

POUVOIRS

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

LA MÉDITERRANÉE

N° 183

MARYLINE CRIVELLO	
Relire <i>La Méditerranée</i> de Braudel aujourd'hui	5
SANTIAGO MENDIETA	
Une culture méditerranéenne ?	15
FRÉDÉRIC MÉDAIL	
L'écosystème méditerranéen : états d'urgence	27
YANN ALIX ET ARNAUD SERRY	
Les ports, lieux et enjeux de pouvoir en Méditerranée	43
SYLVIE DAVIET ET NADIA BENALOUACHE	
Enjeux énergétiques en Méditerranée : la fin d'un cycle ?	55
DIONIGI ALBERA	
Les religions en Méditerranée, entre partition et partage	65
DIDIER BILLION	
Défis démocratiques au sud et à l'est de la Méditerranée	77
CATHERINE WIHTOL DE WENDEN	
Migrations méditerranéennes	87
ADRIEN FRIER	
La lutte contre le terrorisme dans l'espace méditerranéen	99

JEAN-FRANÇOIS COUSTILLIÈRE	
La Méditerranée: territoire de conflits et coopération régionale	111

OLIVIER POIVRE D'ARVOR	
Renversement de rives	
Quand le Sud pensera le Nord	121

CHRONIQUES

CHRISTOPHE LE DIGOL	
Pour une analyse séquentielle des remaniements	135

REPÈRES ÉTRANGERS

(1 ^{er} avril – 30 juin 2022)	
PIERRE ASTIÉ, DOMINIQUE BREILLAT ET CÉLINE LAGEOT	145

CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

(28 avril – 30 juin 2022)	
JEAN GICQUEL ET JEAN-ÉRIC GICQUEL	155

Summaries	181
-----------	-----

LA MÉDITERRANÉE EST ÉTUDIÉE PAR

DIONIGI ALBERA, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (CNRS-Aix-Marseille Université). Il a en particulier codirigé la publication de *Dictionnaire de la Méditerranée* (Actes Sud, 2016).

YANN ALIX, docteur en géographie des transports, délégué général de la fondation SEFACIL, laboratoire d'idées prospectives sur les stratégies maritime, portuaire et logistique, fondateur et directeur de la collection « Les océanides » aux éditions EMS.

NADIA BENALOUACHE, docteure en géographie. Sa thèse s'intitule *L'Énergie solaire pour la production d'électricité au Maghreb : transition énergétique et jeux d'échelles* (Aix-Marseille Université-Université de Sfax, 2017) (nadia.benalouache@hotmail.fr).

DIDIER BILLION, docteur en science politique et certifié d'histoire et géographie, directeur adjoint de l'IRIS. Il a publié en 2021, chez Eyrolles, *Géopolitique des mondes arabes* (2^e éd.) et *La Turquie, un partenaire incontournable*.

4

JEAN-FRANÇOIS COUSTILLIÈRE, contre-amiral, fondateur du cabinet JFC Conseil et de l'association Euromed-IHEDN, qu'il préside, destinée à contribuer à la réflexion sur les questions euro-méditerranéennes.

MARYLINE CRIVELLO, historienne, professeure à Aix-Marseille Université. Elle a codirigé la publication de *Traversées des mémoires en Méditerranée* (PUP, 2017) et de *Dictionnaire de la Méditerranée* (Actes Sud, 2016).

SYLVIE DAVIET, géographe, professeur à Aix-Marseille Université, membre de l'UMR TELEMME (MMSH), chercheuse associée à l'Institut de recherche du Maghreb contemporain (sylvie.daviet@univ-amu.fr).

ADRIEN FRIER, diplomate, conseiller (cadre d'Orient) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, où il a notamment occupé le poste de sous-directeur en charge de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

FRÉDÉRIC MÉDAIL, écologue, docteur en sciences, professeur des universités à Aix-Marseille Université, membre de l'UMR IMBE (Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie). Il est en particulier co-auteur de *Peut-on préserver la biodiversité ?* (Le Pommier, 2011) (frederic.medail@imbe.fr).

SANTIAGO MENDIETA, journaliste indépendant, écrivain, directeur-fondateur de la revue *Gibraltar. Un pont entre deux mondes* (Gibraltar-revue.com). Il a dernièrement publié *Histoires retrouvées de la guerre d'Espagne, de 1931 à nos jours* (Le Papillon rouge, 2020).

OLIVIER POIVRE D'ARVOR, écrivain et diplomate, fondateur de l'Institut français, ambassadeur en charge des pôles et des enjeux maritimes. Parmi ses ouvrages « méditerranéens » se trouve *Le Roman d'Alexandrie* (Tchou, 2020).

ARNAUD SERRY, maître de conférences à l'université Le Havre Normandie, spécialisé en géographie des transports maritimes, coordinateur de la stratégie nationale portuaire.

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN, politiste et juriste, directrice de recherche émérite au CNRS (Sciences Po-CERI). Elle est l'auteure en particulier d'*Atlas des migrations* (6^e éd., Autrement, 2021).

MARYLINE CRIVELLO

RELIRE LA MÉDITERRANÉE DE BRAUDEL AUJOURD'HUI

« **L**a Méditerranée n'est pas une mer, c'est un "complexe de mers" et de mers encombrées d'îles, coupées de péninsules, entourées de côtes ramifiées. Sa vie est mêlée à la terre, sa poésie plus qu'à moitié rustique, ses marins sont à leurs heures paysans. Elle est la mer des oliviers et des vignes autant que celle des étroits bateaux à rames ou des navires ronds des marchands, et son histoire n'est pas plus à séparer du monde terrestre qui l'enveloppe que l'argile n'est à retirer de l'artisan qui la modèle. [...] Nous ne saurons donc pas sans peine quel personnage exact peut être la Méditerranée: il faudra de la patience, beaucoup de démarches et sans doute quelques erreurs inévitables¹. »

5

La conception de la Méditerranée, perçue comme un ensemble géographique et humain cohérent, fabriquée par les aléas de l'histoire, triomphe dans le monde de la recherche à partir de la thèse de Fernand Braudel, intitulée *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* et publiée en 1949. D'emblée, l'historien assigne à la Méditerranée le statut d'un véritable « personnage historique »². Il considère cette mer et les terres qui l'entourent comme des espaces à questionner, difficiles à enfermer dans des limites trop étroites. La Méditerranée se dévêt de l'évidence de ses apparats pour renaître sans cesse sous des contours plus complexes. Elle s'ouvre jusqu'aux limites du Nouveau Monde. La sensibilité de Braudel aux zones de contacts et

1. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, préface.

2. Dans le compte rendu qu'il a consacré à la thèse de Fernand Braudel, Lucien Febvre atteste de l'inventivité de ce travail inédit: « Pour la première fois une mer ou, si l'on préfère, un complexe de mers se voit promu à la dignité de personnage historique » (*Pour une histoire à part entière*, Paris, SEVPEN, 1962, p. 169-170).

aux échanges culturels en fait d'ailleurs le pionnier de l'histoire globale, d'après André Burguière³. Se référer à ce livre fondateur, à l'origine de la construction de l'objet Méditerranée dans la recherche, et l'enraciner dans le parcours biographique de l'auteur, reste ainsi un exercice incontournable pour ensuite pénétrer dans la complexité des espaces méditerranéens tels qu'ils se déploient en ce début des années 2020.

L'INVERSION DU REGARD SUR LA MÉDITERRANÉE

6 Fernand Braudel a tenu un rôle édificateur dans le champ des « études méditerranéennes », en particulier dans les domaines historique et géographique. On sait combien les conditions d'écriture de sa thèse – rédigée de mémoire et sans accès à l'immense documentation accumulée les années précédentes –, pendant les cinq années passées dans des camps de prisonniers à Mayence puis à Lübeck, participent de la consécration de son « chef-d'œuvre ». Par conséquent, il n'est pas inutile de revenir sur quelques éléments biographiques qui ont amené Braudel à s'attacher à la Méditerranée, à la regarder autrement jusqu'à inverser son regard sur son espace de prédilection.

Braudel, né en 1902 dans un petit village de l'Est de la France, territoire annexé par l'Allemagne, écrit avoir « passionnément aimé la Méditerranée, sans doute parce que venu du Nord⁴ ». Et de fait, en 1923, à peine agrégé, il obtient un poste en Algérie. Cette pérégrination se révèle comme une première invitation à porter progressivement son regard depuis la rive sud. Braudel séjourne ensuite au Brésil entre 1935 et 1936. Ce nouvel éloignement de l'Europe lui confère une capacité inédite à percevoir la Méditerranée comme un ensemble. Finalement mobilisé en août 1939 et fait prisonnier à Mayence le 29 juin 1940, il s'engage, durant cette période de captivité, dans la rédaction de sa thèse et dans une correspondance assidue avec Lucien Febvre, fondateur de l'école historique des Annales. Au départ, son sujet de thèse n'était rien de moins qu'une classique étude de la politique méditerranéenne du roi d'Espagne Philippe II entre 1556 et 1598, une histoire diplomatique au temps de la puissance espagnole⁵. Lucien Febvre intervient pour parachever un renversement

3. « Fernand Braudel, pionnier de l'histoire globale », in Philippe Norel et Laurent Testot (dir.), *Une histoire du monde global*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2012, p. 262-267.

4. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 1966, t. 1, p. 10.

5. Philippe II était alors, non seulement souverain des Espagnes, mais aussi des possessions en Méditerranée et aux Amériques, et il fut, on le sait, le défenseur ardent de la foi catholique

de problématique et tracer à Braudel la voie du triomphe : « Philippe II et la Méditerranée, beau sujet. Mais pourquoi pas la Méditerranée et Philippe II ? Un autrement grand sujet encore ? Car, entre ces deux protagonistes, Philippe et la mer intérieure, la partie n'est pas égale⁶. » Braudel se recentre dès lors sur la Méditerranée, où il situe la conjoncture du XVI^e siècle⁷.

C'est sa collaboration avec le géographe strasbourgeois Jacques Bertin en 1966, à l'occasion d'une réédition de son livre, qui ancre visuellement sa perception de la Méditerranée à l'échelle du monde⁸. Jacques Bertin situe l'hémisphère Sud en haut de la carte et la mer Méditerranée au centre. La figure prend au mot la formule de Braudel, qui disait avoir contemplé la Méditerranée depuis le Maghreb, « comme aperçue de l'autre rive, à l'envers⁹ ».

7

« LA PLUS GRANDE MÉDITERRANÉE » DE BRAUDEL

Dans la logique de l'école des Annales, son travail entre en rupture avec l'histoire événementielle traditionnelle du XIX^e siècle. Elle prend à bras-le-corps une « histoire-problème » qui questionne le passé non pas dans une visée érudite, mais afin de servir le présent. Pour Braudel, l'histoire se situe au centre des sciences sociales et « sa » *Méditerranée* est un marqueur de toute une époque de l'historiographie française. La décomposition de l'histoire en plans étagés forge une analyse fondée sur la prise en compte d'une triple temporalité. Ces rapports au temps structurent les parties de sa thèse, chacune étant, en soi, un essai d'explication et un procédé d'exposition. De fait, dans le style poétique de Braudel et son recours aux métaphores maritimes, la marée symbolise le temps long, la houle celui de la conjoncture, et l'écume le temps court.

et l'ordonnateur de la conversion des morisques, les descendants des musulmans convertis au catholicisme au moment de la Reconquête.

6. « Un livre qui grandit : *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* », *Revue historique*, n° 203, 1950, p. 217.

7. Gérard Noiriel précise à ce propos : « Les commentateurs de la préface ont souvent cité le passage où Braudel évoque le renversement de perspective que lui a suggéré Lucien Febvre [...]. Il est évident que ce renversement n'allait pas de soi pour les historiens des années 1930-40. [...] L'inversion de la perspective posait problème parce qu'elle contredit les normes historiennes en vigueur concernant la "taille du sujet" » (« Comment on récrit l'histoire. Les usages du temps dans les *Écrits sur l'histoire* de Fernand Braudel », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 25, 2002, p. 61).

8. Christian Grataloup, « Braudel, Fernand (1902-1985) », *EspacesTemps.net*, 18 mars 2003.

9. « Ma formation d'historien » (1972), in *Les Écrits de Fernand Braudel*, t. 3, Paris, Éditions de Fallois, 2001, p. 14.

La première temporalité, celle du temps long, « met en cause une histoire quasi immobile, celle de l'homme avec le milieu qui l'entoure; une histoire lente à couler et à se transformer, faite bien souvent de retours insistants, de cycles sans fin recommencés¹⁰ ». Ce temps presque à l'arrêt s'attache à la longue durée, à l'histoire qui se modifie à peine sur plusieurs siècles. À ce titre, Braudel est héritier et redevable au géographe Paul Vidal de La Blache: « Une des œuvres les plus fécondes pour l'histoire, peut-être la plus féconde de toutes, aura été celle de Vidal de La Blache, historien d'origine, géographe de vocation. Je dirais volontiers que le *Tableau géographique de la France*, paru en 1903, au seuil de la grande *Histoire de France* d'Ernest Lavisse, est l'une des œuvres majeures non seulement de l'histoire géographique, mais aussi de l'école historique française¹¹. » Une appréciation de la géographie qui cependant

8 reste au service de l'histoire, un simple « moyen » de mieux comprendre des situations et des évolutions révolues. Dans l'héritage de Vidal de La Blache, Braudel souligne que la mer est entourée par le désert, et surtout par des montagnes surabondantes qui innervent les péninsules de la mer intérieure. La Méditerranée fait la part belle aux montagnes, aux plateaux, aux collines et aux plaines – celles de la Lombardie ou de l'Andalousie – qui concourent à fabriquer une « histoire hors du temps ». Dans ce tableau méditerranéen se surajoute l'observation des espaces maritimes, des « bordures continentales » et surtout des îles, conçues comme des mondes à part qui soutiennent le paradoxe d'être des conservatoires de traditions et de jouer un rôle essentiel pour le développement des échanges économiques et des transferts culturels.

Le dernier volet de cette partie initiale revient à ce que Braudel définit comme « les confins ou la plus grande Méditerranée » : loin d'être limitée par son littoral, la Méditerranée est comprise dans ses relations avec le reste de l'Europe, avec l'océan Atlantique et singulièrement avec le

10. « *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Extrait de la préface de 1949 », in *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, p. 11. Au sujet des « écrits sur l'histoire » qui reprennent notamment la préface de 1949 et par lesquels Fernand Braudel explicite son parcours épistémologique et ses références, cf. la remarquable analyse de Gérard Noiriel, « Comment on récrit l'histoire... », art. cité, notamment p. 59: « Ce livre présente un triple intérêt [...]. Le premier tient évidemment au privilège que l'auteur accorde à la réflexion sur le "temps de l'histoire". Le deuxième concerne l'importance accordée à l'interdisciplinarité. L'ouvrage plaide en effet pour une meilleure communication entre l'histoire et les sciences humaines et propose des solutions pour qu'elles adoptent un vocabulaire et même un langage communs. Le troisième intérêt de ce livre est lié à la réception de ses thèses, notamment le fameux concept de "longue durée". »

11. *Écrits sur l'histoire*, op. cit., p. 31.

Sahara, « le second visage de la Méditerranée » où les caravanes naviguent à travers le désert. De fait, Braudel se détache d'une conception de la Méditerranée qui coïnciderait avec l'aire de diffusion de l'olivier : « Le présent chapitre soulève plusieurs difficultés. Toutefois, à le parcourir, le lecteur risque de ne guère s'en apercevoir. Des voyages lui sont proposés fort loin des rives de la Méditerranée. Va pour les voyages, pensera-t-il. Mais c'est accepter aussitôt un agrandissement apparemment excessif du champ à observer. Prétendre qu'une certaine Méditerranée globale intéresse aussi bien, au XVI^e siècle, les Açores ou les rivages du Nouveau Monde que la mer Rouge ou le golfe Persique, aussi bien la Baltique que la boucle du Niger, c'est la voir comme un espace-mouvement trop extensible. Et c'est rejeter les bornages habituels. Celui des géographes, le plus familier, étroit : pour eux, la Méditerranée va de la limite Nord de l'olivier à celle des grandes palmeraies, au Sud. Au premier olivier rencontré en venant du Nord on atteindrait la mer Intérieure, on la quitterait à la première palmeraie compacte, vers le Sud. C'est donner la primauté au climat, ouvrier décisif, certes, de la vie des hommes. Mais à ce jeu notre Plus Grande Méditerranée s'efface. Nous ne la verrions pas s'esquisser davantage avec les bornages, autrement amples pourtant, des géologues et des biogéographes¹². »

9

LE TEMPS SOCIAL ET LE TEMPS DE L'ÉVÉNEMENT

Au-delà de cette histoire immobile se déploie un temps social, celui des groupes humains qui prend pour échelle de référence tant le nombre des hommes que la durée des voyages de l'époque. Braudel cartographie les axes de communication terrestres, mesure les distances commerciales, évalue la dimension des marchés et les zones d'influence des ports (Venise, Marseille). Cette perception du temps social fait d'ailleurs l'objet d'une forte divergence entre lui et le sociologue Georges Gurvitch, davantage sensible à « la multiplicité des temps sociaux »¹³. Toujours habile dans les formules littéraires, Braudel oppose la « lumière blanche unitaire » de l'historien au « temps caméléon » du sociologue.

Dans sa thèse, la dernière échelle du temps concerne l'histoire événementielle, celle de l'individu : « Une agitation de surface, les vagues que

12. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 9^e éd., Paris, Armand Colin, 1990, t. 1, p. 31.

13. *La Multiplicité des temps sociaux*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1958. Cf. Alain Maillard, « Les temps de l'historien et du sociologue. Retour sur la dispute Braudel-Gurvitch », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 119, 2005, p. 197-222.

les marées soulèvent sur leur puissant mouvement. Une histoire à oscillations brèves, rapides, nerveuses [...]. Méfions-nous de cette histoire brûlante encore, telle que les contemporains l'ont sentie, décrite, vécue, au rythme de leur vie, brève comme la nôtre [...]. Les événements retentissants ne sont souvent que des instants, que des manifestations de ces larges destins et ne s'expliquent que par eux. Ainsi en sommes-nous arrivés à une décomposition de l'histoire en plans étagés. Ou, si l'on veut, à la distinction, dans le temps de l'histoire, d'un temps géographique, d'un temps social, d'un temps individuel. Ou, si l'on préfère encore, à la décomposition en un cortège de personnages¹⁴. »

10 Dans ce théâtre méditerranéen de l'affrontement permanent entre chrétienté et Islam, la bataille de Lépante, en 1571, fait figure d'événement majeur, de choc frontal, qui voit le triomphe de la technique chrétienne sur les galères trop légères des Turcs. Symboliquement, cette bataille, victoire chrétienne indiscutable, marque non seulement la fin de la suprématie turque, mais aussi la fin des guerres navales en Méditerranée pour la chrétienté. On sait par ailleurs que, très tôt, des représentations de Lépante se démultiplièrent dans les sanctuaires associés directement à la victoire qui célébraient le parfait ordre de bataille des navires chrétiens pour magnifier la victoire jusqu'à lui conférer une véritable dimension mythique. Lépante est pour Braudel le symbole d'une transformation considérable sur la longue durée. Dans un ouvrage collectif publié en 1988, François Fourquet résume ainsi la dimension symbolique de la bataille pour Braudel : « [...] lorsque Lépante arrive dans le récit, on est saisi par une sorte d'émotion dramatique. Les antagonistes, le Turc et l'Espagnol, se font la guerre, mais nous savons, nous, les spectateurs, que le vrai drame se joue ailleurs, quelque part dans l'Atlantique nord ; là-bas, depuis le début du siècle, Anvers s'est emparé des affaires de l'Empire espagnol, elle dirige l'économie-monde [...]. Braudel a cette phrase cruelle : "Pendant que les Français et les Espagnols se disputent des villes, des places, des mottes de terre, Hollandais et Anglais se saisissent du monde."¹⁵ »

Sa démarche sur les temporalités de la Méditerranée s'inscrit en outre dans un questionnement qui fait débat pour l'histoire européenne, celui de la « décadence » de la Méditerranée au ^{xvii}e siècle face à l'essor des puissances atlantiques. Selon Braudel, la montée de l'Europe nordique

14. *Écrits sur l'histoire*, *op. cit.*, p. 13.

15. « Un nouvel espace-temps », in Maurice Aymard et al., *Lire Braudel*, Paris, La Découverte, 1988, p. 79.

liée à l'Atlantique – au-delà des oliviers – détient le destin entier de la mer avec le ^{xvi}^e siècle finissant. S'il défend l'unité de la Méditerranée, il ne l'identifie pas pour autant à un monde isolé, ni même à un intermédiaire entre trois continents. La Méditerranée doit ainsi sa cohérence à une intégration à l'économie-monde européenne au tournant du ^{xvi}^e siècle. Cette idée d'un passage à l'échelle du monde se formalise d'ailleurs plus clairement dans les textes qu'il a écrits au cours des années 1970, avec un récit centré sur l'Europe et ses racines, des racines justement méditerranéennes.

UNE VISION OCCIDENTALE DE LA MÉDITERRANÉE

L'œuvre de Fernand Braudel s'est heurtée cependant à des critiques majeures. Claude Liauzu, historien des migrations, constate des influences d'auteurs tels que Gabriel Audisio, Louis Bertrand, Isabelle Eberhardt, ou les historiens de l'Algérie française, dans sa formation intellectuelle initiale et dans ses jugements sur la civilisation musulmane. Si Braudel rédige plusieurs articles dans la *Revue africaine* au tournant des années 1930, réunis dans un ouvrage significatif de son intérêt pour l'Algérie¹⁶, cet historien de l'entre-deux-guerres participe du consensus colonial, qui alors domine largement dans la société française, et ne prête que peu d'attention aux débats passionnés autour de la décolonisation les années suivantes¹⁷. Dans la seconde édition de sa thèse, très largement réécrite en 1966, une allusion à l'indépendance de l'Algérie surgit incidemment et s'apparente à un retour à ses structures puniques : « L'Afrique du Nord n'a pas “trahi” l'Occident en mars 1962, mais dès le milieu du ^{viii}^e siècle, peut-être même avant la naissance du Christ, dès l'installation de Carthage, fille de l'Orient¹⁸. » Il conviendra d'ailleurs, en 1972, de sa subtile adhésion à l'Algérie française : « Il faut le dire, en 1923, en 1926, et durant les années qui suivent, l'Algérie française ne se présente pas à mes yeux comme un monstre¹⁹. » Claude Liauzu identifie également dans les écrits de Braudel l'héritage d'une vision occidentale de la Méditerranée

11

16. *Les Écrits de Fernand Braudel*, t. 1, *Autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de Fallois, 1996.

17. Florence Deprest, « Fernand Braudel et la géographie “algérienne” : aux sources coloniales de l'histoire immobile de la Méditerranée ? », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 99, 2010, p. 28-35.

18. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2^e éd., *op. cit.*, t. 2, p. 95.

19. *Les Écrits de Fernand Braudel*, t. 1, *op. cit.*, p. 17.

équivalente à celle de l'historien médiéviste Henri Pirenne, l'auteur en 1937 de *Mahomet et Charlemagne* qui compare la Méditerranée à un lac occidental où l'Islam est un intrus. « L'Islam reste le fait du désert, son lieu d'origine, qui l'a marqué comme congénitalement ; c'est la Contre-Méditerranée [...]. Le cœur de l'Islam, c'est l'espace étroit de La Mecque au Caire, à Damas et à Bagdad, l'Islam, c'est le Proche-Orient [...]. On comprend pourquoi il n'a pu s'enraciner que dans la partie hier punique de la mer, au sud. Fernand Braudel s'inscrit ici dans une longue lignée d'auteurs – historiens, géographes, essayistes, romanciers –, André Siegfried, Paul Valéry, Lawrence Durrell, [...] et à beaucoup d'autres qui, du XIX^e siècle, jusqu'aux décolonisations, ont pensé la Méditerranée comme mer de la prépondérance européenne²⁰. » Braudel reconnaît certes l'Islam comme l'une des grandes civilisations méditerranéennes mais il n'est pas moins convaincu de la suprématie occidentale sur le reste du monde. Jack Goody démontre à ce sujet l'ambivalence de la perception du changement social chez Braudel, lequel valorise la rapidité avec laquelle les cultures américaines se sont propagées (celles du tabac, du café, du thé ou du chocolat) et oppose une perception statique de l'Orient au dynamisme occidental²¹. Cependant, on en convient, les plus vives critiques de la démarche de Braudel se retrouvent dans les arguments de Paul Ricœur. Pour le philosophe, la thèse, contrairement aux affirmations répétées de son auteur, n'a jamais poursuivi qu'une seule finalité, la réalisation d'un récit. Dans ce récit, le « personnage » de Philippe II s'est effacé en faveur de la Méditerranée transformée en « héroïne », mais l'intrigue n'en est pas moins restée une intrigue au cœur de ce glorieux XVI^e siècle, moment au cours duquel « la Méditerranée sort de la grande histoire »²², au profit de l'Atlantique et de l'Amérique.

Pour autant, un espace nouveau s'est imposé dans les recherches en sciences humaines. La Méditerranée de Braudel, conçue comme une mer qui fédère un ensemble cohérent de civilisations, loin de tarir les questionnements sur les études méditerranéennes, a suscité les travaux de nombreux chercheurs depuis les années 1990 et 2000. La puissance de l'héritage de *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* s'explique en revanche par l'effort de réédition sur près de trente ans (1949, 1966, 1976, 1979) et les remises à jour nourries

20. Claude Liauzu, « La Méditerranée selon Fernand Braudel », *Confluences Méditerranée*, n° 31, 1999, p. 186.

21. *Le Vol de l'histoire* (2006), Paris, Gallimard, 2010, p. 113.

22. Paul Ricœur, *Temps et récit*, t. 1, Paris, Seuil, 1983, p. 297. À ce propos, cf. François Dosse, « Le moment Ricœur », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 137-152.

de nouveaux apports archivistiques et d'études de ses disciples. Elle s'explique encore par la position dominante de l'historien, à l'échelle institutionnelle, éditoriale et médiatique au tournant des années 1970. La Méditerranée étant devenue un thème à la mode, Braudel acquiert une véritable notoriété publique en 1976, avec le succès d'une série télévisée de douze épisodes dédiés à la Méditerranée²³, qui transforme d'un coup le statut de son livre, en l'imposant à l'attention du grand public. Cette série lui donne l'opportunité de renouer avec ses premiers émois d'historien, sensible à une Méditerranée faite d'images et de sensations.

En 1991, les travaux de Gérard Chastagnaret et Robert Ilbert conviaient à réinterroger cette partie du monde dont les crises politiques avaient démontré la centralité²⁴. Selon eux, cet espace géographique se prêtait à des comparaisons pertinentes pour appréhender les enjeux migratoires, la compréhension des conflits religieux, les approches environnementales ou les politiques de coopération et de développement des territoires.

13

En 2022, l'ouvrage de Braudel perdure comme le socle d'une réflexion épistémologique renouvelée pour des générations de chercheurs, sensibles au concept de « connectivité méditerranéenne », décrit par Peregrine Horden et Nicholas Purcell²⁵. Les nouvelles approches investissent l'interdisciplinarité, s'ouvrent à la très longue durée, fédèrent les démarches internationales et comparatives²⁶. Le domaine des « conflits de mémoire » et de l'instrumentalisation du passé à des fins politiques a pris également place dans les « études méditerranéennes ». Les processus de recomposition identitaire et de redéfinition du contrat social, qui touchent des pays aussi différents que l'Algérie, la Serbie, la Turquie, Israël ou la France, et dont les enjeux sont évidemment spécifiques à chacun de ces pays, ne sont pas, en même temps, des phénomènes parallèles, isolés les uns des autres. Au contraire, les questions auxquelles chaque société est confrontée résonnent avec celles des voisins, mais plus encore interagissent de manière complexe. Ce réveil mémoriel touche la façon dont le passé colonial fait retour en Afrique noire ou au Maghreb et interfère forcément avec ce à quoi nous assistons en France. Se pose aussi la question de la *reconnaissance*, devenue l'une des dimensions des relations internationales, en particulier des relations Nord-Sud qui sont au cœur des enjeux en Méditerranée.

23. « Méditerranée » (1976), réalisée par Folco Quilici.

24. « Quelle Méditerranée ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 32, 1991, p. 3-6.

25. *The Corrupting Sea: A Study of Mediterranean History*, Oxford, Blackwell, 2000.

26. À l'instar du réseau de recherche international GlobalMed, coordonné par la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme.

En définitive, comme nous avons pu l'écrire ailleurs, « il s'agit d'admettre que, du point de vue de la recherche, il n'y a pas de frontières claires de la Méditerranée, mais que la région méditerranéenne s'estompe en un enchevêtrement complexe, avec des recouvrements, des zones de transition, des dégradés. Surtout, il faut accepter l'idée qu'il y a plusieurs conceptions scientifiques de la Méditerranée, selon les points de vue, les questions étudiées, les disciplines. La focale analytique de la comparaison varie en fonction des objectifs de la recherche. Il est ainsi envisageable de se limiter à un espace très restreint, étroitement adjacent à la mer, ou bien de s'ouvrir à une Méditerranée large, ou même à la Plus Grande Méditerranée chère à Braudel²⁷. »

14 27. Dionigi Albera, Maryline Crivello et Mohamed Tozy, introduction à *id.* (dir.), *Dictionnaire de la Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2016, p. 18.

R É S U M É

Du point de vue de la recherche, plusieurs conceptions de la Méditerranée coexistent qui dépendent des questions étudiées, des finalités et, bien souvent, des héritages disciplinaires. Les frontières de la région méditerranéenne se réduisent aux rives maritimes, s'élargissent aux terres intérieures ou s'ouvrent aux interactions avec le reste du monde. Dans ce foisonnement de perceptions, l'œuvre de Fernand Braudel, parfois contestée, n'en reste pas moins un socle, attractif ou répulsif, sur lequel se régénèrent les études autour de la Méditerranée.

SANTIAGO MENDIETA

UNE CULTURE MÉDITERRANÉENNE ?

« La Méditerranée existe-t-elle autrement que dans notre imaginaire ? », s'interroge l'essayiste slave et érudit Predrag Matvejevitich, auteur d'une œuvre majeure consacrée aux mondes méditerranéens (nous utilisons le pluriel à dessein), reprenant une antienne entendue sur l'ensemble du Bassin, du nord au sud et de l'est à l'ouest¹. Amphithéâtre maritime et terrestre rêvé ou fantasmé par les uns, vécu au quotidien par d'autres parfois douloureusement, la notion de culture méditerranéenne est plutôt une affaire qui préoccupe surtout en Occident. Sur la rive nord et au sein des pays développés, la Méditerranée est perçue comme le creuset d'innombrables mythes fondateurs, comme celui de la belle princesse phénicienne Europe ayant donné son nom au Vieux Continent lorsque Zeus, le dieu suprême, prit l'apparence d'une vague métamorphosée en un formidable taureau immaculé pour séduire la fille du roi de Tyr et mieux la posséder. Siècle des grandes civilisations classiques, grecque puis romaine, étape majeure dans le processus de civilisation de l'Orient vers l'Occident, berceau de l'alphabet, des religions du Livre et des métaphysiques, jouant un rôle essentiel dans la genèse des idéologies caractérisant la modernité, la Méditerranée ressemble bel et bien à la matrice occidentale. Elle échappe à nombre de classifications mais, ce qui la caractérise, c'est aussi la profusion, la diversité qui, faute de pouvoir se dissoudre dans une identité commune ou à défaut d'une certaine forme d'entente, mène à la confrontation et aux conflits encore de nos jours. Cité par Matvejevitich, Léonard de Vinci n'observait-il pas froidement que « *da Oriente a Occidente in ogni punto è divisione*² », de

15

1. *La Méditerranée et l'Europe, leçons au Collège de France*, Paris, Stock, 1998, p. 29.

2. *Ibid.*, p. 29.

l'Orient à l'Occident, tout n'est que division. À l'époque du Florentin, le commerce maritime florissant n'avait pas calmé les ardeurs guerrières et la volonté d'expansion des puissances d'alors (Venise, Gênes, Espagne, Empire ottoman, Royaume de France...) au détriment de leurs voisins. Les choses ont-elles vraiment changé ? D'autres acteurs extérieurs, bien plus puissants que jadis, croisent désormais au large et tentent de contrôler l'espace maritime, désormais réduit à un grand lac salé aux rives surpeuplées, les grands enjeux stratégiques étant ailleurs.

DE L'OLIVIER AU PAIN

16 Faute de concorde, à défaut de langage commun, le paysage transformé par l'homme constitue l'un des traits d'union de la mosaïque méditerranéenne avec la culture de l'olivier, de la vigne, du blé nourricier, tout comme la permanence de la forêt autrefois cultivée pour permettre la subsistance du bétail. Aujourd'hui, cette forme d'agroforesterie avant la lettre subsiste dans la *dehesa* d'Extrémadure, dans le Sud-Ouest de l'Espagne, sous la forme d'une savane agricole de chênes verts et chênes-lièges centenaires, paysage séculaire, unique en Europe du Sud. Elle abrite une riche biodiversité qui cohabite avec les activités pastorales en un cercle écologique vertueux. Lorsqu'elle a survécu au déboisement, au feu et à la dent du bétail, la forêt se présente surtout sous la forme de chênes méditerranéens ou de pins d'Alep, d'essences typiques tels l'arbousier, le laurier, le buis, le myrte... ou subsistant sous une forme dégradée (garrigue, maquis)... Sur le littoral, l'arrière-pays, les îles, selon le relief, l'altitude et le gradient, les espèces végétales et animales, bien que certaines soient menacées, font de la Méditerranée un des hauts lieux (*hotspots*) de la biodiversité mondiale³. Le climat est marqué par la sécheresse estivale ou par de longues périodes sans précipitations et, lorsque celles-ci surviennent sur des sols secs et durs, elles peuvent être violentes, ruisselant parfois en fortes inondations, durant les épisodes méditerranéens ou cévenols, dorénavant accentués par le dérèglement climatique. De telles conditions, le plus souvent sur des sols pauvres, caillouteux, peu riches en humus, font que l'agriculture a longtemps été réduite à des cultures de subsistance ou au pastoralisme avec de petits troupeaux d'ovins ou de caprins transhumants à la recherche d'herbe ou de pâture.

3. Voir, *infra*, Frédéric Médail, « L'écosystème méditerranéen : états d'urgence », p. 27-41.

Largement adopté, le fameux régime crétois à base de fromage frais (brebis ou chèvre), légumes crus, huile d'olive, légumineuses... est à présent recommandé comme le summum de la diététique, notamment pour lutter contre l'obésité et demeurer en bonne santé. L'on rejoint ici les styles de vie méditerranéens chers au chercheur Thierry Fabre⁴, qui au-delà de produits typiques issus de la terre qui nous occupe, tels que riz, pois chiche, tomate, aubergine, courgette, concombre, melon, figue, amande et autres fruits secs, boulgour, vin... nous parlent aussi de la façon de les cultiver, de les cuisiner, voire de les sublimer par une gastronomie revisitée, de les partager autour d'une table commune. Le tout en redéfinissant la manière d'occuper l'espace, de se parler, de s'approprier ces légumes (parfois originaires du Nouveau Monde ou extérieurs au Bassin), synonymes de soleil, sans soucis des frontières ni des cultures... En cuisine, l'utilisation de plantes aromatiques, coriandre d'origine arabe ou basilic entrant dans la composition du pesto (ajouté à l'ail et à l'huile d'olive), couronne le triomphe de mets devenus universels dans nos sociétés de consommation. Et que dire de la popularité des coucous, tajines, mezze, et autres risottos, paellas sous d'innombrables variantes et recettes, sans parler des sempiternelles pâtes et pizzas mondialisées à l'excès ? Maroc, Algérie, Liban, Syrie, Turquie, Grèce, Espagne, Italie... de quoi réaliser un tour quasi complet de l'arc méditerranéen. Du mets traditionnel à l'aliment industriel, il y en a pour tous les palais et toutes les bourses bien que le bon goût et la qualité des ingrédients ne soient pas toujours garantis...

17

À propos de pizzas et de pâtes italiennes, retour sur l'aliment constitutif, commun à tous les peuples de la Méditerranée, des souks du Caire, d'Alger ou de Tunis aux boulangeries européennes, le blé, dont les prix ont flambé dès fin 2021, bien avant la guerre entre l'Ukraine et la Russie, grands pourvoyeurs de cette denrée de base. Dans l'Antiquité, cette céréale permettait de distinguer les barbares des civilisés. Les premiers le consommaient en grossières bouillies à partir d'espèces sauvages, les seconds maîtrisaient sa culture ainsi que sa fabrication. L'origine du blé serait à rechercher du côté du continent africain, dans l'actuelle Éthiopie. Le pain a vu le jour à proximité de la Méditerranée avant de conquérir la totalité du pourtour de la mer intérieure et bien au-delà. Dans l'Ancien Testament, la farine et le pain entrent déjà dans l'alimentation des peuplades du Proche-Orient. Les premières panifications

4. « Méditerranée, "penser l'après du désastre" » (entretien), *Gibraltar. Un pont entre deux mondes*, n° 6, 2018, p. 108-121.

18 précéderaient même l'écriture. Predrag Matvejevitich observe ainsi que, « dans toutes les religions monothéistes, [le pain] symbolise la pureté, incarnant dans la religion catholique le Christ lui-même (eucharistie), ou encore pain nourricier pour les Juifs, lorsque la manne miraculeusement tombée du ciel aida le peuple d'Israël dans sa traversée du désert⁵ ». Un peu partout, des coutumes populaires sacralisent le précieux aliment qui accompagne chaque repas : il doit être rompu avec les doigts et non coupé avec un couteau ; à table la miche doit toujours être posée à l'endroit, jamais à l'envers, pour ne pas porter malheur. Si par mégarde il tombe au sol, il doit être ramassé et présenté avec respect, voire embrassé... La culture du blé accompagne le passage du chasseur-cueilleur à la sédentarité de l'agriculteur qui a entraîné de profonds changements des modes de vie ainsi que la transformation des paysages, la domestication du bétail comme animaux de trait... Les grandes civilisations ont toutes célébré le pain, à l'instar de l'Égypte, où les peintures des tombeaux des pharaons en témoignent, ou encore chez les Grecs, avec leurs soixante-douze sortes de pains différents avant l'arrivée des Romains, qui, à la suite de l'invasion, se sont mis à édifier des fours perfectionnés pour parvenir à une panification des plus raffinées. Jusqu'alors, ils n'utilisaient les céréales que pour confectionner des bouillies, à l'instar de vulgaires barbares...

UN ESPACE RÊVÉ ?

À l'aune des grandes civilisations qui y ont éclos, la Méditerranée représente en premier lieu le cœur du monde civilisé, par l'imaginaire et le récit pour raconter les mythes fondateurs. Chez les Arabes, la Méditerranée est perçue comme la mer blanche intermédiaire (*al-bahr al-abyad al-mutawassit*), ainsi nommée au XIX^e siècle par le cheikh al-Tahtawi, alors que bien auparavant elle était qualifiée de mer des Roums (*bahr al-rum*), celle de Rome, puis des chrétiens, voire la mer des ténèbres... Dans sa magistrale et célèbre thèse, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II* (1949), Fernand Braudel a fait de la Méditerranée un personnage historique et le centre même de son récit⁶. Cette façon de raconter par le menu détail l'histoire du Bassin à travers ses paysages, le travail des hommes, les ports, le commerce, les guerres, les alliances et stratégies des villes-mondes tels Venise ou Gênes, a

5. « Le pain de la Méditerranée », *La Pensée de midi*, n° 22, 2007, p. 70-71.

6. Voir, *supra*, Maryline Crivello, « Relire *La Méditerranée* de Braudel aujourd'hui », p. 5-14.

inauguré et inspiré bien des travaux historiques et littéraires, consacrant la Méditerranée en nouveau territoire d'écriture et de projection de l'imagination. Dès le XIX^e siècle, la littérature donne un aperçu de ce prodigieux foisonnement culturel qui s'enrichit de nos jours avec la découverte de nouveaux auteurs issus du Sud ou du Moyen-Orient, accentué par les moyens de diffusion modernes et les conflits incessants au Sud et au Levant, donnant matière à écrire et témoigner parfois de l'indicible (Syrie, Irak...).

L'espace maritime prend une dimension globale dans les récits mythologiques grecs avec les errances d'Ulysse, le retour des Argonautes ou les exploits héracléens, héros voyageurs qui souvent contre leur gré parcourent l'espace de mobilité de la mer intérieure. Ils y affrontent créatures monstrueuses et épreuves insurmontables. La puissance des récits homériques a poussé l'helléniste Victor Bérard, traducteur de *L'Odyssée* (1924), à élaborer la théorie selon laquelle Homère se serait inspiré des livres de navigation des marins phéniciens pour retranscrire en vers une forme de manuel d'instructions nautiques allant de la mer Noire au détroit de Gibraltar où les lieux évoqués des aventures d'Ulysse pourraient être localisés. Cette théorie non scientifique, séduisante sur le papier, désormais largement battue en brèche, a conduit Bérard à organiser une expédition par mer et par terre, durant l'été 1912, en compagnie du talentueux photographe genevois Fred Boissonnas sur les traces d'*Odysséus*, le prénom grec du roi d'Ithaque, afin de rassembler sur place les preuves de sa thèse. Dans la baie de Ceuta, sur l'îlot Persil, les deux hommes croient par exemple avoir localisé la grotte de la nymphe Calypso qui retint en son pouvoir Ulysse, éternel exilé, nostalgique de son île natale, contre la promesse de l'immortalité et de l'éternelle jeunesse. Pour preuve, Bérard et Boissonnas aperçoivent un hibou qui niche dans la cavité rocheuse, interprété comme un signe de bon augure de la déesse Athéna et de son inséparable chouette sur l'épaule... Bérard et Boissonnas peuvent être classés dans la série des « porteurs de rêve », figures habitées par l'éternel songe méditerranéen de l'Occident, même si, ici, il s'habille de chimères⁷.

Le rêve peut également se transformer, avec notre regard d'aujourd'hui, en blocages ou pesanteurs qui empêchent tout progrès ou toute émancipation, notamment au détriment des femmes. Dans son *Anthropologie de l'honneur* (1977), Julian Pitt-Rivers donne la définition suivante :

7. Didier Goupil, « L'Odyssée inachevée » (avec des photographies de Fred Boissonnas), *Gibraltar. Un pont entre deux mondes*, n° 10, 2022, p. 16-31.

« L'honneur ressenti devient l'honneur qu'on brigue et cet honneur brigué revient sous forme d'honneurs rendus⁸. » Bien des sociétés traditionnelles placent au plus haut point la morale de l'honneur des hommes. Celle-ci repose essentiellement sur la réputation d'une famille et sur la « vertu » des femmes ou des filles de la famille ou du clan. Lorsque cette honorabilité est rompue ou écornée, elle est source de tensions, de conflits, et même de vengeances, meurtres ou *vendetta*, entraînant pour éviter d'en arriver à pareilles extrémités un contrôle mutuel des comportements. Si cette recherche d'honorabilité s'est quelque peu affaiblie ou a disparu dans les sociétés occidentales et catholiques sous l'effet de la libération des mœurs et de l'éducation, elle est encore prégnante dans les sociétés musulmanes ou orthodoxes juives, où le poids de la religion décide de la plupart des faits et gestes de la vie quotidienne, comme les interdits alimentaires.

20

Un fléau gangrène certaines sociétés méditerranéennes, les puissantes organisations criminelles mafieuses qui ont émergé après l'unité italienne telles que Cosa Nostra (Sicile), Camorra (Naples et Campanie), 'Ngrangheta (Calabre) ou Sacra Corona Unita (Pouilles). Si ces mafias ne sont pas un phénomène criminel exclusivement italien (il existe des mafias russes, chinoises, ou en Europe de l'Est), ce phénomène de parasitisme de la société (un État dans l'État) a été étudié de près (et réprimé) par la justice de la Péninsule, la police, la presse indépendante, la littérature, parfois au prix du sang... Ces organisations profitent de leur puissance financière et de la mondialisation pour s'exporter vers d'autres continents et investir leurs énormes bénéfices acquis illégalement dans le trafic de drogues, de déchets, d'armes, la prostitution, l'immobilier... dans l'économie légale.

L'espace maritime est commun aux marins expérimentés, aux marchands, pirates et autres corsaires, mais aussi aux militaires à bord de leurs flottes envoyés par des monarques ou des souverains à la tête de royaumes, d'empires, de cités-républiques, plus tard d'États-nations... D'où la nécessité d'établir des cartes marines, de perfectionner les instruments de navigation, de multiplier les avancées techniques... Dès le ^{XIII}^e siècle, la représentation cartographique donne naissance sur le pourtour méditerranéen aux portulans, avec leur abondance d'ors, d'enluminures et d'ornements empreints de mystères, peuplés de créatures fabuleuses sur des terres inconnues, aux contours mal définis, aux reliefs imprécis ou fantasmés. Âprement disputé, l'archipel grec, parcouru en tous sens

8. Paris, Le Sycomore, 1983, p. 19.

par les marins depuis des milliers d'années, a bénéficié d'un traitement privilégié dans la cartographie marine. Le XIX^e siècle redonne à la Grande Bleue une actualité qu'elle avait en partie perdue après la découverte du Nouveau Monde. Les échanges commerciaux s'y développent avec l'ouverture du canal de Suez en provenance de la mer Rouge et de l'océan Indien, l'accès de la Russie tsariste à la mer Noire, celle-là ayant obtenu de l'Empire ottoman la liberté de passage par les détroits.

Durant ce même XIX^e siècle et la première moitié du XX^e, la division évoquée jadis par Léonard de Vinci est toujours à l'œuvre, mais cette période voit la consécration de grands ports de commerce : Marseille, Livourne, Venise, Alexandrie, Thessalonique, Istanbul, Alger, ou encore Odessa⁹. La guerre en Ukraine provoquée par l'agression russe dès février 2022 vient nous rappeler qu'Odessa est passée du statut de modeste port stratégique à celui de « perle de la mer Noire », au carrefour de l'Europe et de l'Asie, sous l'égide de l'amant de Catherine II, Potemkine, et du duc Armand de Richelieu, descendant du cardinal, qui fit percer ses larges avenues et élever son opéra à l'italienne. Dans ce monde qui s'industrialise, les distances avec l'avènement de la vapeur reculent ; les populations y sont diverses, issues de forts mouvements migratoires à la recherche de meilleures conditions d'existence. Marseille est bien sûr provençale avec des Corses fuyant la misère et le sous-développement de leur île, à l'instar de nombre d'Italiens, de Grecs et de juifs, bientôt suivis par les Arméniens cherchant à échapper au génocide perpétré par le régime des Jeunes Turcs à partir de 1915. Livourne est bien sûr italienne mais une bonne part de ses habitants sont des juifs séfarades. Alexandrie est forcément égyptienne avec ses communautés musulmane, copte et juive, mais compte de fortes colonies grecque, italienne, française ou britannique. Thessalonique est grecque, turque, albanaise, macédonienne mais abrite beaucoup de juifs séfarades. Istanbul la Turquie est également grecque, arménienne, avec des groupes de musulmans des Balkans, de juifs, de Circassiens... Pour communiquer, les marins qui débarquent les marchandises des cales des navires, les commerçants qui les leur achètent, ont développé une langue à part, un parler populaire qui emprunte à plusieurs langues de la Méditerranée occidentale, s'exportant jusqu'aux rivages du Brésil. Un peu sur le registre plus connu du dialecte ou parler pied-noir, commun aux colons de l'Algérie française, avec ses emprunts à l'espagnol, au

21

9. Voir, *infra*, Yann Alix et Arnaud Serry, « Les ports, lieux et enjeux de pouvoir en Méditerranée », p. 43-54.

levantin des Baléares ou d'Alicante, à l'arabe, au maltais, à l'italien, au français...

MÉDITERRANÉITÉ

22 Toujours à cette même époque, les différentes communautés qui habitent ces ports, bien qu'en compétition entre elles, finissent par cohabiter et se mêler, créant des liens entre elles qui vont jusqu'au mariage et la mixité. Pour Colette Jourdain-Annequin et Paul Claval, « c'est la preuve qu'un nouvel homme méditerranéen est en train de naître » que l'on peut résumer sous le concept de « méditerranéité ». « Par-delà la mosaïque des peuples et des cultures installés sur ses rivages, on découvre un substrat commun, une culture méditerranéenne... » écrivent-ils¹⁰. En parallèle, l'arc méditerranéen n'est plus seulement perçu comme un axe de circulation, mais comme entité propre grâce aux travaux de géographes, botanistes et naturalistes qui en soulignent les caractéristiques communes. Avec la colonisation européenne des rives méridionales et orientales, par la violence des armes et l'assujettissement des populations locales, la Méditerranée redevient dans les discours officiels une terre « de haute civilisation », rappelant la Grèce et l'Empire romain. Il s'agit ici, pour les puissances prédatrices et colonisatrices du Nord, d'étendre le « rationalisme universaliste », qu'elles ont elles-mêmes théorisé, à ces nouvelles terres de conquête et d'y imposer les normes des nouveaux conquérants, notamment en matière d'agriculture et de mise en valeur des terres. C'est le cas des techniciens français des eaux et forêts ou des ingénieurs des ponts et chaussées amenés à travailler aux côtés des colonisés, paysans, bergers berbères ou arabes dont on a spolié la terre en Algérie pour la remettre aux colons venus d'ailleurs. Les paysages et la nature leur apparaissent sublimes à bien des égards, mais la terre a été « appauvrie », « érodée » ou « ruinée » par les techniques agricoles et d'élevage des autochtones, à leurs yeux inadaptées ou d'un autre âge. Les cultures locales se voient ainsi jetées aux oubliettes et les premiers habitants réduits au rôle d'acteurs de second rang, condamnés à la pauvreté, sources de futurs conflits.

Pour les promoteurs de la « méditerranéité », cette quête va bien au-delà des intérêts des impérialismes des États européens, elle penche vers l'universalité. Ainsi le résumant les chercheurs Robert Ilbert et Anne Ruel : « Les années 1930 ont été celles du discours méditerranéen. Il masquait

10. *Penser la Méditerranée, hier et aujourd'hui*, Paris, CNRS Éditions, 2022, p. 242-247.

des réalités très diverses, depuis les intérêts corporatifs des hommes d'affaires jusqu'au fascisme, mais, justement, ce succès lui permettait de véhiculer une grande variété de sens. Si la Méditerranée n'était plus latine, elle était universelle. Dans cette période de splendeur tardive pour le colonialisme et de crise des identités, elle était devenue la seule échelle d'analyse pour ceux qui essayaient d'éviter d'être piégés dans les conflits intra-européens¹¹. »

Cette « méditerranéité » comporte une part de rêve et peut-être aussi sa part de mythe ou de chimère, tel le syndrome de Victor Bérard évoqué plus haut à propos des lieux supposés des épisodes de *L'Odyssee*, mirage qui se dérobe au fur et à mesure que l'on pense l'atteindre, comme l'analyse avec une grande lucidité Luigi Chiarelli dès 1935 : « Le mythe de la Méditerranée [...] ne pouvait naître, comme tous les autres mythes, qu'en prenant un certain recul par rapport à la Méditerranée réelle, qui ressemblait de moins en moins à l'idée que nous en avons [...]. Dans le passé, la Méditerranée signifiait équilibre, modération et harmonie. Il suffit de jeter un œil à un journal pour voir qu'elle signifie aujourd'hui discorde [...]. Réfléchir à la Méditerranée, analyser ce vague et séduisant concept, est une question de relations entre la réalité et l'imagination, entre une existence désirée et une réelle [...]. La Méditerranée est en fin de compte l'image que nous nous en formons. Ce qui est remarquable, c'est que nous nous en formons tous une image, qui est encore, pour tous ceux qui ont eu la chance, un jour, de la découvrir, un point d'attraction. Il y a un secret caché là-dessous. C'est le secret de cette image elle-même. Ce n'est peut-être pas celui qu'évoque "la terre où fleurit l'oranger". C'est le secret de l'image elle-même, le secret d'un rêve qui confronte paradoxalement la richesse et la sécheresse, la joie de vivre et la pauvreté, la modération et l'immodération, le bonheur et la tragédie. Est-ce pour cette raison que nous avons besoin d'un Sud ? Si la Méditerranée n'existait pas, il faudrait l'inventer¹². »

23

La « méditerranéité » est centrale dans l'œuvre d'Albert Camus, l'enfant du quartier algérois de Belcourt. Aussi attaché à la France qu'à l'Algérie, mais également à l'Espagne (ses grands-parents maternels sont originaires de Port Mahon, sur l'île de Minorque, aux Baléares), Camus a exprimé sa solidarité envers les républicains espagnols défaits par l'armée de Franco, en particulier les anarchistes : « Ma génération a appris que l'on peut avoir raison et être vaincu, que la force peut détruire l'âme et

11. Cité *ibid.*, p. 245.

12. Cités *ibid.*, p. 245-246.

que, parfois, le courage n'obtient pas de récompense.» Le philosophe et écrivain, Prix Nobel de littérature, a théorisé la révolte comme seule réponse à l'absurdité de l'existence, à l'œuvre dans certains mythes grecs tels celui de Sisyphe, de Prométhée, d'Œdipe ou d'Antigone...

24 Ce concept de « méditerranéité » semble avoir été quelque peu abandonné, mais il resurgit parfois dans certains travaux ou réflexions de chercheurs ou d'écrivains soucieux de la vocation inaliénable de la Méditerranée : métissage culturel, quête de modernité, expression de la liberté, sentiment de l'exil, esprit de rébellion... Dans les sociétés du Sud et au Levant, ces aspirations existent bel et bien au sein de la jeunesse ou dans certaines franges de la population, mais elles sont réprimées ou niées par les États en place qui règnent par la répression. Si ces aspirants à la liberté ou à une vie meilleure n'ont d'autre choix que le départ et l'exil, ils se heurtent au refus de l'Europe démocratique de les accueillir alors qu'en 2022 elle ouvre ses portes, et c'est heureux, aux réfugiés ukrainiens. Les espoirs soulevés par les « printemps arabes » à partir de 2011 et la révolution tunisienne ne se sont guère concrétisés. Lorsqu'on étudie l'état des sociétés au sud de la Méditerranée et au Levant, le constat n'est guère réjouissant : économies en berne, surpopulation, régimes autoritaires (Turquie, Algérie), voire sanguinaires (Syrie de Bachar al-Assad), dictatures militaires (Égypte), pays ruinés ou faillis (Liban, Libye, Yémen...), chaos social et dégradation de l'environnement (Irak), religion omniprésente, faibles avancées sociales... L'émergence du djihadisme et de l'ultra-violence au Proche-Orient avec des ramifications en Europe, dans les quartiers appauvris ou en marge, a aggravé le fossé d'incompréhension entre citoyens musulmans, même intégrés, et le reste de la population européenne, qui a du mal à accepter les différences et l'islam. En France, on débat toujours des « bienfaits de la colonisation », et les plaies issues de la guerre d'Algérie sont encore instrumentalisées électoralement par une partie de la classe politique, notamment à l'extrême droite.

Le bassin méditerranéen semble condamné à n'être que cet espace d'affrontement des mondes, avec l'irruption de puissances déstabilisatrices (Russie, Turquie, Iran...), un État d'Israël militarisé, indifférent aux souffrances de Palestiniens privés de perspectives d'avenir, une Union européenne à la peine, bunkérisée, incapable de proposer un codéveloppement pour éviter à la jeunesse éduquée du Sud de migrer vers le Nord et de se noyer dans la « mort-Méditerranée »¹³. L'idée du rêve méditerranéen, de coexistence pacifique entre les peuples et d'avenir

13. Voir, *infra*, Catherine Wihtol de Wenden, « Migrations méditerranéennes », p. 87-97.

commun entre les différentes rives, semble bien loin. Une fois de plus, Camus vient à notre rescousse avec son discours prononcé à Stockholm lors de l'attribution de son prix Nobel, en 1957 : « Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse. » Il suffit de remplacer « le monde » par « la Méditerranée » pour mesurer l'ampleur du défi.

R É S U M É

C'est dans l'imaginaire et la puissance des mythes fondateurs que s'est forgée la notion même de Méditerranée, qui échappe à bien des classifications. Peut-on cependant parler d'une culture méditerranéenne alors que la profusion, les différences, la division, les conflits, caractérisent ce berceau de la civilisation occidentale ? À ces régressions, face à cet espace d'affrontement des mondes, s'oppose le concept généreux et ouvert de « méditerranéité », porté notamment par Albert Camus.

FRÉDÉRIC MÉDAIL

L'ÉCOSYSTÈME MÉDITERRANÉEN : ÉTATS D'URGENCE

27

La Méditerranée constitue un « océan miniature », vestige du vaste océan Téthys qui séparait il y a environ deux cents millions d'années l'Europe, Asie et Amérique du Nord (au nord) de l'Afrique, Amérique du Sud et Océanie (au sud). Si la délimitation géographique de cette mer ne pose aucun problème, il n'en va pas de même de la partie terrestre. Dès 1805, Augustin Pyramus de Candolle semble être le tout premier à mentionner une *région botanique méditerranéenne*¹. Mais il faudra attendre plus d'un siècle pour que la réalité d'une unité biogéographique méditerranéenne soit formalisée par Louis Emberger. Celui-ci, dans une perspective visant à embrasser la Méditerranée dans son ensemble, eut *l'intuition géniale* de définir des étages de végétation et de proposer une classification rationnelle des bioclimats méditerranéens. En 1930, il écrit : « Le voyageur qui parcourt les pays baignés par la Méditerranée est constamment sous un climat identique ou très semblable à lui-même. La végétation, miroir fidèle du climat, y conserve partout les mêmes traits. L'esprit le moins averti se rend compte de l'unité phytogéographique parfaite de ces pays ; leur ensemble forme une région, la *Région méditerranéenne*². » En effet, sans être un botaniste ou un biogéographe aguerri, on perçoit quasi instinctivement cette plongée dans un monde à part, la

1. « Explication de la carte botanique de France », in Jean-Baptiste de Lamarck et Augustin Pyramus de Candolle, *Flore française, ou Description succincte de toutes les plantes qui croissent naturellement en France*, 3^e éd., Paris, Agasse, 1815, t. 2, p. VI-VII.

2. « La végétation de la région méditerranéenne. Essai d'une classification des groupements végétaux », *Revue générale de botanique*, n° 42, 1930, p. 643.

Méditerranée, dès que l'on se frotte aux puissants effluves du maquis ou de la garrigue, ou que l'on nage à l'aplomb d'un épais herbier de posidonie. On retrouve en mer cette notion de fort gradient écologique avec l'étagement des peuplements benthiques, ceux qui sont fixés ou qui dépendent du fond, et dont l'organisation est liée aux paramètres physico-chimiques.

ENTRE DIVERSITÉ ET UNITÉ,
CE QUI FAIT LA BIODIVERSITÉ MÉDITERRANÉENNE

28 Si elle est terre de multiples contrastes, à la fois environnementaux et biogéographiques, la région méditerranéenne se caractérise aussi par une unité paysagère et écologique d'ensemble qui est pourtant le fruit d'une étonnante diversité du monde vivant³. La biodiversité de la Méditerranée est à la fois très élevée et souvent singulière, comme l'attestent la présence de nombreuses espèces endémiques, inféodées à cette région, et l'existence d'écosystèmes originaux tels que les mares temporaires et les cédraies ou, en mer, l'herbier de posidonie, le coralligène ou le « trottoir » à *Lithophyllum*, une algue rouge calcaire. Cette région biogéographique s'intègre ainsi parmi les trente-six points chauds (*hotspots*) de biodiversité terrestre identifiés au niveau mondial. Ces zones clés de biodiversité menacée se définissent par une forte richesse en espèces – dont une grande partie endémiques –, mais aussi des altérations importantes subies par les écosystèmes. La biodiversité méditerranéenne est tout d'abord le résultat d'histoires biogéographiques complexes, façonnées par les puissantes vicissitudes géologiques et climatiques qu'a connues cette région. Il s'est produit de multiples événements de vicariance⁴ et de dispersion à plus ou moins longue distance de lignées anciennes d'espèces, auxquels s'ajoutent des événements de spéciation *in situ* plus récents. Située à la charnière entre trois continents, la Méditerranée bénéficie de conditions environnementales très hétérogènes qui déterminent une grande diversité d'habitats et de paysages terrestres, auxquels les impacts variés et plurimillénaires de l'homme ont ajouté une complexité supplémentaire.

3. Jacques Blondel *et al.*, *The Mediterranean Region: Biological Diversity in Space and Time*, 2^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2010.

4. Phénomène de séparation géographique de l'aire de distribution initiale d'une espèce en une ou plusieurs entités, qui induit la différenciation de ces taxons apparentés car dérivant d'une souche commune.

En mer, on retrouve cette forte hétérogénéité environnementale avec des sous-bassins profonds connectés par de modestes détroits, et de forts gradients de salinité et température entre les bassins occidentaux et orientaux, sans oublier le puissant influx de surface lié aux eaux de l'Atlantique qui s'engouffrent dans le détroit de Gibraltar. La circulation océanique de cette mer semi-fermée dépend des courants de cet océan qui compensent son budget hydrique déficitaire puisque l'évaporation excède le total des précipitations et des apports fluviaux. La Méditerranée se caractérise par une faible concentration en nutriments, un excès en carbone, un déficit en phosphore. L'existence d'un gradient croissant d'oligotrophie ouest-est rend compte aussi du fonctionnement écologique distinct des deux bassins.

La richesse spécifique de la mer Méditerranée est globalement estimée à quelque dix-sept mille espèces marines, auxquelles s'ajoutent environ six cent trente espèces introduites⁵. Les végétaux, soit environ huit cent cinquante espèces, représentent 5 % de cette diversité, et les groupes d'animaux les plus représentés sont les crustacés (13,2 %), les mollusques (12 %), les annélides (6,6 %), les platyhelminthes (5,9 %) et enfin les vertébrés (4,1 %). Parmi ces derniers, les poissons sont majoritaires avec six cent cinquante espèces. Selon les groupes taxonomiques, la Méditerranée contient de 4 à 18 % des espèces marines du globe et son taux d'endémisme moyen avoisine 20 %. Les organismes microscopiques, procaryotes (bactéries et archées) et eucaryotes (protistes), restent si peu connus que les estimations chiffrées demeurent bien hasardeuses... L'analyse de la distribution des poissons marins montre qu'il existe une faible superposition spatiale (congruence) entre les secteurs de forte diversité spécifique, évolutive ou fonctionnelle⁶. Ainsi, les zones qui concentrent le plus de poissons (en particulier la rive nord-ouest) ne correspondent pas aux zones abritant une forte diversité fonctionnelle (golfe de Gabès, en Tunisie) ou évolutive (rive sud-ouest). Ces résultats – et cette approche multifacette de la biodiversité – sont à prendre en considération dans la mise en place d'aires marines protégées, qui sont encore loin de couvrir en Méditerranée les 10 % de surface prévus

5. Marta Coll *et al.*, « The Biodiversity of the Mediterranean Sea: Estimates, Patterns, and Threats », *PLOS ONE*, vol. 5, n° 8, 2010, e11842; Charles-François Boudouresque, « Marine Biodiversity in the Mediterranean: Status of Species, Populations and Communities », *Scientific Reports of the Port-Cros National Park*, n° 20, 2004, p. 97-146.

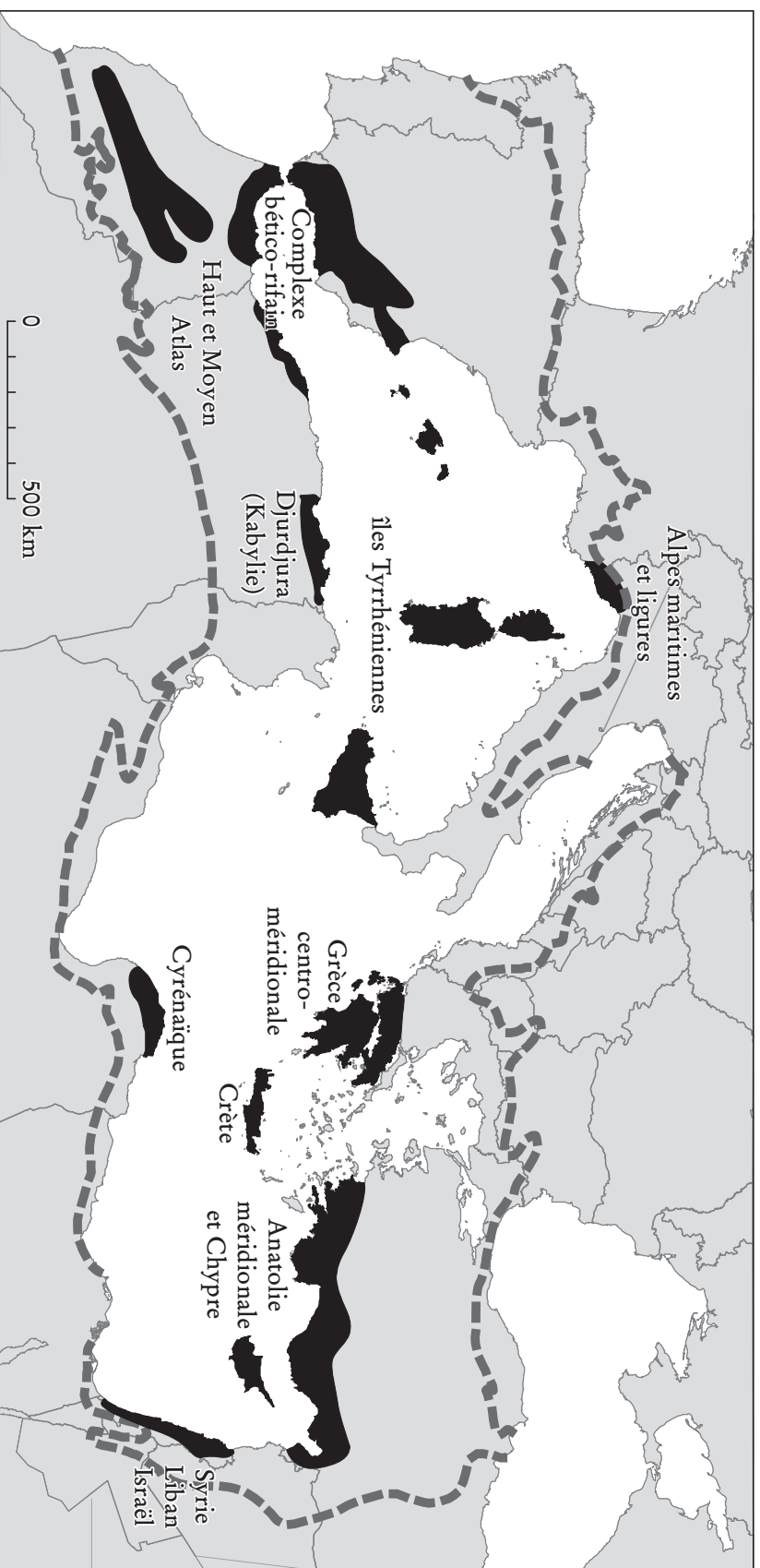
6. David Mouillot *et al.*, « Protected and Threatened Components of Fish Biodiversity in the Mediterranean Sea », *Current Biology*, vol. 21, n° 12, 2011, p. 1044-1050.

par la Convention sur la diversité biologique, adoptée à Rio lors du Sommet de la Terre de 1992.

30 Sur terre, la région biogéographique méditerranéenne, qui couvre environ 2,3 millions de kilomètres carrés, abrite aussi une très riche biodiversité. Ainsi, environ 10 % des plantes à fleurs et des fougères du globe se rencontrent sur ce territoire égal à seulement 1,6 % de la superficie terrestre mondiale. Estimée à vingt-cinq mille espèces, ou trente mille espèces et sous-espèces, la richesse floristique se concentre en deux pôles principaux, l'un occidental qui comprend la péninsule Ibérique et le Maroc, l'autre oriental avec la Turquie et la Grèce. Les îles et les montagnes déterminent des secteurs biogéographiques originaux, où le taux d'endémisme dépasse souvent 20 %. Sur la base de la richesse et de l'endémisme végétal, il a été possible de définir dix points chauds régionaux de biodiversité, qui abritent environ cinq mille cinq cents végétaux endémiques (44 % de l'ensemble) sur 22 % des terres émergées (*voir carte ci-contre*). Si l'on considère la richesse totale en arbres, celle-ci est près de trois fois plus élevée en région méditerranéenne (environ trois cent soixante-dix espèces) qu'en Europe tempérée (cent trente-cinq). Chez les animaux, le nombre d'espèces et d'endémiques par grand groupe taxonomique est très variable. Il dépend étroitement des conditions climatiques générales et de la nature des habitats disponibles. Si la richesse et l'endémisme des reptiles méditerranéens atteignent des valeurs élevées, l'endémisme s'avère moins important parmi les mammifères ou les oiseaux qui ont de bonnes capacités de dispersion. Pour la plupart des invertébrés, hormis quelques groupes bien connus comme les papillons de jour, il demeure bien difficile de proposer des estimations, même grossières, de richesse spécifique pour l'ensemble de la région.

Mais la biodiversité ne se résume pas à un nombre d'espèces, aussi important soit-il ! Il est indispensable de considérer les écosystèmes et leurs dynamiques pour mieux comprendre et préserver ce patrimoine naturel exceptionnel.

Les dix points chauds (hotspots) régionaux de biodiversité végétale du bassin méditerranéen



Légende : La ligne en pointillé délimite la région méditerranéenne au sens biogéographique.

SOURCE : D'après Frédéric Médail et Pierre Quézel, « Hot-Spots Analysis for Conservation of Plant Biodiversity in the Mediterranean Basin », *Annals of the Missouri Botanical Garden*, vol. 84, n° 1, 1997, p. 115.

L'ÉTAT DE L'ÉCOSYSTÈME TERRESTRE

La complexité et l'hétérogénéité géologique, géomorphologique, pédologique, et surtout bioclimatique, expliquent la diversité de structure, de composition en espèces, ainsi que le fonctionnement des écosystèmes terrestres méditerranéens. Climat de transition entre les climats tempérés et tropicaux secs, le climat méditerranéen est l'élément décisif qui caractérise la Méditerranée et ses écosystèmes. Son originalité s'affirme par l'existence d'une période estivale sèche axée sur la saison chaude, de durée variable, et qui impose une phase annuelle de stress hydrique au monde vivant. Cette diversité environnementale peut s'exprimer sur de très courtes distances, et elle détermine de forts gradients écologiques, notamment dans le cas de massifs montagneux proches de la mer comme les Alpes maritimes, la Sierra Nevada, la chaîne du mont Liban, ou encore le mont Athos, en Grèce, qui surplombe de ses deux mille trente mètres la mer Égée. L'originalité des histoires biogéographiques régionales complexifie ce schéma. Elles expliquent pour partie les distributions d'espèces ou de lignées génétiques particulières, ce qui influence à son tour la structure et la dynamique des écosystèmes.

Dès la transition Néolithique-Chalcolithique, il y a environ cinq mille ans, l'homme exerce un impact significatif sur le milieu naturel méditerranéen car l'amélioration du climat a engendré une croissance démographique significative. À l'âge du bronze et durant toute l'Antiquité, un palier supplémentaire est franchi avec la généralisation des déboisements qui débutent à différentes époques selon les régions : vers trois mille deux cents ans auparavant au nord-ouest de la Grèce, ou deux mille huit cents en Corse. Dès l'orée de la période historique, l'emprise anthropique augmente, particulièrement en basse altitude, sous le joug du triptyque agriculture-feux-pâturage. L'homme a donc précocement détruit ou altéré une portion notable des écosystèmes, notamment les forêts qui couvraient cette région, en modifiant profondément leurs structures et dynamiques. Les forêts à feuillage caduc (chêne pubescent, chêne vélani, érables, etc.) ont cédé la place à des formations plus tolérantes à la sécheresse et aux perturbations : pinèdes de pin d'Alep ou de pin brutia, chênaies vertes, maquis, garrigues, phryganes. Les défrichements se sont accompagnés d'une érosion et perte de sols, ce tissu vivant si important pour la biosphère. Dès lors, on estime à seulement 5 % la surface actuelle couverte par la végétation naturelle non directement impactée par l'homme. Toutefois, l'action humaine n'a pas toujours été délétère car des usages traditionnels ont pu conduire à une augmentation

locale de la richesse spécifique et fonctionnelle, grâce à une utilisation multi-usages des terres, alors divisées en zones de productions agricoles (*ager*) ou de bois (*sylva*) et d'élevage des cheptels (*saltus*). Cette triade de l'agro-sylvo-pastoralisme connue dès les Romains a engendré des habitats en mosaïque de plus grande diversité.

De nos jours, la situation a empiré et le bassin méditerranéen arrive dans le peloton de tête pour la densité moyenne d'habitants, avec plus de 110 personnes par kilomètre carré. La population résidente des pays bordant la Méditerranée a plus que doublé, passant de 225 millions d'habitants en 1950 à 512 millions en 2018; elle devrait atteindre près de 700 millions d'habitants en 2050⁷. Une personne sur trois vit dans une région côtière du littoral méditerranéen, très fortement urbanisé : entre 1975 et 2015, l'urbanisation de la bande littorale d'un kilomètre a doublé, ou plus encore selon les secteurs. S'ajoute un nombre massif de touristes qui représentent 360 millions de personnes chaque année, soit 27 % du tourisme mondial (en 2017).

33

Parmi les habitats naturels les plus impactés par l'homme, on trouve en premier lieu les écosystèmes littoraux et les zones humides. Ces habitats ont subi de plein fouet le résultat des frénétiques politiques d'urbanisation et leur corollaire : fragmentation des milieux, surexploitation des ressources en eau et des terres agricoles, pollutions, invasions biologiques. Les zones humides du littoral méditerranéen sont réduites à peau de chagrin, victimes de la course aux terres arables, des captages d'eau, sans oublier la lutte ancienne contre la malaria qui a visé à « assainir » ces milieux. Selon l'Observatoire des zones humides méditerranéennes, la région a désormais perdu au moins la moitié des zones humides encore présentes au début du xx^e siècle, et un million d'hectares ont été détruits durant les seules cinquante dernières années ! Les habitats et espèces des milieux sableux littoraux ont également été très altérés par le développement du tourisme balnéaire de masse depuis les années 1960. Les laisses de mer, dunes et arrière-dunes s'avèrent particulièrement vulnérables. Par exemple, la superficie couverte par la végétation des dunes actives le long de la presqu'île de Giens, dans le Var, a régressé de 73 % depuis les années 1950. On constate conjointement l'extinction de plusieurs espèces d'insectes sur le littoral méditerranéen français, telle la nébrie des sables (*Nebria complanata*), une espèce des laisses de mer victime de la surfréquentation et du nettoyage mécanique des plages, une pratique

7. *Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée*, PNUE/PAM-Plan Bleu, 2020 (disponible sur PlanBleu.org).

très néfaste, à proscrire absolument. Plusieurs végétaux liés au sable sont aussi au bord de l'extinction régionale en Provence, comme l'épiaire maritime (*Stachys maritima*) ou la scrophulaire rameuse (*Scrophularia ramosissima*), et la plupart de ces psammophytes sont menacées.

34 Il demeure délicat d'estimer les conséquences de tous ces impacts anthropiques sur les extinctions d'espèces; en cause, les méconnaissances portant sur leur distribution et leur niche écologique initiales, et aussi un profond déficit d'informations notamment sur les invertébrés ou les espèces à faible détectabilité. Concernant les vertébrés, la *Liste rouge des espèces menacées* de l'Union internationale pour la conservation de la nature estime que 39 % des poissons d'eau douce, 30 % des amphibiens, 25 % des reptiles et 15 % des mammifères terrestres de Méditerranée sont menacés d'extinction. En Afrique du Nord, sur près de huit cent quatre-vingts espèces d'eau douce étudiées (poissons, mollusques, crabes, odonates, plantes aquatiques), 28 % sont pareillement menacées, dont une soixantaine en danger critique d'extinction, un résultat très préoccupant⁸. Toutefois, les extinctions réelles demeurent heureusement bien plus rares. Et si de nombreuses plantes sont en danger critique d'extinction, on estime à une trentaine le nombre d'espèces végétales totalement disparues et qui étaient endémiques du pourtour méditerranéen, soit un taux d'extinction égal à 0,12 % seulement⁹. Les données disponibles en ce début des années 2020 suggèrent donc une nette discordance entre les taux d'extinction observés, semble-t-il très réduits, et l'impact humain généralisé. Si ces aspects contre-intuitifs méritent d'être analysés en détail, ils vont dans le sens d'une étonnante persistance de la biodiversité terrestre et d'un certain « paradoxe méditerranéen de l'extinction ». Mais il a été aussi montré que les territoires de plus forte concentration en biodiversité végétale (points chauds), dont le bassin méditerranéen, connaissent les taux d'extinction d'espèces les plus élevés, comparés aux secteurs à biodiversité plus réduite¹⁰. Nous sommes sans doute à l'orée d'une phase de basculement écologique qui conduirait à un processus bien plus sévère d'extinction si les ultimes populations des habitats les plus vulnérables disparaissaient.

8. *The Status and Distribution of Freshwater Biodiversity in Northern Africa*, IUCN, 2010 (disponible sur IUCN.org).

9. Observations inédites de l'auteur.

10. Johannes J. Le Roux *et al.*, « Recent Anthropogenic Plant Extinctions Differ in Biodiversity Hotspots and Coldspots », *Current Biology*, vol. 29, n° 17, 2019, p. 2912-2918.

L'ÉTAT DE L'ÉCOSYSTÈME MARIN

Si la mer Méditerranée ne représente que 0,8 % de l'« océan global », elle forme un réservoir majeur de richesse spécifique (18 % de toutes les espèces marines connues) et de diversité écosystémique. Et bien que les paysages marins aient été moins modelés par l'homme, son impact est de plus en plus prégnant. La pression anthropique est fort ancienne, comme à Gibraltar où l'homme de Néandertal exploitait déjà activement plusieurs espèces de mammifères (phoque-moine, dauphins) et nombre de mollusques. De gros bivalves très consommés telle la grande nacre de Méditerranée ou la grande patelle ont alors disparu le long de nombreux secteurs côtiers. Diverses espèces de gastéropodes et d'éponges, sans oublier le fameux corail rouge, ont subi des exploitations à une « échelle industrielle » dès l'époque romaine, et bon nombre de populations se sont éteintes. Parmi les cinq cent dix-neuf espèces et sous-espèces de poissons de Méditerranée évaluées par l'Union internationale pour la conservation de la nature, quarante-trois espèces (soit 8 %) sont menacées d'extinction, dont quinze en danger critique d'extinction, la majorité étant des requins et des raies. La surpêche, conjuguée aux pollutions et pertes d'habitats, reste la principale menace. Pourtant, là aussi, on ne recense que très peu de cas d'espèces marines éteintes du fait de l'action de l'homme. Cas emblématique, le phoque-moine occupait encore la totalité du pourtour méditerranéen au début du ^{xx}e siècle, dont le Sud de la France (Calanques, îles d'Hyères); il ne persiste qu'en de très rares populations sur quelques côtes escarpées ou îlots de la mer Égée, entre Grèce et Turquie.

35

Force est de constater que la plupart des espèces marines réellement menacées, et même au bord de l'extinction, ne bénéficient d'aucun statut de protection légale en France et dans la plupart des pays méditerranéens. Tel est le cas de macro-algues comme certaines sargasses (*Sargassum acinarium* et *Sargassum hornschurchii*)¹¹. L'énorme déséquilibre dans la préservation des espèces et des habitats entre les domaines terrestre et marin non seulement ne se résorbe pas, mais continue de se creuser !

Au-delà des espèces, les écosystèmes littoraux subissent les plus forts impacts. Le cas le plus frappant est sans doute la régression des herbiers à magnoliophytes (posidonie, cymodocée, zostères), constatée depuis les

11. Marc Verlaque, Charles-François Boudouresque et Michèle Perret-Boudouresque, « Mediterranean Seaweeds Listed as Threatened under the Barcelona Convention: A Critical Analysis », *Scientific Reports of the Port-Cros National Park*, n° 33, 2019, p. 179-214.

36 années 1970. Même si la magnitude paraît relativement limitée à l'échelle du bassin méditerranéen (entre 0 % et 10 % de pertes au cours du xx^e siècle), certains secteurs connaissent des régressions bien plus importantes, comprises entre 5 % et 8 % par an. Pour l'ensemble de la Méditerranée, ces altérations sont surtout liées à l'anthropisation des rivages (urbanisation, construction de ports), aux pollutions, à la surpêche (tout particulièrement la pêche industrielle, dont le chalutage, et celle de loisir) et aux invasions biologiques. Ces dernières font peser de lourdes menaces car les espèces marines envahissantes sont en constante augmentation, leur introduction étant favorisée par divers facteurs : transport par les eaux de ballast ou sur les coques (*fouling*), aquaculture, aquariums, et plus anciennement le percement du canal de Suez, en 1869, qui a permis à de nombreuses espèces de la mer Rouge d'atteindre la Méditerranée puis de se répandre. Plus récemment, l'élévation de la température de l'eau et la remontée du niveau marin engendrées par le réchauffement climatique se font particulièrement ressentir en milieu marin, ce qui conduit, selon les secteurs, à une « tropicalisation » de la Méditerranée et à une fréquence accrue d'événements climatiques extrêmes.

Plusieurs recherches ont montré toute l'importance des vastes herbiers à magnoliophytes dans la fixation et le stockage du carbone atmosphérique (« puits de carbone »). Aux Baléares, les soixante-sept mille hectares couverts par les herbiers à posidonie entourant l'archipel compensent 8,7 % des émissions locales de carbone, et la totalité du stock séquestré équivaldrait à cent cinq ans d'émissions de CO₂ pour ces îles. On le voit, les « services écologiques » rendus par cet écosystème sont essentiels pour la Méditerranée, si l'on ajoute sa capacité à atténuer l'érosion marine et à servir de nurserie à la faune. À l'interface terre-mer, l'éco-complexe banquette de posidonie-plage-dune joue un rôle, bien trop méconnu, de pivot dans le fonctionnement des systèmes côtiers, et il mérite une protection accrue et réellement efficace.

PRÉSERVER LES PETITES ÎLES DE MÉDITERRANÉE, ULTIMES REFUGES DE LA BIODIVERSITÉ LITTORALE

Avec environ onze mille îles et îlots, dont deux cent cinquante habités par l'homme, la Méditerranée abrite l'un des plus vastes archipels au monde¹². Si l'organisation et la structure de la biodiversité et des paysages des plus

12. Frédéric Médail, « Plant Biogeography and Vegetation Patterns of the Mediterranean Islands », *Botanical Review*, vol. 88, n° 1, 2022, p. 63-129.

grandes îles méditerranéennes (Corse, Sardaigne, Sicile, Crète, Baléares) sont plutôt bien connues, il n'en est pas de même des plus petites îles. Mais qu'entend-on par « petite île de Méditerranée » ? Dans le cadre de l'Initiative PIM, un consortium international regroupant depuis 2005 gestionnaires, chercheurs et administratifs¹³, sont considérées les entités insulaires de superficie inférieure à mille hectares environ, éloignées d'au moins cinq mètres d'une autre zone émergée plus vaste et accueillant au minimum une plante vasculaire ou un vertébré reproducteur.

Si ces îles méditerranéennes sont des territoires privilégiés de persistance de lignées évolutives anciennes et singulières, elles sont aussi des foyers actifs de différenciation et d'adaptation locale, du fait des puissantes contraintes environnementales et démographiques (effectifs réduits, flux géniques limités) liées à l'insularité. De fait, chaque entité micro-insulaire offre ses singularités biologiques. Les petites îles de Méditerranée abritent une constellation unique d'écosystèmes et des assemblages d'espèces souvent particuliers. Ce sont donc de précieux laboratoires naturels qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement d'écosystèmes préservés en situation d'isolement.

37

Les caractéristiques propres aux écosystèmes insulaires ont parfois conduit à de singulières interactions biotiques nouées entre végétal et animal. Sur l'île de Minorque, aux Baléares, un exemple remarquable concerne l'association quasi mutualiste qui lie un lézard endémique rarissime (*Podarcis lilfordi*), agent disséminateur des fruits et graines d'un buisson également endémique, un daphné (*Daphne rodriguezii*)¹⁴. Mais l'introduction ancienne par l'homme de divers vertébrés allochtones a causé la rupture de ce mutualisme avec l'extinction du lézard sur l'île. En conséquence, la régénération du daphné ne se produit plus et l'on note une nette érosion de sa diversité génétique. Ce mutualisme perdure uniquement sur la petite île satellite de Colom, où arrive à persister une population de lézards qui disperse efficacement les graines du daphné.

Ainsi, petites îles et îlots constituent souvent, non seulement les ultimes territoires refuges actuels où peuvent se maintenir écosystèmes et espèces rares ou menacées par ailleurs le long des rivages continentaux de la Méditerranée, et aussi des habitats naturels littoraux à l'origine plus communs mais en constante régression désormais sur le continent. Dès

13. L'« Initiative pour les petites îles de Méditerranée » s'attelle à améliorer les connaissances sur la biodiversité au sein de ces dernières afin de mieux la préserver; cf. Initiative-PIM.org

14. Anna Traveset et Nuria Riera, « Disruption of a Plant-Lizard Seed Dispersal System and Its Ecological Effects on a Threatened Endemic Plant in the Balearic Islands », *Conservation Biology*, vol. 19, n° 2, 2005, p. 421-431.

lors, ces territoires isolés, longtemps négligés, sont amenés à jouer un rôle de pivot dans la conservation de la biodiversité littorale de plus en plus malmenée par l'homme. Les petites îles de Méditerranée forment, sans nul doute, la « dernière frontière » possible pour préserver les derniers fragments de nature encore peu altérés au sein de ce littoral méditerranéen si inspirant.

FACE AU CHANGEMENT GLOBAL, L'URGENCE DE MENER UNE CONSERVATION ÉCOSYSTÉMIQUE

38 Si le bassin méditerranéen constitue un point chaud mondial de biodiversité, il est également un point chaud de croissance démographique et d'impacts humains. Cette écorégion est bien l'un des principaux « biomes en crise » identifiés au niveau mondial, tant sur le plan de l'altération des écosystèmes que de celle de sa biodiversité.

Dès lors, seule une approche d'écologie globale et de conservation écosystémique¹⁵, depuis les gènes jusqu'aux paysages écologiques, pourra permettre d'enrayer cette perte irrémédiable de biodiversité. Aussi bien dans le domaine marin que terrestre demeurent de profondes incertitudes dans notre compréhension des interactions complexes entre les facteurs de forçage globaux (changement du mode d'usage des terres ou des mers, changement climatique) et leurs impacts sur les écosystèmes et la biodiversité. Les avancées de l'écologie fonctionnelle et de la biogéographie contribuent à affiner les modèles prédictifs examinant les conséquences du changement global. Si les modélisations de niche écologique des espèces sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes ; basées le plus souvent sur les seuls paramètres climatiques, elles peuvent donner des « prédictions » à l'opposé de ce qu'un suivi populationnel à « long terme » et *in situ* peut fournir. Une étude menée en 2022 sur les serpents d'Espagne et du Languedoc-Roussillon montre que le contingent méditerranéen a significativement décliné, contrairement aux résultats des modélisations initiales¹⁶.

Les enjeux de ces recherches sont cruciaux car la région méditerranéenne devrait être l'une des régions du globe les plus affectées par l'aridification et le réchauffement du climat durant les prochaines décennies.

15. Charles-François Boudouresque *et al.*, « Biodiversity Management in a Mediterranean National Park: The Long, Winding Path from a Species-Centred to an Ecosystem-Centred Approach », *Diversity*, vol. 13, n° 11, 2021, p. 594.

16. Xavier Santos *et al.*, Citizen-Science Data Shows Long-Term Decline of Snakes in Southwestern Europe », *Biodiversity and Conservation*, vol. 31, n° 5-6, 2022, p. 1-17.

Mieux connaître le fonctionnement des écosystèmes apparaît aussi essentiel dans l'évaluation des « services écologiques » fournis par les grands ensembles naturels, afin d'en assurer la pérennité sur le temps long. Mais pérennité ne veut pas forcément dire maintien, coûte que coûte, de ces systèmes dans une stabilité illusoire car les dynamiques du vivant peuvent être chaotiques et les perturbations naturelles sont partie intégrante de ce fonctionnement.

En écologie politique, il existe à l'heure actuelle deux paradigmes opposés que l'on retrouve dans le domaine scientifique, en écologie de la conservation : d'un côté une écologie correctrice, surtout conciliatrice et socio-centrée, qui prévaut, et de l'autre une écologie plus naturaliste, profonde, voire radicale, qui prône la non-intervention humaine afin de favoriser des zones de libre évolution où la dynamique naturelle pourra se réaliser sans entrave. Il est évident qu'une forêt naturelle n'a pas besoin de l'homme pour se régénérer ! Des perturbations naturelles causées par la chute des arbres vieillissants ouvriront des clairières, autant de trouées qui seront le nouveau moteur des successions écologiques de ce système. Les solutions basées sur la nature sont souvent les plus efficaces et les moins coûteuses pour peu que les écosystèmes puissent être encore résilients. Il ne faut ainsi guère compter sur les retombées limitées de la migration ou de l'évolution assistées des espèces, retours sur investissement économique et écologique hasardeux.

39

Pour faire face à l'urgence, l'une des solutions consiste à augmenter les superficies d'aires protégées si leur gestion est effective et s'adosse à un conseil scientifique. En effet, le réseau des aires protégées demeure insuffisant ou inefficace – « parcs de papier » (*paper parks*) – dans bon nombre de régions, notamment au sud et à l'est de la Méditerranée. En mer, pourtant, l'efficacité des « aires marines protégées » est probante là où la pêche et les activités de loisirs sont régulées ; dans ce cas, la faune marine bénéficie rapidement d'un « effet réserve », comme au sein du Parc national de Port-Cros. Malheureusement, si 59,1 % de la Méditerranée française est couverte par des aires marines protégées, la pleine protection ne s'applique que sur une superficie de 0,09 %¹⁷. L'heure est passée de jouer avec les chiffres...

À une échelle régionale, il est nécessaire de préserver des portions significatives de territoires où existent des gradients environnementaux

17. Joachim Claudet, Charles Loiseau et Antoine Pebayle, « Critical Gaps in the Protection of the Second Largest Exclusive Economic Zone in the World », *Marine Policy*, vol. 124, 2021, p. 1-9.

importants : les zones de montagne méditerranéennes proches de la mer, les secteurs rocheux sous-marins où se manifeste une belle succession de peuplements benthiques jusqu'au coralligène. Dans ces espaces, les migrations ou les adaptations locales des espèces peuvent s'exprimer plus facilement face au réchauffement climatique. En ce sens, l'identification et la préservation des territoires refuges de biodiversité doivent être développées. Un refuge terrestre constitue une entité bien délimitée sur le plan topographique, qui subit moins de fluctuations environnementales durant les changements climatiques (les glaciations ou les phases d'hyperaridité du passé) que les zones adjacentes, et où les conditions climatiques locales ou microclimatiques varient moins dans le temps. Les espèces, dont de multiples endémiques et des lignées génétiques originales, peuvent persister au sein de ces sites privilégiés car les conditions climatiques restent plus favorables¹⁸.

40

On se doit aussi de mieux considérer la biodiversité dans les planifications socio-économiques, et de l'évaluer en amont des projets. Est-il par exemple concevable de créer des champs de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes en plein cœur de vastes zones de forêts provençales jusqu'alors peu fragmentées et en voie de maturation ? Il est urgent de confronter précisément les zones de plus grand intérêt pour la biodiversité avec celles pouvant recevoir des structures dédiées aux énergies vertes. Doit-on sacrifier la Crau, une steppe unique au nord de la Méditerranée, pour la construction de plateformes logistiques qui détruisent de façon irrémédiable ses habitats naturels ? Certes, intégrer les changements environnementaux futurs dans une gestion durable de l'espace biologique méditerranéen représente un véritable défi, à la fois pour les responsables politiques et les chercheurs qui doivent mieux interagir afin de prendre au plus vite les décisions qui s'imposent. Enrayer l'érosion de ce capital naturel unique est un acte essentiel en faveur d'un avenir encore soutenable pour l'homme dans sa *Mare Nostrum*.

18. Cf. Frédéric Médail et Katia Diadema, « Glacial Refugia Influence Plant Diversity Patterns in the Mediterranean Basin », *Journal of Biogeography*, vol. 36, n° 7, 2009, p. 1333-1345, et notamment la carte p. 1336.

BIBLIOGRAPHIE

- Wolfgang CRAMER, Joël GUIOT et Katarzyna MARINI (dir.), *Climate and Environmental Change in the Mediterranean Basin – Current Situation and Risks for the Future: First Mediterranean Assessment Report*, PNUE/PAM-Plan Bleu-Union pour la Méditerranée-Plan Bleu-UNEP/MAP, 2020.
- Ilse GEIJZENDORFFER (dir.), *Solutions pour des zones humides méditerranéennes durables*, Arles, Tour du Valat, 2018.
- Alexandre MEINESZ, *Protéger la biodiversité marine*, Paris, Odile Jacob, 2021.
- Pierre QUÉZEL et Frédéric MÉDAIL, *Écologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*, Paris, Elsevier, 2003.

41

RÉSUMÉ

Le bassin méditerranéen constitue un point chaud (hotspot) mondial de biodiversité marine et terrestre, mais il est aussi un point chaud de croissance démographique et d'impacts humains. C'est l'une des principales régions en crise identifiée au niveau mondial, tant sur le plan de l'altération des écosystèmes que de celle de sa biodiversité. Il s'avère indispensable de préserver les écosystèmes et leurs dynamiques pour mieux conserver ce patrimoine naturel unique. Responsables politiques et chercheurs doivent davantage interagir afin de prendre au plus vite les décisions qui s'imposent.

YANN ALIX
ARNAUD SERRY

LES PORTS, LIEUX ET ENJEUX DE POUVOIR EN MÉDITERRANÉE

43

L'unification méditerranéenne par le commerce est un fait ancien. Les civilisations maritimes se sont succédé et ont permis l'intensification des liens entre les rives à l'instar des cités grecques ou de l'influence de Rome sur la *Mare Nostrum*. Aussi, Fernand Braudel avait érigé la Méditerranée du temps de Philippe II comme laboratoire de l'économie-monde, avant que celle-ci ne décline avec le basculement atlantique vers des circulations de plus en plus transocéaniques¹. Mais les années 1980-1990 ne marquent-elles pas un retour de la Méditerranée dans une globalisation marchande largement dominée par la Triade ?

Le transport maritime contemporain est un système mondialisé au sein duquel certains lieux (détroit de Malacca, canal de Panamá...), certains espaces (mer du Nord, mer de Chine...) jouent un rôle particulier. La mer Méditerranée est de ceux-ci. En effet, c'est l'un des quatre centres de gravité de ce système-monde avec les océans Atlantique, Pacifique, et Indien, interconnecté par huit liens stratégiques qui sont autant de passages obligés au sein de l'espace maritime. Ainsi, en raison de sa position, la Méditerranée constitue une voie de transit majeure et, depuis le début des années 1990, un espace de transbordement pour le transport maritime international, mais également une zone de circulation intense en raison du trafic maritime intra-méditerranéen, notamment roulier. Elle est ainsi redevenue un espace de pouvoir

1. Nicolas Escach et Arnaud Serry, « Les “méditerranées” ou l'émergence de régionalisations réticulaires », in Nicolas Escach (dir.), *Géographie des mers et des océans*, Paris, Dunod, 2015, p. 226-270.

géopolitique et géostratégique tel que défini par les géographes maritimes français².

ESPACE DE TRANSITION ENTRE SUEZ ET GIBRALTAR

Une méditerranée occidentale particulièrement dynamique

44 La première route maritime mondiale, par l'intensité de son trafic et les valeurs marchandes échangées, relie l'Asie-Pacifique à l'Europe, ce qui place *de facto* la Méditerranée comme un passage obligé. Au carrefour de trois grandes artères maritimes, Gibraltar, le canal de Suez et le Bosphore, la Méditerranée concentre et génère toutes les typologies de trafics maritimes. Nombre de ports s'y trouvent (nous avons répertorié environ cent vingt ports de commerce d'envergure internationale), et trente-cinq d'entre eux présentaient un trafic supérieur à 20 millions de tonnes (Mt) en 2020 (*voir carte ci-contre*).

D'importantes voies de transport d'hydrocarbures la traversent, notamment celle du pétrole russe et kazakh venant de mer Noire, les exportations des pays d'Afrique du Nord (Libye, Algérie) et les flux en provenance du Moyen-Orient. Par conséquent, les grands ports dits de vrac liquides (pétrole, gaz naturel liquéfié) y sont nombreux : Botas, Marseille, Trieste, Arzew, Aliaga, Algésiras et Carthagène ont chacun manutentionné plus de 25 Mt de marchandises pondéreuses en 2020.

Les trafics méditerranéens sont également composés d'autres marchandises, dites de vrac secs, par exemple du charbon, des minerais, du ciment, ou encore des céréales³. Néanmoins, c'est le conteneur qui demeure au cœur des enjeux, tout comme le roulier historiquement présent dans une configuration géophysique et géopolitique favorable. Le trafic des ports des deux rives est d'environ 50 millions d'équivalents vingt pieds (EVP)⁴, sans compter le transit qui y est extrêmement important.

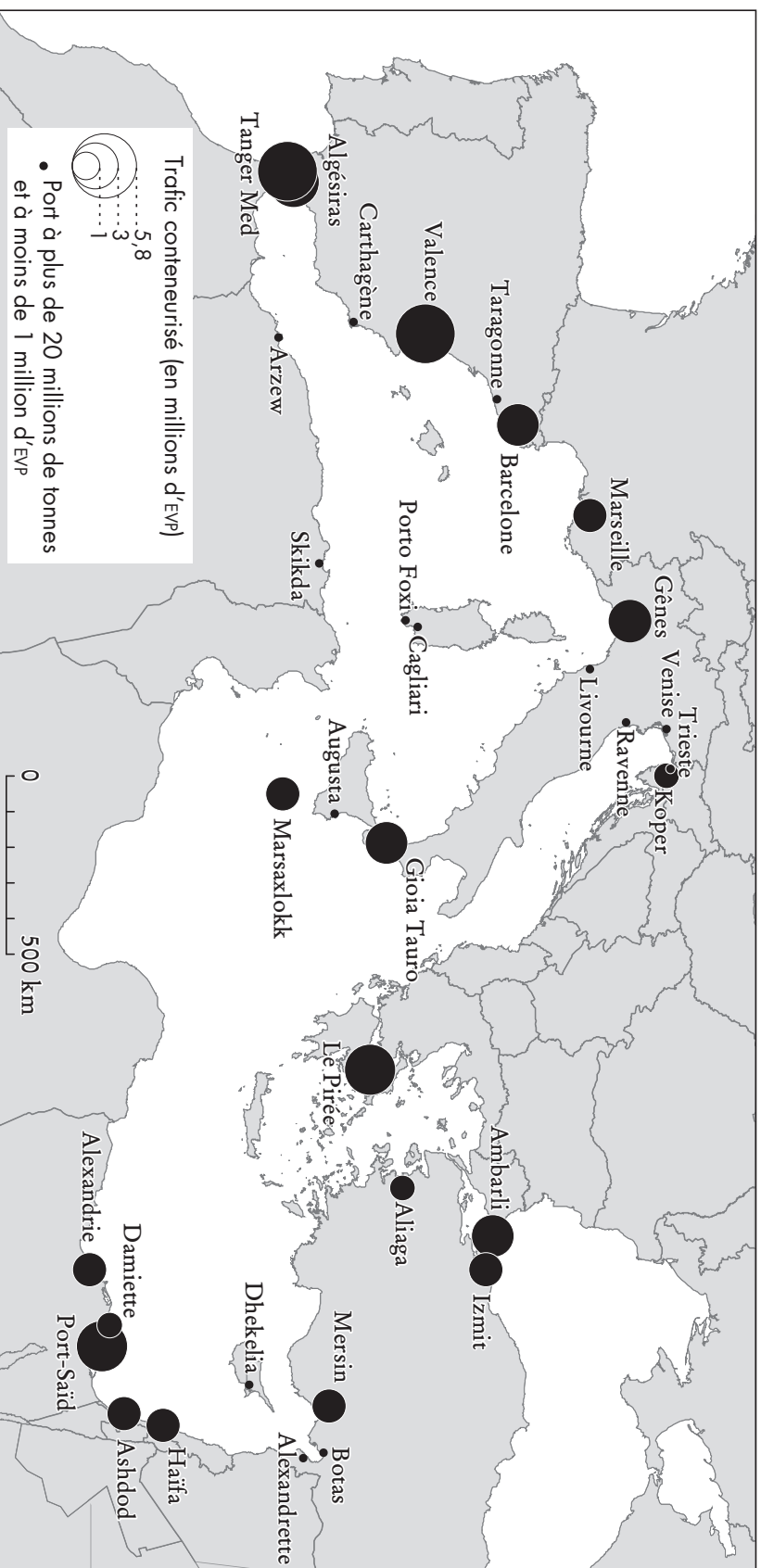
En Espagne, les ports méditerranéens de Barcelone, Valence et Algésiras dominent le marché conteneurisé. Barcelone est un port multifonctionnel, troisième en termes d'importance avec 59 Mt en 2020, derrière Valence, qui pointe au deuxième rang avec 80 Mt. Si le port catalan s'affirme comme le premier port de croisière européen, son hinterland immédiat

2. Cf. André Vigarié, *Ports de commerce et vie littorale*, Paris, Hachette, 1979.

3. Paul Tourret, « La Méditerranée. Nouveaux enjeux, nouveaux défis », note de synthèse n° 211, ISEMAR, juin 2019 (disponible sur ISEMAR.fr).

4. Unité de mesure qui sert à exprimer une capacité de transport en multiple du volume standard occupé par un conteneur 20 pieds (d'à peu près 6 mètres de long).

Les principaux ports de Méditerranée en 2020



SOURCE : European Sea Ports Organisation ; autorités portuaires.

se réduit⁵ et participe à son recul dans la hiérarchie des ports à conteneurs du continent. Les ports du Sud de l'Espagne s'intègrent dans un ensemble portuaire dynamique à proximité du détroit de Gibraltar, qui en raison de sa localisation s'affirme comme le *gateway* (porte d'entrée principale) occidental du bassin méditerranéen. À l'instar de Valence avec l'armateur Mediterranean Shipping Company (MSC), Algésiras, premier port méditerranéen en tonnage (107 Mt), profite de cette situation ainsi que d'avoir été choisi par la compagnie maritime Maersk Line pour en faire un port de transbordement devenu un hub global⁶.

46 Toutefois, la situation monopolistique d'Algésiras est désormais concurrencée par la montée en puissance du port marocain de Tanger Med, dans un espace du détroit qui a connu une vague d'investissements portuaires sans précédent à partir des années 2000⁷. Avec un trafic de 7,1 millions d'EVP en 2021, Tanger Med est le premier port conteneurisé de Méditerranée et d'Afrique grâce à des connexions directes vers trente-sept ports africains. Non content d'être devenu un hub maritime, Tanger Med fonctionne également comme une plateforme industrielle avec l'appui de multinationales comme Adidas, Renault ou Decathlon. Il domine une façade maritime du Maghreb le long de laquelle, à l'exception d'Arzew ou Skikda, la plupart des ports sont de taille moyenne et ont une fonction régionale ou nationale⁸. Plus au « nord », les ports italiens et français, principalement Gênes et Marseille, infrastructures séculaires, restent des établissements aux marchés relativement captifs, partiellement handicapés par leur localisation périphérique dans les rotations stratégiques transocéaniques des armements de lignes régulières.

Une méditerranée centrale et orientale au développement contrasté

En Méditerranée orientale, à l'exception des ports israéliens (Haïfa, Ashdod), les principaux ports desservent leur propre pays. L'Égypte dispose d'un réseau relativement dense, ayant manutentionné 156 Mt de

5. Lorena Garcia-Alonso, Jason Monios et José Ángel Vallejo-Pinto, « Port Competition Through Hinterland Accessibility: The Case of Spain », *Maritime Economics et Logistics*, vol. 21, n° 2, 2019, p. 258-277.

6. Un hub est le noyau pivot d'un système de transport. Il désigne ici les ports pivots qui servent de centre d'éclatement pour le transport des marchandises, en général conteneurisées. Cf. aussi Yann Alix, Nicolas Montier et Olivier Fauray, « Vers une nouvelle hiérarchisation portuaire ouest-méditerranéenne dans l'ère du COVID ? », UNCTAD.org, 7 décembre 2020.

7. Yann Alix, « Tanger Med, porte de l'Afrique », *Journal de la marine marchande*, n° 5099-5100, 2019, p. 4.

8. Fatima Zohra Mohamed-Chérif et César Ducruet, « Les ports et la façade maritime du Maghreb, entre intégration régionale et mondiale », *M@ppemonde*, n° 101, 2011 (en ligne).

marchandises en 2020, dominé par les ports du canal de Suez (63 Mt) et d'Alexandrie (59 Mt). Dans cette région, les ports turcs (Izmit, Aliaga, Botas...) jouent un rôle de premier plan en s'appuyant à la fois sur leur situation au contact de la mer Noire, qui produit environ 520 Mt de marchandises par an, et sur le potentiel économique du pays. Les autorités portuaires turques profitent d'une politique présidentielle qui encourage le développement des infrastructures et des services dans le but d'accompagner le rayonnement économique et stratégique du pays en Méditerranée, et au-delà.

La rive nord est composée d'un « cul-de-sac maritime » adriatique dans lequel le trafic est relativement diffus⁹, et les ports comme Koper (20 Mt) ou Venise (22 Mt) restent de taille moyenne et partagent des ambitions continentales qui passent par des solutions ferroviaires connectées aux réseaux européens de transport de fret.

47

Les ports de la Méditerranée « centrale » se positionnent sur le créneau du transbordement en raison de leur proximité avec la route est-ouest : Gioia Tauro a traité plus de 3 millions d'EVP en 2020 et Marsaxlokk 2,4 millions. Surtout, Le Pirée, avec 5,4 millions d'EVP, s'y affirme comme un nouvel acteur majeur depuis sa privatisation et son rachat en 2016 par l'entreprise publique chinoise Cosco Shipping.

Aussi la mer Méditerranée dispose-t-elle de points pivots structurants d'échelle mondiale, que ce soit sur le continent africain (Tanger Med, Port-Saïd) ou *via* des systèmes insulaires en Europe. Une puissante bissectrice portuaire traverse la Méditerranée qui présente Le Pirée sur la partie orientale, Gioia Tauro en convergence centrale et le duo Algésiras-Tanger Med à l'extrémité occidentale¹⁰.

Alors que nous avons déjà largement évoqué les ports de Gibraltar, l'autre nœud crucial du Bassin est localisé au débouché septentrional du canal de Suez. Les ports égyptiens de Damiette (1,1 million d'EVP) et de Port-Saïd (4 millions) sont devenus les hubs incontestés de la Méditerranée orientale. Ils font même l'objet de grandes ambitions collaboratives, comme tend à le prouver l'accord stratégique passé en mars 2022 entre Maersk Line et l'État égyptien en vue d'approvisionner les navires du géant danois en hydrogène vert produit sur le territoire portuaire égyptien.

9. Arnaud Serry, « Shipping in Peripheral Seas: The Case of Baltic Sea Region and Adriatic Sea », communication à l'International Conference on Transport Science, Portorož (Slovénie), 17-18 septembre 2020 (disponible sur HAL-Normandie-Univ.archives-ouvertes.fr).

10. Yann Alix et Nicolas Montier, « Vers une nouvelle hiérarchisation portuaire ouest-européenne ? », JournalMarineMarchande.eu, 10 juin 2020.

ESPACE DE CONTACT STRATÉGIQUE
ENTRE L'EUROPE, L'AFRIQUE ET LE RESTE DU MONDE

La Méditerranée, trait d'union Nord-Sud

48 L'Europe (du Nord) est de loin le premier espace convoité par le trafic portuaire méditerranéen. Par exemple, en 2018, les ports européens accaparent 63,3 % de l'ensemble des cent cinquante et une destinations de navires depuis le détroit de Gibraltar. Les destinations africaines se situent loin derrière celles de l'Europe, avec une proportion de 25,5 %, essentiellement captées par Tanger Med. Loin derrière arrivent les ports du Moyen-Orient (5 %), l'Amérique et la Turquie¹¹. Enfin, même si la part du trafic intra-méditerranéen a tendance à augmenter, ce phénomène est attribuable à la croissance soit du transbordement, soit du transport maritime côtier ou à courte distance¹². MSC et CMA-CGM multiplient désormais les services réguliers au sein du Bassin, pour conjuguer opportunités commerciales intra-méditerranéennes et volumes massifiés interocéaniques.

Le transport maritime au sein de la Méditerranée n'est que le reflet de l'intensité des potentiels commerciaux entre les nations de son pourtour. En cette année 2022, les défis en matière de réorganisation des chaînes de valeur mondiales, à la suite des chocs géopolitiques et logistiques provoqués par la pandémie de Covid 19 et la guerre en Ukraine, amènent à s'interroger sur la pertinence de relocaliser des activités industrielles et manufacturières au sein de grands ensembles démographiques et économiques comme la Turquie ou l'Égypte. À travers la réorganisation maritimo-portuaire du pourtour méditerranéen, l'immense marché de consommation européen pourrait trouver un moyen de sécuriser ses approvisionnements, de réduire l'empreinte carbone du transport tout en stimulant le développement socio-économique de nations émergentes tels le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, ou encore la Roumanie.

La Turquie, qui ambitionne de devenir la future « Chine de l'Europe », affiche ses ambitions géopolitiques et géostratégiques en accélérant la densification de son réseau portuaire et en intensifiant les connectivités maritimes avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux méditerranéens.

11. Mohamed Ben Attou, « Dynamique virtuelle journalière des transports maritimes dans le détroit de Gibraltar et place de l'Afrique dans l'émergence du trafic mondial », *Dirassat*, vol. 23, n° 1, 2021 (en ligne).

12. Jean-François Arvis et al., *Maritime Networks, Port Efficiency, and Hinterland Connectivity in the Mediterranean*, Washington (D. C.), World Bank, 2019.

Des opérateurs turcs comme Ecol Logistics innovent en lançant des flottes de rouliers rapides remplis de remorques sans chauffeur pour connecter le pays au Nord de l'Europe *via* des plates-formes logistiques et ferroviaires installées dans les ports de Sète en France et de Trieste en Adriatique italienne.

La Méditerranée est un espace historique du transport roulier. En effet, les navires rouliers – conçus pour le chargement et le déchargement rapide par roulage de véhicules – sont particulièrement adaptés à une géographie des bras de mer, des îles¹³. Ainsi, logiquement, le trafic roulier méditerranéen est-il concentré dans les détroits proposant un passage rapide ou dans les espaces insulaires. Il assure des ponts maritimes à Gibraltar ou à Messine, ainsi qu'un dense réseau de lignes domestiques au départ du Pirée. Des liaisons récurrentes existent aussi entre le Maghreb et la France ou l'Italie, notamment entre Marseille, Gênes et la Tunisie, même si les liaisons roulières avec l'Algérie sont de plus en plus faibles.

49

En réalité, il est possible de distinguer dans la région deux types de flux rouliers : celui des ferries transportant des passagers et celui de certaines marchandises, au premier rang desquelles les automobiles.

Les lignes rouliers-passagers constituent un système anciennement implanté en Méditerranée occidentale et en développement à l'est, autour des ports turcs. On estime à près de huit millions le nombre de passagers qui empruntent les lignes ouest-méditerranéennes, dont cinq millions passent par le détroit de Gibraltar. Chose intéressante à relever : malgré l'intense concurrence que se livrent les deux autorités portuaires de part et d'autre du Détroit sur le conteneur, Tanger Med et Algésiras continuent de coopérer pour optimiser les flux de personnes et de véhicules dans le cadre des opérations Marhaba. Cette entente portuaire manifeste la volonté partagée d'unir les deux rives et de gérer une sorte de continuum de transport au service des usagers, comme s'il n'existait pas de barrière géophysique ou géopolitique entre les deux continents. La continuité et la fiabilité de ces services rouliers dépassent la seule dimension du transport au regard des millions de personnes qui effectuent leurs « migrations pendulaires estivales » entre l'Europe et les pays du Maghreb. Hautement politiques et même géopolitiques, les infrastructures et services de transport constituent des connecteurs indispensables pour les populations qui vivent de part et d'autre de la Méditerranée.

13. Arnaud Serry (dir.), *Des ports et des cartes en Europe. Atlas Devport*, Caen, EMS, 2019.

Le transport purement roulier se structure aussi en fonction des reconfigurations territoriales de la filière automobile dans un bassin méditerranéen très dynamique au cours de la décennie 2010, qui a vu s'ouvrir plusieurs usines de fabrication. Si, au début de cette décennie, le trafic roulier se faisait essentiellement dans la partie européenne occidentale, et que les ports qui s'y trouvent concentrent encore un nombre important d'escales, ceux du détroit de Gibraltar ou ceux de Turquie ont connu une évolution très forte¹⁴.

L'espace méditerranéen, théâtre d'une concurrence mondiale

50 Le positionnement des sept premiers « opérateurs globaux de manutention » sur les terminaux conteneurisés du pourtour méditerranéen atteste de la polarisation stratégique et de l'exacerbation concurrentielle sur l'ensemble de l'espace maritimo-portuaire de la Méditerranée. Plusieurs aspects notables manifestent les luttes en matière de pouvoir commercial et d'influence géostratégique. En premier lieu, quatre de ces opérateurs proviennent d'Extrême-Orient mais, hormis le Chinois Cosco Shipping et sa reprise intégrale de la destinée portuaire du Pirée en Grèce, force est de constater que les groupes dominants asiatiques demeurent peu investis sur l'espace portuaire méditerranéen (à la différence des ports nord-européens notamment). Ce n'est pas le cas des deux plus dynamiques opérateurs de terminaux européens, le Danois APM Terminals et le Suisse Terminal Investment Limited – respectivement filiales de manutention des numéro 2 (Maersk Line) et numéro 1 (MSC) mondiaux du transport maritime de conteneurs.

Grâce à leurs capacités financières très importantes, les opérateurs danois et suisse multiplient les prises de participation et les opérations en propre, manifestant leur volonté de contrôler au maximum les développements maritimes, mais aussi portuaires. Cette volonté s'inscrit dans la perspective d'une croissance « endogène-exogène » des marchés panméditerranéens, qui pourraient profiter d'une double dynamique post-Covid-19 :

- une première, industrielle, avec l'ambition économique, politique et souveraine de l'Union européenne de réindustrialiser à grande échelle le continent ;
- une seconde, logistique, avec la relocalisation stratégique des centres de production et de distribution à proximité géographique pour minimiser notamment le bilan carbone du secteur des transports.

14. Ronan Kerbirou et Arnaud Serry, « Les signaux AIS et la cartographie de la circulation maritime », communication au colloque « Tous (im)mobiles, tous cartographes ? », Toulouse, 14-16 juin 2021 (disponible sur [HAL.archives-ouvertes.fr](https://hal.archives-ouvertes.fr)).

Cette cartographie des principaux manutentionnaires met en perspective une intensification-complémentarité concurrentielle entre les ports situés sur les marges occidentales et orientales de la Méditerranée, alors que ceux, plus modestes, de l'axe central de la Méditerranée servent des intérêts d'arrière-pays moins porteurs pour les opérateurs globaux de manutention. Dernier aspect notable, le positionnement du Dubaïote DP World, qui développe plutôt une stratégie de « niche » à travers des investissements sur des terminaux de petites et moyennes tailles, comme en Algérie, en Roumanie ou en Turquie, ce qui n'est pas nécessairement en cohérence avec ses pratiques ailleurs, en Europe du Nord ou en Asie. Ce positionnement révèle que la diversité des profils portuaires en Méditerranée (hub de transbordement intercontinental, *gateway*, port régional, port spécialisé Nord-Sud, etc.) permet d'attirer les investisseurs et opérateurs les plus puissants sans nécessairement nuire à une vraie et saine compétition entre les autorités portuaires du pourtour.

51

POUR UNE MÉDITERRANÉE DES PORTS, CREUSET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DIGITALE

Les ports demeurent des outils de souveraineté politique, économique et stratégique qui entretiennent de stimulantes concurrences internationales et intra-méditerranéennes. Toutefois, les autorités publiques sont conscientes de l'impérieuse nécessité qu'elles ont de mieux collaborer et coopérer pour optimiser leur efficacité, mais aussi leur rentabilité face aux enjeux de connectivités maritimes et terrestres, de transition énergétique, ou encore de transformation digitale.

MEDports Association, créée seulement en 2018¹⁵, constitue un révélateur de cette dynamique portuaire de mutualisation des bonnes pratiques en Méditerranée. En raison de la crise pandémique à laquelle s'est ajoutée, début 2022, l'instabilité géopolitique en mer Noire, les autorités portuaires voient leur importance se renforcer dans la résilience et l'agilité des chaînes de valeur internationales. À l'échelle du bassin méditerranéen, c'est probablement encore un peu plus le cas du fait des problèmes d'approvisionnement maritime des céréales ukrainiennes à destination des grands marchés riverains que sont l'Égypte ou l'Algérie. Les ports doivent innover dans la concorde et prouver qu'ils sont capables de solidarité en respectant une certaine cohérence géographique méditerranéenne. Après l'explosion, à l'été 2020, au cœur du port de Beyrouth, le

15. À titre de comparaison, la Baltic Ports Organization a, pour sa part, vu le jour en 1991.

poumon économique de la nation libanaise a vu le Grand Port maritime de Marseille venir en soutien d'une transition indispensable afin de remettre l'écosystème portuaire le plus vite possible en activité.

52 La Méditerranée demeure un espace multipolaire et un territoire-tampon entre des aires de population et des marchés économiques aux niveaux de développement très disparates. Les interfaces portuaires doivent aller au-delà de leur rôle premier de connecteurs pour devenir des facilitateurs de développement méditerranéen. La crise de la Covid-19 a révélé la fragilité d'un monde logistique sinocentré. La sécurisation des approvisionnements industriels, manufacturiers et, bien sûr, agroalimentaires exige de repenser la Méditerranée comme un immense carrefour d'opportunités. Des grands pays démographiques tels que la Turquie ou l'Égypte revendiquent leurs aspirations à devenir les futurs centres de production et de distribution au service d'une Europe qui cherche à réduire les risques tout en minimisant l'impact environnemental du transport maritime intercontinental. L'ambition, annoncée par Bruxelles pour l'Union européenne et Paris pour la France, de relocaliser les productions industrialo-manufacturières à proximité des zones de consommation ne peut trouver meilleur environnement géophysique et géoéconomique qu'en Méditerranée. Le succès retentissant de Tanger Med l'atteste, le complexe portuaire étant devenu, en une décennie, le plus grand port de Méditerranée et d'Afrique.

De ces repositionnements logistiques de proximité découlent de nouvelles opportunités de coopérations interportuaires, en particulier sur l'autel de la décarbonation des chaînes de valeur et de la lutte contre les effets dévastateurs du réchauffement climatique sur une mer semi-fermée comme la Méditerranée. Les écosystèmes portuaires constituent un maillon absolument essentiel dans la transformation énergétique de tout le pourtour méditerranéen. Avec des degrés de maturité et de développement très hétérogènes, la Méditerranée doit devenir un laboratoire dynamique où les ports seront les futurs puits d'énergies propres. Les investissements sont colossaux, notamment sur la rive sud, où l'accès à l'énergie et la sécurisation de son approvisionnement peuvent être sources de tensions. Quasiment tous les ports souscrivent aux efforts financiers, techniques et technologiques pour assumer cette transformation vers une économie décarbonée, mais il n'existe pas de vision stratégique harmonisée et solidaire.

Le même constat peut être fait sur le volet pourtant crucial de la digitalisation, qui s'accélère dans une organisation post-Covid-19. Les ports constituent des traits d'union numériques où la standardisation

des procédures et la facilitation des échanges d'informations apportent fluidité et productivité. Néanmoins, les contraintes essentiellement douanières érigent encore trop de barrières à la mise en place d'un marché méditerranéen intégré. Le changement des pratiques et des mentalités réduit les dividendes d'une digitalisation synonyme de transparence et d'intégration régionale. Des coopérations bilatérales, pour la plupart en provenance de l'Europe du Sud et à destination du Maghreb-Machrek, diffusent une uniformisation des pratiques et une opérationnalisation des procédures, mais les spécificités nationales, notamment dans la gestion administrative des informations liées aux importations et exportations, limitent l'impact positif d'une simplification numérique généralisée.

✱

53

Au-delà de sa vocation historique de connecter ses rivages nord et sud, la mer Méditerranée bénéficie aujourd'hui des stratégies de transbordement qui se sont développées en raison de l'importance économique et logistique de la conteneurisation. Les écosystèmes portuaires méditerranéens, véritables lieux de pouvoir et de concentration de richesse, constituent des interfaces où les acteurs publics et privés activent des partenariats qui doivent concilier intérêts souverains et intérêts privés. Dorénavant, la Méditerranée s'apparente à un véritable laboratoire de l'évolution d'une socio-économie post-Covid-19 particulièrement déboussolée et insécurisée. La mondialisation heureuse, nomade et consumériste semble remise en cause par les conséquences des crises pandémiques, géopolitiques et climatiques. Pour la Méditerranée maritime, portuaire et logistique, il peut se projeter une triple perspective :

- le temps court de la résilience et de l'agilité, où la continuité des activités prime sur le reste, avec des services portuaires et maritimes stimulés dans une logique plus concurrentielle que coopérative ;
- le temps du moyen terme, où les pressions sociodémographiques des franges côtières africaines et moyen-orientales vont s'amplifier au point d'impliquer les réseaux maritimes et portuaires dans des dimensions politiques et sociétales encore jamais éprouvées ;
- le temps long, enfin, des transitions écologiques et des transformations industrialo-logistiques qui pourraient engendrer des réseaux nettement plus interconnectés et solidaires, où une grande communauté portuaire méditerranéenne pourrait voir le jour, avec des chapelets de ports unis dans une cohérence véritablement méditerranéenne.

Cette dernière vision prospective ne serait alors pas sans rappeler les réseaux de commerce et d'influence politique panméditerranéens construits par les cités-États de Gênes et de Venise à partir du XII^e siècle. Ces deux ports-villes concurrents inventent à leur époque la financiarisation marchande et une géopolitique du compromis commercial par l'entretien de flottes pléthoriques et de comptoirs sous strict contrôle de leurs réseaux d'influence¹⁶. De là, cependant, à faire une transversale historique de huit siècles en considérant les stratégies d'intégration du Marseillais CMA-CGM et de l'Italien MSC...

16. Brigitte Daudet, *Approche par le compromis des pratiques de gouvernance portuaire : pistes prospectives à partir de l'étude de cas des ports du Havre et d'Abidjan*, thèse de sciences de gestion, Université de Caen-Normandie, 2021.

R É S U M É

La mer Méditerranée est un espace historique du transport maritime, à la fois omniprésent en raison du caractère obligatoire de l'utilisation de ce type de transport pour les échanges commerciaux entre ses deux rives occidentales et de sa localisation sur les grandes routes mondiales. Aujourd'hui, dans une industrie globalisée et fortement concurrentielle, la Méditerranée connaît une réorganisation maritime et portuaire synonyme de l'émergence de nombreux jeux d'acteurs, qui constituent autant de défis que d'opportunités.

SYLVIE DAVIET
NADIA BENALOUACHE

ENJEUX ÉNERGÉTIQUES EN MÉDITERRANÉE : LA FIN D'UN CYCLE ?

55

Dans le domaine énergétique, la relation entre la rive sud de la Méditerranée et l'Europe est marquée par un effet de balancier depuis la révolution industrielle. Lorsque, aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'Europe se lance dans la révolution industrielle, grâce au charbon et à la machine à vapeur, ses voisins au sud, manifestement dépourvus de ces ressources, seront dépendants d'elle. Au contraire, lorsque les hydrocarbures entrent en scène au XX^e siècle, les ressources sont en Afrique du Nord et dans les pays du Golfe ; certains États tel l'Algérie vont être considérés comme des États rentiers. L'Europe est alors un importateur net d'hydrocarbures ; un réseau d'infrastructures (oléoducs, flotte spécialisée, terminaux méthaniers...) permet la mise en place de véritables complexes industrialo-portuaires sur les rives nord et sud – on peut citer, à titre d'exemple, Skikda (Algérie), Ras Lanouf (Libye), Alexandrie (Égypte), Marghera (Italie) et Fos-sur-Mer (France). Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 favorisent l'exploitation de nouveaux gisements et amènent les pays européens à diversifier leurs approvisionnements (hydrocarbures de la mer du Nord et de l'Union soviétique, notamment), tandis que le nucléaire émerge et se développe, particulièrement en France, au nom de l'indépendance énergétique. À l'aube du XXI^e siècle, le changement climatique et l'impérieuse nécessité de décarboner les systèmes énergétiques ouvrent une voie nouvelle à l'énergie solaire. Mais l'avantage reste au Sud, dans la mesure où le Sahara constitue l'un des gisements solaires les plus importants au monde, avec une irradiation annuelle de 3 200 kilowatts-heure par mètre carré en moyenne – soit plus du double

qu'en France, par exemple. Cet immense potentiel suscite le Plan solaire méditerranéen (PSM), projet approuvé en 2008 dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, tout en reposant aussi sur des initiatives privées, telles que le consortium industriel privé Desertec¹.

56 Ce rêve d'une Méditerranée de l'énergie autour du PSM et d'un vaste système interconnecté entre les deux rives ne voit finalement pas le jour, si ce n'est de façon embryonnaire², alors qu'une multitude de paramètres rebattent les cartes du jeu énergétique : nouveaux espoirs autour de l'hydrogène ; nouvelle vision des interactions entre énergie, eau et alimentation ; nouvelles relations Europe-Afrique qui reconfigurent la place du bassin méditerranéen ; nouveau contexte géopolitique avec la guerre russo-ukrainienne. La question des ressources en Méditerranée évolue ainsi dans un environnement bouleversé, et nous oblige à ouvrir la boîte des contradictions qui secouent ce laboratoire de la transition énergétique.

DU PLAN SOLAIRE MÉDITERRANÉEN AUX PLANS SOLAIRES NATIONAUX

L'émergence de nouvelles technologies, de nouveaux enjeux sociétaux comme le changement climatique, de nouveaux acteurs dans le domaine des énergies renouvelables, vient transformer profondément le paysage énergétique méditerranéen. Cette vision est relayée dans les plus hautes sphères de la décision politique. C'est ainsi que l'Union pour la Méditerranée, fondée le 13 juillet 2008, fait du PSM l'un de ses projets phares. L'approche du PSM repose non seulement sur la construction de capacités électriques additionnelles solaires, mais également sur l'exportation d'une partie de cette électricité vers l'Europe. Il s'agit de rentabiliser le coût élevé des infrastructures de production et de transport d'électricité, et de susciter l'intérêt des pays de la rive sud du Bassin, ainsi constitués en exportateurs potentiels.

Des « mégaprojets » – en lien avec cette perspective d'exportation d'électricité – sont en gestation dès le début des années 2000, à l'instar de Desertec. Des bailleurs de fonds se mobilisent. Le Groupe de la Banque

1. Nadia Benalouache, Kévin Duruisseau et Sylvie Daviet, « Énergie », in Dionigi Albera, Maryline Crivello et Mohamed Tozy (dir.), *Dictionnaire de la Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2016, p. 473-480.

2. Nadia Benalouache, *L'Énergie solaire pour la production d'électricité au Maghreb : transition énergétique et jeux d'échelles*, thèse de géographie, Aix-Marseille Université-Université de Sfax, 2017.

mondiale, en collaboration avec la Banque africaine de développement, est, quant à lui, à l'origine du lancement en 2009 de la *World Bank CSP MENA Initiative*³. Ces projets font l'objet d'une forte médiatisation. Ils sont censés répondre à une demande exponentielle en électricité et au défi climatique, dans une région en état d'urgence. En réalité, ils prolongent un idéal euro-méditerranéen d'intégration régionale⁴ qui repose sur une historicité des interconnexions électriques transnationales. Ils suscitent aussi l'intérêt des pays du Sud méditerranéen. Certains y voient l'opportunité de diversifier leur mix énergétique et de renforcer une stratégie développementiste, en se positionnant sur le nouveau créneau que constituent les énergies renouvelables, aux enjeux industrialo-technologiques majeurs.

Les ambitions de ces « mégaprojets » naissent cependant dans un contexte géopolitique très instable en Méditerranée, marqué par des bouleversements d'une exceptionnelle intensité (crise des *subprimes*, printemps arabes, crise syrienne...). En outre, le *master plan* (schéma directeur) du PSM fait face en 2013 à la désapprobation espagnole. Il devait être approuvé le 11 décembre, à Bruxelles, lors de la conférence des ministres de l'Union pour la Méditerranée chargés de l'énergie. Non seulement l'Espagne refuse de faire transiter de l'électricité d'origine renouvelable depuis le Maroc vers l'Europe, en raison d'un problème de surcapacité, mais elle veut user de sa position géographique stratégique pour renforcer ses interconnexions transnationales avec le reste de l'Europe (*via* la France), plutôt qu'avec le Maroc et le Sud du Bassin, en vue de rompre avec sa situation d'îlot électrique⁵.

57

Marquée du sceau européen, l'approbation du *master plan* devait déclencher un « déblocage » massif des investissements. La rentabilité des projets d'énergies renouvelables, en particulier de la technologie CSP (solaire à condensation), dépendait également de la possibilité d'exporter de l'électricité verte en direction de l'Europe. L'échec du *master plan* a cependant devancé la conférence de 2013 à Bruxelles. Si les déclarations politiques restent vagues à cet égard, celles des opérateurs d'électricité et des industriels sont tranchées. Elles pointent le changement

3. Sylvia Pariente-David *et al.*, « L'initiative de la Banque mondiale en faveur d'une montée en puissance des centrales solaires à concentration (CSP) », *Annales des Mines. Réalités industrielles*, n° 4, 2009, p. 42-49.

4. Alia Gana et Yann Richard (dir.), *La Régionalisation du monde. Construction territoriale et articulation global/local*, Tunis-Paris, IRMC-Karthala, 2014.

5. Luigi Carafa, « Policy and Markets in the MENA: The Nexus between Governance and Renewable Energy Finance », *Energy Procedia*, vol. 69, 2015, p. 1696-1703.

structurel du marché mondial de l'énergie en raison du développement des énergies dites non conventionnelles⁶ et de la baisse de la consommation électrique au nord de la Méditerranée. Or le développement substantiel des énergies renouvelables pour la production d'électricité requiert que la demande électrique soit importante et croissante. De fait, cette demande a faibli, et les marchés électriques au sein de l'Union européenne souffrent, au début de la décennie 2010, d'une surcapacité structurelle de l'offre⁷.

58 Ainsi le PSM a-t-il disparu de l'agenda politique euro-méditerranéen. En 2014, la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne organisent à Rome, les 18 et 19 novembre, une conférence intitulée « Construire un pont énergétique euro-méditerranéen ». À travers un nouveau discours, l'approvisionnement en gaz de l'Union européenne est placé au centre du partenariat énergétique⁸. Ce nouveau discours s'inscrit dans le contexte de la première offensive russe en Ukraine, avec l'annexion de la Crimée en début d'année⁹; il marque le retour de la sécurité énergétique aux dépens de la durabilité. Le gaz naturel se présente dès lors comme une variable d'ajustement, et constitue à certains égards une « énergie de transition »¹⁰.

D'autres éléments motivent l'abandon du PSM. De nombreux observateurs y voyaient un projet néocolonial : « Les projets d'ingénierie en matière d'énergies renouvelables ont tendance à présenter le changement climatique comme un problème commun à toute la planète, sans jamais remettre en cause le modèle énergétique capitaliste et productiviste ni les responsabilités historiques de l'Occident industrialisé. Au Maghreb, cela se traduit plutôt par un “colonialisme vert” que par la recherche d'une transition énergétique qui bénéficie aux plus démunis¹¹. » Pour autant, l'impulsion euro-méditerranéenne a contribué à une véritable dynamique de projets au sud de la Méditerranée. Les pays du Maghreb

6. Pierre Geoffron et Sophie Méritet, « Effets internes et externes du développement des hydrocarbures non conventionnels aux États-Unis : bilan d'étape et perspectives », *Revue d'économie industrielle*, n° 148, 2014, p. 105-131.

7. Jean-Pierre Hansen et Jacques Percebois, « L'électricité européenne entre la “vague du marché” et la “vague verte” », *La Revue de l'Énergie*, n° 643, 2019, p. 63-79.

8. Samuele Furfari, « Le gaz naturel, nouvel élément structurant du *Mare Nostrum* », *Confluences Méditerranée*, n° 91, 2014, p. 67-82.

9. Francesca Pia Vantaggiato, « Defining Euro-Mediterranean Energy Relations », in Alessandro Rubino et al. (dir.), *Regulation and Investments in Energy Markets: Solutions for the Mediterranean*, Fribourg, Academic Press, 2015, p. 23-40.

10. Yaroslav Pigenet, « Le gaz, énergie de la transition ? », *LeJournal.CNRS.fr*, 29 juillet 2014.

11. Hamza Hamouchene, « Maghreb. Transition énergétique juste ou “colonialisme vert” ? », *OrientXXI.info*, 5 novembre 2021.

se sont alignés sur le PSM en élaborant leurs propres plans nationaux pour développer les énergies renouvelables. De nouvelles structures y ont vu le jour pour satisfaire au mieux la réalisation de ces objectifs ainsi métamorphosés en expériences nationales.

TENSIONS SUR LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

La question des ressources énergétiques mobilisées en Méditerranée interroge l'évolution de l'équilibre entre énergies renouvelables et fossiles, tant au regard de la demande régionale que du contexte géopolitique ouvert par l'agression de la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022.

En 2015, la part des énergies renouvelables représentait 25 % de la production d'électricité en Méditerranée¹². Plusieurs pays méditerranéens ont investi de façon remarquable dans ce secteur. Israël, le Maroc, la Turquie et la Grèce ont enregistré, entre 2009 et 2019, une croissance annuelle significative de leur production d'électricité d'origine renouvelable, respectivement de 46 %, 32 %, 16 % et 35 %¹³. L'Espagne fait figure de leader en la matière, occupant en Europe la deuxième place derrière l'Allemagne; elle vise 67 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2026. De l'autre côté de la Méditerranée, le Maroc a lancé en 2009 un programme d'investissement ambitieux prévoyant une part d'énergie électrique installée renouvelable (éolienne, solaire et hydraulique) de 52 % en 2030. Dans ce pays, le renouvelable constitue la seule option alternative pour compenser la quasi-absence de ressources énergétiques locales et diminuer les importations d'énergie. Malgré cette percée du renouvelable au sein de la région, les économies méditerranéennes restent fortement dépendantes du fossile, qui représentait plus de 90 % de la consommation totale de combustibles en 2018¹⁴. Le verrou vis-à-vis du renouvelable s'explique par un besoin de réformes juridiques et réglementaires dans le secteur de l'énergie, notamment pour encourager l'initiative privée (autoproduction). Or l'ouverture du marché se confronte à des blocages institutionnels, compte tenu du rôle proéminent des opérateurs historiques souhaitant garder leur monopole (STEG en Tunisie, Sonelgaz en Algérie, par exemple)¹⁵.

59

12. *Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée*, PNUE/PAM-Plan Bleu, 2020 (disponible sur PlanBleu.org).

13. BP, *Statistical Review of World Energy*, 2021 (disponible sur BP.org).

14. Rapport PNUE/PAM-Plan Bleu cité.

15. Ali Bennis et Éric Verdeil, « La corporatisation de la STEG », 2012 (disponible sur HALSHS.archives-ouvertes.fr).

En outre, la demande en énergie primaire devrait augmenter de 50 % dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée d'ici 2040, pour des raisons de démographie et de progression du niveau de vie, marquant ainsi un point de bascule puisque cette demande y excéderait alors celle des pays du Nord. Tandis que les années 2010 voient la demande électrique stagner sur la rive nord et connaître une forte progression sur l'autre rive, la vision d'un Sud méditerranéen fonctionnant comme un réservoir d'énergies renouvelables pour l'Union européenne ne tient plus. Au contraire, c'est la possibilité d'exporter de l'électricité de l'Europe vers l'Afrique du Nord qui devient crédible. On observe par ailleurs une baisse des volumes exportés par les pays producteurs d'hydrocarbures (Égypte, Algérie, Libye) car il leur faut d'abord satisfaire la demande domestique. C'est pourquoi, en Méditerranée orientale, la prospection offshore de gisements de gaz s'est accélérée au cours de la décennie 2010. Depuis les découvertes gazières chypriotes et israéliennes, la Turquie revendique avec plus de fermeté une extension de sa zone économique exclusive. Or le positionnement des îles hellènes en mer Égée favorise la Grèce et Chypre, qui se réclament de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. La prospection gazière est ainsi un facteur majeur de tensions géopolitiques.

Une autre interrogation s'est fait jour à la suite de l'offensive russe en Ukraine. Annoncé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne le 11 mars 2022, le plan européen pour sortir de la dépendance à l'égard du gaz russe est-il susceptible d'activer la recherche de solutions alternatives autour de la Méditerranée, en Algérie notamment ? Le réseau gazier algérien est polarisé par l'Europe. À partir du site d'Hassi R'Mel, il rayonne vers les zones côtières, grâce à trois gazoducs transcontinentaux (deux vers l'Espagne, un vers l'Italie). Pour autant, l'Algérie représente, en 2022, 10 % seulement des importations de gaz en France, ce qui équivaut à 30 milliards de mètres cubes, contre 150 milliards en provenance de la Russie. L'Algérie pourrait certes en proposer 10 milliards supplémentaires à la France, mais cela resterait insuffisant pour suppléer le gaz russe. L'offre algérienne se heurte à trois types de difficultés : géopolitiques d'abord, en raison de la proximité du pays avec le Kremlin et de ses relations tendues avec le Maroc, l'un des gazoducs transcontinentaux, qui relie l'Algérie à l'Espagne *via* le Maroc, étant de ce fait à l'arrêt ; économiques ensuite, car la capacité d'exportation du pays est, comme on l'a évoqué, conditionnée par une demande domestique croissante en gaz ; techniques enfin, car les solutions d'interconnexions gazières sont assez

limitées¹⁶. Parallèlement, le gazoduc Trans-Mediterranean, qui relie l'Algérie à l'Italie (par la Sicile) *via* la Tunisie, permet l'acheminement de volumes plus importants : d'une longueur de 2 400 kilomètres, il transporte 22 milliards de mètres cubes de gaz, soit 35 % des exportations algériennes¹⁷.

L'espoir de trouver une solution méditerranéenne pour remplacer le gaz russe est donc relativement limité pour les Européens. Une diversification des corridors d'importation peut être observée en direction du Caucase afin de permettre à l'Union d'accéder au gaz azerbaïdjanais¹⁸. L'option alternative qui prédomine alors renvoie au gaz naturel liquéfié, principal volet du plan REPowerEU destiné à réduire de deux tiers les approvisionnements en gaz russe avant la fin 2022. Certes, l'Algérie comme le Qatar sont sollicités, mais c'est la solution américaine qui conjoncturellement retient l'attention¹⁹. Deux tiers des exportations des États-Unis se dirigent vers le Vieux Continent (soit 20 milliards de mètres cubes). Puisqu'il s'agit notamment de gaz de schiste, cette solution est pour l'Europe, qui vise la neutralité carbone en 2050, coûteuse sur le plan environnemental. En aval de la chaîne d'approvisionnement du gaz naturel liquéfié, les Vingt-Sept doivent s'équiper de terminaux de regazéification. Les projets annoncés concernent principalement l'Europe du Nord. En France, un projet de terminal flottant au Havre s'ajoute à ceux de Dunkerque (Nord), Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique) et Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). La Méditerranée tend ainsi à jouer un rôle second devant une solution transatlantique, qui s'impose dans un moment d'urgence géopolitique.

61

ÉNERGIE VERSUS ENVIRONNEMENT ET RÉGIONALISATION DU MONDE

La dépendance aux énergies fossiles a des conséquences notables sur l'environnement et la santé (émissions de dioxyde de carbone, de particules fines, acidification de l'eau, etc.). Les préoccupations

16. Patrice Geoffron, « Guerre en Ukraine : l'Algérie, une alternative crédible au gaz russe ? », entretien à *Challenges*, 11 mars 2022.

17. « Gaz : l'Algérie tente de se replacer sur le marché européen à la faveur de la guerre en Ukraine », *Le Monde*, 4 mars 2022.

18. Le TANAP (gazoduc transanatolien) est désormais raccordé au TAP (gazoduc transadriatique).

19. En 2021, les principaux producteurs mondiaux de gaz étaient, dans l'ordre, les États-Unis, la Russie, l'Iran, la Chine, le Qatar, le Canada, l'Australie, l'Arabie saoudite, la Norvège, l'Algérie (BP, *Statistical Review of World Energy*, rapporté cité).

62 environnementales sont donc devenues primordiales²⁰. En effet, la Méditerranée apparaît comme une des zones les plus affectées par le réchauffement climatique, d'après les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), avec une élévation de la température supérieure à la moyenne mondiale, surtout dans ses parties méridionale et orientale. Ces régions sont ainsi menacées par des sécheresses plus fréquentes et plus intenses, comme le précise le MedECC – un véritable défi puisque l'agriculture moderne repose sur une consommation accrue en eau et en énergie. Ce réseau international de six cents chercheurs suit l'approche du GIEC à l'échelle du bassin méditerranéen ; dans le cadre d'un premier rapport, son résumé à l'attention des décideurs a été approuvé par les membres de deux organisations internationales (Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement et Union pour la Méditerranée)²¹. Si réduire les gaz à effet de serre est de ce fait particulièrement important en Méditerranée, il faut néanmoins tenir compte des interactions entre eau, énergie et alimentation : face au déficit hydrique, le recours au dessalement de l'eau de mer est tentant mais particulièrement énergivore ; de même, les pics de chaleur génèrent une consommation importante d'énergie à des fins de refroidissement...

La capacité à dépasser une approche en silo et à penser l'interaction des ressources pour mettre en œuvre des politiques publiques intégrées est portée par les organisations internationales depuis plusieurs décennies, avec un élan particulier à compter des années 2000. Le concept de « *nexus* eau-énergie-alimentation », présenté au Forum économique mondial de Davos en 2011, est de plus en plus mis en avant. Plusieurs pays de la rive sud ont réalisé des études afin d'appliquer une telle approche *via* des politiques intersectorielles fortement coordonnées. Par rapport aux pratiques antérieures, cette approche constitue un changement de paradigme pour la gestion de la sécurité d'approvisionnement des trois ressources en question, à différentes échelles de décision.

Dès lors, l'attention se porte désormais sur l'hydrogène vert, fabriqué à partir d'eau et d'électricité issue des énergies renouvelables²². C'est le réseau gazier existant qui pourrait être partiellement adapté pour le

20. Voir, *supra*, Frédéric Médail, « L'écosystème méditerranéen : états d'urgence », p. 27-41.

21. *Premier rapport d'évaluation de la Méditerranée*, Mediterranean Experts on Climate and Environmental Change, 2020 (disponible sur MedECC.org).

22. *Global Hydrogen Trade to Meet the 1.5°C Climate Goal, part I: Technology Review of Hydrogen Carriers*, Agence internationale pour les énergies renouvelables, 2022 (disponible sur IRENA.org)

transport d'hydrogène vert sur de longues distances, où il deviendrait nécessaire de mettre en place des installations de stockage. Mais les nouveaux vecteurs comme les nouvelles ressources ne sauraient suffire à définir de nouvelles politiques énergétiques. Intégrer plus largement les impératifs de la transition énergétique est autrement plus ambitieux ; il faut repenser les grands complexes industrialo-portuaires à l'heure de l'après-pétrole, ainsi que les processus de décarbonation des industries, tandis que le bâti urbain doit miser davantage sur l'efficacité énergétique²³, un enjeu sans précédent pour les économies de la rive sud, fragilisées par la pandémie de Covid-19 et la baisse significative des recettes du tourisme.

Un autre changement de paradigme se traduit par l'évolution des représentations de l'espace méditerranéen entre les continents européen et africain. Comme mentionné précédemment, la philosophie et les dispositifs de coopération ont singulièrement évolué de part et d'autre du Bassin, à la suite de l'abandon du PSM et plus largement dans le contexte d'une régionalisation du monde. La place de la Méditerranée évolue. Elle ne constitue plus un horizon en soi mais apparaît comme une interface entre l'Europe et l'Afrique, alors que l'Union européenne et l'Union africaine renforcent leurs relations. Cette reconfiguration d'ensemble a des conséquences dans le secteur de l'énergie. Dans le cadre du sixième sommet entre les deux Unions, qui s'est tenu en février 2022, les objectifs fixés couvrent plusieurs domaines : la solidarité, la sécurité, la paix, le développement durable pour les citoyens. Un ensemble d'investissements s'inscrivent dans la stratégie dite *Global Gateway*, qui doit contribuer en particulier au développement d'un marché africain de l'électricité et à l'intégration des marchés régionaux du gaz. L'ampleur des ressources gazières de l'Ouest africain autoriserait en outre des possibilités d'exportation vers l'Europe. Enfin, l'initiative Afrique-Europe pour l'énergie verte constitue un des volets clés du partenariat entre les deux Unions, pour lequel les Vingt-Sept envisagent de mobiliser, sous forme de subventions, 2,4 milliards d'euros à destination de l'Afrique subsaharienne et 1,1 milliard d'euros à destination de l'Afrique du Nord²⁴.

23. Alain Grandjean, Alain Ledoux et Julie Daunay, « Décarboner le bâtiment, sans oublier ses émissions indirectes », *Annales des Mines. Responsabilité et environnement*, n° 90, 2018, p. 38-40.

24. « La stratégie “Global Gateway” de l'Union européenne mise sur des investissements et des partenariats pour une transition verte », Africa-EU-Energy-Partnership.org, 26 janvier 2022.

✱

Après l'abandon, en 2014, du Plan solaire méditerranéen par les Européens, et dans le contexte de guerre russo-ukrainienne, la Méditerranée offre, dans l'immédiat, un éventail relativement limité d'options alternatives. Au printemps 2022, dans un moment d'urgence géopolitique, la solution transatlantique tend à s'imposer. Par conséquent, la question énergétique entame un cycle où la place de la Méditerranée paraît moins centrale dans les interdépendances Nord-Sud. Alors que l'énergie structure de longue date un ensemble de liens matériels et immatériels entre les deux rives, les opportunités qui en découlent fluctuent au nord et les enjeux nationaux en termes de consommation deviennent plus prégnants au sud. Comme l'indique Sébastien Abis, « l'horizon méditerranéen s'éloigne²⁵ » et les contradictions entre urgence géopolitique et urgence climatique se font jour. Les dynamiques eurafricaines sauront-elles donner un nouvel élan à l'écosystème méditerranéen de l'énergie ?

25. « Méditerranée : quand l'horizon s'éloigne », *Futuribles*, n° 434, 2020, p. 71-86.

R É S U M É

En quoi l'énergie est-elle un révélateur des relations entre les deux rives de la Méditerranée ? Tel est le fil conducteur de cet article qui, après avoir retracé des évolutions de longue durée, se penche sur l'abandon du Plan solaire méditerranéen, les tensions autour des ressources à l'aube des années 2020 et les nouveaux paramètres de la question énergétique.

LES RELIGIONS EN MÉDITERRANÉE, ENTRE PARTITION ET PARTAGE

65

L'Église catholique a posé plusieurs jalons d'une théologie de la Méditerranée¹, dont l'impulsion principale est venue du pape François². Dans cette région parcourue par de multiples difficultés et conflits, une telle démarche propose de transformer les religions en « chemins de fraternité au lieu de murs de séparation », à travers « un engagement généreux d'écoute, d'étude et de confrontation pour promouvoir des processus de libération, de paix, de fraternité et de justice ». Il s'agit avant tout d'une théologie de l'accueil visant à créer une coexistence pacifique et dialogique avec les musulmans et les juifs, pour construire ensemble l'avenir des sociétés méditerranéennes³.

Il existe, en outre, une dimension dialogique ultérieure, qui apparaît en filigrane quand le pape suggère que la théologie de la Méditerranée doit se nourrir d'interdisciplinarité. Dans quelle mesure, donc, cette perspective peut-elle dialoguer avec une anthropologie historique,

1. Entre 2019 et 2022, cette thématique a été au centre de plusieurs colloques organisés par l'Église. Cf., en outre, Jean-Pierre Sonnet, « Ritornare all'olivo. Per una teologia mediterranea », *LaCiviltàCattolica.it*, 17 juillet 2021.

2. Cette vision se situe dans le prolongement d'un certain nombre d'initiatives marquantes du pape, comme celles qui ont montré son attention pour la tragédie des migrants, notamment à travers sa visite à Lampedusa en 2013 et à Lesbos en 2016. De même, elle s'imbrique à sa volonté de renouer des relations œcuméniques avec les Églises présentes au Moyen-Orient, notamment à travers la rencontre de Bari en 2018 – réunissant pour la première fois les primats latins ou unis à Rome avec leurs homologues relevant des traditions byzantines et orientales – et le document signé en 2019 à Abou Dhabi avec le grand imam d'Al-Azhar, pour la paix mondiale et la coexistence commune.

3. Discours du pape François à Naples, le 21 juin 2019 (disponible sur *Vatican.va*).

non confessionnelle, des religions en Méditerranée ? J'essaierai ici de développer quelques réflexions préliminaires sur ce point.

66 La Méditerranée est conçue par le pape François en tant qu'espace géographique et historique, comme un contexte de transitions et d'échanges⁴. Dans la perspective de la théologie de la Méditerranée, cet espace semble résumer les enjeux du dialogue entre les religions monothéistes, les resserrer dans ses bordures. Les autres horizons religieux s'avèrent absents de ces prospections dialogiques, où le terme « religions » devient une métonymie pour désigner les monothéismes. Une spécificité de la Méditerranée, depuis l'Antiquité tardive, dérive sans doute de la présence hégémonique des trois monothéismes. Ils sont nés ici, ou dans des zones limitrophes, et ici ils se sont surtout développés. Cette région a été leur terre, leur terreau, leur terrain de bataille. Une certaine prudence s'impose, cependant, afin d'éviter l'emphase, assez récurrente, sur la centralité à la fois de la Méditerranée et des monothéismes. Veillons à ne pas reproduire le point de vue de tant de cartes anciennes qui centraient le monde sur le bassin méditerranéen. Essayons de « provincialiser » cet espace, renonçant à en faire le nombril de l'histoire du monde, selon une perspective euro-centrique. De même, les monothéismes ne peuvent pas être considérés comme le parangon, comme le modèle sous-jacent de l'expérience religieuse de l'humanité. Commençons donc par un détour, et mettons-nous dans les pas d'un autre jésuite – à certains égards un prédécesseur de Bergoglio.

UN REGARD ÉLOIGNÉ

En 1578, le jeune Matteo Ricci quitte l'Europe pour l'Asie⁵. Sa première escale est à Goa, devenue depuis 1510 une enclave portugaise dans le sous-continent indien. Là cohabitent quelques milliers de Portugais, des religieux européens et une population indienne bien plus nombreuse. La domination chrétienne a imprimé ses marques sur la vie locale : les temples hindous ont été détruits, les anciens rites interdits, les brahmanes

4. « Justement en vertu de sa configuration, cette mer oblige les peuples et les cultures riverains à une constante proximité [...] » ; cette antique vocation méditerranéenne ne s'estompe pas « suite aux dynamiques déterminées par la globalisation » (discours à Bari, le 23 février 2020 – disponible sur Vatican.va).

5. Pour une discussion plus ample des éléments abordés dans ce paragraphe, cf. Dionigi Albera, « Au miroir d'Asie : digressions sur les monothéismes », in Gabriel Martinez Gros (dir.), *Jérusalem, ville trois fois sainte*, Paris, Hazan, 2015, p. 111-121.

récalcitrants condamnés à l'exil ou aux galères⁶. En 1582, le jésuite italien entame la seconde étape de son parcours asiatique, avec pour objectif l'évangélisation de la Chine, qu'il ne quittera plus jusqu'à sa mort, en 1610. Dans son action missionnaire, il adopte une stratégie de pénétration dans l'Empire chinois basée sur une connaissance approfondie de la langue, de la culture et des coutumes du pays. Lors de son long séjour en Chine, Matteo Ricci entre en contact avec des musulmans et des juifs qui y sont installés. Les effectifs des premiers sont considérables dans certaines régions. La découverte de quelques groupes juifs est bien plus inattendue. Ceux-ci possèdent quelques synagogues, pratiquent la circoncision, observent le sabbat et s'abstiennent généralement de consommer du porc.

L'interaction avec les adeptes des autres monothéismes lui réserve quelques surprises. Matteo Ricci apprend par exemple qu'un livre dans lequel il avait exposé les bases du christianisme pour le public chinois – en restant prudemment discret sur des thèmes qui, comme la crucifixion, pouvaient choquer – a trouvé plusieurs acquéreurs parmi les musulmans locaux, qui affirment y trouver une captivante présentation de leur foi. Informé de l'existence d'une synagogue à Kaifeng, le jésuite dépêche un converti chinois dans cette ville. Bien reçu par les juifs locaux, ce dernier peut visiter la synagogue et consulter les rouleaux de la Torah. Il transmet à la communauté juive une lettre de Ricci, dans laquelle le jésuite leur annonce que le Messie était déjà venu sur terre, comme cela était écrit dans le Nouveau Testament. Les juifs de Kaifeng le remercient de son empressement mais lui répondent que, d'après leurs calculs, le Messie ne doit arriver que dans dix mille ans. Cependant, vu qu'ils avaient beaucoup entendu parler du savoir du père Ricci, si ce dernier accepte de s'installer chez eux et de cesser de manger de la viande de porc, ils seront prêts à faire de lui leur nouveau rabbin⁷.

67

Dans l'empire du Milieu, comme dans un miroir déformé, les frontières entre le proche et le lointain, entre nous et les autres, se disloquent. Les extrêmes avant-postes des monothéismes méditerranéens à l'intérieur du continent asiatique perçoivent des similarités insoupçonnées. Encore vivaces à Goa, les échos des affrontements qui traversent alors l'Europe et la Méditerranée s'estompent presque entièrement dans ces

6. Jonathan D. Spence, *The Memory Palace of Matteo Ricci*, New York (N. Y.), Viking, 1984, p. 103-111.

7. Hugues Didier, *Fantômes d'islam et de Chine. Le voyage de Bento de Góis s. j., 1603-1607*, Paris-Lisbonne, Chandeigne-Fundação Calouste Gulbenkian, 2003, p. 145-150.

terres lointaines, en laissant émerger un air de famille entre les trois monothéismes.

Le dépaysement dû aux étranges redéploiements des monothéismes méditerranéens dans l'Empire chinois était amplifié par la découverte d'une autre triade religieuse, qui y était bien installée. Matteo Ricci décrypte avec acuité les relations qu'entretiennent entre eux le confucianisme, le taoïsme et le bouddhisme (qu'il qualifie de « Lois » ou de « sectes »). Cela ne manque pas de susciter son étonnement, car il ne rencontre pas là l'exclusivisme habituel en contexte monothéiste, la bataille toujours alerte pour établir des frontières, marquer les identités, conquérir des adeptes. En Chine, les appartenances peuvent être multiples et la profusion des religions est jugée positivement. Le jésuite ne peut pas s'empêcher de manifester son désaccord : « L'opinion la plus commune à présent, pour ce qui est de ceux qui croient être les plus sages, est de dire que toutes les trois sectes sont une même chose et qu'elles peuvent être suivies en même temps, ce en quoi ils se trompent eux-mêmes et trompent les autres, en créant un bien grand désordre, puisqu'il leur paraît qu'en matière de religion, plus il y a de façons de dire, plus le royaume y trouve son utilité⁸. »

De fait, à cette époque, et jusqu'au début du ^{xx}e siècle, l'idée d'appartenance religieuse (au sens habituel dans la tradition monothéiste) n'avait pas de sens pour la grande majorité des Chinois. Organisés en communautés culturelles de nature très disparate, ils faisaient appel aux services des différents clergés et puisaient dans les symboles et les textes des trois traditions constituées. Dans leur majorité, les temples ne possédaient pas d'identité religieuse exclusive. Le caractère généralement pluraliste et composite de plusieurs sites religieux était le reflet d'une préférence pour la fusion, plutôt que pour la distinction des identités religieuses, exprimée dans l'idéal des « trois religions étant une » (*sanjiao heyi*)⁹.

LES MONOTHÉISMES DANS L'ARÈNE MÉDITERRANÉENNE

Cette incursion en Asie pourra nous aider à mieux cerner, par contraste, certains traits du paysage religieux méditerranéen. Mais poursuivons d'abord dans la « provincialisation » de cet espace. Souvent, le regard des

8. Cité *ibid.*, p. 143.

9. Vincent Goossaert, « Le concept de religion en Chine et l'Occident », *Diogenes*, n° 205, 2004, p. 11-21.

savants s'est porté sur la Méditerranée à partir de l'histoire européenne. Une captivante perspective alternative a été développée par l'historien américain Nile Green, en l'inscrivant dans une réflexion sur le Moyen-Orient, qu'il conçoit comme un ensemble de trois *arènes* distinctes, même si partiellement imbriquées : l'Asie intérieure, l'Océan indien et la Méditerranée¹⁰. Il arrive ainsi à cartographier une géographie d'interactions étalées dans la longue durée qui, dans chaque arène, présentent une configuration particulière. La Méditerranée n'a pas le monopole des échanges et des enchevêtrements, communs à d'autres espaces géographiques. Mais c'est leur tonalité qui diffère, ici, tout comme la palette et l'agencement de leurs ingrédients.

Dans l'arène méditerranéenne, les comportements religieux sont influencés par la posture typique des monothéismes. La triade religieuse qui s'y est durablement installée – tout en étant d'ailleurs fragmentée en plusieurs entités plus réduites – a maintenu des relations mutuelles bien différentes de celles qui caractérisent la triade chinoise. La structuration des monothéismes s'appuie sur des mécanismes de distinction, d'individuation et de canalisation des modalités d'action. À l'origine des monothéismes, il y a une démarcation par rapport aux autres religions, dont les conceptions et les pratiques paraissent vides, formalistes et dépourvues de tension éthique et de valeur spirituelle. L'antagonisme est fort, et des qualificatifs comme superstition et idolâtrie sont typiques de cette attitude dépréciative. Les monothéismes se sont construits, en effet, à partir d'une dichotomie appuyée entre la vérité et le mensonge. Ils sont de *vraies* religions, opposées aux *fausses* religions qui les ont précédées et qui les entourent¹¹. Cet antagonisme irréductible entre un vrai Dieu (le sien) et tous les autres (qui ne sont que des faux dieux ou des démons déguisés) caractérise le monothéisme, plus que la simple affirmation de l'existence d'une seule divinité¹². Bref, c'est une vision polémique qui a généralement dominé, bien éloignée de la traductibilité mutuelle des croyances et des dieux dans les religions méditerranéennes de l'Antiquité. Les monothéismes ont inauguré une vision de l'appartenance basée sur la constitution de communautés soudées de croyants. On adhère à une religion en prêtant foi à la révélation qui est à son origine, en souscrivant à ses principes de base, en respectant ses

69

10. « Rethinking the “Middle East” after the Oceanic Turn », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, vol. 34, n° 3, 2014, p. 556-564.

11. Jan Assmann, *Le Prix du monothéisme* (2003), Paris, Aubier, 2007.

12. Dionigi Albera et Katell Berthelot (dir.), *Dieu, une enquête. Judaïsme, christianisme, islam, ce qui les distingue, ce qui les rapproche*, Paris, Flammarion, 2013.

lois et en accomplissant une série de rites obligatoires. On devient ainsi un « fidèle » – un « chrétien », un « juif » ou un « musulman » – dans un sens tout à fait étranger à d'autres expériences religieuses comme les polythéismes anciens et les religions de l'Extrême-Orient. La notion même de « religion », dans le sens contemporain du terme, est une invention monothéiste.

70 En Méditerranée, l'implantation des monothéismes a eu un caractère particulièrement réitéré et insistant, prolix et compact. La mer intérieure a été marquée, tout au long de son histoire, par une forte contiguïté entre populations de religions différentes. Elles se sont souvent connues, fréquentées et ont vécu dans une étroite proximité. En outre, l'altérité n'est jamais absolue et les décalages ne sont pas énormes. De fait, il y a comme un air de famille entre les religions monothéistes, confirmé par leur généalogie commune. La constitution de groupes distincts à partir d'un horizon théologique imbriqué a instauré des coupures. La gémellité apparaît souvent menaçante : la distinction doit alors être entretenue, l'autre doit demeurer « autre ». Ainsi, même lorsqu'elle est microscopique, la différence est mise en avant. C'est le processus que Freud définissait par l'expression de « narcissisme des petites différences ».

En adhérant à ce point de vue, Christian Bromberger a souligné l'importance des *différences complémentaires* entre les trois monothéismes. En Méditerranée, judaïsme, christianisme et islam ont formé un système de contrastes, à travers un ensemble d'oppositions réciproques. Leurs fidèles, ni trop proches ni trop lointains, ont souvent partagé les mêmes espaces, se sont côtoyés, observés, connus et fréquentés. Les relations ont été marquées par un effort de distinction inscrit dans des formes culturelles, mais aussi dans des comportements alimentaires et vestimentaires, ou dans des pratiques corporelles empreintes d'un *séparatisme ostentatoire*¹³.

Au demeurant, ces mécanismes sont moins le résultat d'une tendance spontanée chez les fidèles que celui de l'action délibérée des spécialistes religieux, dont toute une armée s'est employée au fil des siècles à graver maintes frontières et à édifier des barrières protégeant l'orthodoxie et l'orthopraxie. Chaque groupe est conçu comme une citadelle menacée. Il faut renforcer les bastions pour se protéger de l'extérieur, il faut surveiller les comportements à l'intérieur pour éviter la trahison et

13. Christian Bromberger, « Le pont, le mur, le miroir. Coexistence et affrontements dans le monde méditerranéen », in Thierry Fabre et Emilio La Parra (dir.), *Entre Europe et Méditerranée. Paix et guerres entre les cultures*, Arles, Actes Sud, 2005, p. 115-138.

la fuite. La faible cohésion et le flou confessionnel qui caractérisent les implantations monothéistes dans l'espace chinois nous suggèrent l'importance du maintien de groupes structurés et du travail régulier effectué dans l'espace méditerranéen par des corporations afin de conserver en bon état les murs de séparation entre religions et confessions. À cela s'ajoute la densité des relations économiques et politiques. Par exemple, le paysage religieux très bigarré de la Méditerranée orientale est certes tributaire d'une relative bienveillance des gouvernements musulmans envers les minorités chrétiennes, mais a été également favorisé par un réseau de contacts diplomatiques et commerciaux que celles-ci entretenaient avec l'Europe¹⁴.

DÉBORDEMENTS

71

Le paysage esquissé jusqu'ici demeure incomplet. Malgré l'effort de distinction et de séparation mis en place par les institutions religieuses, même en Méditerranée on retrouve des exemples de flou confessionnel entre chrétiens, juifs et musulmans. À plusieurs moments de l'histoire, on remarque des épisodes de participation commune à certaines pratiques rituelles ou aux fêtes des « autres ». La dialectique de la contiguïté, de l'altérité et de la frontière, typique de l'espace méditerranéen, dessine en outre des configurations particulières du point de vue de l'appropriation et de l'utilisation des espaces sacrés. Cela, bien entendu, ne manque pas de provoquer les critiques acerbes des défenseurs de la pureté doctrinale.

Ces débordements religieux se glissent dans les plis des mouvements inlassables qui ont contribué à donner sa physionomie particulière à la Méditerranée : mouvements d'hommes, d'idées, des connaissances, de techniques, de livres, de musiques, de récits, de mots, de marchandises... Des populations de religions différentes se sont connues et fréquentées, grâce notamment au rôle fédérateur de la mer, qui a facilité les échanges et les circulations. L'étroite proximité dans laquelle elles ont vécu n'a pas seulement nourri le séparatisme ; elle a également généré des connivences culturelles, des imbrications et des fusions par-delà les frontières. L'action des pouvoirs politiques et religieux visant à affermir le noyau théologique intransigeant typique des monothéismes, à instaurer la pureté du culte et à consolider les appartenances confessionnelles, n'a pas pu empêcher les débordements, avec un nombre important de manifestations

14. Nile Green, « Rethinking the “Middle East” after the Oceanic Turn », art. cité, p. 559.

de croisement et porosité. Dans plusieurs cas, à côté du penchant pour la *partition*, s'est glissée une tendance au *partage*¹⁵.

Aussi bien au Moyen Âge qu'à l'époque moderne, des sources variées attestent une présence importante de phénomènes d'imbrication inter-religieuse. Une contribution importante vient des recherches sur les relations entre chrétiens et musulmans dans l'Empire ottoman effectuées dans les premières décennies du xx^e siècle par le savant anglais Frederick Hasluck. Les sources historiques et contemporaines étudiées par cet auteur montraient que les relations entre les groupes religieux à l'intérieur de cet espace étaient souvent symbiotiques. Les chrétiens comme les musulmans étaient prêts à adresser leurs demandes à un sanctuaire administré par une autre religion, si ce dernier possédait une réputation d'efficacité. Au point que, selon Hasluck, cette fréquentation croisée constituait un phénomène commun, presque banal¹⁶.

Des explorations historiques et anthropologiques plus récentes ont corroboré et enrichi cette vision, en signalant une forte diffusion des dévotions communes confluant dans les mêmes sanctuaires, même dans un contexte où la différence religieuse est souvent surdéterminée. Au cours des siècles, le paysage méditerranéen est ainsi ponctué par des milliers de lieux de culte marqués, souvent pendant de longues périodes, par une interpénétration entre traditions différentes. La plupart des pèlerinages partagés associent chrétiens et musulmans dans des lieux appartenant à l'une ou à l'autre religion. Plus rares sont les sites qui attirent les fidèles des trois religions monothéistes. Plusieurs formes de fréquentation commune concernent par contre, selon les lieux et les époques, seulement les juifs et les musulmans. Les cultes judéo-musulmans étaient notamment répandus au Maghreb. Ces phénomènes ont été particulièrement étudiés en relation avec le Maroc, où toute une panoplie de sanctuaires faisait l'objet d'une dévotion mixte¹⁷.

Ces dévotions partagées ont puisé dans un répertoire largement transversal, aux marges des dispositifs religieux officiels. Ce répertoire est fait de gestes, d'objets, de contenus symboliques. Dans les trois monothéismes,

15. La bibliographie contemporaine sur ce thème est désormais vaste. Pour un regard d'ensemble, cf., par exemple, Dionigi Albera et Maria Couroucli (dir.), *Religions traversées. Lieux saints partagés entre chrétiens, musulmans et juifs en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2009; Isabelle Dépret et Guillaume Dye (dir.), *Partage du sacré. Transferts, dévotions mixtes, rivalités interconfessionnelles*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, EME, 2012.

16. *Christianity and Islam under the Sultans*, éd. Margaret M. Hasluck, Oxford, Clarendon Press, 1929, t. 1, p. 63-97.

17. Issachar Ben-Ami, *Culte des saints et pèlerinages judéo-musulmans au Maroc* (1984), Paris, Maisonneuve et Larose, 1990.

à côté de la doxa scripturaire, une multiplicité de pratiques vernaculaires a complexifié le paysage religieux. Malgré les différences doctrinaires et les conflits théologiques, des analogies significatives se manifestent dans les comportements de maints fidèles. Il est possible de déceler des affinités entre les actes et les objets qui expriment chez les uns et les autres la dévotion (processions, incubations, sacrifices, offrandes, bougies, vœux, ex-voto, amulettes...). Les qualités hagiographiques des figures saintes se font écho d'une religion à l'autre. Les comportements festifs associés à leur culte ont suscité les mêmes condamnations de la part d'oulémas, rabbins et prêtres. Qu'ils soient chrétiens, juifs ou musulmans, pour les gens ordinaires les saints remplissent souvent les mêmes fonctions thaumaturgiques. Les agents surnaturels qui chargent les sanctuaires pluriels de leur magnétisme spirituel peuvent parfois être des figures locales, avec un profil indéterminé, et donc facilement appropriées par les uns et les autres.

73

On assiste aussi, pour ainsi dire, au détournement de certaines ressources symboliques relevant de la tradition officielle. Le jeu des similarités, des superpositions et des imbrications entre les religions permet, par exemple, des ajustements et des usages créatifs. Fréquemment, la mixité dévotionnelle s'établit en relation à des figures saintes qui sont partie intégrante d'une tradition religieuse, mais permettent aussi des glissements vers d'autres traditions. C'est le cas de la Vierge, figure éminemment chrétienne mais également centrale pour l'islam, ou du personnage coranique de Khidr, perçu comme une transfiguration de saint Georges et de saint Élie. Mais même des saints irrévocablement monoconfessionnels comme saint Antoine de Padoue peuvent être vénérés par des musulmans – par exemple, encore de nos jours, en Albanie et en Turquie.

Ces mouvements horizontaux n'effacent pas, en général, les séparations verticales. Cela est vrai bien que les connivences interreligieuses observées dans certains pèlerinages communs puissent aller loin. Ainsi, à l'intérieur d'espaces sacrés chrétiens, il m'est arrivé de voir des musulmans imiter le signe de la croix, adresser leurs prières à une statue, utiliser l'eau d'un bénitier pour effectuer un semblant d'ablution, faire la prière rituelle sur un tapis à l'intérieur d'une église. Mais, malgré ce mélange des genres, les appartenances religieuses de base sont rarement mises en discussion. Ces individus restent le plus souvent des « musulmans ». Il n'y a pas une fusion synchrétique des identités, une superposition, une duplication. La logique séparatrice, verticale, conserve son hégémonie. Les horizontalités tenaces sont des divagations tactiques dans un terrain balisé par une

intentionnalité stratégique qui contrôle les lieux (pour reprendre des catégories de Michel de Certeau¹⁸) et qui balise les identités.

Cependant, ces interpénétrations, tout en étant subalternes, ne sont pas anecdotiques. On pourrait parler d'un contraste entre, d'une part, une langue religieuse, avec sa grammaire, son histoire cumulative, ses écrits, ses exégèses, ses ponctuations visant la clarté de l'expression, et, d'autre part, des dialectes religieux plongés dans l'oralité, dispersés, anciens mais sans conscience de leur passé, qui même quand ils sont effacés par l'histoire se glissent encore dans les intonations et les accents.

74 Vu dans la longue durée, le style religieux qui domine dans l'arène méditerranéenne apparaît composite et contradictoire¹⁹. D'un côté, les individuations alternatives, concurrentes, irréductibles les unes aux autres; les distinctions nerveuses, potentiellement agressives; les modalités pratiques que les institutions religieuses ont organisées en un habitus cohérent. De l'autre, des dépassements réitérés, des connivences secrètes et des imbrications interreligieuses qui se glissent dans les interstices, nuancent les divisions et émoussent l'aspérité des conflits.

PONTS ET PASSERELLES

En traçant la feuille de route de la théologie de la Méditerranée, le pape François remarque que la façon dialogique de procéder qui doit la caractériser «est la voie pour arriver là où se forment les paradigmes, les façons de sentir, les symboles, les représentations des personnes et des peuples». Dans ce but, il invite donc les hommes d'Église à être «comme des ethnologues spirituels»²⁰. Le parallélisme avec l'ethnologie pourrait offrir d'autres ressources à cette démarche. Grâce à son attirance pour le lointain, cette discipline aide à relativiser le proche et le familier: le détour par l'autre encourage un retour réflexif sur soi. De plus, elle met en valeur les savoir-faire, les pratiques ordinaires, les connaissances orales.

La théologie de la Méditerranée est issue d'un mea-culpa, par rapport aux «nombreuses erreurs et difficultés du passé», aux «comportements agressifs et guerriers qui ont marqué la façon d'habiter l'espace méditerranéen», aux «persécutions accomplies au nom d'une religion ou d'une

18. *L'Invention du quotidien, I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

19. Je me réfère ici à la notion de style telle que formulée par Marielle Macé (*Styles. Critique de nos formes de vie*, Paris, Gallimard, 2016).

20. Discours cité du pape François à Naples.

prétendue pureté raciale ou doctrinale»²¹. Le chemin pour répandre une culture de la tolérance, de la coexistence et de la paix, serait maintenant celui d'un retour aux sources des religions, invariablement pacifiques, en les débarrassant des déviations humaines et des lectures abusives. Cette vision irénique, souvent défendue par les autorités religieuses chrétiennes et par leurs homologues juives et musulmanes, peut difficilement résister à une lecture impartiale des textes fondateurs des trois monothéismes.

La confiance absolue dans la révélation gravée dans les textes sacrés représente la ligne d'ombre qu'une perspective croyante s'interdit de franchir. Après avoir été entraînés pendant des siècles à ériger des murs défensifs par rapport aux autres religions, les hommes de religion (ou au moins ceux de bonne volonté parmi eux) visent maintenant à se reconverter en bâtisseurs de ponts. Depuis la seconde moitié du ^{xx}e siècle, ils ont tenté de redéployer leurs compétences d'architectes et d'ingénieurs, en les déplaçant de la verticalité des barrières à l'horizontalité des passages. Cet aggiornamento n'est pas facile et, même lorsqu'il arrive à se débarrasser des ornières dogmatiques, il prolonge certaines rigidités inscrites, pour ainsi dire, dans les habitudes, les techniques et les matériaux.

75

Les ponts érigés par le dialogue interreligieux se dressent la plupart du temps comme des monuments solitaires. Pour y accéder, il faut maîtriser des connaissances spécialisées. La circulation n'est pas fluide. Ces ponts sont conçus plus comme des lieux de convergence temporaire que comme des espaces de circulation. À chacun d'entre eux s'appliquent les remarques de Martin Heidegger, quand il suggère qu'en s'élançant au-dessus du fleuve le pont « ne relie pas seulement deux rives déjà existantes. C'est le passage du pont qui seul fait ressortir les rives comme rives. C'est le pont qui les oppose spécialement l'une à l'autre. C'est par le pont que la seconde rive se détache en face de la première²² ».

Tout en étant animée par la meilleure volonté, la raison théologique des religions monothéistes peut difficilement s'émanciper de sa tendance à la distinction, à la coupure et à la partition. Bien différente est la situation qui caractérise les circulations dans d'autres traditions religieuses, et surtout au sein des pratiques ordinaires qui, comme nous l'avons vu, ont souvent franchi les frontières religieuses en Méditerranée. Dans ce cas, le dialogue ne produit pas des ponts, avec leur masse rigide, inaltérable et permanente, mais des passerelles légères, temporaires, transitoires. Faites de matériaux périssables – planches de bois, cordes, branchages –,

21. *Id.*

22. « Bâtir, habiter, penser » (1951), in *id.*, *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958.

elles s'appuient sur la conformation des lieux, se saisissent ici d'un îlot, là-bas d'un rocher ou d'un tronc, pour faciliter la traversée. Elles adhèrent au paysage, par le bas, sans le surplomber, s'insinuent dans ses recoins, s'adaptent aux cycles des pluies et de la sécheresse. Éphémères, elles ne résistent pas à une crue, mais, une fois l'inondation passée, peuvent être facilement reconstituées. En permettant des mouvements fourmillants, ces passerelles n'isolent pas les deux rives dans leurs identités séparées, elles les mélangent et les confondent au ras du sol, en donnant forme à des espaces intermédiaires, provisoires et intermittents. Cette logique demeure cependant étrangère à celle qui anime les institutions religieuses monothéistes. Bien que celles-ci aient généralement abandonné la vision d'une identité collective renfermée dans les murs d'une forteresse assiégée, elles peuvent difficilement renoncer à affirmer la distinction et l'opposition entre les rives.

76

R É S U M É

En vue d'un dialogue entre, d'un côté, les perspectives d'une anthropologie historique des religions dans l'espace méditerranéen et, de l'autre, la théologie de la Méditerranée développée, sous l'impulsion notamment du pape François, par l'Église catholique, l'article s'efforce de dégager quelques éléments constitutifs d'un style religieux qui, dans l'arène méditerranéenne, apparaît composite et contradictoire. Les relations entre groupes religieux sont souvent orientées vers la partition, sans pourtant exclure des moments de partage.

DIDIER BILLION

DÉFIS DÉMOCRATIQUES AU SUD ET À L'EST DE LA MÉDITERRANÉE

Lorsque l'on s'intéresse aux États qui bordent la Méditerranée, 77
force est de constater que la question des systèmes et régimes
politiques se pose en termes radicalement différents selon l'endroit
considéré. Nous savons certes que les principes démocratiques sont
fragiles et peuvent sans cesse être remis en cause ; ils semblent néanmoins
désormais solidement enracinés au sein des pays des rives septentrio-
nales – même si le cas de plusieurs États balkaniques ainsi que celui de
la Turquie posent question –, au contraire de ce qui prévaut sur les rives
méridionales et orientales. C'est pourquoi nous concentrerons princi-
palement la réflexion sur ces dernières pour ce qu'elles révèlent de défis
et de chantiers à venir.

2010-2011 : UNE ONDE DE CHOC POLITIQUE
RICHE D'ENSEIGNEMENTS

À la charnière des années 2010 et 2011, puis dans les mois qui suivent, les sociétés arabes ont vécu une situation historique. Cette région du monde, qui était fréquemment présentée comme le trou noir des processus de démocratisation ayant touché la plupart des grandes aires géopolitiques depuis la chute du mur de Berlin, semble alors faire la preuve qu'il n'existe aucune raison, culturelle, politique ou sociale, pour qu'elle reste étrangère à ce mouvement général d'émancipation. Ainsi la théorie de l'incompatibilité entre monde arabe, islam et démocratie apparaît-elle erronée. En fait, si l'on veut parler d'exception arabe, elle réside plutôt dans la rapidité avec laquelle le soulèvement démocratique a balayé en quelques semaines deux régimes, en Tunisie puis en Égypte, qui fournissaient pourtant les apparences de la stabilité.

78 Dans l'ensemble des pays qui connaissent à ce moment-là des mobilisations populaires massives, plusieurs caractéristiques récurrentes peuvent être soulignées. La première, c'est que les processus à l'œuvre ne recèlent pas, ou très peu, de discours idéologiques : les aspirations à la justice sociale, à la liberté et à la dignité sont les véritables ferments des mobilisations et en constituent les principaux mots d'ordre. La deuxième réside dans le fait que ces mouvements n'ont pas, ou peu, de dirigeants qui les incarnent ; les protestataires ne revendiquant pas le pouvoir, il n'y a donc pas de révolution en tant que telle. La troisième, c'est que les propositions de réformes et de compromis émises par les régimes en place semblent toujours énoncées à contretemps et, *de facto*, ne s'avèrent pas opératoires. Enfin, les théories complotistes, les antiennes sur les mouvements minoritaires manipulés par l'étranger ne sont guère convaincantes, mais elles sont censées justifier la stratégie du chaos utilisée sans retenue par les dirigeants menacés.

Les événements qui se multiplient et s'accélèrent tout au long de l'année 2011 décontenancent par leurs brusques enchaînements car aucun des registres traditionnels d'analyse ne semble plus pouvoir s'appliquer, mais c'est le propre de tout mouvement de contestation d'ampleur que de transgresser les schémas traditionnels et de bouleverser les grilles de lecture habituelles. Accélération et amplification des processus révolutionnaires ne signifient néanmoins pas victoires. En ce sens, le vocable de « printemps arabe » qui a depuis lors été surutilisé est impropre. Les causes sociales et politiques, en bonne partie identiques, qui expliquent ce formidable mouvement de contestation dans de multiples pays ont par là même induit l'utilisation erronée du concept d'effet domino. En effet, au-delà de leurs points communs, les situations ne sont pas transposables et la preuve est à nouveau faite qu'il est erroné d'évoquer le monde arabe comme une sorte d'entité unifiée au sein de laquelle les mêmes causes produiraient les mêmes effets.

Il est aussi remarquable de constater que des éléments politiques qui apparaissaient comme structurants des sociétés arabes n'ont en réalité nulle part été les vecteurs des protestations initiales. Aucune « idéologie en -ismes » n'a été vecteur de mobilisation. Ainsi, par exemple, des organisations se réclamant de l'islam politique : même si ces dernières se sont affirmées ensuite dans plusieurs pays, cela n'a néanmoins pas signifié le déferlement de l'islamisme comme il avait parfois été imprudemment pronostiqué par de nombreux observateurs. Il en est de même de l'anti-américanisme, qui, bien qu'étant un des sentiments les mieux partagés dans la région, n'a guère été mis en avant au cours des processus

de contestation. Très peu de slogans ont en fait été formulés contre les puissances occidentales, pourtant souvent accusées de tous les maux au sein des sociétés arabes.

Ce tempétueux mouvement qui s'est propagé à travers la région ne s'est pas pour autant transformé en une série de victoires successives. Si les exemples tunisien et égyptien ont suscité beaucoup d'illusions, les cas bahreïnien, libyen, syrien ou yéménite ont obligé les plus optimistes à revenir au principe de réalité. Cette vague de contestation dans les sociétés arabes a enfin entraîné l'affaiblissement politique du néoconservatisme, les multiples crises révolutionnaires qui ont surgi ayant prouvé que l'instauration de la démocratie ne peut pas s'imposer de l'extérieur, mais qu'elle reste le produit du mouvement des peuples et des citoyens.

En dépit de ses échecs, la séquence politique ouverte à l'hiver 2010-2011 n'est pas close et des répliques ne manqueront pas de se manifester, comme cela a déjà pu être constaté en 2019 au Soudan, au Liban, en Irak et en Algérie.

79

L'AUTORITARISME POLITIQUE, UN FACTEUR STRUCTURANT

L'analyse des systèmes et des pratiques politiques au sein des pays des rives méridionales et orientales semble indiquer que l'autoritarisme est un point commun à l'ensemble des pays de la région. Le constat est néanmoins réducteur et il est nécessaire de tenter d'en comprendre les racines et de le nuancer. Ainsi, derrière l'apparent monolithisme des régimes en place existent des sociétés vivantes, diverses, aspirant à se connecter sur les évolutions du reste de la planète et au sein desquelles les débats d'idées existent, malgré des conditions politiques souvent difficiles. En outre, comme déjà évoqué, ceux qui considéraient que les sociétés concernées étaient condamnées à une sorte d'incapacité à faire vivre des principes de fonctionnements politiques démocratiques ont dû réviser leurs appréciations lorsque la formidable onde de choc démocratique s'est propagée à travers la région en 2011. Force est toutefois d'admettre que, plus de dix ans plus tard, le bilan global n'est guère positif. Pour autant, le mur de la peur s'est lézardé et a libéré une immense énergie sociale. Le mouvement qui s'est alors ébranlé laissera des traces profondes et contribuera à la maturation politique des citoyens ayant participé à ces événements ou les ayant observés.

Il est erroné de penser qu'il y aurait une malédiction anthropologique pesant sur cette région du monde qui l'empêche de se hisser à

des modes d'organisation politique pluralistes. Il faut donc raisonner sociologiquement et politiquement pour saisir pourquoi l'autoritarisme reste aussi puissant.

On peut tout d'abord considérer que le poids de systèmes patriarcaux, où les anciens conservent un fort pouvoir d'influence et d'encadrement, continue à produire ses effets sur le fonctionnement des sociétés concernées et sur la façon dont leurs citoyens se disposent en leur sein. Ainsi, les *asabiyya*, déjà analysées en son temps par Ibn Khaldoun, restent un élément central pour saisir les dynamiques sociopolitiques des États de la région. Ces groupes sociaux fondés sur les relations personnelles – familiales, claniques, tribales, clientélistes – dont l'objectif est la mise en œuvre et la pérennisation de formes actives de solidarité ont été, et restent encore, des éléments structurants et conditionnent la perception comme le vécu des populations à l'égard de l'autorité du groupe.

Néanmoins, cette réalité multiséculaire perd de sa substance avec l'urbanisation accélérée des sociétés du Sud et de l'Est méditerranéens. Au sein des villes, les réseaux de solidarité traditionnels et les systèmes d'allégeance qui leur sont consubstantiels ne peuvent en effet plus fonctionner de la même manière et deviennent graduellement beaucoup moins prégnants. L'individuation devient alors un phénomène social aux évidentes conséquences politiques qui entraînent le rejet des formes pesantes de soumission aux anciens ou des responsables des multiples *asabiyya*.

Les systèmes éducatifs, tels qu'ils sont encore conçus, continuent pour leur part à favoriser l'apprentissage en ayant recours au « par cœur », au détriment du développement de l'esprit critique, et la soumission aux maîtres, plutôt que l'échange et la créativité. Et ce, d'autant que, dans de nombreux pays, l'influence grandissante de courants religieux traditionalistes au sein des écoles publiques amplifie le phénomène.

Mais, plus fondamentalement, ce sont les raisons politiques qui expliquent l'autoritarisme. En effet, la fragilité structurelle des États arabes, due notamment à leur manque de profondeur historique – dans la région, seuls la Turquie, l'Iran et un pays arabe, l'Égypte, peuvent se prévaloir de l'existence millénaire d'un État –, est en partie compensée par la longévité et la personnalisation des pouvoirs personnels en place, ainsi que par la perpétuation de régimes autoritaires et dictatoriaux usés à la corde. À l'aube des mouvements de contestation de 2011, la Tunisie n'a connu que deux présidents depuis 1956 ; l'Égypte n'en compte que trois depuis 1954 ; Mouammar Kadhafi accède au pouvoir en Libye en

1969; Ali Abdallah Saleh devient président du Yémen en 1978; le parti Baas dirige la Syrie depuis 1963...

En outre, les systèmes dynastiques tendent à se généraliser. Si c'est évidemment le propre des monarchies, ce constat est également valable pour les régimes qui se présentent comme républicains. Ainsi en Syrie, mais aussi, sans succès, en Égypte ou en Irak. Ces tentatives d'institutionnalisation dynastique ont même contribué à la formation d'un néologisme, *jumlukiyya*, inventé en mêlant *jumhuriyya* (république) et *malakiyya* (monarchie)¹.

ISLAMISME, ISLAM POLITIQUE, ISLAMO-NATIONALISME

Parmi les défis politiques qu'affrontent les sociétés du Sud et de l'Est méditerranéens revient de façon récurrente celui de l'islam politique. Alors que les différentes formes de panarabisme qui avaient été particulièrement influentes dans les années 1950 et 1960, en particulier sous l'impulsion de Gamal Abdel Nasser, n'ont probablement pas totalement disparu idéologiquement, elles ont néanmoins perdu leurs vecteurs d'expression politique organisée; c'est pourquoi l'islam politique apparaît aujourd'hui comme le principal facteur transnational de contestation.

81

L'idéologie islamiste contemporaine, telle qu'elle apparaît avec la création de la confrérie des Frères musulmans en 1928, prétend ainsi unifier l'ensemble des musulmans dans la *oumma* – la communauté des croyants – en rétablissant le califat, défini comme État islamique, et considère donc comme illégitimes les États existants. Mais un paramètre politique majeur empêche en réalité l'islam politique de constituer désormais une option alternative à la configuration actuelle des États-nations au Moyen-Orient. Les grands mouvements se réclamant de l'islam politique participent en effet au renforcement de l'ordre national et étatique car ils sont passés d'un islamisme révolutionnaire à des formes d'islamo-nationalismes². Ils reprennent à leur compte les intérêts propres à leur État et inscrivent leur action dans un cadre national, n'hésitant pas à contracter des alliances ou à participer à des coalitions dans le champ politique intérieur quand cela leur semble nécessaire.

1. Gilbert Achcar, *Le peuple veut. Une exploration radicale du soulèvement arabe*, Arles, Sindbad-Actes Sud, 2013, p. 98.

2. Concept et formule empruntés à Olivier Roy. Cf. notamment, de cet auteur, *L'Islam mondialisé*, Paris, Seuil, 2002, p. 29-51.

Ainsi, par exemple, le Hamas palestinien s'oppose à l'Autorité palestinienne non pas pour des raisons confessionnelles mais parce qu'il considère qu'elle a trahi les intérêts nationaux du peuple palestinien. Le Hezbollah agit comme un parti central dans le jeu politique libanais et a noué, depuis 2006, une alliance politique pérenne avec les maronites organisés sous la bannière de Michel Aoun. Les Frères musulmans égyptiens, quand ils sont parvenus démocratiquement au pouvoir en 2012, défendaient ce qu'ils considéraient être les intérêts nationaux de leur pays avant d'en être chassés par un coup d'État militaire. En Tunisie, le parti Ennahda dirige le gouvernement de 2011 à 2014, puis accepte d'en devenir une composante minoritaire dans un gouvernement de coalition.

82 Sans prétendre ici à l'exhaustivité, les exemples sont nombreux. C'est l'ouverture du champ politique, quand il existe, qui pousse les partis islamistes à s'adapter au pluralisme, sans renoncer pour autant à leur idéologie. Ce qui apparaît, c'est que, lorsqu'ils sont en situation de s'exprimer librement, de participer au jeu politique et éventuellement d'accéder au pouvoir, les partis et organisations qui se réclament de l'islam politique cessent de se référer à des slogans désincarnés et tentent de répondre concrètement aux défis économiques, sociaux et politiques auxquels leur société est confrontée. Il s'agit d'un phénomène somme toute classique d'intégration et de banalisation de partis protestataires accédant aux responsabilités gouvernementales. Partisans du capitalisme libéral, ils ne cherchent pas à renverser l'ordre social existant, mais bien plutôt à le réformer pour s'y ménager une place et y assumer des responsabilités. Cela peut induire, comme pour tout parti politique, des tensions entre les directions, accusées d'avoir trahi les idéaux du mouvement, et la partie la plus militante, ou la plus radicalisée, de la base.

De surcroît, au sein de ces pays, la réislamisation conservatrice depuis le début des années 1980, dans le sillage de la révolution iranienne, a paradoxalement complexifié et dépolitisé le champ religieux : les mouvements se réclamant de l'islam politique ne parviennent pas à monopoliser, ni même à contrôler, ce processus de réislamisation. Les nouvelles formes de religiosité se font presque toujours en dehors de ces mouvements ou partis et sont fréquemment captées par des organisations de ladite société civile³.

L'ensemble de ces paramètres entraîne dans presque tous les pays concernés une islamisation des mœurs et du droit qui convient finalement

3. Olivier Roy, « Moyen-Orient : faiblesses des États, enracinement des nations », *Critique internationale*, n° 4, 1999, p. 102.

aux pouvoirs en place. Le voile et la charia ne relevant pas des attributions régaliennes, on assiste à une sorte de partage des tâches entre des régimes qui ne transigent pas sur leur contrôle des appareils de renseignement, de sécurité et de répression, mais qui s'accommodent facilement de la réislamisation conservatrice de la vie sociale.

En Turquie, nous assistons à une incontestable confessionnalisation des discours et des référents identitaires, ainsi que de celui de l'espace public, ce qui ne signifie pas pour autant une quelconque volonté du Parti de la justice et du développement, au pouvoir depuis 2002, d'instaurer la charia⁴.

AFFIRMATION ET RENFORCEMENT DES ÉTATS-NATIONS

83

Un autre débat essentiel concerne la validité du concept d'État-nation pour analyser et comprendre les sociétés concernées. Pour de multiples raisons, les pays qui nous intéressent ici se sont progressivement affirmés comme des États-nations clairement distincts, intégrés dans le cadre des frontières postcoloniales. Histoires respectives, existence et ancienneté d'un appareil étatique, existence légale, ou non, de regroupements politiques et/ou syndicaux, rapports de force politiques en découlant, rapports de la société à l'État, prégnance de l'institution militaire, ampleur du clientélisme et diversité des réseaux d'allégeance, importance des tribus et/ou des ethnies éventuellement couplée à des enjeux confessionnels, existence ou non de la manne pétrolière... sont autant de facteurs qui distinguent fortement les États les uns par rapport aux autres, même si, au-delà, des exigences sociales et politiques similaires sourdent de l'ensemble des pays de la région.

Les images de propagande de Daech montrant, en juin 2014, un bulldozer en train de détruire un mur de sable entre l'Irak et la Syrie, la fameuse ligne Sykes-Picot tracée au cordeau dans le désert, ont certes impressionné – c'était le but⁵ –, mais n'ont toutefois pas valeur de démonstration politique. Ce surgissement de Daech a, en effet, amplifié des théorisations hasardeuses sur la fin programmée des États-nations au Moyen-Orient. Ceux-ci ont, à tort, souvent été considérés uniquement

4. Sur ces problématiques, cf. Didier Billion, *La Turquie, un partenaire incontournable*, Paris, Eyrolles, 2021, p. 69-82.

5. Peu importe pour l'organisation État islamique que les accords franco-britanniques de 1916 n'aient en réalité jamais délimité la frontière entre les deux États à l'endroit de cette destruction symbolique.

sous le prisme de constructions artificielles issues des processus de colonisation-décolonisation.

A contrario, les dynamiques politiques à l'œuvre depuis le début de la décennie 2010 confirment pourtant que chaque construction nationale a réagi en fonction de sa propre histoire et des rapports de force spécifiques qui la définissent. Il est ainsi frappant que, dans chaque pays concerné, le drapeau national ait été brandi par des milliers de manifestants lors de la grande vague de contestation politique de 2010-2011, puis à nouveau en 2019. De ce point de vue, les utopies panarabes et, plus récemment, panislamistes semblent désormais dépassées.

84 En d'autres termes, au-delà d'une aspiration générale, mais confuse, à la mise en œuvre de processus de démocratisation, aucune des expériences nationales en cours n'est réductible à une autre. Ensuite, en dépit de certains pronostics, l'ordre étatique issu des accords Sykes-Picot ne semble ni obsolète ni dépassé, même s'il ne se pose plus en ce début des années 2020 dans les mêmes termes qu'il y a vingt-cinq ans et, *a fortiori*, qu'un siècle plus tôt, au moment où il a été fondé. Ainsi, si l'on peut observer des formes de combats transnationaux, portés notamment par la nébuleuse djihadiste en Syrie, en Irak, au Liban, au Yémen, en Égypte ou en Libye, ce phénomène relève probablement plus de facteurs conjoncturels que structurels. La question kurde elle-même, pourtant potentiellement porteuse de nouvelles dynamiques régionales, ne pose pas, à ce stade, celle d'un État indépendant unifié.

Les phénomènes de contestation observés depuis une décennie, parce qu'ils s'inscrivent systématiquement dans un cadre national, contribuent à l'homogénéisation et au renforcement des États-nations. La remise en cause des régimes ne signifie pas celle des États. Bien au contraire, c'est notamment le patriotisme des citoyens qui les pousse à se mobiliser contre les autocrates prébendiers pratiquant le népotisme à grande échelle.

L'une des principales questions qui se posent alors est celle de l'ouverture du champ politique et de l'instauration de systèmes pluralistes. Les échecs des révoltes initiées en 2010-2011 démontrent à l'envi que les obstacles sont nombreux et que les régimes en place sont prêts à utiliser tous les moyens, y compris les plus violents, pour préserver leurs privilèges. En outre, l'altération, parfois la nécrose, de nombreux appareils étatiques parvient, dans certains cas, à transformer des liens d'appartenance nationaux en liens d'allégeance communautaires exclusifs, contradictoires avec un processus d'ouverture démocratique. C'est la raison pour laquelle les processus de transition sont infiniment problématiques. Pour autant, ils sont désormais envisageables parce que les

États-nations constituent le cadre potentiel dans lequel il est, à terme, possible de les mettre en œuvre.

On évoque fréquemment le trop d'État – hypertrophié, bureaucratique, intrusif, répressif, mais souvent inefficace – pour évoquer les pays de cette région du monde, mais en réalité il semble qu'il soit plutôt question d'une insuffisance d'État. Le considérable affaiblissement des appareils étatiques en Syrie ou en Irak, voire le passage au stade d'États faillis en Libye et au Liban, constitue probablement le plus important facteur de déstabilisation régionale, et donc le grand défi posé aux États des rives méridionales et orientales de la Méditerranée.

*

La spectaculaire onde de choc politique ayant traversé une partie des mondes arabes à partir de l'hiver 2010-2011 n'est pas parvenue à concrétiser les aspirations démocratiques exprimées lors des manifestations massives qui se sont multipliées à ce moment-là dans de nombreux pays. Les rapports de force politiques n'ont finalement pas été modifiés, et ni les libertés ni la justice sociale revendiquées par des milliers de citoyens n'ont été obtenues.

85

Au vu de ces quelques remarques, les bonnes nouvelles sont rares. Pour autant, il faut se départir d'une vision par trop exclusivement négative. Les soulèvements arabes ont laissé des traces positives que la brutalité répressive des pouvoirs en place n'a pas réussi à éradiquer. Non seulement le mur de la peur s'est fissuré, mais des pôles de résistance subsistent, comme une nouvelle vague de mobilisations et de contestations l'a clairement attesté au cours de l'année 2019. En dépit d'échecs patents, rien ne sera désormais plus comme avant et les peuples de la région ont pris conscience de leur potentielle capacité à remettre en cause l'ordre établi. Ainsi, la question de la fondation d'organisations politiques, syndicales ou associatives indépendantes reste posée et constitue probablement l'un des principaux enjeux de la décennie 2020. Dans le même ordre d'idées, on ne peut qu'être interpellé par l'essor des nouveaux moyens de communication et des réseaux sociaux. Ces derniers ne peuvent certes pas à eux seuls ébranler les systèmes politiques autoritaires, largement majoritaires parmi les pays arabes, mais ils contribuent indéniablement à décroquer des sociétés vivantes et mobilisées.

R É S U M É

Les États du Sud et de l'Est de la Méditerranée souffrent fréquemment d'analyses réductrices et par trop binaires. Malgré la situation déplorable des libertés individuelles et collectives, il est impossible de sous-estimer les dynamiques des mouvements sociaux et politiques qui se développent dans la région notamment depuis 2011. Même si obstacles et défis s'y opposant sont considérables, ils demeurent cependant porteurs d'espoir. Il convient donc de décrypter les principaux enjeux politiques pour mieux évaluer les potentielles ruptures démocratiques envisageables.

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN

MIGRATIONS MÉDITERRANÉENNES

La Méditerranée s'est construite par les migrations qui l'ont sillonnée, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours¹, dans des configurations diverses qui ont inclus des guerres et des conflits, du commerce et des échanges, des pèlerins et des touristes, des migrations d'élites et de travailleurs, des réfugiés et des circulations migratoires. Vingt-deux États la bordent aujourd'hui², petits et grands, et le géographe Yves Lacoste la définit comme la civilisation de l'olive et de l'olivier en ajoutant qu'il y a trois Méditerranées : Maghreb-Europe, les Balkans et le Proche-Orient³, une typologie qui convient très bien également à l'analyse des migrations dans la région.

87

Fernand Braudel considère pour sa part que la Méditerranée comme espace central du monde a commencé à entrer en déclin quand l'Espagne et le Portugal ont découvert les Amériques, décentrant ainsi les axes de communication⁴. Elle reste néanmoins l'un des lieux essentiels en matière de flux et de politiques migratoires, avec la frontière américano-mexicaine, car elle dessine l'une des lignes de fracture les plus importantes du globe, démographique, politique, économique, sociale, culturelle, tout en restant un important lieu de passages, d'échanges et de dialogues car

1. Virginie Baby-Collin, Sophie Bouffier et Stéphane Mourlane (dir.), *Atlas des migrations en Méditerranée. De l'Antiquité à nos jours*, Arles, Actes Sud, 2021.

2. Espagne, France, Monaco, Italie, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Malte, Chypre, Turquie, Syrie, Liban, Israël, Palestine, Égypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc.

3. Intervention lors d'une conférence à l'Institut de géographie de Paris qui s'est tenue en novembre 2000.

4. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 6^e éd., Paris, Armand Colin, 1985. Voir, *supra*, Maryline Crivello, « Relire *La Méditerranée* de Braudel aujourd'hui », p. 5-14.

les migrations la traversent. La contradiction qu'elle représente dans le paysage migratoire mondial provient précisément des multiples liens qui s'y sont tissés, alors qu'elle sert de frontière entre l'Europe et sa rive sud⁵.

UNE PLURALITÉ DE CONFIGURATIONS MIGRATOIRES

88 Les migrations de la rive sud de la Méditerranée forment l'essentiel du paysage migratoire en Europe, avec les migrations intra-européennes, qui constituent elles-mêmes le tiers des migrations de l'Union européenne depuis 2004. Un espace migratoire régional s'y est construit. Ce sont les Turcs qui sont les plus nombreux, avec une diaspora transnationale de quatre millions et demi de migrants, puis les Marocains, dont le nombre avoisine quatre millions, répartis les uns et les autres entre nombre de pays européens. Ils sont suivis par les Portugais, Italiens, Espagnols, Algériens, Roumains, mais leur répartition varie beaucoup selon les pays d'accueil. On peut distinguer trois configurations migratoires en Méditerranée :

– Les « couples migratoires », caractérisés par une seule nationalité d'émigration vers un seul pays d'accueil. Le plus parfait exemple est celui des Algériens, plus de 90 % de ceux qui sont en Europe se trouvant sur le sol français. Les Portugais appartiennent aussi à ce cas de figure, puisqu'ils constituent toujours la première nationalité étrangère en France, mais on les trouve aussi au Bénélux et en Suisse. Les Turcs, dont plus de 70 % sont en Allemagne, correspondent également à ce modèle tout en étant également présents dans d'autres pays européens. C'est en outre le cas des Indiens, des Pakistanais et des Irlandais au Royaume-Uni, ou encore des Albanais en Grèce (60 % des migrants), hors réfugiés.

– Des quasi-diasporas, qui gardent des liens forts avec leurs pays d'origine, tout en construisant des réseaux migratoires transnationaux avec les différents pays européens où ils sont installés. C'est le cas des Turcs, présents également en France, au Bénélux, en Suisse, en Autriche, mais aussi des Marocains, qui sont un demi-million en France, en Italie et en Espagne, tout en étant présents aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en Suisse. On peut y ajouter aujourd'hui les Roumains, nombreux en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce. Certains pays d'origine continuent de porter à ces quasi-diasporas une attention forte à distance, comme la Turquie et le Maroc.

5. Cf. Camille Schmoll, Hélène Thiollet et Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Migrations en Méditerranée*, Paris, CNRS Éditions, 2015.

– Des « saupoudrages », reflets des multiples vagues migratoires qui se sont succédé depuis les années 1980, dans des pays d’immigration récente : Italie, Grèce, Espagne, Portugal, bien que ces deux derniers présentent parfois des nationalités correspondant aussi à leur passé colonial.

La région Maghreb-Europe, si l’on reprend la typologie d’Yves Lacoste, est celle des migrations de travail et de regroupement familial ; les Balkans ont surtout été caractérisés par les désenchevêtrements de nationalités à la suite de la formation de l’État turc (échanges de population entre les Turcs de Grèce et les Grecs de Turquie), en 1922, et à la crise yougoslave, en 1995. Le Proche-Orient a surtout envoyé vers l’Europe des réfugiés (libanais, syriens, palestiniens).

Certaines nationalités ne sont présentes que dans un seul pays tout en n’y constituant pas une population majoritaire, comme les Égyptiens en Italie, un phénomène lié à la migration italienne en Égypte au début du xx^e siècle, ou les populations de culture orthodoxe en Grèce (Bulgares, Roumains, Géorgiens, Russes), car celle-ci n’avait aucune frontière commune avec l’Europe avant 2004.

89

L’influence des grands empires qui ont dominé la région, romain, ottoman, austro-hongrois, s’y lit encore à travers le patrimoine, qui attire du tourisme puisque les pays méditerranéens figurent parmi les premières régions touristiques au monde et parmi ceux qui abritent le plus grand nombre de sites classés au patrimoine mondial de l’Unesco (Italie, France, Espagne, Portugal). Cette familiarité accrue avec le monde méditerranéen suscite parfois des formes nouvelles de migrations comme l’installation de seniors au soleil – du Nord au Sud de l’Europe (Espagne et Portugal pour les Allemands et Britanniques) mais également entre la rive nord et sud de la Méditerranée (Français au Maroc et en Tunisie, Anglais à Malte) – ou l’exode de jeunes qualifiés du Nord vers le Sud du monde, à la suite de la crise économique de 2008 (Espagnols vers le Maroc, Portugais vers l’Angola ou le Mozambique, ainsi que vers l’Amérique latine).

La migration étudiante est aussi une importante composante des migrations intra-méditerranéennes (l’Espagne fait partie des pays parmi les plus attractifs), suivie du départ de jeunes très qualifiés vers le Nord et l’Ouest de l’Europe : Italiens, Espagnols, Portugais et Grecs sont nombreux à se retrouver vers les centres de recherche d’Allemagne, du Royaume-Uni et de France.

L'EUROPE DU SUD, GARDE-FRONTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

90

Pendant longtemps, les pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) ont été des pays d'émigration vers l'Europe du Nord et de l'Ouest ou vers le reste du monde, avant de devenir, au milieu des années 1980, des pays d'immigration. Ils ont reçu des migrants provenant de la rive sud de la Méditerranée, ainsi qu'en raison de la décolonisation du Portugal, après 1974, de la mondialisation des mouvements migratoires (Latino-Américains, Asiatiques), de l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale au sein de l'Union européenne ou dans l'attente d'une entrée (Polonais, Roumains, Albanais) et de multiples crises de réfugiés (yougoslaves, tunisiens, libanais, syriens, palestiniens). Ces pays qui n'avaient pas de politiques migratoires ont dû alors, dans la hâte, régulariser des milliers de sans-papiers et commencer à réguler leurs migrations.

Ils sont dépendants de la migration du fait de leur déclin démographique accéléré depuis les années 1980 et du vieillissement de leur population, qui les oblige à trouver des solutions de maintien à domicile des anciens faute de centres médicalisés ou par choix (les « *badanti* », polonaises, ukrainiennes, roumaines, philippines, qui gardent les plus âgés en Italie, y sont nombreuses et ont souvent été régularisées par vagues successives). Ce sont des pays touristiques qui ont aussi besoin de main-d'œuvre dans les services (hôtellerie, restauration), et au sein desquels la pratique de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche demande par ailleurs l'arrivée de travailleurs dans des régions où la population est vieillissante ou a émigré (Italie du Sud, Portugal, Grèce). À certains d'entre eux, il a été reproché de délivrer des « passeports dorés » (européens) en échange de l'apport d'une somme d'argent pour investir ou d'un achat immobilier : c'est le cas de Malte, de Chypre et du Portugal, et les institutions européennes ont cherché à mettre fin à ces trafics.

Malgré des configurations migratoires propres à l'histoire et à la géographie de chacun de ces pays, ils ont en commun le fait de constituer la première frontière sud de l'Europe, ce qui les oblige, par leur position sur la Méditerranée, à être les premiers gardes-frontières de l'Europe. Des « *hotspots* » ont été installés en Italie et en Grèce par l'Union européenne pour faire le tri entre les personnes correspondant ou non aux profils de réfugiés, et certains lieux sont devenus emblématiques des frontières de l'Europe avec la rive sud : Lampedusa, Lesbos, ou les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, sur la rive marocaine. Beaucoup d'îles de la Méditerranée sont face à la contradiction de demeurer des

lieux de tourisme, dont elles vivent, tout en étant le point d'arrivée des sans-papiers, comme à Lampedusa, mais aussi à Chypre, à Malte et dans nombre d'îles du Dodécanèse, en Grèce. Cette situation semble confortable pour les autres pays européens, qui y voient l'avantage de disposer en Europe d'une première ceinture de sécurité, et qui cherchent à conclure de nombreux accords de « *containment* », visant à contraindre les pays du Sud de la Méditerranée à maintenir sur leur territoire les candidats à la traversée et à reprendre les sans-papiers.

À la frontière gréco-turque, les grillages ont été renforcés depuis la crise de 2015 en Thrace, à proximité de la rivière Évros, qui fait frontière, et la « route des Balkans » a été ces années-là le théâtre d'un exode de réfugiés du Proche comme du Moyen-Orient (Syriens, Irakiens et Afghans) sans précédent, qui tentaient de passer de la Turquie vers la Grèce puis vers l'Italie, ou vers la Hongrie et l'Autriche, pour atteindre l'Europe du Nord et de l'Ouest. La Bulgarie a ainsi fermé sa frontière avec la Grèce pendant cette période, et la Hongrie s'est barricadée pour se mettre à l'abri de ses voisins roumains.

91

POLITIQUES EURO-MÉDITERRANÉENNES

Le processus de Barcelone a cherché à ouvrir, de 1995 à 2005, un dialogue avec les pays de la rive sud de la Méditerranée pour trouver un équilibre avec l'ouverture à l'est de l'Europe, vécue comme une concurrence déloyale par ces pays qui avaient des liens plus profonds avec l'Europe de l'Ouest que les nouveaux entrants (langue, histoire, immigration). Plusieurs dispositifs ont alors été définis, autour de la paix, de la coopération économique – comme solution alternative aux migrations, sur le modèle de l'Accord de libre-échange nord-américain entre les États-Unis, le Canada et le Mexique – et du dialogue des cultures. On peut considérer que ce processus est un semi-succès ou un semi-échec, car le dialogue a tout de même fonctionné. Mais des obstacles s'y sont fait jour : tout d'abord, des conflits durables (Israël/Palestine, Algérie/Maroc au sujet du Sahara occidental, Grèce/Turquie autour de Chypre) ont empêché un dialogue approfondi ; ensuite, l'échec de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Mauritanie) a montré que chacun des pays du Sud avait tendance à préférer les relations bilatérales de négociation, de concurrence et de séduction avec un pays européen, plutôt que de fonctionner ensemble face à l'Union européenne. L'Union pour la Méditerranée, qui a succédé, en 2007, au processus engagé en 1995 et qui a son siège à Barcelone, ne

semble pas non plus avoir réussi à dialoguer durablement avec le Sud, ni à s'imposer en Europe.

De multiples accords sont par ailleurs venus ponctuer les différentes étapes du contrôle des migrations en Méditerranée, en vue de créer des frontières à distance dans le cadre d'un processus d'externalisation des frontières de l'Europe. Les premiers accords sont ceux de Schengen, qui, en 1985, ont fermé les frontières externes de l'Europe par opposition aux frontières intérieures, ouvertes aux Européens. Ils ont produit une série de mesures et de structures en Méditerranée : le système Frontex de contrôle des frontières extérieures de l'Europe, né en 2004 et assorti d'opérations maritimes portant des noms de dieux de la Grèce antique (Neptune, Triton, Poséidon) destinées à lutter contre l'immigration irrégulière et à secourir les bateaux en détresse. Mais la dimension sécuritaire l'a emporté, et la Commission européenne a reproché par la suite à Frontex d'en oublier la dimension humanitaire, ce qui a fini par provoquer la démission de son responsable, Fabrice Leggeri, en avril 2022, après que l'agence a été condamnée pour non-assistance à personnes en danger.

Nombre d'accords d'externalisation des frontières, bi- et multilatéraux, ont été conclus par les États européens avec leurs voisins du Sud méditerranéen. On en compte près de cinq cents. Les pays les plus en vue ont été la Libye, du temps du colonel Khadafi, qui y avait vu un moyen de retrouver une certaine respectabilité internationale en Europe grâce au « *containment* » qu'il opérait dans son pays, ainsi que la Turquie, qui en 2016 a signé avec l'Union européenne un accord l'engageant à garder sur son territoire quelque quatre millions de Syriens après la crise de 2015, en échange d'un soutien financier d'un montant de 6 milliards d'euros et de l'examen de certaines requêtes qui auparavant n'avaient pas été prises en compte (allègement du régime des visas pour ses ressortissants vers l'Europe et réexamen de sa candidature à l'Union européenne). D'autres instruments de contrôle en Méditerranée se sont multipliés, à l'instar du SIVE (Système intégré de vigilance externe), mis en place au large des côtes espagnoles à la suite du sommet de Séville, en 2002, du SIS (Système d'information Schengen), qui vise à contrôler de façon informatisée les entrées illégales en Europe – sans-papiers, délinquants, déboutés du droit d'asile –, et d'Eurodac, instaurant la prise informatisée des empreintes digitales des primo-arrivants demandeurs d'asile. À Malte, un bureau européen a été créé pour tenter d'harmoniser le droit d'asile entre les pays européens, l'EASO, destiné à voir ses fonctions renforcées si le Pacte européen sur l'immigration et l'asile de 2020 est adopté, l'harmonisation en matière d'asile étant l'une des priorités affichées.

Mais l'espace euro-méditerranéen est aussi l'objet de multiples contentieux. Un rapport du département des droits de l'homme des Nations unies sur l'« enfer libyen » dénonce ainsi les mises en esclavages, enfermements, viols et prostitution liés aux trafics du passage entre l'Afrique subsaharienne et la côte méditerranéenne. La Libye semble cependant peu prête à y mettre fin. L'Union européenne a signé des accords pour former les garde-côtes libyens et intercepter les embarcations au large du pays, mais le droit maritime n'est pas toujours respecté (interceptions au-delà de la zone libyenne) et les passeurs sont parfois en uniforme. Les morts en Méditerranée font l'objet d'une intense dénonciation associative : on en compte près de cinquante mille depuis les années 1990, et il y en a sans doute davantage car tous ne sont pas identifiés ni même repêchés, et la mer se transforme ainsi en un vaste cimetière. Des tombes sans nom de personnes disparues se sont fait jour à Lampedusa ou sur les côtes marocaines, et certains naufrages ont provoqué une importante médiatisation – comme la photographie d'Aylan Kurdi, un enfant syrien de 3 ans retrouvé mort sur la plage de Bodrum en 2015 et dont le bateau utilisé par ses parents devait parvenir en Grèce. Le cas du naufrage de près de quatre cents morts au large de Lampedusa en 2013 a donné lieu à l'opération de sauvetage « Mare Nostrum », lancée par le Premier ministre italien, Enrico Letta, sans soutien européen au départ, ce qui a développé chez les Italiens le sentiment d'avoir été abandonnés par l'Europe, un souvenir exploité par l'extrême droite quand en 2018 elle est parvenue au pouvoir. En Grèce, les îles du Nord (Lesbos, Samos), où arrivent ceux qui cherchent à demander l'asile dans le cadre de la convention de Genève – car la Turquie en est signataire mais ne l'a pas étendue aux non-Européens, comme le prévoyait en 1967 le protocole de New York –, sont le théâtre de beaucoup de drames humains, les réfugiés, parqués sans possibilité d'accéder à la Grèce continentale, y végétant dans l'attente longue et incertaine du traitement de leur demande. Plusieurs morts y ont été enregistrées.

93

Les sommets euro-méditerranéens se sont multipliés, notamment à Malte, qui se pose en médiatrice du dialogue. Mais on y retrouve toujours les mêmes recettes : politiques de retour, renforcement des accords d'externalisation des frontières et de reconduction des sans-papiers, mesures de développement local, accroissement des moyens de Frontex. Les dépenses consenties pour assurer ces contrôles sont très élevées, sans qu'un bilan coût-avantage ait véritablement été dressé. De nombreux navires de sauvetage humanitaires se sont trouvés bloqués en mer plusieurs fois

entre les ports des pays du Nord méditerranéen sans pouvoir accoster, comme l'*Aquarius* et l'*Ocean Viking* de sos Méditerranée.

Des associations de défense des nouveaux arrivants se mobilisent pour les aider à passer les frontières ou leur fournir les premières aides. À la frontière franco-italienne, Cédric Hérou, un agriculteur de la région, a assisté bénévolement la traversée de Subsahariens. Il a été condamné à maintes reprises pour aide au séjour irrégulier, et c'est le Conseil constitutionnel, au nom du principe de fraternité, qui l'a libéré de ces affaires. Entre Briançon et l'Italie, plusieurs militants associatifs sont aussi sous le coup d'une condamnation, de même qu'à Riace, en Italie du Sud, où le maire, Domenico Lucano, s'est même vu infliger une peine de treize ans de prison pour avoir donné du travail aux sans-papiers nouvellement arrivés dans une coopérative municipale.

94

LA RIVE SUD, ENTRE ÉMIGRATION, TRANSIT ET IMMIGRATION

Les lignes de fracture entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée sont diverses. Démographique d'abord, bien que le Maghreb soit entré en transition démographique⁶; alors qu'en Europe l'âge médian, qui sépare en deux parts égales la population, est de 41 ans, il est au Maghreb de 25 ans et en Afrique subsaharienne de 19 ans. La population sous la rive sud est jeune, scolarisée, souvent sans emploi et sans espoir de réaliser son projet de vie. Ligne de fracture économique et sociale ensuite, avec la difficulté qu'ont les sociétés de départ à satisfaire les besoins humains et sociaux pour tous. Politique également: malgré les révolutions arabes de 2011 qui ont concerné certains pays, la démocratie peine à se stabiliser en Tunisie, et les autres pays de la rive sud ne sont pas des régimes démocratiques⁷. Culturel enfin: certains ont quitté leur pays à cause de libertés non reconnues (égalité hommes-femmes, droits des homosexuels, liberté d'expression); l'islamisation radicale peut être aussi un facteur de départ.

Ces pays d'émigration deviennent à leur tour des pays d'immigration et de transit. Plusieurs ont commencé à adopter des politiques de régularisation des sans-papiers, comme le Maroc. Signataires d'accords d'externalisation des frontières, ils tentent de pénaliser les « grilleurs de frontières » (*harraga*) en montant des procès pour attester de leur bonne volonté face

6. Youssef Courbage et Emmanuel Todd, *Le Rendez-vous des civilisations*, Paris, Seuil, 2007.

7. Voir, *supra*, Denis Billon, « Défis démocratiques au sud et à l'est de la Méditerranée », p. 77-86.

aux pays du Nord méditerranéen. Leurs gardes-frontières interceptent et coulent parfois les barques des fuyards – en proie au naufrage – ou tirent à balles réelles, comme sur les grillages des enclaves de Ceuta ou Melilla lors de tentatives de fuite vers le territoire espagnol.

Mais les « grilleurs de frontières » continuent à tenter leur chance en quittant les côtes de la rive sud. Sur la terre ferme, la frontière s'épaissit dans les pays de cette rive, sommés d'empêcher les migrants (nationaux ou étrangers) de partir, d'où des contrôles sur l'ensemble du territoire, marocain par exemple. Au Maghreb, les « transmigrants » s'installent parfois durablement, hésitant entre retourner dans leur pays, rester sur place et partir plus loin. Certains se transforment en passeurs. Des mineurs non accompagnés parviennent à se glisser dans les camions partant du Maroc pour rejoindre l'Espagne, la côte andalouse en particulier.

Beaucoup de familles immigrées de plus longue date en Europe et leurs enfants acquièrent la double nationalité pour pouvoir circuler sans visas, connaître à l'âge de la retraite une vie plus mobile ou monter une entreprise. Mais l'espace régional tracé par les migrations en Méditerranée depuis les années 1950 est contrarié par l'approche sécuritaire, dissuasive et répressive qui est imposée par les États européens, alors qu'il pourrait être valorisé comme espace économique, social et culturel.

95

Au Machrek, l'Égypte, pays de départ vers le Golfe mais aussi vers quelques pays d'Europe comme l'Italie, est le théâtre d'arrivée de Soudanais en quête d'asile dans ce pays signataire de la convention de Genève mais qui ne donne aucun droit : c'est le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés qui gère les candidats. Certains y séjournent, à la recherche d'une réinstallation dans un pays occidental, ou partent vers Israël, d'où ils sont reconduits. Le Liban a reçu un million de Syriens lors de la crise de 2015, ce pays de quatre millions d'habitants devant en outre gérer les Palestiniens installés bien auparavant alors qu'il peine à sortir de ses propres crises.

Enfin, la Turquie, premier pays d'émigration en Europe, est devenue à son tour un grand pays d'immigration, en raison de l'accord de « *containment* » de 2016 évoqué plus haut. Comme le Maroc, elle cherche à développer une « diplomatie des migrations », forte de sa position stratégique aux portes de l'Union européenne et des avantages qu'elle cherche à en tirer. Outre les accords de contrôle des frontières, Ankara mène une active gestion de sa diaspora à l'étranger à l'égard des binationaux, en Allemagne surtout, contrôle l'islam à distance (*via* la Diyanet), renforce les liens transnationaux associatifs ou culturels et encourage la bancarisation des transferts de fonds, une politique également menée par le

Maroc à l'égard de ses ressortissants en Europe. C'est, comme son nom l'indique, dans ce pays qu'en 2018 a été signé le pacte de Marrakech des Nations unies, montrant une volonté de s'inscrire dans la « *soft diplomacy* » des migrations et dans leur gestion multilatérale globale.

*

Le Sud de l'Europe comme le Sud méditerranéen font figure de « sas » vers un Vieux Continent marqué par une périphérisation de ses frontières sur la rive nord de la Méditerranée, le Maghreb, la Turquie et la Libye, puis l'Afrique subsaharienne. Malgré la multiplication des accords migratoires euro-méditerranéens, plusieurs obstacles s'opposent à une approche consensuelle des interdépendances qui caractérisent la région en la matière :

- 96 – Les politiques d'immigration européennes sont très influencées par leurs opinions publiques et par le développement des populismes qui ont fait de la figure du migrant celle de l'ennemi. D'où la priorité donnée au sécuritaire, au dissuasif et au répressif, au détriment d'une vision positive des migrations. Parmi les citoyens européens, la peur du « grand remplacement », de l'« invasion » de l'Europe par l'Afrique n'est pas conjurée.
- L'habitude qu'ont les pays de la rive sud de la Méditerranée de traiter de façon bilatérale avec les pays au nord, et de façon non concertée avec leurs voisins au sud, ainsi que l'échec de l'Union du Maghreb arabe nuisent à l'émergence d'une vue plus prospective.
- La crainte de l'islamisme radical et du terrorisme apportés par les migrations, même si la plupart des terroristes sont installés en Europe et ont acquis la nationalité des pays européens, repousse la possibilité de frontières plus ouvertes à la migration de travail.
- Le passé colonial, qui perdure dans les pratiques de discriminations, suscite des haines réciproques.

Cependant, la transition démographique dans beaucoup de pays de la rive sud, les réseaux transnationaux construits par les migrations, les phénomènes de double nationalité, la mobilité de ceux qui disposent de moyens financiers pour obtenir des visas ou des diplômes sélectifs, ainsi que les échanges socioculturels et économiques nombreux entre les deux rives, ménagent l'espoir d'une approche plus positive des migrations en Méditerranée. Et ce, bien que la crise de la Covid-19, qui a fait apparaître des pénuries de main-d'œuvre durant la saison des récoltes de fruits et légumes et dans les métiers dits du *care*, n'ait pas infléchi la politique européenne de fermeture des frontières à l'immigration de travail.

R É S U M É

Ce sont les migrations qui ont fait la Méditerranée, mais cet espace migratoire régional parmi les plus importants au monde reste une zone de conflits, de négociations et de morts. La fracture entre la rive nord et la rive sud est l'une des plus fortes de la planète, malgré de nombreux objets de dialogue et d'échange. Les politiques européennes ont déployé depuis le milieu des années 1980 une multitude d'instruments pour se protéger des migrations, tout en étant dépendantes de celles-ci, sur le plan démographique comme sur le plan économique, et sans être parvenues à infléchir la tendance des flux.

ADRIEN FRIER

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS L'ESPACE MÉDITERRANÉEN

C arrefour incomparable d'échanges humains, commerciaux et culturels, l'espace méditerranéen constitue un atout indéniable pour le dynamisme économique, la diversité et la richesse des vingt-deux pays qui le bordent¹. Mais la densité des flux en tous genres, l'imbrication des communautés qui peuplent les deux rives de la Méditerranée, la relative porosité de certaines frontières et la difficulté à contrôler efficacement un espace de deux millions et demi de kilomètres carrés, où la circulation s'effectue de manière (plus ou moins) libre au cœur d'un bassin de plus de cinq cent trente millions d'habitants, emportent inmanquablement leur lot de vulnérabilités. Des vulnérabilités qui sont autant d'opportunités susceptibles de profiter aux groupes criminels organisés et, de manière sans doute moins massive mais autrement plus marquante pour nos opinions publiques, aux organisations terroristes. Le procès des attentats du 13 novembre 2015, qui s'est achevé fin juin 2022, après dix mois de débats, en permettant de retracer avec précision les itinéraires suivis et les différentes étapes de la planification des attaques, a bien montré à quel point auteurs comme commanditaires avaient su mettre ces vulnérabilités à profit pour établir des réseaux complexes et déjouer la vigilance des services de sécurité.

99

L'histoire contemporaine du pourtour méditerranéen présente des connexions que l'on ne peut ignorer avec l'expansion d'organisations djihadistes qui, à partir du début des années 2000, ont progressivement déployé leur agenda global, qui vise à porter le djihad partout dans le monde, jusqu'à s'imposer comme le courant dominant sur la scène terroriste internationale, sous l'impulsion de Daech et d'Al-Qaïda.

1. Voir, *supra*, Catherine Wihtol de Wenden, « Migrations méditerranéennes », p. 87, note 2.

C'est ainsi que se crée en Algérie, en 1998, par dissidence vis-à-vis du Groupe islamique armé, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat, qui donnera naissance neuf ans plus tard à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Et c'est au Levant, sur les ruines de l'intervention américaine de 2003, que se développent les germes de ce qui deviendra l'« État islamique » à partir de 2013, une organisation qui est parvenue au moment de son apogée, au cours des deux années suivantes, à contrôler un territoire d'une taille comparable à celle du Royaume-Uni, à cheval sur l'Irak et la Syrie.

100 Résumer les enjeux de la lutte contre le terrorisme au sein de l'espace méditerranéen à une menace émanant de sa rive sud et ciblant essentiellement sa rive nord constituerait cependant un raccourci dangereux et factuellement inexact. Rien n'est, évidemment, jamais comparable dans l'horreur, mais on ne peut ignorer que les ressorts ayant conduit aux attentats qui ont traumatisé l'Europe deux décennies durant – Madrid, Londres, Paris, Nice, Bruxelles, ou encore Vienne – ne sont nullement différents de ceux qui ont endeuillé sur la même période la Tunisie, l'Égypte, le Maroc ou la Libye, et qui, en ce début des années 2020, frappent toujours quotidiennement en Syrie et en Irak. Un simple regard sur cette douloureuse histoire suffit à appréhender de manière empirique ce que toutes les études ont confirmé : le terrorisme djihadiste s'attaque en premier lieu aux populations d'obédience musulmane situées sur la rive sud de la Méditerranée.

Le caractère transnational de la menace et la relative similarité de l'exposition sécuritaire des pays côtiers face aux vulnérabilités que présente le bassin méditerranéen imposent un effort partenarial pour assurer les conditions d'un espace de sécurité commun. Avec cela de paradoxal que, si la protection du territoire national contre le terrorisme constitue une compétence éminemment régalienne, elle ne peut trouver à s'exercer efficacement que dans le cadre d'une coopération internationale volontariste.

UN ESPACE EXPOSÉ À LA PRESSION DE DEUX FOYERS DJIHADISTES MAJEURS

Le premier facteur qui influe sur l'exposition des pays de l'espace méditerranéen à la menace terroriste réside incontestablement dans la proximité géographique de deux des épacentres actuels du djihadisme international : le premier au Levant, le second au Sahel. Cette proximité entraîne des risques de propagation et de déstabilisation pour les pays

alentours, notamment en Libye, profondément fragilisée par la faiblesse de sa gouvernance étatique.

Au Levant, la zone syro-irakienne a constitué le théâtre de l'émergence et de l'apogée de Daech. Si le « califat » s'est officiellement effondré en mars 2019 avec la reprise de Baghouz par la coalition internationale², la menace de l'organisation terroriste fondée par Abou Bakr al-Baghdadi reste réelle à plusieurs titres.

En Syrie comme en Irak, Daech avait su anticiper sa défaite militaire face à la coalition en réorientant dès 2017 ses sources de financement afin de préparer le basculement vers une stratégie de harcèlement clandestin qu'il continue à mettre en œuvre. Le groupe est ainsi parvenu à maintenir des capacités opérationnelles même s'il n'est plus en mesure d'exercer un contrôle territorial.

En Irak, le nombre d'attentats a connu une décrue sensible au cours du premier semestre 2022, après que le pays a subi 833 attaques l'année précédente³, en faisant le pays le plus touché au monde par le terrorisme. Cette évolution, due aux efforts conjoints de la coalition internationale, de l'Union européenne, de l'Organisation du traité l'Atlantique nord (OTAN) et des forces nationales, reste cependant fragile au regard de la présence continue d'éléments daechiens au sein du pays, en particulier dans les provinces de l'Anbar, de Diyala et de Ninive.

La situation est également précaire en Syrie, fragilisée par plus d'une décennie de conflit et par un jeu d'acteurs (régime de Damas, Russie, Iran...) pour lesquels la lutte contre le terrorisme est, sinon un prétexte, au mieux une lointaine priorité. Le champ d'action de la coalition internationale s'est par ailleurs progressivement réduit, depuis le lancement par la Turquie, en octobre 2019, de l'opération Source de paix, à l'est d'une diagonale qui relie Qamishli à Deir ez-Zor. L'organisation État islamique reste ainsi particulièrement active dans le Nord du pays (zones contrôlées par la Turquie), en moyenne vallée de l'Euphrate et en Badiya (zone contrôlée par le régime), où elle a installé plusieurs camps d'entraînement pour ses nouvelles recrues. Daech n'est au demeurant pas la seule organisation porteuse d'un agenda djihadiste global qui soit présente en Syrie, plusieurs groupes affiliés à Al-Qaïda (Huras al-Din notamment, mais aussi dans une certaine mesure le Hayat Tahrir al-Cham, même si

2. Créée en 2014 à l'initiative des États-Unis et composée initialement de vingt-deux membres – quatre-vingt-cinq au 1^{er} juillet 2022 –, dont les pays de l'Union européenne, le Canada, l'Australie, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni, le Maroc, la Jordanie, le Bahreïn, ou encore le Qatar.

3. D'après « Global Terrorism Index », VisionOfHumanity.org.

ce dernier est engagé dans un effort de normalisation) opérant également au sein de la région d’Idlib, dans le Nord-Ouest du pays.

102 L’impact de l’évolution de la menace terroriste au Levant est renforcé, pour plusieurs pays de l’espace méditerranéen, par la présence sur zone d’un nombre plus ou moins élevé de ressortissants partis rejoindre les rangs de Daech, parfois dès 2013-2014. Il est difficile de disposer de données fiables sur ce sujet sensible, mais on peut estimer qu’une partie significative, sans doute plus du tiers, des quelque vingt-cinq mille combattants étrangers sur lesquels l’organisation terroriste a pu s’appuyer provenait de l’espace méditerranéen⁴ – sans inclure la Syrie et l’Irak, qui en ont fourni la grande majorité. Si certains sont depuis retournés dans leur pays d’origine et que d’autres sont décédés sur le théâtre levantin, plusieurs milliers s’y trouvent toujours, majoritairement dans les camps et prisons du Nord-Est syrien. Cette situation emporte un double enjeu à forte dimension sécuritaire : celui, dans un premier temps, de leur maintien en détention sûre et durable, alors que Daech a fait de la libération de ses partisans un objectif prioritaire, comme l’a montré l’attaque d’ampleur lancée contre la prison Al-Sinaa, à Hassaké, en janvier 2022 ; celui, à plus long terme, du sort des adultes, qui ont le plus souvent choisi en connaissance de cause de rejoindre une organisation terroriste, et des enfants, victimes des choix de leurs parents, qui grandissent dans des environnements déscolarisés hautement radicalisés. Bien que l’extrême sensibilité de ces questions rende difficile la coordination des approches nationales, il n’en reste pas moins que les pays de l’espace méditerranéen devront nécessairement relever, ensemble, le défi que représentera l’identification d’un mécanisme permettant de prendre en charge dans la durée ces combattants de Daech et d’assurer que leurs crimes ne restent pas impunis. Le risque est réel, sans cela, de rééditer les erreurs qui ont conduit au début du siècle, dans les geôles irakiennes, à l’émergence d’une nouvelle génération de cadres djihadistes.

Au Sahel, la menace terroriste s’est considérablement densifiée au cours de la décennie 2010, avec une consolidation de l’action des groupes locaux sous l’ombrelle de Daech (État islamique au Grand Sahara ou en Afrique de l’Ouest) et d’Al-Qaïda (AQMI, Rassemblement pour la victoire de l’islam et des musulmans), qui a conduit à faire de la région l’un des épicycles du djihadisme international. Au niveau mondial, 35 % des victimes du terrorisme auraient été originaires de la bande

4. Les principaux pays de départ par ordre d’ampleur décroissant sont la Tunisie, le Maroc, la France, le Liban, la Turquie.

sahélo-saharienne en 2021, contre moins de 1 % en 2007. Et trois des cinq plus fortes hausses mesurées entre 2020 et 2021 sont à déplorer dans des pays de la zone (Niger, Mali et Burkina Faso)⁵.

L'affiliation des acteurs terroristes sahéliens à Daech et à Al-Qaïda relève cependant à l'évidence d'une certaine dose d'opportunisme (permettant aux premiers de disposer d'un soutien financier et logistique, tandis qu'elle offre aux seconds, mis en difficulté dans leurs bastions traditionnels, une manière de réaffirmer leur leadership sur la scène djihadiste internationale en créant de nouvelles franchises à travers le globe) et ne saurait conduire à amalgamer les facteurs qui sous-tendent les agendas des différentes forces en présence. Le terrorisme sahélien s'est ainsi largement autonomisé depuis le début des années 2010, non seulement par rapport aux centres de commandement levantin de Daech et irano-pakistanaïes d'Al-Qaïda (autonomisation qui se traduit autant dans les modes opératoires que dans les stratégies de communication), mais également par rapport à l'influence historique des cadres nord-africains. La tutelle d'AQMI sur le Rassemblement pour la victoire de l'islam et des musulmans s'est ainsi affaiblie à mesure que le barycentre de l'activité terroriste dans la région s'est déplacé de l'Afrique du Nord vers la bande sahélo-saharienne. Et le fait que le précédent leader d'AQMI, Abdelmalek Droukdel, ait été neutralisé le 3 juin 2020 par les forces armées françaises aux alentours de Tessalit, dans le Nord du Mali, et non dans son fief traditionnel du Nord algérien, tend à confirmer cette tendance à un recentrage sahélien. La question s'est d'ailleurs posée de la nomination d'un responsable issu de cette région à la tête d'AQMI. C'est finalement un autre cadre algérien, Abou Obeida Youssef al-Annabi, qui a été nommé, mais il est clair que l'influence de ce dernier sur une base combattante désormais essentiellement peule est nettement moins forte que celle des principaux djihadistes maliens, qu'il s'agisse d'Amadou Koufa, de Sidan Ag Hitta ou surtout du leader du Rassemblement pour la victoire de l'islam et des musulmans, Iyad Ag Ghali.

Si la menace terroriste au Sahel était au début des années 2010, lorsque la France a engagé l'opération Serval, essentiellement concentrée sur le Nord malien, force est de constater qu'elle a depuis métastasé. Sous l'action concomitante (bien que de plus en plus concurrente), du Rassemblement pour la victoire de l'islam et des musulmans et de l'État islamique au Grand Sahara, elle a depuis gagné le centre malien et surtout la zone des trois frontières, qui jouxte le Niger et le Burkina Faso), déstabilisant

5. D'après « Global Terrorism Index », VisionOfHumanity.org.

ces deux pays de manière croissante, alors que Boko Haram et l'État islamique en Afrique de l'Ouest ont largement étendu leur emprise au Nigeria et autour du bassin du lac Tchad. Largement gagnée par la présence de groupes prompts à capitaliser sur des problématiques locales (tensions ethniques, désertification, absence de services publics...) pour attirer de nouvelles recrues, la bande sahélo-saharienne est désormais en passe de devenir un centre d'exportation de la menace terroriste vers les espaces périphériques. C'est le cas de manière de plus en plus visible vers l'Afrique de l'Ouest et les pays côtiers du golfe de Guinée, où l'existence de groupes affiliés notamment au Rassemblement pour la victoire de l'islam et des musulmans est largement vérifiée, mais cette dynamique pourrait également, à terme, concerner certains pays du pourtour méditerranéen. Si l'Algérie a su se prémunir de manière relativement efficace d'un risque perçu de longue date en densifiant considérablement le dispositif militaire à sa frontière avec le Mali, le trou noir sécuritaire que constitue actuellement la Libye est source de nombreuses inquiétudes. La présence de Daech comme d'Al-Qaïda y est avérée bien que relativement résiduelle (une centaine d'hommes pour le premier, deux à trois fois plus pour le second), mais la faiblesse de l'État notamment dans le Sud du pays pourrait permettre aux deux groupes de remonter en puissance, en profitant de transferts de combattants depuis le Levant, le Sahel ou l'Est du continent (Soudan, Érythrée). Le déploiement de mercenaires syriens employés par la Russie (groupe Wagner) et par la Turquie, aux profils parfois très radicaux, constitue un autre facteur de vulnérabilité pour ce pays clé au regard des enjeux sécuritaires dans l'espace méditerranéen.

DES INTÉRÊTS PARTAGÉS

La quasi-totalité des attentats terroristes d'ampleur qui ont frappé le bassin méditerranéen sur deux décennies a ouvert le champ, après coup, à des interrogations similaires à celles qui avaient ébranlé la classe politique et l'écosystème sécuritaire américains à la suite des attentats du 11 septembre 2001 : comment un groupe restreint d'individus avait-il pu frapper au cœur d'une société qui se croyait à l'abri ? Existait-il des signes avant-coureurs ? Une meilleure coordination entre les services de renseignement intérieur et extérieur aurait-elle pu permettre de prévenir ces attaques ?

De fait, ces attentats ont pour point commun d'avoir dans leur grande majorité été planifiés depuis un pays tiers, remettant en cause la doctrine selon laquelle la préservation de la sécurité d'un territoire, mission

fondamentale de l'État s'il en est, commence et s'arrête à ses propres frontières. La nécessité de prendre en compte le continuum sécurité intérieure-sécurité extérieure dans la lutte contre le terrorisme constitue l'une des principales leçons tirées de la vague d'attentats commis par Al-Qaïda et Daech depuis le début des années 2000. Il est d'ailleurs de ce point de vue assez instructif de constater que la France a fondé la licéité juridique de son intervention en Syrie (qui n'avait évidemment pas été sollicitée ni autorisée par Damas) sur l'article 51 de la charte des Nations unies, lui permettant, à la suite des attaques subies à Paris en 2015, de considérer que la préservation de la légitime défense du pays ne pouvait se concevoir sans une intervention militaire à l'extérieur de ses frontières. La prise en compte de ce continuum s'est également matérialisée en France par l'extension, depuis 2017, du champ de compétence du coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, qui est dorénavant chargé d'assurer la cohérence de l'action ainsi que le partage d'informations entre les services de renseignement intérieur et extérieur pour combattre le terrorisme. 105

Particulièrement prononcé en raison des interconnexions et de la porosité caractéristiques de l'espace méditerranéen, ce continuum n'a, paradoxalement, jamais été aussi saillant que depuis la défaite militaire de Daech en Irak et en Syrie, qui a entraîné une large déterritorialisation de la menace terroriste pesant sur les pays de la région. L'incapacité de l'organisation djihadiste à maintenir son contrôle sur un sanctuaire territorial depuis lequel elle pouvait planifier des attaques vers l'extérieur l'a amenée à changer de stratégie et à privilégier un mode opératoire qui vise à inspirer le passage à l'acte d'individus sans lien organique avec elle. Cette nouvelle stratégie a conduit à un renforcement de ce que les services de renseignement ont pour habitude de qualifier de « menace endogène », qui a sensiblement pris le pas sur la menace projetée de l'extérieur parmi les pays méditerranéens. À titre d'illustration, les sept attentats djihadistes commis en France depuis janvier 2020 répondent tous à ces caractéristiques.

Si certains pays méditerranéens ont vu se structurer des « filiales officielles » ainsi que des groupes terroristes se revendiquant de Daech ou d'Al-Qaïda sur leur sol (Tunisie, Maroc, Algérie, Libye, Égypte, Liban, Albanie), la majorité des États de la région doit désormais faire face à une exposition sécuritaire aux aspects relativement similaires : la prégnance d'un risque d'attaques perpétrées par des individus sans lien connu avec la mouvance terroriste, engagés dans des processus de radicalisation souvent rapides (en ligne, la plupart du temps), présentant parfois des vulnérabilités

psychologiques et ayant, dans la grande majorité des cas, recours à des modes opératoires rudimentaires. L'impossibilité d'identifier en amont les profils les plus dangereux, d'intercepter des communications entre auteurs et commanditaires ou de s'orienter grâce à l'identification de flux financiers suspects complexifie grandement le travail des services de sécurité. Mais elle constitue également une incitation impérieuse, pour les États les plus exposés, ceux du pourtour méditerranéen bien sûr, mais plus largement pour la communauté internationale dans son ensemble, à s'attaquer aux facteurs plus généraux qui permettent à cette menace de se diffuser.

UN CADRE INTERNATIONAL DENSIFIÉ

106 Indépendamment des échanges opérationnels entre services de sécurité, qui se déroulent le plus souvent sur une base bilatérale, c'est sur les fondements de la coopération multilatérale que se sont construits les principaux acquis de la lutte contre le terrorisme depuis le début du siècle. Un multilatéralisme au sein duquel les pays de l'espace méditerranéen ont, pour la plupart, su prendre toute leur place.

Les premiers jalons de ce cadre de coopération ont été posés par le Conseil de sécurité des Nations unies à la fin des années 1990 et, surtout, dans les semaines qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001 (mise en place notamment d'un régime de sanctions ciblant Al-Qaïda, qui sera quelques années plus tard étendu à Daech). Ce cadre a par la suite été densifié au fur et à mesure que l'essor pris en Irak et en Syrie par le groupe d'Abou Bakr al-Baghdadi posait de nouveaux défis à la communauté internationale. Des thèmes tels que l'entrave à la diffusion de la propagande djihadiste en ligne, la lutte contre le financement des organisations terroristes, ou encore la prévention de la radicalisation, ont ainsi émergé comme des sortes de biens communs pour combattre le terrorisme, toute action collective pour s'attaquer à l'un de ces phénomènes étant de nature à réduire l'exposition sécuritaire de chaque État pris individuellement. Cette extension des thématiques considérées dans la définition de la stratégie internationale de lutte contre le terrorisme (qui a été codifiée pour la première fois en 2006 sous la forme d'une « stratégie mondiale des Nations unies », adoptée par l'Assemblée générale et depuis lors révisée tous les deux ans) s'est accompagnée d'une prolifération d'instances de coopération : Coalition internationale contre Daech, Forum mondial de lutte contre le terrorisme, Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations unies...

Ce paysage particulièrement dense (et il faut l'avouer pas toujours exempt de certaines redondances) a fourni une base à plusieurs États méditerranéens pour marquer leur engagement sur la scène internationale en la matière. On peut notamment citer le Maroc, qui coprécide le Forum mondial de lutte contre le terrorisme depuis 2016 et transmettra au début de l'année 2023 le relais à l'Égypte (dans le cadre d'une coprésidence qu'elle assurera avec l'Union européenne), qui accueille à Rabat un bureau onusien pour la formation des experts africains en contre-terrorisme et qui a joué un rôle moteur dans l'extension des activités non militaires de la coalition contre Daech sur le continent africain.

FAIRE DE LA MÉDITERRANÉE
UN « ESPACE DE SÉCURITÉ COMMUN »

107

La prise de conscience du fait que l'espace méditerranéen nécessitait une vigilance particulière et une action ciblée en raison du risque terroriste n'est pas nouvelle, comme le montre, par exemple, l'existence, depuis 2001, d'une opération ad hoc de l'OTAN ayant pour mandat de lutter contre la menace terroriste maritime dans la zone (opération *Active Endeavour*, remplacée en 2016 par l'opération *Sea Guardian*). Le caractère impérieux des enjeux de sécurité partagés, en particulier au moment des grandes vagues de départ de partisans de Daech vers le Levant, a par ailleurs conduit à établir des canaux d'échange d'informations opérationnelles efficaces entre la plupart des pays de la région, que ce soit de manière directe ou par le biais d'intermédiaires comme Interpol.

Il est cependant clair qu'au niveau politique la gouvernance de l'espace méditerranéen en matière sécuritaire, notamment pour ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, reste très largement à construire. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, comme l'absence d'enceinte de dialogue inclusif entre les pays méditerranéens. Le forum existant le plus large est le « dialogue 5+5 »⁶, qui, dans ses formations ministérielles des affaires étrangères et de la défense, a d'ailleurs posé les bases de certaines initiatives de coopération en matière de contre-terrorisme. Mais il paraît inenvisageable, compte tenu des tensions existantes entre certains pays méditerranéens, de remédier à cette lacune à brève échéance.

6. Instauré en 1990 entre cinq pays de la rive nord de la Méditerranée (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal) et cinq pays de la rive sud (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie).

La profonde interdépendance qui existe entre les pays de l'espace méditerranéen conduit, par ailleurs, l'ensemble de la zone à subir durablement l'impact des vulnérabilités que présentent certains maillons de la chaîne collective. Dit autrement, la mise en place d'une coopération sécuritaire à la hauteur des enjeux contre-terroristes au niveau régional restera nécessairement imparfaite tant que la crise libyenne et, surtout, la crise syrienne n'auront pas trouvé de solution politique durable.

Enfin, force est de constater que la lutte contre le terrorisme a paradoxalement été victime de son succès : le sursaut provoqué par la montée en puissance de Daech, qui a conduit la communauté internationale à s'unir pour mettre en place une coalition militaire forte de quatre-vingt-cinq membres, est largement retombé depuis la chute de Baghouz. Et l'idée que le terrorisme constituait une menace trop sérieuse pour faire l'objet de certaines
108 instrumentalisations politiques n'est plus partagée par tous avec la même conviction, y compris au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.

Ces considérations ne doivent pas amener à renoncer à s'engager pour le renforcement d'une coopération plus que jamais nécessaire au sein de l'espace méditerranéen. Il faut cependant fonder cet engagement sur une vision réaliste tout en respectant un certain nombre de principes. Le réalisme impose d'intégrer le fait que la polarisation actuelle de la scène internationale, qui est et restera à l'évidence longtemps renforcée par l'agression russe lancée contre l'Ukraine le 24 février 2022, ne crée pas une dynamique favorable à l'apaisement des tensions géopolitiques en Méditerranée. Dans ce contexte, il importe de s'assurer que la coopération sécuritaire se base toujours sur la réalité objective de la menace, qu'elle soit protégée des éventuelles tensions politiques et ne puisse pas faire l'objet d'instrumentalisation, mais également qu'elle intègre une prise de conscience claire que toute politique de lutte contre le terrorisme conduisant à remettre en cause les valeurs démocratiques, à attaquer les libertés individuelles et à violer les droits de l'homme conduira nécessairement à renforcer la menace qu'elle prétend vouloir combattre.

Les conditions ne sont sans doute pas réunies, à quelques mois du terme d'une année 2022 qui aura été marquée par un niveau de tensions internationales rarement atteint depuis la guerre froide, par de multiples frictions en Méditerranée orientale et par un retour de la guerre sur le continent européen, pour ambitionner d'aller au-delà d'une politique des petits pas. L'essentiel est de s'assurer qu'ils soient effectués dans la bonne direction. C'est à ce prix que la Méditerranée pourra continuer d'être considérée comme un formidable espace d'opportunités auquel il faut s'ouvrir, davantage que comme une source de menaces dont il faudrait se prémunir.

R É S U M É

Carrefour incomparable d'échanges humains, commerciaux et culturels, l'espace méditerranéen constitue un atout incomparable pour les pays qui le bordent. La liberté qu'il offre emporte cependant son lot de vulnérabilités face à des menaces sécuritaires transnationales, notamment pour les acteurs terroristes qui s'y sont établis de manière croissante depuis le début des années 2000. Sous la pression de foyers djihadistes majeurs au Levant comme au Sahel, les pays de la région connaissent une exposition sécuritaire aux contours similaires, justifiant la mise en place de coopérations approfondies dans le cadre d'un effort partenarial, seul à même de faire de la Méditerranée un espace de sécurité commun.

JEAN-FRANÇOIS COUSTILLIÈRE

LA MÉDITERRANÉE :
TERRITOIRE DE CONFLITS
ET COOPÉRATION RÉGIONALE

111

La Méditerranée est souvent décrite comme un espace soumis à des conflits récurrents et à des tensions permanentes. Ainsi, certains auteurs, tel Jean-Yves Boursier, citant Jean-Pierre Vernant, en sont conduits à s'interroger : la guerre serait-elle « l'expression normale de la rivalité » qui, depuis l'Antiquité et les cités grecques, serait la politique même¹ ? Il est vrai, comme nous le rappelle Paul Balta, que la Méditerranée n'a connu l'unité que sous la fêrule romaine, l'Empire la désignant alors comme *Mare Nostrum*². Le reste du temps, le monde méditerranéen, berceau des trois religions monothéistes révélées, judaïsme, christianisme, islam, situé à la croisée de trois continents, s'est sans cesse déchiré pour des raisons religieuses, idéologiques, ethniques, raciales, identitaires, et sur des questions de territoires. Périodiquement, des empires ont tenté d'imposer leur loi, sans s'assurer une réelle pérennité mais en créant néanmoins de fragiles périodes de stabilité. Si la guerre froide a, elle aussi, contenu les tensions, ce fut de manière, nous le savons aujourd'hui, tout aussi éphémère.

L'avenir ne devrait pas être plus apaisé que les siècles passés. Chercher à répondre à ce risque par une coopération régionale adaptée est donc légitime, et sans doute urgent. Mais, à cette fin, il faut avant tout s'entendre sur la sémantique et adopter une compréhension partagée des mots.

1. « D'une guerre à l'autre en Méditerranée. D'un possible à l'autre ? », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 70, 2005, p. 153.

2. « La Méditerranée, une mer de paradoxes », *Quaderns de la Mediterrània*, n° 25, 2017, p. 177-185.

Définir le concept de *gestion de crise* est un exercice complexe, en raison tant de la difficulté qu'il y a à identifier les composantes de ce concept (qu'est-ce qu'une « crise », qu'est-ce que sa « gestion » ?) que de la diversité des approches et définitions adoptées par ses protagonistes.

Il est clair cependant que la gestion de crise présente différentes formes, voire diverses étapes, incluant la prévention ou la résolution d'un conflit ouvert, le traitement des conséquences d'une crise ou le maintien et la consolidation de la paix dans des environnements post-confliktuels. Nous adopterons ici le découpage proposé par Chris Patten, ancien membre de la Commission européenne chargé des relations extérieures : tout d'abord, l'emploi de moyens civils (de la médiation diplomatique à l'interposition sur le terrain) afin d'empêcher l'escalade ; puis un volet militaire lorsque la démarche précédente a échoué ; enfin, des actions concrètes sur le terrain pour accompagner les sorties de crise³.

ANALYSE CRITIQUE DE CRISES ET ENSEIGNEMENTS

La Méditerranée, au voisinage sud de l'Europe, reste fortement marquée par des tensions et des crises qui constituent autant de risques et de menaces pour la sécurité de l'Union européenne. Elles affectent le Maghreb, le Proche-Orient, les Balkans et l'espace maritime oriental, souvent du fait de la situation que connaissent des régions plus éloignées : Sahel, golfe Arabo-Persique, Moyen-Orient, Caucase et Kurdistan. Elles s'ajoutent aux périls transverses tels le terrorisme, les vagues migratoires⁴, la prolifération d'armes conventionnelles ou de destruction massive (nucléaires, chimiques et biologiques) ou la grande criminalité (produits stupéfiants, financements occultes, armements, etc.). Certaines crises permettent de mettre en évidence des enseignements pour le choix des coopérations à privilégier ou à éviter.

Conflit palestinien-israélien. Au niveau politique, l'Union européenne, depuis 1993 et la mise en œuvre du traité de Maastricht, suit particulièrement le processus de paix au Moyen-Orient : elle dispose d'observateurs dans les conférences dédiées et de représentants spéciaux pour conduire sa politique. Mais la gestion de ce conflit est confisquée par

3. « Prévention des conflits, gestion des crises : une contribution européenne », *Politique étrangère*, vol. 66, n° 3, 2001, p. 647-657.

4. Ces deux premiers aspects sont développés, *supra*, avec le plus grand discernement, respectivement par Adrien Frier, « La lutte contre le terrorisme dans l'espace méditerranéen », p. 99-109, et Catherine Wihtol de Wenden, « Migrations méditerranéennes », p. 87-97.

les États-Unis, en collusion avec Israël. Cependant, le soutien financier à la Palestine est quasi exclusivement assuré par l'Union européenne. Celle-ci n'en a toutefois pas, en près de trente ans, tiré d'avantages politiques. En effet, compte tenu de leur stature et des moyens dont ils disposent, les États-Unis, quand ils prennent part à une négociation ou à une initiative, ne laissent que peu de place aux arguments de leurs alliés et privilégient clairement leurs intérêts.

Bosnie. Les troupes européennes se sont engagées dès 1992 dans ce conflit, mais il a fallu attendre 1995 pour que les États-Unis interviennent et que l'OTAN assure le relais. À nouveau, les intérêts américains divergeaient de ceux des Européens⁵.

Irak-Syrie. Face à Daech comme sur la question du devenir du président syrien, Bachar al-Assad, les États-Unis se sont montrés hésitants quant aux objectifs à assigner à la « coalition arabo-occidentale en Irak et en Syrie », qu'ils avaient pourtant créée. Ces atermoiements ont profité au président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, qui apparaît de ce fait, en 2022, comme le principal adversaire de l'organisation État islamique. Là encore, les États-Unis ont donné la priorité à leur volonté de désengagement et dédaigné les souhaits de leurs alliés – en août 2013 notamment, lorsque les forces syriennes ont bombardé la Ghouta au gaz sarin, ils ont fait fi de leur engagement pris avec les Français de procéder à une riposte, à la suite du franchissement de ce qui était fixé comme une « ligne rouge ».

Libye, Sahel, Mali. La propension américaine à se montrer distant vis-à-vis de leurs alliés en Irak et Syrie s'applique également à d'autres espaces de crises comme la Libye, le Sahel, le Mali, ou encore la République centrafricaine. Or les États-Unis restent étroitement liés aux pays du golfe Arabo-Persique et plus spécialement à l'Arabie saoudite et au Qatar, qui pourtant soutiennent clairement ici et là des mouvements opposés aux intérêts occidentaux – et ce, y compris par la violence terroriste, dans un souci de prosélytisme wahhabite contre le chiisme soutenu par l'Iran perse. Une attitude ambiguë qui n'est pas sans créer des conflits d'intérêts.

Maroc-Algérie. Les deux pays se déchirent depuis 1976 sur la question du Sahara occidental. Le Maroc, en décembre 2020, a normalisé ses relations avec Israël sous l'impulsion des États-Unis de Donald Trump, en contrepartie d'une reconnaissance américaine de sa « souveraineté » sur ce territoire disputé. Ce marchandage américain n'a pas manqué

5. Henri Bentégeat, « Guerre, les raisons d'un engluement », *La Cohorte*, mars 2015.

d'accroître l'ire de l'Algérie et de déstabiliser le Maghreb, au point de faire craindre un affrontement armé entre les différents acteurs.

Une rapide analyse de quelques crises qui, depuis le début des années 1990, se sont fait jour autour de la Méditerranée, et de l'implication américaine dans leur gestion, met donc en évidence les conséquences de la prééminence de la défense des intérêts des États-Unis aux dépens de ceux de leurs alliés. Elle montre aussi que, le plus souvent, la coopération occidentale, au moins dans le bassin méditerranéen, ne sert pas les intérêts des riverains. Cette assertion trouve une illustration dans le propos prêté, à la suite d'une fuite, à Victoria Nuland, chargée de l'Europe au sein du département d'État américain, qui évoquait la crise ukrainienne en 2014. Elle parle alors de ses amis de l'Union européenne en ces termes : « Qu'ils aillent se faire foutre⁶ ! »...

114 Qu'il y ait des réserves à coopérer avec les Américains dans la gestion de crises régionales en Méditerranée ne préjuge toutefois pas du bien-fondé d'une telle coopération là où Europe et États-Unis ont des intérêts résolument communs.

EN QUÊTE D'UNE COOPÉRATION

Un espace crisogène

Au-delà des crises au long cours (Syrie, Libye, Balkans, Chypre, Israël/Palestine...), des tensions enflèvent l'espace méditerranéen qui pourraient se transformer rapidement en de nouvelles crises. Elles sont en outre nourries, depuis février 2022, par les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine, qui relève de la volonté du président Poutine de reprendre l'expansion soviétique, y compris dans la région méditerranéenne. Sans oublier le projet turc qui vise à reconquérir le territoire d'influence ottoman, ni les ingérences de puissances riveraines ou non de la Méditerranée qui poursuivent des ambitions dominatrices et entretiennent les différends régionaux (islam chiite contre islam sunnite, chrétienté orthodoxe contre chrétienté catholico-protestante, Slaves contre Latins, libéraux contre « illibéraux »). Les diverses nations tout autour du Bassin qui sont impactées par ces tensions (Turquie, Liban, Égypte, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Grèce, Chypre...) pourraient, en cas de dégradation de la situation, être emportées par des affrontements

6. Propos tenus lors d'une conversation téléphonique à la Maison Blanche avec son ambassadeur à Kiev, Geoffrey Pyatt, au sujet de la stratégie américaine sur la crise ukrainienne, le 6 février 2014 (*Le Monde*, 9 février 2014).

meurtriers. La survenance de tels conflits devrait induire des coûts considérables et des niveaux d'engagement particulièrement violents, compte tenu des arsenaux déjà en place et du nombre de belligérants attendus.

Quelles modalités rechercher ?

Ainsi, il est essentiel de mettre en place la plus grande coopération possible, au niveau régional, pour créer les conditions de confiance et de progrès indispensables au développement de la paix et au renforcement de la sécurité. Une paix durable ne peut en effet être assurée qu'au moyen d'accords globaux s'inscrivant dans des partenariats régionaux et internationaux vastes, profonds et pérennes.

Et afin d'être en mesure, le cas échéant, de participer activement à une démarche de gestion de crise telle que décrite par Chris Patten, il importe de disposer des capacités nécessaires sur les plans diplomatique, économique et militaire. C'est ce que soulignait clairement le général Henri Bentégeat en 2015 : « L'Europe est tout juste en train de régler le problème de l'ex-Yougoslavie. Vingt ans après le début du conflit, des troupes européennes sont encore présentes en Bosnie. Du temps et des moyens (civils et militaires) sont deux ingrédients majeurs pour régler en profondeur un litige⁷. »

115

Au-delà, s'il est souhaité que cette gestion ne soit pas confisquée par un acteur extérieur à la région, l'expression « ni dépendance, ni soumission », utilisée par Thierry Breton⁸, prend tout son sens.

Avec qui coopérer ?

Plusieurs options sont envisageables pour établir une coopération en Méditerranée et, le cas échéant, disposer des outils nécessaires à la gestion de crise.

– Des démarches bilatérales pourraient être mises en place en fonction des espaces géographiques, des liens existants (économiques, militaires, politiques et, parfois, diplomatiques), des proximités culturelles et des expériences de coopération antérieures. L'initiative de l'Arabie saoudite, en mai 2022, visant à jouer un rôle d'intermédiaire entre Algérie et Maroc, tout autant que celle de la France et de l'Italie,

7. « Guerre, les raisons d'un engluement », art. cité.

8. Lors d'un entretien au cours duquel le commissaire européen au marché intérieur revient sur les faiblesses de l'Europe mises en exergue par la guerre en Ukraine et sur les moyens d'y remédier, évoquant la question des sanctions contre la Russie, mais aussi celles de la défense, de l'énergie et de l'industrie à la veille de la deuxième réunion du Conseil du commerce et des technologies entre l'Union européenne et les États-Unis (*Le Monde*, 14 mai 2022).

le même mois, auprès du Fonds monétaire international pour soutenir la Tunisie dans la crise politique et financière qu'elle traverse, montrent que de telles démarches peuvent être suivies. Malheureusement, il est à redouter que l'imbrication des difficultés ne permette pas de régler les problèmes en cause au niveau bilatéral, ni même dans un entre-soi, et que, très vite, l'ampleur des tensions conduise à l'arrivée de nombreux acteurs, face auxquels les outils de gestion mis en œuvre se révéleront inefficaces. De plus, certains éléments historiques, spécifiquement le souvenir des colonisations, constituent des obstacles difficilement surmontables.

116 – La gestion de certaines crises ou tensions pourrait être confiée à des organisations régionales tels l'Union du Maghreb arabe ou le « dialogue 5+5 »⁹. Une solide connaissance des problématiques liées notamment à la proximité non seulement géographique mais aussi culturelle des membres de ces organisations serait alors capitale. L'absence totale de moyens financiers et de leviers tant économiques que militaires qui caractérise ces dernières ne permet cependant pas d'espérer qu'elles puissent faire preuve d'efficacité dès que le problème à régler sortira de la sphère strictement diplomatique (bien que, dans le cas des tensions Maroc-Algérie, par exemple, le 5+5 constitue l'un des très rares espaces de contacts possible entre les deux acteurs). Plus encore, l'absence de moyens d'ampleur globale qui interdit tout projet d'envergure comme la carence en matière de structures décisionnelles (non-implication des chefs d'État et de gouvernement, qui laissent l'initiative aux seuls ministres concernés sans donner de réelle impulsion stratégique d'ensemble) seraient autant de barrières à lever avant d'envisager de se tourner vers le 5+5 et, *a fortiori*, vers l'Union du Maghreb arabe.

– L'OTAN, à travers son dispositif « Dialogue méditerranéen », est aussi une piste envisageable. Selon l'article 5 du traité de l'Atlantique nord, les opérations extérieures hors territoires de ses membres n'entrent toutefois pas dans sa vocation initiale, même si depuis 1995 l'« organisation est sortie de son rôle habituel en intervenant en ex-Yougoslavie¹⁰ ». De surcroît, cette option ne semble pas réaliste car il s'agit d'un dispositif essentiellement militaire : ses volets diplomatique et économique ne sont pas adaptés à la gestion des différents paramètres qui caractérisent une crise. Enfin, la très forte dépendance de l'OTAN vis-à-vis des

9. Voir, *supra*, Adrien Frier, « La lutte contre le terrorisme dans l'espace méditerranéen », p. 107, note 6.

10. Henri Bentégeat, « Guerre, les raisons d'un engluement », art. cité.

priorités et des intérêts américains pourrait susciter de grandes réserves de la part des États méditerranéens.

– Compte tenu, d’une part, de l’ambition russe de retrouver le rôle, l’influence et le champ d’action de l’Union soviétique et, d’autre part, de son implication dans la gestion de la guerre en Syrie, la Fédération de Russie est susceptible de vouloir contribuer à la construction d’un partenariat dans la région méditerranéenne. Cette idée cependant, du fait même de son ambition, mais également de la guerre qu’elle a déclenchée en Ukraine, ne semble plus à l’ordre du jour.

– Dans le même sens, la Turquie, nation méditerranéenne qui vise à renouer avec l’héritage ottoman, pourrait être tentée de rejoindre un tel partenariat. Mais sa volonté expansionniste, sa détermination dominatrice, ainsi que le dessein idéologique d’un État fort peu enclin à trouver des solutions équitables, rendent cette possibilité pour le moins périlleuse.

117

L’Union européenne, une solution qui s’impose

Le cadre le plus approprié serait donc celui d’une démarche pilotée par l’Union européenne. Un sondage commandé par la Commission européenne en 2009 fait d’ailleurs apparaître que la priorité de l’Union pour la Méditerranée, selon 62 % des répondants, devrait être la résolution des conflits dans la région¹¹.

De fait, cette organisation riveraine de la Méditerranée présente nombre d’intérêts communs avec les autres pays du Bassin. Sa propre sécurité dépend de la paix et de la stabilité dans la région, ainsi que l’affirmait déjà la déclaration de Barcelone, en 1995 : « Les participants expriment leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu’ils s’engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent. »

Dès le traité sur l’Union européenne, dans sa version du 13 décembre 2007, la capacité à assumer l’ensemble des tâches civiles et militaires de gestion de crise qui sont au cœur de la politique de sécurité et de défense commune (art. 43) est affirmée. Elle a été confirmée par la « boussole » stratégique du 22 mars 2022, en vue d’« une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales ». Voici ce que ce document préconise plus précisément : « En tant que région et espace maritime d’importance

11. Erwan Lannon et Iván Martín, « Enquêtes auprès d’experts et d’acteurs de l’Euromed 2009 : quels enseignements pour le présent et l’avenir du Partenariat euro-méditerranéen ? », *Annuaire IEMed de la Méditerranée*, 2010, p. 140.

stratégique pour notre sécurité et notre stabilité, nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pour faire face à ces menaces et à ces défis. Nous continuerons à œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité dans la région euro-méditerranéenne, y compris par la médiation, la résolution des conflits, la refondation des institutions et la réintégration de tous les membres de la société. À cette fin, nous renforcerons notre coopération avec les partenaires régionaux. »

Au-delà des déclarations, il reste à vérifier que les capacités sont à la hauteur des besoins.

RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE

- 118 La gestion de crise, comme nous l'avons vu, comprend trois volets : la prévention, afin d'empêcher le déclenchement d'un conflit interne et l'effondrement des autorités centrales ; l'intervention, pour mettre un terme, le cas échéant, au conflit interne, suivie immédiatement d'un processus de stabilisation ; enfin, la reconstruction matérielle et institutionnelle, en vue de rétablir une autorité étatique légitime et efficace. Trois éléments sont alors indispensables pour organiser et conduire cette démarche : une capacité diplomatique, des outils économiques et des moyens militaires.

De quelles capacités l'Union européenne dispose-t-elle ?

La capacité de l'Union européenne en matière *diplomatique* ne soulève pas de difficulté. Une adaptation sera sans doute nécessaire mais, d'ores et déjà, comme le souligne la communication de la Commission des communautés européennes sur la prévention des conflits du 11 avril 2001, « l'Union dispose d'une large palette d'instruments politiques et diplomatiques, mobilisables face à la détérioration grave de la situation dans un pays ou une région donnée. Ceux-ci incluent les déclarations formelles ou les démarches diplomatiques, le dialogue politique, les missions de *fact-finding* [recherche des faits] ou le déploiement d'observateurs de l'UE et la nomination de représentants spéciaux. Parmi ceux-là, le rôle du dialogue politique et celui des représentants spéciaux méritent une attention particulière. »

En ce qui concerne toutefois sa *capacité économique*, les besoins apparaissent plus difficiles à satisfaire. Pour éviter qu'émergent crises et tensions, instaurer des partenariats – dans les domaines, par exemple, de l'éducation, de la culture et de la jeunesse afin de favoriser le pluralisme,

la coexistence et le respect mutuel – imposera certainement des sacrifices financiers que les États membres de l'Union européenne ne pourront consentir que si une forte volonté politique accompagne cette démarche. De même, les missions civiles dont dépendent à la fois la reconstruction et la réorganisation en sortie de crise exigent de disposer de moyens financiers dédiés mais également d'une structuration satisfaisante des services compétents. La « boussole » stratégique de 2022 a pris en compte cette nécessité en prévoyant « un pacte en matière de politique de sécurité et de défense commune civile » destiné « à poursuivre le développement et le renforcement de [ces] missions civiles, afin qu'elles puissent répondre rapidement et efficacement aux menaces et défis existants et en évolution qui portent atteinte aux systèmes exécutif, judiciaire ou législatif dans les zones de crises », tout en remédiant « aux lacunes importantes ». Le but est d'être « en mesure de déployer une mission composée de deux cents experts civils dans un délai de trente jours ».

Enfin, assurer la *capacité militaire* de l'Union est sans doute l'aspect le plus complexe. La « boussole » a clairement défini les domaines stratégiques à développer : terrestres, maritimes, aériens et (cyber)spatiaux. Elle fixe également un cadre approprié, « la coopération structurée permanente », ainsi qu'un instrument financier adapté, le Fonds européen de la défense. Pour autant, cette détermination conceptuelle se heurte aux réticences de certains États membres à adhérer réellement aux objectifs de la défense européenne et à en accepter les coûts, préférant s'en remettre à un grand parrain. Ainsi la « boussole » prévoit-elle qu'« à partir de 2022 des réunions annuelles des ministres de la Défense sur les initiatives de défense de l'UE axées sur le développement des capacités seront organisées et présidées par le haut représentant/vice-président de la Commission/chef de l'Agence européenne de défense, en tirant pleinement parti des formats existants ».

Il faut donc que l'Union européenne, pour sa propre sécurité, s'implique dans la gestion des crises existantes et à venir sur sa frontière sud, c'est-à-dire l'espace euro-méditerranéen, afin d'y maintenir la paix et la stabilité sociale et institutionnelle. Pour défendre ses intérêts au mieux, elle doit rester maître des démarches engagées en ce sens, même si des acteurs extérieurs peuvent être associés au processus de réflexion.

Appliquer (enfin) les concepts de l'Union à la région méditerranéenne

L'Union européenne a, jusqu'en 2022, élaboré progressivement l'approche conceptuelle de sa stratégie. Si l'espace euro-méditerranéen en constitue l'un des points d'application évidents, il reste à la mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

En effet, « la politique méditerranéenne de l'UE et des riverains reste à construire », comme l'affirmait, en 2016 déjà, Jean-François Daguzan¹². Le 19 juin 2000, le Conseil de l'Union européenne a adopté « la stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la région méditerranéenne », présentant des objectifs assez semblables à ceux définis une vingtaine d'années après dans la « boussole » stratégique. Entre-temps, rien...

Mettre en œuvre les préconisations de la « boussole » de 2022 dans l'espace euro-méditerranéen nécessite :

- la mobilisation politique des États membres de l'Union européenne, du moins celle des membres de la « coopération structurée permanente » ;
- l'acquisition coordonnée de moyens militaires.

Il importe aussi d'élaborer une nouvelle « stratégie commune » en remplacement de celle adoptée en 2000. Et ce, pour permettre le lancement de partenariats en et autour de la Méditerranée, en vue de disposer des outils nécessaires à la gestion de crise, y compris sur le plan préventif. Se limiter au processus de Barcelone de 1995 et aux accords d'association est illusoire.

Le chemin à parcourir est manifestement encore long, mais la sécurité de l'Union européenne est à ce prix.

12. « Les politiques méditerranéennes de l'Europe : trente ans d'occasions manquées », *Politique étrangère*, hiver 2016-2017, p. 23.

R É S U M É

La question de la coopération régionale dans la gestion des crises est un sujet que la guerre en Ukraine a rendu particulièrement déterminant. La sécurité de l'Union européenne dépend des conditions de paix et de stabilité sur sa frontière méridionale. Tous les acteurs ne poursuivent cependant pas les mêmes objectifs en Méditerranée, et l'Union européenne, pour sa part, tergiverse et tarde à se donner les moyens d'assumer ses responsabilités. Pourtant, les principes et les concepts pertinents ont été élaborés.

OLIVIER POIVRE D'ARVOR

RENVERSEMENT DE RIVES

QUAND LE SUD PENSERA LE NORD

S'agissant de la Méditerranée, je garde le vif souvenir d'une longue conversation avec Julien Gracq, une conversation quelque peu décalée, sur les bords de la Loire, à Saint-Florent-le-Vieil, dans la petite maison de halage où il était né et où il vivait ses dernières années. C'était il y a vingt ans, un mois de juin 2002, et j'avais profité de ce nouvel échange avec cet écrivain atlantique retiré de tout pour lui demander de me dédicacer mon vieil exemplaire de l'édition originale du *Rivage des Syrtes* (1951), livre qui l'avait rendu célèbre. Je l'avais lu, très jeune étudiant, lors d'un printemps tunisien sur l'île de Djerba, non sans penser qu'il s'agissait d'un grand roman méditerranéen. Venant d'un austère professeur de géographie, Louis Poirier, qui avait choisi le pseudonyme de Gracq, en référence aux Gracques romains, ce livre m'avait fait voyager entre la principauté d'Orsenna et le Farghestan quelque part sur la rive sud de la Méditerranée, entre le golfe de Gabès (la Petite Syrte, non loin de Djerba, justement) et celui qui borde la Libye (la Grande Syrte, avec les sites fameux de Leptis Magna et de Sabratha). Persuadé que Gracq, qui aimait l'océan, avait également un secret ancrage méditerranéen, je m'étais entendu dire par ce maître en littérature qu'il y avait en réalité deux manières d'écrire des romans, selon qu'on s'intéressait à la géographie ou à l'histoire. Et que, pour écrire sur la Méditerranée, c'était impossible de choisir, même pour lui le géographe, tant les deux étaient inextricablement liés. Il avait ajouté, si je me souviens bien, quelque chose comme : « Selon que l'on considère la Méditerranée comme une mer au milieu des terres ou un ensemble de pays réunis, sur deux rives, autour d'un bassin maritime, on ne parle pas de la même réalité, on n'écrit pas le même livre. »

121

Si l'on s'intéresse au devenir de cet espace qui réunit autour d'une mer en vérité plus minuscule que fermée – à peine 0,8 % de l'ensemble de la surface de l'océan mondial – cinq cents millions d'habitants, cette « inextricabilité » gracquienne en est la clef de compréhension en même temps que le cogito qui permet d'établir des projections, de construire des scénarios et des hypothèses pour imaginer la Méditerranée du siècle d'après.

122 Encore faut-il accepter que les trois rives qui bordent ses eaux – européenne, africaine, asiatique – sont des mondes en soi, fort peu comparables, certes interconnectés, liés à des communautés de destin parfois imposées : l'Empire ottoman, la colonisation française, le plan de partage des Nations unies après la Seconde Guerre mondiale, la guerre froide, les rivalités entre les États-Unis et la Russie, etc. Leurs clivages sont bien connus et ne sauraient se limiter à des considérations culturelles, religieuses, historiques. À commencer par le degré de développement et le niveau de vie moyen des citoyens. Selon qu'on est au nord, au sud ou à l'est, on sera riche ou pauvre, plus ou moins éduqué, pris en charge médicalement ou vulnérable, mobile ou assigné à résidence. De la même manière, tout semble séparer les trois rives en matière de gouvernance. Même si le populisme, mâtiné de nationalisme, s'invite dans les grandes démocraties occidentales, il ne ressemble pas à celui qui prospère plus au sud et à l'est. La « crise démocratique » qui s'est développée dans le monde occidental a néanmoins rendu quelque peu irrationnels, puis au final assez vains, les mouvements, les expressions et les demandes de démocratie qui sont apparus dans le même temps à partir de 2010 en Algérie, Libye, Tunisie, Égypte, Syrie, Yémen... Ambassadeur en Tunisie entre 2016 et 2020, j'ai ainsi été témoin de cette singulière aspiration démocratique dont l'accomplissement est actuellement débattu. Ces pays et leurs peuples, défiant ou chassant leurs dirigeants, jugés trop autoritaires ou corrompus, nous paraissaient alors vouloir ressembler à leurs voisins et partenaires du Nord. Nous ressembler. L'espoir d'une coopération nouvelle, fondée sur des modèles économiques, sociaux et politiques proches, a néanmoins fait long feu. Un peu plus de dix ans – et de nombreuses spéculations parfois un peu lyriques de part et d'autre – après les « printemps » de 2011, tout ou presque semble rentré dans l'ordre, l'ordre ancien des choses. L'ordre tout court, souvent. Des régimes forts ont été, sinon (re)plébiscités par le peuple, du moins largement justifiés par les expériences malheureuses de ces années où tout paraissait possible et où rien ne semble avoir fonctionné comme prévu. Tout, y compris l'Islam démocratique ou la

soi-disant démocratie musulmane du parti tunisien Ennahdha, soucieux d'offrir à la démocratie chrétienne un jumeau politique arabe. Défaits lors de consultations électorales ou forcés, *manu militari*, de quitter le pouvoir, les partis islamistes ont néanmoins largement connu l'échec ces dernières années.

CONSTATS D'ÉCHEC

Doit-on alors parler d'une décennie pour rien, d'une décennie perdue pour un nouveau type de coopération méditerranéenne Nord-Sud plus équilibrée ? Qu'il s'agisse de projets menés par les gouvernements ou par les sociétés civiles, portés par de multiples bailleurs de fonds et banques de développement, soutenus la plupart du temps par l'Union européenne à travers différents mécanismes de financement, nombre d'entre eux sont, soit essoufflés, soit suspendus ou en voie de l'être, parfois faute de décaissements. Après l'euphorie populaire, le désenchantement démocratique laisse souvent un goût amer à des acteurs qui rêvaient, d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée, d'écrire les codes d'une relation nouvelle et beaucoup plus équitable. Mais pouvions-nous, devions-nous, et au nom de quel principe, nous ressembler d'une rive à l'autre ? Ce sentiment d'un retour à la case départ masque cependant des réalités plus complexes. Si, face à la guerre menée par la Russie en Ukraine, l'Europe paraît plus renforcée que jamais dans ses valeurs et sa capacité d'agir collectivement, allant jusqu'à ouvrir l'admission à l'Union européenne à cinq possibles futurs membres, rien n'assure que les sages de Bruxelles sauront facilement réinventer une nouvelle coopération méditerranéenne. Tous les outils mis en place depuis la signature en 1995 de la Convention de Barcelone sont certes à l'œuvre. Mais permettront-ils d'aller plus loin ? Certains facteurs apparaissent de plus en plus comme durablement bloquants.

Le premier sujet, s'agissant de la rive sud, est probablement le très faible niveau d'unité politique qui la constitue depuis longtemps tout comme le peu de perspectives nouvelles en la matière. Et ce, malgré la dominante de l'islam et de la langue arabe commune à cinq pays de la rive africaine, Maroc, Algérie, Libye, Tunisie et Égypte, comme à certains voisins de la rive asiatique. Ou malgré les efforts menés depuis la conférence de Tanger, en 1956, jusqu'à la création, en 1989, de l'Union du Maghreb arabe, qui réunit les quatre premiers pays auxquels s'ajoute la Mauritanie. Une « UMA » plus symbolique que politique, que le sujet du Sahara occidental lézarde profondément, et avec un extrêmement faible

124 niveau d'intégration commerciale dû, entre autres raisons d'État, à des politiques tarifaires très disparates, des frontières rebutantes comme à des infrastructures de transport routier ou ferré déficientes. Cette rive sud qui baigne, au-delà du détroit de Gibraltar, dans les eaux atlantiques, et qui commerce à l'image du Maroc avec le continent ouest-africain, se prolonge également, de l'autre côté, par une Égypte qui contrôle avec le canal de Suez la mer Rouge, la péninsule Arabique et le commerce maritime international, dont l'autre grand comptoir se nomme la Chine et les pays de la région indopacifique. Si l'arc de cercle sahélien constitué par ces six pays est impressionnant sur la carte, les disparités des modèles politiques n'aident cependant pas à créer une dynamique de croissance et d'influence régionales. En cela, les événements de 2011 n'ont fait que retarder, voire ajourner, la perspective d'intégration politique. La chasse aux islamistes, arrivés au pouvoir après la chute des présidents Ben Ali et Moubarak, ne rapproche que facialement la Tunisie et l'Égypte, où les modes de gouvernance forte et personnalisée sont assez éloignés de la conception occidentale de la démocratie ; l'élimination, dans le même mouvement, du colonel Kadhafi a dramatiquement et durablement déconstruit une forme d'unité libyenne au profit des vieux réflexes tribaux ; le Hirak en Algérie n'a pas porté les aspirations de la jeunesse en haut des priorités du pays, pas plus que favorisé la réconciliation avec le Maroc, qui, sous le leadership puissant du roi Mohamed VI, s'est rapproché de l'Espagne, d'Israël, et a su mener de grands projets, à forte plus-value économique, comme l'illustre le succès éclatant de Tanger Med, né au début des années 2000 et déjà premier port de la Méditerranée¹. De l'autre côté de l'arc de cercle, à l'est, les printemps de 2011 ont causé les terribles dégâts que l'on sait : la plus grande crise humanitaire du moment au Yémen et une guerre sans merci opposée à celui-ci par l'Arabie saoudite et ses alliés, et enfin le drame syrien avec son demi-million de victimes et ses dix millions de déplacés. Pour parachever ce tableau bien peu unitaire et très sombre de la grande rive sud de la Méditerranée, les réalités d'un statu quo, voire d'un blocage total, dans le conflit israélo-palestinien (sur lequel les pays déjà cités ont des visions parfois totalement contraires) et d'un Liban terriblement menacé par ce que la Banque mondiale considère être la pire crise économique au monde depuis 1850 nous rappellent que l'Union européenne, malgré sa volonté de peser en faveur d'un rétablissement de la paix et de la prospérité, n'a

1. Voir, *supra*, Yann Alix et Arnaud Serry, « Les ports, lieux et enjeux de pouvoir en Méditerranée », p. 43-54.

pas la capacité de répondre à ces graves crises, souvent instrumentalisées par de nombreuses puissances régionales. Faut-il rappeler que la Russie et la Chine s'intéressent également, le mot est faible, à l'espace méditerranéen ? Plus à l'est, la péninsule Arabique est une zone de tensions entre les États-Unis et la Chine, tandis que la Russie, qui contrôle la mer Noire grâce à la Crimée et est forte de ses détroits, exerce son influence en mer Rouge, au Sahel, en Syrie comme en Libye.

À l'opposé, la rive nord de la Méditerranée, dite européenne, est très fortement intégrée, tant dans l'espace Schengen que plus généralement dans celui de l'Union européenne ou de l'Europe continentale. Trois puissantes économies de l'Union, France, Italie et Espagne, se taillent la part du lion. La Grèce nous rappelle la puissance maritime de la Méditerranée, elle qui concentre près d'un quart de l'ensemble de l'armement naval mondial. À côté des plus « petits », de Chypre et Monaco (État tiers) à Malte en passant par la Slovénie et la Croatie, tous les pays de la rive européenne sont membres de l'Union ou candidats à le devenir comme la Turquie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine ou le Monténégro. 125

Cette unité n'est pas sans débat mais les seuls conflits qui pourraient l'animer à l'avenir paraissent concentrés en Méditerranée orientale, en raison des prétentions turques, et s'attachent principalement à l'appropriation de zones maritimes et des ressources qu'elles contiennent : qu'il s'agisse de Chypre, du projet de gazoduc sous-marin EastMed, qui relierait cette île à la Grèce et Israël, mais plus encore des fonds marins riches en hydrocarbures, notamment en gaz naturel, ou des menaces d'extension des eaux territoriales et des contestations de zones économiques exclusives, les surenchères militaires navales et aériennes en mer Égée ou l'accord signé entre la Turquie et la Libye sur les délimitations de leurs zones économiques exclusives ne semblent pas – aujourd'hui ? – dépasser le stade du concours de muscles... Même si l'Union européenne et l'OTAN, où siège la Turquie, restent très vigilantes. L'avenir de l'unité de cette rive européenne dépend donc principalement de l'attitude d'une Turquie qui entend d'autant plus contrôler la Méditerranée orientale qu'elle détient avec les détroits du Bosphore et des Dardanelles, au-delà du lien entre la mer Noire et la Méditerranée, une part de la solution des approvisionnements entre la Russie, l'Ukraine et un ensemble non négligeable de pays. Comment, si l'on souhaite développer la coopération du Sud au Nord, associer le plus fortement possible la Turquie à la construction d'une Méditerranée durable, prospère et donc pacifique ? Si l'intégration européenne ne paraît pas d'actualité, quelle construction

sécuritaire, économique, sociale, migratoire, pourrait donner à l'ancien Empire ottoman le sentiment d'être un acteur entendu et important du jeu politique, sans pour autant lui laisser trop de cartes en main ? Pays au monde qui accueille le plus grand nombre de migrants (quatre millions, dont 90 % de Syriens), la Turquie a signé, en 2016, un accord majeur sur les routes irrégulières migratoires aux portes de l'Europe.

126 D'autres réponses que géopolitiques doivent être apportées. Elles tiennent principalement aux aspirations de la jeunesse du Sud, largement connectée à celle de la rive nord, mais dont le rapport au monde est entravé. Tel est le paradoxe d'une civilisation méditerranéenne qui s'est très largement construite, usant de la navigation libre et de la circulation entre cités, ports et rives, dans un multiculturalisme et multilinguisme nulle part aussi consacré, et qui se retrouve, pour des raisons de mobilité et de fermeture des frontières, étouffée dans son développement. Cette thrombose s'est formée dès les années 1990 à partir du sujet migratoire, d'échanges plus réduits à travers la mise en place d'une politique de visas qui ne cesse, au fur et à mesure de la pression venue des pays africains et de situations économiques et sécuritaires dégradées, de s'affermir². Cette poussée migratoire de millions de personnes les a conduits sur les rives des pays du Maghreb, notamment de la Libye, et a fait de la Méditerranée la mer la plus meurtrière au monde avec près de vingt mille morts depuis 2011. De cette civilisation des échanges et des influences, la Méditerranée est ainsi devenue un espace de douleurs, de drames et de ressentiment pour la centaine de millions de jeunes du continent africain qui disent vouloir l'emprunter afin de rejoindre la si convoitée rive nord, celle des médicaments, de la protection sociale et du respect de la personne et des droits humains.

Les Méditerranéens que nous sommes n'ont pourtant pas manqué d'initiatives ces quarante dernières années pour faire « bouger les rives ». Les années 1990 ont vu apparaître le processus de Barcelone, le Partenariat méditerranéen pour la coopération à travers l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN, les accords d'Oslo... Né en 1995, le Partenariat euro-méditerranéen ou autrement nommé processus de Barcelone rapproche en cette année 2022 quatorze États du Sud méditerranéen, du Levant et des Balkans occidentaux, et les vingt-sept membres de l'Union européenne. À quoi s'est ajoutée en 2008 l'Union pour la Méditerranée, enceinte privilégiée de dialogue pour ses quarante-deux États membres,

2. Voir, *supra*, Catherine Wihtol de Wenden, « Migrations méditerranéennes », p. 87-97.

ceux de l'Union européenne et des quinze pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée. Autant de coopérations trans-méditerranéennes qui génèrent des partenariats, des accords d'association assortis de financements pour le développement des pays qui répondent à un certain nombre de critères fixés par l'Union européenne. C'est également, depuis 1990, le cas du « dialogue 5+5 »³ en Méditerranée occidentale. Et plus généralement de la politique européenne de voisinage dont le Maroc – qui, il faut le rappeler, avait demandé en 1984 son adhésion aux communautés européennes, adhésion refusée trois ans plus tard – est l'un des plus importants bénéficiaires grâce à un statut « avancé ». Le nouvel « Agenda pour la Méditerranée », publié en 2021, se propose ainsi de libérer le potentiel économique inexploité de cet espace comme de favoriser l'intégration régionale. Comment faire pour que l'intention ne reste pas seulement « bonne », un quart de siècle après la déclaration de Barcelone ? Les défis semblent complexes et probablement beaucoup trop nombreux et non priorisés. Le menu est édifiant : investissements, compétitivité, croissance inclusive, développement humain, bonne gouvernance, État de droit, droits de l'homme, égalité femmes-hommes, jeunesse et société civile, culture et éducation, résilience, prospérité, paix et sécurité, lutte contre la migration irrégulière, le terrorisme, les cybermenaces et la criminalité organisée, transition numérique, écologique et énergétique, aide au développement, construction d'un pacte de mobilité mutuellement bénéfique... Que pèsent les 20 milliards d'euros affectés par la Commission européenne à cette coopération depuis 2007 à travers divers instruments financiers de la politique de voisinage ? Ou les 7 milliards supplémentaires annoncés pour la période 2021-2027 ?

Certes, certains outils – le fonds SANAD, distribuant des prêts pour les micro-, petites et moyennes entreprises et créateurs d'emplois, le programme Erasmus pour les étudiants et les chercheurs – ont largement rempli leurs objectifs. OuestMed, BlueMed, PNUE/PAM, Plan Bleu, REMPEC, CGPM, MedPAN, MedFund, Med9, etc., autant d'organisations et de mécanismes qui ont favorisé une culture commune et une coopération multilatérale. Acronymes et sigles fleurissent ainsi en langage euro-méditerranéen au risque de l'abstraction et de la désincarnation... Mais, outre le fait que nombre de pays du Sud continuent de privilégier des relations bilatérales plus classiques avec leurs voisins du Nord, l'agenda international n'a, il est vrai, guère favorisé, depuis la création du Partenariat

3. Voir, *supra*, Adrien Frier, « La lutte contre le terrorisme dans l'espace méditerranéen », p. 107, note 6.

128 euro-méditerranéen de 1995, un développement régional harmonieux. Alors qu'en 1993 les accords d'Oslo laissaient espérer une sortie heureuse du conflit israélo-palestinien, l'assassinat du Premier ministre Yitzhak Rabin, deux ans plus tard, a ruiné les chances d'une paix durable. De la même manière, et au même moment (1995-1997), l'élimination des contrôles frontaliers entre les membres de l'espace Schengen et leur renforcement avec leurs voisins du Sud, ainsi qu'une politique de plus en plus stricte de délivrance de visas, ont largement compromis l'émergence d'un espace euro-méditerranéen fondé sur la libre circulation des personnes, l'échange équitable, la réciprocité. Les attentats du 11 septembre 2001 n'ont évidemment fait qu'entamer un peu plus le « crédit » de partenariats entre les pays riverains de la Méditerranée, tant la méfiance vis-à-vis du monde arabe et de l'islam n'a fait que croître. Difficile dans ces conditions de donner sa chance à l'Union pour la Méditerranée, lancée en présence de dirigeants fort peu recommandables, du moins à l'aune de l'histoire post-2011 : Ben Ali, Moubarak, Bouteflika, Bachar al-Assad... À moins d'élargir, ce qui ne semble pas la tendance, son mandat, au-delà des questions de développement, aux sujets politiques et de crises, et/ou de la doter de ressources financières bien plus substantielles. Le rôle central de la France dans la création de l'institution et l'ambition qu'elle porte au niveau européen vis-à-vis du voisinage sud justifierait certainement une action politique en faveur d'une Union pour la Méditerranée plus concrète et effective. L'investissement budgétaire et politique de l'Union européenne sur la zone Méditerranée reste néanmoins faible en comparaison de l'intérêt porté au voisinage est.

PASSER SUR L'AUTRE RIVE

Et si, renversant les perspectives, le Sud pensait enfin pour le Nord ? Le verdict d'Hatem Ben Salem, ancien ministre de l'Éducation tunisien, est sans appel : « Nous pensions être des partenaires de l'Union européenne. Nous ne sommes en fait que des voisins. » Dans le contexte crisogène actuel, « l'Euroméditerranée » mérite mieux que le ressentiment et l'amertume des peuples. L'approche politique globale et multilatérale de la Méditerranée est par essence « nordiste », de même que l'idée d'un foyer commun de civilisation, une *Mare Nostrum*, est largement ethnocentrée. Pour nombre de citoyens de la rive africaine ou asiatique, ce partage est inéquitable, construit sur des conquêtes, des empires, des colonies, dont ils ont trop longtemps subi les méfaits. Ces pays méfiants et désenchantés ont tendance à aller chercher ailleurs, plus au sud encore,

en Afrique, mais surtout dans le voisinage moyen-oriental ou du golfe Persique, des complicités moins entachées de rapports de domination. Sans pour autant réussir à créer de fortes coalitions du Sud, commerciales, politiques, qui pourraient être une réelle force de propositions. Les liens qui unissent le Maghreb au Levant, à la péninsule Arabique ou au Golfe restent en effet ténus.

Le Nord, à force de trop vouloir le bien du Sud, y compris à sa place, porte sa part de responsabilité dans ce « malentendu » croissant. Le processus de Barcelone traite d'une Méditerranée largement regardée comme le « lieu de la naissance de la conscience européenne ». Comment, avec pareil préalable, entraîner un monde arabe en recherche d'identité depuis les indépendances ? Comment faire fi des histoires respectives au nom de la sécurité et de la prévention des conflits ou du développement d'une zone de libre-échange économique ? Le troisième volet de ce partenariat euro-méditerranéen, celui des échanges culturels, éducatifs, entre les sociétés civiles, semble avoir été largement négligé, creusant l'écart entre les deux ou trois rives ou privilégiant la supériorité du modèle européen, présenté comme un Graal d'autant plus arrogant qu'il devenait inaccessible. 129

Cette conscience de l'identité méditerranéenne semble réservée à un cercle « intellectuel » limité de décideurs, de hauts fonctionnaires, d'académiques, mais elle manque d'une véritable assise populaire. Si la création en 2004 de la fondation Anna-Lindh pour le dialogue entre les cultures dans la région euro-méditerranéenne doit tout au financement des États de la rive nord et de l'Union européenne, son installation à Alexandrie, en Égypte, lui donne une légitimité appréciable. Mais, si la « nation arabe » ou l'Europe des nations sont portées par des groupes de citoyens d'un certain nombre de pays constituant ces ensembles, l'idée d'une citoyenneté méditerranéenne ne trouve nulle part, si ce n'est dans les pérégrinations d'Homère, d'Ibn Khaldoun ou de Cervantès, ou dans la pensée de Braudel⁴, de réelle incarnation. L'avenir de la Méditerranée ne saurait cependant se construire dans le seul rétroviseur d'une glorieuse histoire civilisationnelle, pas plus qu'à travers la convocation d'éléments d'une culture commune, celle de l'huile d'olive par exemple ou celle de l'art de vigne, qui confinent à une forme de trivialité.

Comment alors renverser les perspectives ? Comment passer de l'autre côté ? Comment renverser les rives ?

4. Voir, *supra*, Maryline Crivello, « Relire *La Méditerranée* de Braudel aujourd'hui », p. 5-14.

Certainement en laissant parler les peuples. Les laisser dire, dans la langue de leur choix, leurs frustrations, leurs mécontentements, leurs aspirations. Développer le dialogue des citoyens, que ce soit à travers nos élus respectifs, la coopération décentralisée, en créant un Parlement de la Méditerranée, mais évidemment également en privilégiant les voix des jeunes comme des femmes. Le Sommet des deux rives, dont le projet a été lancé en 2018 lors de la visite du président de la République française à Tunis, a pour ambition de placer ces sociétés civiles au cœur de la construction de cet espace euro-méditerranéen. Ses différentes étapes à Tunis comme à Marseille ont permis de rapprocher nombre d'acteurs non gouvernementaux. Mais le chemin qu'il reste à parcourir est considérable.

130 La Méditerranée porte en elle depuis des millénaires des sociétés ouvertes, sujettes aux influences les plus diverses. Les tendances démographiques connaissent depuis les années 1980 une véritable inversion. La rive nord, celle des empires coloniaux, a vu l'arrivée et l'installation d'une vingtaine de millions de « sudistes ». Ces diasporas maghrébines, africaines, arabes, détiennent certainement une part des clés d'un futur rééquilibrage de la coopération Nord-Sud ou Sud-Nord. Loin du grand remplacement fantasmé par les plus nationalistes des Européens, ces diasporas – et leurs élus – établissent de nombreux ponts entre les cultures, les économies, les systèmes éducatifs, numériques, les sociétés. Il faut, à l'évidence, beaucoup plus les impliquer dans le projet euro-méditerranéen qu'ils ne le sont actuellement. Cette « citoyenneté méditerranéenne », ce sont eux, les « migrants », les déracinés et déplacés, les binationaux ou les résidents, qui la portent de la manière la plus visible. D'une rive à l'autre, ils communiquent, échangent, commercent. Dans les langues de la Méditerranée, parmi lesquelles l'arabe aurait, si l'on veut encourager ce « renversement de rives », une place à prendre, aux côtés du français, de l'italien, du turc... Et en rapprochant autant que faire se peut les systèmes universitaires, les échanges de jeunes, d'étudiants. Il existe bien des offices franco-qubécois, franco-allemand pour la jeunesse. À quand un office euro-méditerranéen pour la jeunesse ?

Pour revenir à Julien Gracq comme à sa double vision géographique de la Méditerranée, peut-être faudrait-il préférer à la réalité d'un « ensemble de pays réunis, sur deux rives, autour d'un bassin maritime » celle d'une « mer au milieu des terres » ? Le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient sont le cœur vibrant des grandes routes maritimes internationales. Encore devrait-on « prendre soin de sa mer », et ce d'autant plus qu'elle est la première destination touristique au monde, avec plus trois

cents millions de visiteurs à l'année. Les enjeux globaux, notamment climatiques, étant ce qu'ils sont, le retour au cogito maritime offre certainement des perspectives prometteuses de coopération, à l'image du plan d'action pour une Méditerranée exemplaire, présenté en janvier 2021 à Paris, à l'occasion du One Planet Summit pour la biodiversité, et lancé huit mois plus tard à Marseille, lors du congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce plan propose aux pays méditerranéens concernés de s'attaquer aux pollutions de toute nature, notamment plastique ou tellurique, comme à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, ainsi qu'à la surpêche; de relever l'ambition pour la préservation de la biodiversité marine et côtière; de développer l'acquisition de connaissance des écosystèmes, les aires marines protégées, la transition écologique du secteur du tourisme, l'électrification des infrastructures portuaires, la fourniture de carburants alternatifs à faible teneur en carbone; et, plus généralement, de soutenir l'action de l'Organisation maritime internationale en faveur du verdissement du transport maritime... Quand on sait qu'avec ses 0,8 % de la surface globale de l'océan la Méditerranée abrite 10 % de la biodiversité marine mondiale (8 % de la faune et 18 % de la flore), mais hélas aussi 7 % des microplastiques, et qu'elle voit passer 25 % du trafic maritime et 30 % du trafic pétrolier à l'échelle de la planète, il est peut-être temps de construire la relation entre tous les pays riverains autour de la survie de cette mer pas comme les autres. 40 % des espèces marines y sont d'ailleurs déjà considérées comme étant en déclin. Au-delà des activités humaines qui la menacent et auxquelles il faut ajouter l'artificialisation du littoral et des fonds marins, les conséquences de l'élévation du niveau de la mer, de l'acidification, de la désoxygénation et du réchauffement des eaux sur la biodiversité sont des facteurs aggravants. Pour atteindre les objectifs de développement durable et offrir des opportunités nouvelles en matière d'emplois et de revenus, pour lui permettre de rivaliser pacifiquement avec les grands compétiteurs maritimes de la région indopacifique, une prise de conscience de ce bien commun qu'est la mer Méditerranée est indispensable. Un partage équitable de ses richesses, un engagement collectif à la protéger, voilà, entre autres, les objectifs du Forum mondial de la mer de Bizerte, créé en 2018. Seule manifestation internationale se tenant au Sud et consacrée aux enjeux littoraux et maritimes, ce forum, placé à la pointe la plus septentrionale de l'Afrique, s'adresse tout autant à ce continent et au monde arabe qu'à l'Europe.

Déplacer plus au sud et à l'est le centre des décisions, le lieu des expressions, l'espace de la pensée. Telle est la condition d'un véritable

132 dialogue des peuples et des cultures en Méditerranée. Rien ne le garantit aujourd'hui tant il semble difficile d'inverser la tendance de la rive nord à penser (pour) la rive sud, un naturel qui revient toujours au galop, au nom d'un soi-disant pragmatisme et d'un besoin de faire, quoi qu'il en coûte. Encore faudrait-il que cette rive sud fasse enfin preuve elle-même d'un minimum d'unité pour peser, renverser la carte et la table. D'autant plus que la tentation sera grande, dans le contexte de la guerre en Ukraine et dans les années à venir, de renforcer le front est de l'Union européenne aux dépens du voisinage sud. Alors seulement, une fois la carte renversée, le monde sera juste, alors seulement les deux rives se parleront d'égale à égale et les femmes et les hommes cesseront d'ériger des murs pour les uns, et pour les autres de se jeter à l'eau, au risque assuré de s'y noyer, pour enfin faire de la mer Méditerranée le miroir de leurs rêves, le miroir de nos rêves. L'actuel équilibre entre les rives de la Méditerranée n'est guère propice à cet élan partagé, à ce mouvement collectif. Mais, comme l'écrivait dans *Le Rivage des Syrtes* Julien Gracq : « Le rassurant de l'équilibre, c'est que rien ne bouge. Le vrai de l'équilibre, c'est qu'il suffit d'un souffle pour tout faire bouger. »

R É S U M É

Quel avenir pour la coopération Nord-Sud en Méditerranée ? Si les initiatives en la matière n'ont su jusqu'à présent faire bouger les rives, c'est avant tout parce qu'elles viennent d'un Nord qui veut faire, y compris à sa place, le bien d'un Sud en quête d'unité politique. Il faut, d'un côté comme de l'autre, renverser la carte et la table : laisser enfin parler les peuples, déplacer les centres de décisions, pour qu'advienne une citoyenneté méditerranéenne. L'équilibre actuel n'est guère propice à cet élan partagé, mais un nouveau souffle pourrait tout changer.

CHRONIQUES

POUR UNE ANALYSE
SÉQUENTIELLE
DES REMANIEMENTS

135

Dans le champ académique, le remaniement ministériel semble appartenir à ces objets mineurs que la littérature en science politique comme en droit constitutionnel délaisse avec nonchalance. Nul ouvrage essentiel, nulle thèse remarquable sur le sujet. Et, par ailleurs, peu d'articles – si ce n'est dans ce genre si particulier et très descriptif que sont les chroniques constitutionnelles¹ – viennent enrichir un dossier bibliographique qui peine à s'étoffer. Considéré sans doute comme une simple péripétie qui ne mérite pas qu'on s'y attarde académiquement, le remaniement relèverait de la petite histoire politique : une question de casting

politique et non une affaire de grande politique, de celle qui engage l'avenir d'une nation et change la vie de ses citoyens. La science politique s'intéresse davantage à la composition du gouvernement qu'à la manière circonstanciée dont ses membres y accèdent, davantage à sa sociographie qu'à sa sociogenèse². De fait, la question du remaniement est rejetée du côté du fonctionnement ordinaire des institutions, comme un simple changement dans la composition de l'institution gouvernementale, et, par conséquent, laissée à bon droit à l'attention du constitutionnaliste, qui de son côté, et contre toute attente, s'en saisit rarement³. Le remaniement

* Maître de conférences en science politique à l'université Paris Nanterre, auteur en particulier de *Gauche-droite : la fin d'un clivage ? Sociologie d'une révolution symbolique*, Paris, Le Bord de l'eau, 2018 (cledigol@parisnanterre.fr).

1. Cf. Jean Raux, « Les remaniements ministériels sous la Cinquième République », *Revue du droit public*, n° 2, 1965, p. 206-261.

2. Jean Estèbe, *Les Ministres de la République, 1871-1914*, Paris, Presses de Sciences Po, 1982 ; Valentin Behr et Sébastien Michon, « Les profanes, les technos et les professionnels de la politique. Sociologie des ministres d'Emmanuel Macron », in Bernard Dolez *et al.* (dir.), *L'Entreprise Macron à l'épreuve du pouvoir*, Grenoble, PUG, 2022, p. 131-142.

3. Cf. Armel Le Divellec, « La nomination du gouvernement, pierre de touche du parlementarisme négatif de la V^e République. Une lecture constitutionnelle », JusPoliticum.com, 10 juillet 2020.

ministériel, expression politique pour qualifier la procédure énoncée dans l'article 8 de la Constitution, désigne strictement un jeu de démissions et de nominations de ministres et de secrétaires d'État. Cependant, ce jeu ne relève, pour le constitutionnaliste, d'aucun enjeu d'interprétation qui justifierait son attention et encore moins un traitement particulier par rapport à d'autres questions constitutionnelles. La formulation de l'article 8 ne l'émeut pas : sa sobriété et sa neutralité en font une procédure des plus ordinaires et apparemment des mieux réglées.

136 Le remaniement ministériel est incontestablement à ranger dans la catégorie des « petits » événements politiques, moins important qu'une élection ou un changement de gouvernement, lors de la démission et du remplacement d'un Premier ministre, y compris par lui-même. Comme l'indique Gérard Larcher, président du Sénat, sur France Inter le 7 juillet 2020, à propos du remaniement de la veille : « Vous savez, le remaniement, c'est pas une politique. Ce qui compte, c'est la politique qu'il y aura derrière. Le remaniement, ça fait un buzz, ça dure une semaine ; une politique, c'est ce qu'on doit conduire dans les dix-huit mois qui viennent et c'est là-dessus qu'on jugera [...] » Un remaniement vient néanmoins suspendre pour un temps souvent bref le cours ordinaire de la politique. À cette occasion, n'importe quel observateur peut constater que le simple jeu de nominations et de démissions que décrit l'article 8 donne lieu à des luttes d'interprétation autour de la définition légitime de ses enjeux politiques : sur le sens du remaniement (technique ou politique ?), sur la signification de l'entrée et de la sortie de personnalités, sur leurs effets sur la ligne politique

du gouvernement, à court et à moyen terme. Les coups joués et leurs interprétations révèlent alors des enjeux que le texte constitutionnel passe sans grande surprise sous silence puisque telle n'est pas sa fonction. Le jeu politique tend à échapper aux tentatives de le consigner par le droit et de l'encadrer par écrit et par avance : prescrire un petit nombre de règles et de principes légitimes ne limite en rien la variété des usages que les agents politiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement, font d'un remaniement.

Si l'histoire ne retient souvent que l'annonce du gouvernement remanié, cette contribution propose de déplier la temporalité courte du phénomène en *séquences* délimitées par deux moments : l'annonce du remaniement et la proclamation du gouvernement remanié. La première séquence est constituée de ce qui précède l'annonce du remaniement et fait sens comme conditions de possibilité de celui-ci. Lui succède une deuxième séquence, la vacance ministérielle, caractérisée par ce temps plus ou moins court séparant l'annonce du remaniement de la proclamation du nouveau gouvernement. Enfin, la troisième et dernière séquence, elle aussi souvent brève, renvoie aux luttes autour de l'interprétation légitime de la composition du gouvernement remanié. Ces trois séquences diffèrent par leurs propriétés de situation, les logiques qui structurent l'enchaînement des coups politiques comme les horizons d'attente des agents politiques qui y participent d'une manière ou d'une autre, parfois même à leur corps défendant.

LE REMANIEMENT QUI VIENT

Un remaniement fait partie de ces épisodes politiques qui font beaucoup

parler. Des journalistes soucieux de publier et de commenter la moindre information aux élus cherchant à deviner qui d'entre eux vont ou non être appelés à des fonctions gouvernementales, en passant par les citoyens qui s'interrogent sur les changements politiques à venir et les conséquences éventuelles sur leur vie quotidienne, chaque remaniement, en suspendant les logiques et la routine du travail gouvernemental, est l'occasion d'un accroissement et d'une réorientation conjoncturelle du volume des échanges politiques et des calculs, petites prédictions et grandes conjectures politiques. Une courte parenthèse où la routine politique se trouve suspendue pour un temps plus ou moins bref, où l'inattendu frappe fort peu discrètement à la porte du gouvernement, comme à celle de ses ministres.

Perdre la main

Il va sans dire que le registre du contrôle, de la maîtrise et de l'efficacité est intimement associé au gouvernement et à son action. En tant qu'institution où sont élaborées et mises en œuvre les politiques publiques, le gouvernement a la main sur un ensemble de leviers, de moyens et de ressources pour s'assurer que ses décisions sont appliquées sur le « terrain ». Mais l'une des conditions symboliques de son autorité réside dans la « confiance » que les citoyens lui accordent. C'est pourquoi tout ce qui peut altérer son crédit politique retient immédiatement l'attention de ses membres, comme celle du président de la République et des commentateurs politiques. Parmi les signes qui ont mauvaise presse, la baisse des cotes

de popularité, le non-respect de la solidarité gouvernementale ou des mauvais résultats économiques relèvent de la mesure (censée être) objective d'une légitimité entamée, voire en berne. Qu'ils soient politiques ou économiques, ces indicateurs ne sont rien en soi, si ce n'est qu'ils servent de justification à une remise en cause de la politique du gouvernement et à une perte de croyance en son efficacité par un ensemble d'agents (journalistes, commentateurs ou adversaires politiques) qui contribuent par leurs actions, leurs interprétations ou leurs commentaires à la contester, et même parfois à la délégitimer. Ces indicateurs et leurs effets sur les agents politiques, notamment le relâchement de la solidarité gouvernementale⁴, invitent le pouvoir à recourir de temps en temps à l'expédient politique du remaniement pour restaurer la « confiance » entre le gouvernement et les citoyens.

Sans tomber dans un typologisme un peu vain, il faut reconnaître que le sens pratique des agents politiques distingue au moins deux types de remaniement : les remaniements subis et les remaniements souhaités. Depuis le mandat présidentiel de François Hollande, les remaniements provoqués par des démissions sont sans doute plus nombreux que les gouvernements ne l'auraient souhaité. Parmi les raisons qui suscitent des remises de démission, la raison judiciaire manifeste l'irruption d'une logique exogène dans la « bonne » marche gouvernementale. Le remaniement du 19 mars 2013, provoqué par l'affaire Cahuzac, en est une belle illustration. De son côté, le désaccord politique, raison endogène s'il en est, exprime des points de vue

137

4. Christophe de Nantois, « La solidarité gouvernementale sous la V^e République : se soumettre, se démettre ou disparaître », *Jus Politicum*, n° 2, 2009 (en ligne).

de plus en plus incompatibles entre les membres d'un même gouvernement⁵. Ces démissions sont déposées à l'initiative des ministres eux-mêmes, par exemple Gérard Collomb le 3 octobre 2018 ou Nicolas Hulot un mois auparavant. Elles sont le plus souvent demandées par le Premier ministre, comme Manuel Valls le 25 août 2014 pour écarter Arnaud Montebourg et Benoît Hamon, qui avaient manifesté publiquement leur opposition à la politique du gouvernement. Dans un cas comme dans l'autre, le remaniement semble être le moyen de restaurer un collectif mis à mal par l'un ou plusieurs de ses membres.

Les logiques du vieillissement politique

Par définition, un remaniement n'est jamais le fruit du hasard mais, d'une manière ou d'une autre, s'impose aux gouvernants. De la conquête du pouvoir au remaniement, le temps des illusions laisse nécessairement place au temps des désillusions. Au cours d'un mandat présidentiel, la majorité est toujours confrontée à une perte d'emprise sur l'agenda politique et les événements qui le rythment. Les choses politiques ne tournent plus vraiment comme elles le devraient, comme elles avaient été prévues. Le gouvernement se trouve alors gouverné par les imprévus alors que les résultats de sa politique se font toujours attendre et, il faut bien le concéder, produisent rarement les effets escomptés. Un des aspects du travail gouvernemental consiste non pas

à prévoir le futur, ainsi que l'affirme l'adage, mais à laisser croire aux gouvernés et aux gouvernants qu'il l'est et, par conséquent, à gérer les effets imprévus et les désillusions provoquées par l'irruption du réel au fur et à mesure que ce futur prévu devient ce présent imprévu et si encombrant.

Mais il est un effet toujours prévisible que l'exercice du pouvoir provoque et auquel chaque majorité présidentielle est confrontée plus tôt que prévu : son inexorable vieillissement politique. Ce phénomène peu étudié est le mécanisme ordinaire par lequel le crédit politique, conféré par l'élection aux heureux vainqueurs, s'érode sous l'effet de leurs propres actions et de la confrontation des interprétations qu'elles suscitent. L'écart entre les promesses, formulées parfois inconsidérément lors des campagnes électorales, et les lignes d'action une fois que l'heureux prétendant exerce le pouvoir engendre structurellement ce phénomène pour le moins indésirable pour les titulaires du pouvoir. De fait, cet écart est le produit de l'alternance d'une conjoncture électorale, définie comme un travail de sollicitation des voix pour accéder aux fonctions politiques, et d'une conjoncture ordinaire de gestion des affaires gouvernementales. Les contraintes ont alors évolué : dans la première situation, la concurrence électorale oriente les discours destinés à séduire les électeurs ; dans l'autre, les contraintes institutionnelles et budgétaires conditionnent plus fortement une action gouvernementale désormais plus sensible à l'influence

5. Sur ce point, cf. Daniel Amson, « La démission des ministres sous la IV^e et la V^e République », *Revue de droit public*, n° 6, 1975, p. 1653-1687 ; Didier Maus, « Démissions et révolutions des ministres sous la V^e République », *Pouvoirs*, n° 36, 1986, p. 117-134 (en accès libre sur Revue-Pouvoirs.fr).

des corps intermédiaires et surtout des groupes de pression appartenant au champ économique. Les désillusions qu'engendre cette pragmatique du pouvoir affectent tendanciellement le crédit politique avec lequel tout gouvernement doit initialement compter pour exercer son autorité.

LA VACANCE MINISTÉRIELLE

Le remaniement annoncé, les enjeux qui structuraient jusque-là les débats politiques sont suspendus aux nominations au gouvernement. Le « *name dropping* » est une des rares séquences où les stratégies de promotion de soi prennent publiquement le pas sur les stratégies discursives du don de soi que les professionnels de la politique mettent habituellement en œuvre pour présenter leur engagement. Dans cette logique, il n'est pas étonnant que cette concurrence politique pour l'accès aux fonctions gouvernementales s'accomplisse à l'abri des regards et dans le secret des échanges interpersonnels qui se nouent ponctuellement entre les prétendants – déclarés ou non – et le petit nombre de ceux qui ont le pouvoir de les nommer.

Incertitudes politiques et logique du secret

L'annonce du remaniement ouvre une séquence d'incertitudes : incertitude des membres du gouvernement, qui n'ont jamais l'assurance de rester en fonction ; incertitude de ceux qui, beaucoup plus nombreux, ont l'espoir plus ou moins secret et souvent vain de faire partie des heureux nommés ; incertitudes des citoyens, des plus engagés aux plus indifférents politiquement, dans l'attente de l'annonce

du nouveau gouvernement. Dans sa logique, cette deuxième séquence est structurée par l'écart entre le petit nombre de fonctions gouvernementales disponibles et un plus grand nombre de prétendants, déclarés ou non. Cet écart se double d'une asymétrie d'informations détenues par les deux groupes occupant des positions opposées au sein d'une configuration très provisoire. D'un côté, le petit nombre de ceux qui comptent, le président de la République et son chef de gouvernement au premier rang, mais aussi ceux dont ils prennent conseils, en particulier le secrétaire général de l'Élysée et certains proches conseillers. Ils doivent (contribuer à) établir une liste de noms en vertu de logiques politiques qu'ils ne partagent pas nécessairement avec les prétendants et les médias. De l'autre, les prétendants laissés dans l'ignorance de leur sort tant qu'ils ne sont pas approchés et tant que le nouveau gouvernement n'est pas officiellement proclamé. L'ignorance dans laquelle est laissée la plus grande partie des agents politiques, qu'ils soient professionnels ou profanes, conditionne indiscutablement leurs conduites et leurs calculs politiques. La fluidité de cette conjoncture est liée à l'incapacité des agents à anticiper et à prévoir l'issue de la séquence, à la difficulté d'établir la valeur du crédit politique dont ils disposent pour apprécier correctement leurs chances d'être maintenus, nommés ou non renouvelés.

La rareté des fonctions gouvernementales mises au jeu et l'asymétrie des informations disponibles définissent la forme qu'adoptent les échanges politiques : bruits, rumeurs, indiscretions, confidences, etc. Aucune des informations circulant dans les médias ne bénéficie de l'objectivité que revendiquent

habituellement les journalistes⁶. Toute information est d'emblée contestable et souvent contestée. Ainsi, en octobre 2018, Gilles Boyer, conseiller très proche d'Édouard Philippe, s'étonne-t-il sur Twitter: «Le nombre de bêtises, *fake news*, manip, noms jetés en pâture, sur le remaniement, c'est vertigineux⁷.» Même quand une information n'est pas fausse, elle peut vite devenir obsolète à la faveur d'ajustements de dernière minute. De même, la frontière entre de véritables informations et des rumeurs instrumentalisées ou non par des prétendants s'amenuise jusqu'à tendre à disparaître. C'est pourquoi, plus souvent que de coutume, les journalistes affichent des réserves quant à l'objectivité de leurs informations. Comme le fait remarquer le journaliste Stéphane Robert sur France Culture, «en réalité, il y a beaucoup de rumeurs dans tout ça, très peu d'informations et vérifiables [*sic*]. Et du côté des principaux intéressés, ceux qui sont potentiellement "ministrables", rien ne filtre». La multiplication des articles de presse et des émissions sur les chaînes d'information en continu joue ainsi une fonction de réassurance pour les journalistes: divulguer jour après jour des informations incertaines est une manière de combler le silence de l'autorité nominatrice, de faire oublier leur ignorance et de profiter de la curiosité politique des citoyens pour faire de l'audience.

Le jeu du name dropping

Alors que le remaniement se négocie en coulisses, les commentateurs, professionnels ou improvisés, se livrent

avec gourmandise au jeu préféré de cette séquence si particulière: le *name dropping*. Noms des secrétaires d'État et des ministres qui perdront peut-être leurs maroquins, noms des éventuels prétendants qui les remplaceront peut-être, noms de ceux qui (ne) seront (jamais) contactés... les noms fusent, toujours plus nombreux que les places à occuper, et les démentis des intéressés suivent presque immédiatement. Mais, pour celles et ceux qui sont inscrits sur la «*short list*», la discrétion est de mise avant toute proclamation du gouvernement. Jeu des ego et valse des noms au nombre de plus en plus restreint au fur et à mesure que la liste se remplit et que des informations fuient dans les «milieux autorisés», puis dans la presse. Le succès médiatique de ce *name dropping* est l'effet de la rencontre de la discrétion, voire du secret, qui accompagne nécessairement la constitution du futur gouvernement avec l'intérêt que celle-ci suscite chez les professionnels de la politique. Parmi eux, nombreux font mine d'en savoir plus qu'ils n'en savent en réalité alors qu'aucun ou presque ne connaît la liste des futurs nommés. Cette méconnaissance fait le sel de la séquence de vacance ministérielle – en général courte, mais exceptionnellement longue à l'occasion du remaniement d'octobre 2018 – séparant l'annonce du remaniement de la proclamation du nouveau gouvernement.

Ces incertitudes à propos de l'issue du remaniement encouragent les organes de presse à jouer au jeu des prédictions, prévisions et autres anticipations. Le remaniement à venir devient ainsi une épreuve pour les journalistes politiques. D'un côté, cet événement est l'occasion

6. «Remaniement: secrets d'alcôve et faux-semblants», RadioFrance.fr, 9 octobre 2018.

7. «Remaniement: qui est vraiment à la manœuvre?», LeJDD.fr, 8 octobre 2018.

de mettre en valeur les relations et les entrées dont ils disposent dans les hautes sphères politiques. L'exercice est vécu comme la réaffirmation d'une distinction entre une noblesse journalistique, disposant d'un capital relationnel qui leur permet de bénéficier d'indiscrétions provenant de leurs connaissances personnelles, et le tout-venant journalistique, qui dépend des informations divulguées par d'autres. De l'autre côté, cet exercice a également la vertu de mettre en valeur la qualité des analyses politiques chez cette noblesse journalistique. Le capital relationnel, la connivence érigée en compétence et la connaissance intime du fonctionnement du champ politique – qui connaît qui, qui a vu qui, etc. – sont alors mobilisés, souvent explicitement, pour prédire ou plutôt parier sur la composition du futur gouvernement. Si ceux qui ont le pouvoir de nommer gardent le silence, les journalistes ont la faculté de chasser des informations parmi ceux qui sont approchés, en particulier ceux qui ont refusé d'entrer à Matignon.

Le mince voile qui recouvrait pudiquement les ambitions personnelles des prétendants aux fonctions gouvernementales se découvre momentanément. Les rumeurs et les informations mettent au jour les stratégies individuelles de ces prétendants, qu'ils soient déclarés ou non : leurs prétentions, leurs petits calculs personnels et leurs stratégies pour se faire plus ou moins discrètement valoir auprès de qui décide. Le secret qui entoure cette deuxième séquence permet leur expression brutale, surtout pour ceux dont le maintien ou l'entrée sont souhaités et qui ont l'opportunité de négocier. Que l'information soit fausse

ou véridique, les échanges auxquels elle donne lieu sont caractéristiques de la séquence : les ambitions personnelles ne doivent pas s'exprimer publiquement, mais uniquement auprès du cercle restreint des nominateurs. Une fois actée, l'entrée au gouvernement s'accompagne de stratégies de dénégation des ambitions personnelles des heureux nommés au profit de motifs plus nobles comme le partage de la vision politique du président ou le service désintéressé de la nation⁸.

UNE MANIPULATION SYMBOLIQUE

À la logique du secret qui organisait pendant un temps les échanges et les commentaires politiques succèdent le dévoilement et la mise en scène du gouvernement remanié. Souvent courte mais marquée par une forte publicité des décisions, cette troisième séquence consiste à produire et à stabiliser un sens plus ou moins officiel à la réduction du champ des possibles qu'un remaniement ouvre : légitimer le nouveau gouvernement. Celui-ci proclamé, il revient au président de la République ou à son Premier ministre de donner leur propre interprétation du remaniement.

Reprendre la main

Comme le soulignent les proclamations du nouveau gouvernement sur le perron de l'Élysée par le secrétaire général de la présidence et l'écho dont elles bénéficient dans les médias, remanier fait partie de ces actes d'institution qui ont pour fonction de réaffirmer *qui* détient et *où* se loge le pouvoir. Après un changement de gouvernement, le Premier ministre prononce devant l'Assemblée

8. Françoise Nyssen, *Plaisir et nécessité*, Paris, Stock, 2019, p. 117-118.

nationale une déclaration de politique générale, sanctionnée ou non par un vote de confiance⁹. Ce moment solennel donne le sens officiel du gouvernement remanié en énonçant la politique qu'il compte mener. L'institution gouvernementale reprend symboliquement la main sous l'autorité de son Premier ministre et la politique retrouve alors son cours ordinaire. La séquence organisée autour des enjeux de personnes nommées s'achève ainsi avec le retour des grands enjeux politiques, énoncés et mis en perspective par le nouveau gouvernement. Le vote de l'Assemblée sur la politique générale est le moment où la majorité se range derrière Maignon en faisant la démonstration de sa cohésion et du soutien accordé à la future action gouvernementale. Entre continuité et changement, les interprètes légitimes du sens du remaniement doivent faire un choix. À travers la construction du sens du remaniement, la logique de confrontation de personnalités au cours de la deuxième séquence laisse place à la « grande politique », dans le cadre d'un horizon qui n'est plus le court mais le long terme : un gouvernement recomposé, restauré et au travail autour d'un objectif commun. C'est, par exemple, le sens de la déclaration de Raymond Barre le 30 mars 1977, après la communication de la composition de son gouvernement¹⁰.

L'opération qui consiste à composer un gouvernement repose en partie sur la croyance qu'en changeant ses membres, ou leurs compétences ministérielles, l'orientation politique du gouvernement s'en trouve

à son tour plus ou moins changée. Il y a l'idée qu'un ministre possède une (grande) marge de manœuvre pour diriger son ministère, qu'il en oriente politiquement l'action¹¹. À ces illusions bien fondées ou non s'ajoute une autre illusion que partagent nombre de commentateurs politiques : qu'un bon casting entraîne une bonne politique. En dépit des luttes d'interprétation auxquelles les médias se livrent, ils ont néanmoins tendance à lire dans le choix des personnalités retenues, dans leurs trajectoires politiques et leurs caractères, l'orientation générale de la politique gouvernementale, ses inflexions, son renouvellement ou le maintien de ses fondamentaux. Le soin que les nominateurs apportent au choix des membres du futur gouvernement comme l'attention que les médias portent aux biographies des heureux nommés contribue, s'il en était encore besoin, à engendrer et à entretenir cette croyance et, ce faisant, à produire ou non l'efficacité symbolique du remaniement.

Cette croyance politique est partagée *a minima* par l'ensemble des joueurs, au premier chef ceux qui nomment et ceux qui s'attendent à être nommés. Il s'agit d'ailleurs d'une croyance que ce groupe a collectivement intérêt à entretenir et à diffuser auprès des citoyens et des commentateurs intéressés. C'est pourquoi il est nécessaire qu'un remaniement bénéficie d'une grande publicité médiatique et que les nouvelles figures gouvernementales y soient mises à l'honneur. Peu importe que cette publicité donne lieu à des échanges peu amènes entre l'opposition et la majorité : ainsi en est-il

9. Delphine Dulong, *Premier ministre*, Paris, CNRS Éditions, 2021, p. 244-258.

10. Intervention au journal de 20 heures d'Antenne 2, le 30 mars 1977.

11. Delphine Dulong montre que l'autorité d'un Premier ministre vis-à-vis de ses ministres est un enjeu éminemment politique (*Premier ministre, op. cit.*, p. 108-126).

du cas de Damien Abad, qui, débauché par la majorité présidentielle et entré au gouvernement d'Élisabeth Borne le 20 mai 2022, n'a pas été reconduit, à la suite d'accusations de viol, lors du remaniement du 5 juillet suivant. C'est à cette condition exclusive que cet acte d'institution acquiert une efficience politique.

Restaurer le crédit symbolique

Le *name dropping* fait alors place au *name working*, c'est-à-dire au travail de manipulation symbolique de ces noms anciens et nouveaux pour ébaucher l'identité politique du collectif recomposé et préempter le sens qui doit être accordé à son action future. Cette ébauche commence au moment même où le petit nombre de personnes autorisées à décider de la composition du gouvernement réfléchit à la stratégie de présentation¹². Le collectif gouvernemental se fabrique au gré des interactions qui se nouent d'emblée entre professionnels de la politique, essentiellement journalistes et élus, au travers des talk-shows, des échanges informels et des monographies de presse présentant les entrants et les sortants. Les uns et les autres partagent souvent les mêmes schèmes d'analyse, les disposant à adopter des interprétations convergentes de la nouvelle composition gouvernementale et les confortant quant à la pertinence de leurs projections, nonobstant les traditionnelles divisions politiques. Pour certains remaniements, cette troisième séquence donne lieu à de brèves polémiques sur des questions de composition politique. Pour d'autres, elle dure plus longtemps car quelques nominations de ministre sont contestées, comme en juillet 2020

lorsque les nominations de Gérard Darmanin au ministère de l'Intérieur et d'Éric Dupond-Moretti au ministère de la Justice sont durablement critiquées par des associations féministes. Quand la publicité se substitue au secret qui caractérisait la séquence de la vacance ministérielle, les logiques proprement politiques ayant présidé à un remaniement sont confrontées aux logiques exogènes qui conditionnent la réception du nouveau gouvernement et, par conséquent, la réussite de l'opération.

La vertu d'un remaniement réside dans les usages symboliques qu'il autorise. Pour une majorité confrontée à l'absence des résultats promis, à des mauvais sondages et à la démission inattendue de plusieurs ministres, le remaniement est un instrument à la fois pratique (recomposition du personnel gouvernemental) et symbolique (refondation symbolique d'un collectif) qui lui permet de fermer cette séquence douloureuse et d'en atténuer les effets politiques en renvoyant au passé ce qui handicapait l'action gouvernementale. En même temps, le remaniement ouvre une nouvelle séquence politique en orientant le regard vers l'à-venir : une manière fort classique de lever les hypothèques politiques qui pesaient sur l'action du gouvernement. Le remaniement a la vertu de redonner un peu de temps au travail gouvernemental et de provoquer un regain de maîtrise du jeu politique.

Comme opération de restauration du crédit politique, un remaniement ne recompose pas simplement un gouvernement, mais il fabrique surtout une rupture symbolique entre un avant et un après en autorisant la majorité

12. Jean-Pierre Jouyet, *L'Envers du décor*, Paris, Albin Michel, 2020, p. 130-131.

144 présidentielle à alléger le fardeau de ses échecs et de ses actions passées, qui sont alors portées au crédit ou plutôt au débit de l'ancien gouvernement. Par ce moyen, le nouveau gouvernement se trouve libéré d'un passif qu'il peut ne plus assumer comme sien, du moins à travers ses stratégies discursives. Dans une certaine mesure, cette rupture symbolique rend mécaniquement moins efficaces les attaques politiques contre le passif gouvernemental qui n'est plus d'actualité. L'attention des agents politiques, majorité et opposition, est alors réorientée vers de nouvelles échéances politiques. Le gouvernement recomposé a dès lors la faculté d'introduire un nouvel agenda en restaurant par là même la maîtrise et le contrôle qu'il est censé exercer sur sa politique.

D'UN REMANIEMENT L'AUTRE

Si un remaniement est *stricto sensu* une série de nominations et d'arrêts d'exercice de la fonction ministérielle, ce point de vue constitutionnel n'épuise ni le champ des significations qu'observateurs et professionnels seraient tentés de lui attribuer, ni le champ des usages politiques qu'ils en font individuellement ou collectivement. En refusant de s'en remettre exclusivement à la règle constitutionnelle pour rendre compte de cette opération politique, le chercheur se condamne à loger son analyse dans l'écart observé entre la règle et la pratique. Ce faisant, il tend à privilégier les usages variés qu'en font les agents politiques plus ou moins directement

intéressés à ces jeux de nominations. Ce parti pris analytique a l'avantage de mettre à distance les distinctions politiques qui opposent le remaniement subi au remaniement souhaité ou le remaniement politique au remaniement technique. Si ces distinctions indigènes ont la vertu d'illustrer les contraintes pratiques dans lesquelles les agents politiques sont enfermés, elles passent néanmoins sous silence certaines dynamiques qu'une démarche plus séquentielle et configurationnelle objective.

L'analyse du remaniement comme enjeu de luttes politiques, décomposées et exposées en trois séquences dans ce texte, autorise le politiste à étudier le remaniement de manière diachronique et plus distanciée sans tomber dans le comparatisme spontané. Elle met en évidence des continuités et des discontinuités de type structurel : dans les capitaux attendus et effectivement sollicités chez les nouveaux membres du gouvernement (« popularité », « expérience », « personnalité », « affiliation politique », etc.) ; dans les formes du commentaire journalistique et politique (non réductibles à la traditionnelle « course de petits chevaux ») ; dans les usages symboliques qu'en font les initiateurs (restauration partielle du crédit politique, en particulier). En définitive, l'analyse séquentielle a l'avantage de montrer qu'un remaniement ne ressemble pas nécessairement à un autre remaniement, notamment parce que les logiques politiques qui animent ces trois séquences ne sont pas articulées de la même façon d'un remaniement à l'autre.

PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT *

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} AVRIL – 30 JUIN 2022)

145

ALLEMAGNE

15 mai 2022. **Rhénanie-du-Nord-Westphalie.** Les chrétiens-démocrates de la CDU arrivent en tête aux élections régionales du *Land* le plus peuplé du pays, avec 35,7 % des voix et 76 des 195 sièges, devançant les sociaux-démocrates, qui chutent à 26,7 % et 56 élus. Les Verts triplent presque leur résultat de 2017, avec 18,2 % des suffrages et 39 sièges, tandis que les libéraux du FDP reculent, avec 5,9 % et 12 élus. À l'extrême droite, l'AfD, en obtenant 5,4 % des voix, entre au *Landtag*, avec 12 députés. À l'extrême gauche, Die Linke, qui recueille 2,1 %, n'a aucun élu. La participation a été de 55,5 %.

Le 28 juin, le *Landtag* réélit Hendrik Wüst, 47 ans, CDU, en fonction depuis le 27 octobre 2021, comme ministre-président par 106 voix contre 74. Il

était à la tête d'une coalition avec les libéraux mais gouvernera désormais avec les Verts.

AUSTRALIE

21 mai 2022. **Élections législatives.** Les Australiens renouvellent leur Chambre des représentants et 40 des 76 sièges du Sénat. C'est l'alternance. La Coalition (libérale-nationale), avec 36 % des premiers votes, est en tête en termes de voix mais n'a que 58 des 151 sièges, tandis que le Parti travailliste, avec 33 % des suffrages, a 77 élus. Les Verts, avec 12 %, ont 4 élus, les indépendants, avec 5 %, en ont 10 ; les deux partis de droite radicale, One Nation, avec un peu moins de 5 % des voix, et Australie unie, avec 4 %, n'ont aucun élu. Le mode de scrutin (vote unique transférable) donne donc la victoire en termes de sièges aux travaillistes. Deux jours plus tard, Anthony

* Centre d'études sur la coopération juridique internationale-Université de Poitiers (CECOJI-UP) – EA7353.

Albanese, 59 ans, Parti travailliste, devient Premier ministre. Entré en fonction le 11 juin, le nouveau gouvernement entend agir fortement pour le climat et les droits des aborigènes, ainsi que contre la corruption. Il comprend un «ministre délégué pour la République».

BELGIQUE

19 mai 2022. **Droit de vote.** Le Parlement belge annonce que tous les jeunes Européens auront le droit de voter aux élections européennes dès l'âge de 16 ans. La Belgique est le quatrième pays à accorder ce droit, après l'Autriche, la Grèce et Malte.

BULGARIE

8 et 22 juin 2022. **Gouvernement.** Le chef d'Il y a un tel peuple, Stanislav Trifonov, chanteur dit Slavi Trifonov, 55 ans, déclare le 8 avril que son parti populiste se retire de la coalition gouvernementale dirigée par un Premier ministre centriste et proeuropéen, Kiril Petkov, 42 ans, Nous continuons le changement, en fonction depuis le 13 décembre 2021. Le refus de lever le veto bulgare à l'adhésion de la Macédoine du Nord à l'Union européenne a fait figure de point de discorde.

Le 22 juin, le Parlement adopte, par 123 voix contre 116, une motion de censure déposée sept jours plus tôt par le principal parti d'opposition, renversant ainsi le gouvernement. Le 27 juin, Kiril Petkov démissionne et est chargé de former un nouveau gouvernement par le président Radev.

CHINE (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE)

4 avril et 8 mai 2022. **Hong-Kong.** À la tête de l'exécutif hongkongais depuis le

1^{er} juillet 2017, Cheng Yuet-ngor, dite Carrie Lam, 65 ans, annonce le 4 avril qu'elle ne briguera pas un second mandat. Son bilan est très critiqué.

Le 8 mai, Lee Ka-chiu, dit John Lee, 64 ans, ancien policier fortement impliqué dans la répression des manifestations de 2019, est élu chef de l'exécutif, par 1 416 voix contre 8, et prend ses fonctions le 1^{er} juillet. Face à cette nomination, le G7 exprime sa préoccupation. John Lee a déjà été sanctionné par les États-Unis et condamné par l'Union européenne.

COLOMBIE

29 mai et 19 juin 2022. **Élection présidentielle.** Au premier tour, Gustavo Petro, 62 ans, coalition de gauche Pacte historique, ex-guérrillero, ancien maire de Bogotá, obtient 40,3 % des voix, contre 28,2 % à Rodolfo Hernández, 77 ans, coalition Ligue des dirigeants anticorruption, «Trump colombien», et 23,9 % à Federico Gutiérrez, 47 ans, coalition de droite Équipe pour la Colombie, ancien maire de Medellín. La participation a été de 54,9 %.

Au second tour, Gustavo Petro l'emporte avec 51,6 % des suffrages et devient le premier président de gauche du pays, mais il n'a pas de majorité au Congrès. La participation a été de 58,1 %.

Gustavo Petro entre en fonctions le 7 août, succédant à Iván Duque, 45 ans, Centre démocratique, droite très conservatrice, qui, en respect de la Constitution, n'était pas éligible pour un second mandat. Sa colistière, Francia Márquez, 40 ans, avocate, sera la première vice-présidente noire.

DANEMARK

1^{er} juin 2022. **Référendum.** La Première ministre avait proposé, le 6 mars, que

le Danemark participe à la politique de défense de l'Union européenne, dont elle s'était exclue en 1992, et soumettait cette proposition à un référendum, organisé le 1^{er} juin. La majorité en faveur d'une telle participation est confortable, 67 % des votants ayant répondu « oui ».

ÉMIRATS ARABES UNIS

13 mai 2022. **Président.** Le cheikh Khalifa ben Zayed al-Nahyane, qui présidait les Émirats arabes unis depuis le 3 novembre 2004, décède à 74 ans, à Abou Dhabi. Le lendemain, le Conseil suprême fédéral élit à la présidence son demi-frère le cheikh Mohammed ben Zayed al-Nahyane, qui lui succède également en tant qu'émir d'Abou Dhabi. Le nouveau chef d'État dirige en fait le pays depuis l'AVC du président, en 2014.

ESPAGNE

19 juin 2022. **Andalousie.** C'est tout un symbole. Dans cette communauté autonome qui était un fief socialiste, le Parti populaire a la majorité absolue, obtenant 43,1 % des voix, soit vingt points de plus que lors du précédent scrutin, et 58 des 109 sièges, contre 24,1 % et 30 élus pour le Parti socialiste ouvrier espagnol, 13,5 % et 14 sièges pour le parti d'extrême droite Vox, 7,7 % et 5 élus pour celui de gauche Pour l'Andalousie et 4,6 % et 2 élus pour celui de gauche radicale En avant Andalousie. La forte progression du Parti populaire s'explique notamment par l'effondrement de Ciudadanos, centre droit, qui perd toute représentation, et de Pour l'Andalousie, en grand recul. La participation a été de 58,4 %.

ÉTATS-UNIS

8 avril 2022. **Cour suprême.** Par 53 voix contre 47, le Sénat approuve la nomination à la Cour suprême de Ketanji Brown Jackson, 51 ans, afro-américaine, juge à la cour d'appel des États-Unis pour le circuit du district de Columbia. Trois sénateurs républicains ont voté pour. Elle succède le 30 juin au juge Stephen Breyer, 83 ans, qui siégeait depuis le 3 août 1994, démissionnaire.

9 et 21 juin 2022. **Attaque du Capitole.** Les parlementaires chargés d'enquêter sur l'assaut du Congrès exposent, le 9 juin, leurs conclusions au grand public, cette audition étant diffusée en soirée et en direct sur les principales chaînes de télévision du pays. Les témoignages et documents présentés sont accablants pour Donald Trump. La commission d'enquête révèle le courage du vice-président Mike Pence, qui a résisté aux pressions et harcèlements exercés par la Maison Blanche.

Le 21 juin, des responsables locaux ou de simples citoyens accusés d'avoir pris part au pseudo-vol de l'élection présidentielle témoignent des menaces, intimidations et harcèlements subis. Selon Cassidy Hutchinson, 26 ans, proche conseillère du directeur de cabinet de la Maison Blanche, Mark Meadows, Donald Trump aurait déclaré aux agents des services secrets : « Je suis le putain de président, emmenez-moi au Capitole », et même tenté de prendre le volant de la limousine blindée, agressant au passage son chef de la sécurité, Robert Engel, qui tentait de le retenir.

12 et 23 juin 2022. **Armes. Cour suprême.** Le 14 mai, un jeune homme de 18 ans, suprémaciste blanc, Payton Gendron, tue dix personnes dans un

supermarché de Buffalo. Le tueur était affilié à une mouvance d'extrême droite adepte de la théorie du « grand remplacement ».

Le 24 mai, un homme fait feu dans une école d'Uvalde, au Texas, tuant dix-neuf enfants et deux autres personnes. La police est mise en cause pour avoir tardé à intervenir.

Un groupe de vingt sénateurs s'entend le 12 juin sur une proposition de loi visant à réduire les violences par arme à feu. C'est le résultat des efforts du démocrate Chris Murphy, élu du Connecticut, et du républicain 148 John Cornyn, élu du Texas. Joe Biden salue cette avancée, la plus importante « depuis des décennies ». Il s'agit de renforcer le secteur de la santé mentale et les mesures de sécurité dans les établissements scolaires.

Le 23 juin, par 6 voix contre 3, la Cour suprême invalide une loi adoptée en 2019 par l'État de New York qui limitait la délivrance des permis de porter une arme dissimulée aux seules personnes pouvant prouver qu'elles en avaient réellement besoin. Dans l'arrêt en question, le juge Clarence Thomas s'appuie sur les deuxième et quatorzième amendements de la Constitution.

24 juin 2022. **Avortement.** Le 2 mai, le site d'information Politico révèle qu'un projet de décision de la Cour suprême « écraserait » la décision *Roe v. Wade* du 22 janvier 1973.

Le 24 juin, la Cour infirme l'arrêt *Roe v. Wade*, tout comme l'arrêt *Planned Parenthood v. Casey* de 1992, considérant que les États sont libres de légiférer sur l'IVG et peuvent donc l'interdire. Par 6 voix contre 3, elle juge que la loi du Mississippi interdisant l'avortement après quinze semaines de grossesse est valide et, par 5 voix

contre 4, que le droit à l'avortement n'est pas protégé par la Constitution. La moitié des États sont susceptibles d'en profiter pour proscrire l'IVG. Joe Biden considère que, par cette « erreur tactique », la Cour suprême « ramène le pays cent cinquante ans en arrière ». La Californie, dont le gouverneur soutient l'initiative qui vise à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution de l'État, accueillera sans doute une partie des femmes ne pouvant avorter dans leur propre État. Le juge Breyer, dont la démission ne sera actée que le 30 juin, a participé à la décision, en votant contre.

Le président Biden cherche à faire inscrire le droit à l'avortement dans la loi fédérale.

HONGRIE

3 avril 2022. **Élections législatives.** L'Alliance des jeunes démocrates-Union civique (Fidesz), parti de Viktor Orbán, 59 ans, Premier ministre du 6 juillet 1998 au 27 mai 2002 et depuis le 29 mai 2010, l'emporte largement avec 54,13 % des voix, obtenant 135 sièges et ainsi la majorité des deux tiers à l'Assemblée nationale. L'Alliance des jeunes de droite-Mouvement pour une meilleure Hongrie (Jobbik), qui comprend les socialistes, les écologistes, les sociaux-démocrates, les libéraux et l'ancien parti d'extrême droite recentré, n'obtient que 34,4 % des voix et 57 sièges. Le nouveau Mouvement Notre patrie, extrême droite, arrive troisième et franchit le seuil des 5 %, ce qui lui permet d'avoir 6 élus.

Après son échec, l'opposition se montre très divisée.

Le 16 mai, le Parlement réélit Viktor Orbán comme Premier ministre par 133 voix contre 27. Le 24 mai, le nouveau gouvernement est nommé, avec Judit

Varga à la Justice, seule femme sur quatorze ministres.

3 avril 2022. **Référendum. Homophobie.** Le même jour que les élections législatives a lieu un référendum qui, officiellement, porte sur la protection des enfants mais qui, en réalité, a des visées homophobes et s'inscrit dans le contexte de défiance du pays vis-à-vis de l'Union européenne.

Quatre questions étaient soumises au vote: 1) «Soutenez-vous la tenue de séances d'orientation sexuelle pour les enfants mineurs dans l'enseignement public sans accord parental ?»; 2) «Soutenez-vous la promotion des traitements de changement de sexe pour les mineurs ?»; 3) «Soutenez-vous l'introduction sans restriction de contenus à caractère sexuel dans les médias en direction de mineurs et qui affectent leur développement ?»; 4) «Soutenez-vous l'affichage de contenu médiatique sensible au genre pour les mineurs ?»

Assez curieusement, les citoyens sont ainsi invités à répondre «non» – ce qui est inhabituel pour un référendum.

Mais les opposants demandent aux électeurs de rendre leurs bulletins nuls afin que le nombre de voix valides n'atteigne pas le quorum de 50 % des inscrits. La stratégie réussit, les suffrages valides ne représentant que 47,6 % des inscrits. C'est un camouflet pour Viktor Orbán.

ISRAËL

30 juin 2022. **Gouvernement. Dissolution.** Un an après avoir formé un gouvernement réunissant huit partis mêlant droite religieuse nationale, droite, centre, gauche, ainsi qu'un mouvement islamo-conservateur, le Premier ministre, Naftali Bennett, perd

la majorité parlementaire à la suite du départ surprise d'Idit Silman, élue de la formation de droite radicale Yamina. La raison donnée par cette députée pour justifier son retrait de la coalition au pouvoir semble peu solide: son opposition à la décision de la Cour suprême qui demande aux hôpitaux de ne pas empêcher les patients de manger des aliments à base de farine levée ou fermentée pendant la Pâque juive!

Le 17 avril, à la suite de nouveaux incidents à Jérusalem, la Liste arabe unie annonce qu'elle «gèle» sa participation à la coalition. Le 19 mai, quelques jours après les violences policières qui ont émaillé les obsèques de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh, la députée socialiste Ghaida Rinawie Zoabi, 49 ans, arabe israélienne, Meretz, déclare quitter elle aussi la coalition, désormais réduite à 59 sièges sur 120, ce qui fragilise le Premier ministre.

Le 20 juin, le gouvernement surmonte deux motions de censure par 57 voix contre 52, mais, le lendemain, Naftali Bennett annonce son intention de dissoudre la Knesset. Yair Lapid, 58 ans, Yesh Atid, diplomate et ex-journaliste, centriste, doit devenir Premier ministre jusqu'à la tenue de nouvelles élections, les cinquièmes en trois ans et demi. La Knesset approuve la dissolution le 22 juin et le vote intervient le 30 juin, 92 députés se prononçant pour; Bennett quitte ses fonctions à minuit. Les élections auront lieu le 1^{er} novembre.

KAZAKHSTAN

5 juin 2022. **Référendum constitutionnel.** Près de 80 % des électeurs approuvent la réforme constitutionnelle visant à sortir le pays de la crise qui a éclaté en janvier. L'ancien président Noursoultan Nazarbaïev est écarté du

pouvoir, perdant son titre de chef de la nation et ainsi l'immunité judiciaire qui lui est attachée.

Le chef de l'État ne peut plus désormais annuler les décisions des collectivités territoriales, ni appartenir à un parti politique. Une Cour constitutionnelle est créée, qui comprend huit juges (un président, quatre nommés par celui-ci et trois par le Parlement). La peine de mort est abolie.

PAKISTAN

150

3-11 avril 2022. **Dissolution. Crise politique.** Menacé par une motion de censure après avoir perdu sa majorité, Imran Khan, 69 ans, Mouvement du Pakistan pour la justice, Premier ministre depuis le 18 août 2018, décide, le 3 avril, de dissoudre l'Assemblée nationale. Le 7 avril, la Cour suprême, à l'unanimité, juge inconstitutionnelle la stratégie du Premier ministre pour éviter la censure, ce qui rétablit l'Assemblée nationale dans ses fonctions. Une motion de censure est examinée deux jours plus tard. Le 10 avril, Imran Khan devient le premier chef de gouvernement à être renversé par une motion de censure. Un nouveau Premier ministre, Shehbaz Sharif, 70 ans, Ligue musulmane du Pakistan (N), est élu le lendemain.

PHILIPPINES

9 mai 2022. **Élection présidentielle.** En élisant Ferdinand Marcos Jr, dit « Bongbong », à une majorité écrasante (58,8 % des voix) pour succéder au « justicier » Rodrigo Duterte, 77 ans, en fonction depuis le 30 juin 2016, les Philippines semblent avoir oublié les crimes des parents du nouveau président,

chassés du pouvoir il y a trente-six ans. La participation a été de 83 %.

POLOGNE

26 mai et 9 juin 2022. **Justice. Union européenne.** La Diète adopte, le 26 mai, un projet de loi visant à supprimer la chambre disciplinaire de la Cour suprême. C'était l'une des conditions posées par la Commission européenne pour débloquer les fonds du plan de relance post-Covid retenus depuis un an. L'opposition critique ce compromis, le considérant comme « néfaste ». Le 1^{er} juin, la Commission donne son feu vert.

Le 9 juin, les députés adoptent une loi sur le système disciplinaire des juges mais rejettent tous les amendements votés par le Sénat, qui avait estimé qu'elle ne répondait pas aux demandes de la Commission. La loi est promulguée le 13 juin.

ROYAUME-UNI

4 avril 2022. **Télévision publique.** La ministre de la Culture, Nadine Dorries, annonce la privatisation de Channel 4, chaîne de télévision réputée pour sa liberté de ton. La décision crée des remous.

14 avril, 14 et 22 juin 2022. **Réfugiés. Human Rights Act.** Un accord controversé est signé, le 14 avril, à Kigali, par la secrétaire d'État à l'Intérieur, Priti Patel, et le ministre des Affaires étrangères rwandais, Vincent Biruta, afin d'envoyer au Rwanda des demandeurs d'asile de diverses nationalités arrivés illégalement sur le territoire britannique.

Le 14 juin, à la suite de plusieurs recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, le vol censé

acheminer les cent trente premiers migrants est annulé.

Le 22 juin, en signe de riposte, un projet de loi remettant en cause l'*Human Rights Act*, en ce qu'il vise à faire prévaloir la volonté des cours britanniques sur celle de la Cour de Strasbourg, est officiellement présenté à la Chambre des communes par le secrétaire d'État à la Justice, Dominic Raab. Le lord chancelier tente cependant de rassurer les députés travaillistes en précisant que la Convention européenne des droits de l'homme est « compatible » avec ce projet, et qu'elle y est même « intégrée ».

12 avril, 25 mai et 6 juin 2022. **Premier ministre.** Downing Street annonce, le 12 avril, que Boris Johnson et le chancelier de l'Échiquier, Rishi Sunak, vont être sanctionnés par une amende pour avoir assisté à des fêtes durant le confinement. C'est la première fois qu'un Premier ministre britannique est condamné pour avoir violé une loi de son pays. Le 19 avril, Boris Johnson présente ses excuses devant le Parlement.

Après la publication, le 25 mai, d'un rapport sur le *Partygate* évoquant la tenue de pas moins de vingt soirées, le Premier ministre présente à nouveau ses excuses, mais n'entend toujours pas démissionner.

Le 6 juin, à l'issue d'un vote de défiance au sein du Parti conservateur, Boris Johnson parvient, en obtenant 211 voix en sa faveur sur 359, à se maintenir à la tête de sa formation politique, et donc, en vertu du règlement interne, à conserver son poste de Premier ministre.

10 mai et 2-5 juin 2022. **Monarchie.** En raison de « problèmes de mobilité », Élisabeth II demande au prince Charles d'ouvrir, le 10 mai, la nouvelle session du Parlement. La Reine n'avait renoncé à

cette obligation qu'en 1959 et 1963, lorsqu'elle était enceinte des princes Andrew et Edward, son discours étant lu par le lord chancelier. Le prince Charles est assisté de son épouse, Camilla, et de son fils William, présences rendues possibles par leur statut de conseiller d'État, qui leur permet d'assumer temporairement les fonctions officielles de la Reine.

Du 2 au 5 juin est célébré le jubilé de platine d'Élisabeth II, qui fête ainsi ses soixante-dix ans de règne. Le premier jour a lieu le défilé « Trooping the Colour », en présence de la Reine et de la famille royale; le soir, des illuminations sont projetées sur Buckingham et dans tout le pays, ainsi que dans les cinquante capitales du Commonwealth. Le deuxième jour a lieu une messe d'action de grâce à la cathédrale Saint-Paul de Londres, mais Élisabeth II est absente. Le troisième jour, un grand concert est donné à Buckingham. Le quatrième jour enfin, une longue parade se déroule en hommage à la Reine et à la diversité du peuple britannique.

5 mai et 27 juin 2022. **Irlande du Nord. Stormont. Union européenne.** Mené par Michelle O'Neill, 45 ans, le Sinn Féin, nationaliste favorable à la réunification, arrive en tête des élections législatives du 5 mai, en gagnant 29 % des voix et 27 des 90 sièges à l'Assemblée nationale, devant le Parti unioniste démocrate, favorable à l'union avec le Royaume-Uni, qui obtient 21,3 % des suffrages et 25 élus. Le Parti de l'Alliance a 13,5 % des voix et 17 sièges; le Parti unioniste d'Ulster, 11,2 % et 9 élus; le Parti social-démocrate et travailliste, 9,1 % et 8 sièges; et la Voix unioniste traditionnelle, 7,6 % et 1 élu. La participation a été de 63,6 %.

Le 13 mai, les unionistes du DUP refusent d'élire un président de l'Assemblée et bloquent la formation du gouvernement. Boris Johnson vient à Belfast le 16 mai. Le vice-président de la Commission européenne Maroš Šefčovič déclare qu'une remise en cause du protocole nord-irlandais par le gouvernement britannique serait inacceptable. Le 17 mai, le gouvernement menace de légiférer pour revenir sur les contrôles post-Brexit.

152 Le 13 juin, Boris Johnson remet en cause l'accord conclu avec Bruxelles sur le Brexit en déposant le *Northern Ireland Protocol Bill*. Le projet allonge drastiquement les mesures douanières introduites par le protocole en mer d'Irlande tout en supprimant les contrôles pour les produits de Grande-Bretagne destinés au marché nord-irlandais. Il supprime le rôle de superviseur dévolu à la Cour de justice de l'Union européenne et donne aux ministres britanniques le droit de modifier presque tout le reste du protocole. Face à cette décision, Maroš Šefčovič, également commissaire chargé de l'accord post-Brexit, annonce le 15 juin le lancement de procédures d'infraction, ouvrant ainsi la voie à une action devant la CJUE.

Le 27 juin, par 295 voix contre 221, les députés britanniques adoptent en première lecture une révision unilatérale des dispositions douanières en Irlande du Nord.

9 juin 2022. **Union européenne. Brexit.** La Cour de justice de l'Union européenne juge que les citoyens britanniques ne peuvent plus bénéficier du droit de vote et du droit d'éligibilité aux élections locales sur le continent.

SLOVÉNIE

24 avril 2022. **Élections législatives.** Contrairement aux prévisions, Janez Janša, 63 ans, Premier ministre depuis le 13 mars 2020, ancien communiste, leader du Parti démocratique, proche de Viktor Orbán, n'obtenant que 23,5 % des voix et 27 sièges, sort vaincu des élections, battu par un écologiste proeuropéen, Robert Golob, 57 ans, à la tête du Mouvement pour la liberté, qui obtient 34,5 % des suffrages et 41 sièges sur 90. La participation a atteint 70 %, taux le plus fort depuis 2000.

UKRAINE

Avril-juin 2022. **Russie.** Le 7 avril, l'Assemblée générale des Nations unies suspend la Russie du Conseil des droits de l'homme, par 93 voix contre 24 (dont l'Inde, l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite, ainsi que le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan) et 58 abstentions (dont la Chine, l'Algérie et la Syrie).

Le 12 avril, le président Biden accuse Vladimir Poutine de génocide.

L'Ukraine étant le grenier à blé du monde, le conflit menace la sécurité alimentaire de nombreux pays.

Le 9 mai, la Russie célèbre le 77^e anniversaire de la victoire de l'Union soviétique sur l'Allemagne. Lors de la parade militaire, Vladimir Poutine justifie l'intervention en Ukraine par une « menace inacceptable à [leurs] frontières ». Le président Zelensky déclare que l'Ukraine ne laissera pas la Russie « s'approprier la victoire sur le nazisme », soulignant le prix payé par son pays durant la Seconde Guerre mondiale.

Le 12 mai, les ministres des Affaires étrangères du G7, réunis à Berlin, déclarent qu'ils ne reconnaîtront jamais

les frontières résultant des agressions armées de la Russie.

Le 20 mai, Moscou annonce la prise de Marioupol.

Le 31 mai, lors d'un Conseil européen extraordinaire, auquel intervient le président Zelensky, les dirigeants européens s'entendent sur la mise en place d'un sixième train de sanctions contre la Russie et d'un embargo d'ici la fin de l'année sur le pétrole russe.

Le 16 juin, le président français vient à Kiev avec le chancelier allemand et le président du Conseil italien, rejoints ensuite par le président roumain. Ils réaffirment leur soutien à la défense de l'Ukraine et se prononcent pour que le pays obtienne le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Moscou critique cette visite.

Le Conseil européen des 23-24 juin accorde à l'Ukraine le statut de candidat à l'Union européenne.

11 mai 2022. **Ancien président.** Premier chef d'État de l'Ukraine indépendante, du 5 décembre 1991 au 19 juillet 1994, Leonid Kravtchouk, ancien apparatchik soviétique, décède à 88 ans. Il avait accepté, en 1994, le mémorandum de Budapest, selon lequel les anciennes républiques de l'Union soviétique transféraient à la Russie leur arsenal nucléaire, en échange de la garantie de leur intégrité territoriale par les

États-Unis, le Royaume-Uni et... la Russie.

UNION EUROPÉENNE

3 mai 2022. **Parlement européen.** Les députés adoptent un projet d'acte législatif prévoyant l'élection de vingt-huit députés européens supplémentaires à l'échelle paneuropéenne.

1^{er} juin 2022. **Parti populaire européen.** Lors de son congrès des 31 mai et 1^{er} juin, à Rotterdam, le PPE élit, par 447 voix sur 502, à la présidence de son groupe au Parlement l'Allemand Manfred Weber, 49 ans, Union chrétienne-sociale, qui succède au Français Joseph Daul, 75 ans, Les Républicains, président depuis le 8 octobre 2013. Le Grec Thanasis Bakolas, Nouvelle Démocratie, conseiller du Premier ministre grec, devient secrétaire général.

23-24 juin 2021. **Conseil européen.** Le Conseil des 23-24 juin évoque l'idée d'une communauté politique européenne rassemblant l'Union européenne et ses partenaires. La question de l'énergie est aussi au centre des préoccupations. Outre l'Ukraine, la Moldavie s'est vue accorder le statut de candidat à l'Union européenne, contrairement à la Macédoine du Nord, à l'Albanie, à la Serbie et à la Géorgie.

JEAN GICQUEL
JEAN-ÉRIC GICQUEL

CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

(28 AVRIL – 30 JUIN 2022)

155

REPÈRES

28 avril. M. Lassalle « demande pardon » aux habitants de sa commune, dont les suffrages ont été annulés à l'élection présidentielle, pour s'être mis en scène dans le bureau de vote.

1^{er} mai. Sur LCI, M. Bayrou se prononce pour la tenue d'un référendum relatif à la réforme des retraites.

5 mai. Mme Péresse (LR), qui avait lancé un appel aux dons à la suite de sa défaite à l'élection présidentielle, refuse le chèque du président Sarkozy.

8 mai. Un G7 virtuel, avec la participation du président ukrainien, M. Zelensky, se tient à propos de la guerre européenne.

9 mai. La cour d'appel de Paris condamne l'ancien ministre M. Fillon à quatre ans, contre cinq en première instance, de prison, dont un ferme au moyen d'un bracelet électronique, dans l'affaire des emplois fictifs de

sa conjointe, Penelope. Celle-ci, ainsi que M. Joulaud, suppléant à l'Assemblée nationale de M. Fillon, sont condamnés, à leur tour. Ce dernier se pourvoit en cassation.

11 mai. La Cour de cassation juge que le plafonnement des indemnités prud'homales (« le barème Macron ») est conforme aux engagements internationaux de la France (art. 10 de la convention de l'OIT).

12 mai. La cour d'appel de Paris confirme la relaxe de M. de Chalvron, ex-rapporteur de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, poursuivi par M. Mélenchon pour diffamation.

Il en est de même pour M. Zemmour, jugé pour « contestation de crime contre l'humanité » après avoir déclaré, en octobre 2019 sur CNews, que le maréchal Pétain avait « sauvé des juifs français pendant la guerre ».

- 18 mai. La cour d'appel de Paris confirme la mise en examen du cimentier Lafarge pour « complicité de crime contre l'humanité », à propos de ses activités en Syrie jusqu'en 2014.
- 21 mai. M. Kylian Mbappé, sollicité par le Real Madrid, annonce rester au Paris Saint-Germain, après avoir reçu les bons conseils du chef de l'État.
La mosquée de Beauvais (Oise), qui avait été fermée en décembre dernier, rouvre ses portes sur décision de justice, avec des nouveaux imams et en s'engageant à respecter les valeurs républicaines.
- 24 mai. Pour faire suite au rapport de la commission sénatoriale sur l'influence des cabinets de conseil privés, le siège français du cabinet américain McKinsey, à Paris, est perquisitionné.
- 31 mai. Une hausse spectaculaire de 5,2 % de l'inflation, un record depuis 1985, est relevée sur ce mois. La France devrait « sortir du pic d'inflation fin 2023 », assure M. Le Maire (entretien au *Figaro*, 1^{er}-6).
- 1^{er} juin. Selon l'Observatoire des inégalités, la France compte 4,5 millions de riches, le seuil de richesse étant fixé à un niveau de vie de 3 673 euros par mois pour un adulte seul.
- 3 juin. Le congrès du syndicat Force ouvrière élit M. Frédéric Souillot comme secrétaire général, en remplacement de M. Yves Veyrier.
- 4 juin. *Mariage pour tous* : l'ancien président M. François Hollande et Mme Julie Gayet s'unissent à la mairie de Tulle (Corrèze).
- 8 juin. Pour l'écologie, le Parlement européen vote la fin de la vente de voitures neuves à moteur thermique en 2035.
- 17 juin. M. Martin Hirsch quitte la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), poste qu'il occupait depuis 2013.
- 24 juin. Le président de la République exprime « sa solidarité avec les femmes dont les libertés sont aujourd'hui remises en cause par la Cour suprême des États-Unis ». Celle-ci, dans la décision *Dobbs v. Jackson*, abandonne la jurisprudence *Roe v. Wade* de 1973. Le droit à l'avortement n'étant ainsi plus protégé par la Constitution fédérale, il peut désormais être interdit au niveau fédéré.
- 26 juin. Une « évaluation mensuelle » des atteintes à la laïcité sera publiée, à la rentrée, décide M. Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale.
- 27 juin. Le Gabon et le Togo, deux États francophones, rejoignent le Commonwealth.
« Nous avons atteint la cote d'alerte sur les finances publiques », assène M. Le Maire.
- 28 juin. Le tribunal administratif de Paris met en cause la responsabilité de l'État pour s'être abstenu de constituer un stock suffisant de masques avant la pandémie de Covid-19.
- 29 juin. La cour d'assises spéciale de Paris rend ses jugements à propos des attentats terroristes du 13 novembre 2015. Le seul membre des commandos encore vivant est condamné à la peine de perpétuité incompressible.
La cour d'appel de Paris s'oppose à l'extradition de militants d'extrême gauche italiens pour des faits de terrorisme, conformément à la doctrine Mitterrand.

ASSEMBLÉE NATIONALE

– *Bureau.* À la suite des nominations auxquelles l'Assemblée a procédé lors des séances des 28 et 29 juin, le bureau est ainsi constitué : président, Mme Yaël Braun-Pivet (Renaissance); vice-présidents, Mmes Valérie Rabault (s), Élodie Jacquier-Laforge (Démocrate), Naïma Moutchou (Horizons), Caroline Fiat (FI), M. Sébastien Chenu (RN) et Mme Hélène Laporte (RN); questeurs, Mme Marie Guévenoux (Renaissance), MM. Éric Ciotti (LR) et Éric Woerth (Renaissance); secrétaires, M. Christophe Blanchet (Démocrate), Mme Soumya Bououraha (GDR), MM. Yannick Favennec-Bécot (Horizons), Philippe Gosselin (LR), Mme Caroline Janvier (Renaissance), MM. Hubert Julien-Lafferrière (EELV), Pierre Morel-À-L'Huissier (LIOT), Mmes Danièle Obono (FI), Claire Pitollat (Renaissance), MM. Rémy Rebeyrotte (Renaissance), Jean Terlier (Renaissance) et Mme Laurence Vichnievsky (Démocrate). Pour la première fois depuis 1986, le Rassemblement national, ex-Front national, est donc représenté au bureau. Par ailleurs, une femme est nommée première questeur.

– *Cessation de mandat et remplacement de députés nommés membres du gouvernement.* Le président de l'Assemblée nationale a pris acte, le 20 juin, de la fin du mandat de député de quatre d'entre eux, nommés au gouvernement de Mme Borne (v. *Gouvernement*) (JO, 22-6).

– *Cessation du mandat de député et reprise d'exercice du mandat d'anciens membres du gouvernement.* Ces derniers, un mois après avoir quitté le gouvernement Castex, sont redevenus députés (v. *Gouvernement*) (JO, 22-6).

– *Discipline majoritaire.* Une chartre de douze engagements a été adressée, le 13 mai, à l'ensemble des candidats de la confédération présidentielle « Ensemble! ». Ils s'engagent notamment à soutenir « l'ensemble des engagements pris par Emmanuel Macron » lors de l'élection présidentielle et à « assurer la lisibilité et la transparence de leurs actions et de leurs votes, en particulier lors de rencontres avec des représentants d'intérêts ». On jugera aux actes.

– *Présidente.* Après l'allocution inaugurale prononcée, le 28 juin, par le doyen d'âge, M. José Gonzalez (Bouches-du-Rhône, 10^e) (RN), Mme Yaël Braun-Pivet (Renaissance) (Yvelines, 5^e) a été élue au second tour par 242 voix. C'est la première femme à accéder à cette responsabilité en France. Elle est titulaire du « perchoir » (cette *Chronique*, n° 168, p. 153). Son prédécesseur, M. Ferrand, n'a pu conserver son siège de député (REM) (Finistère, 6^e) et a connu le sort de Raymond Forni, président de l'Assemblée entre 2000 et 2002, défait aux législatives de cette dernière année.

– *Sociologie des députés de la XVI^e législature.* Parmi les faits les plus significatifs, il est à noter que la parité est en retrait, avec seulement 37,3 % de femmes. Par ailleurs, la moyenne d'âge est de 48 ans et demi (contre 49 sous la XV^e) et un nouveau record de précocité a été franchi avec un benjamin de 21 ans, T. Le Gayic (GDR) (Polynésie, 1^{re}).

V. Commissions. Déontologie. Élections législatives. Groupes. Immunités parlementaires. Parlement. Partis politiques. Première ministre. Président de la République. Sénat. Session extraordinaire.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

– *Bibliographie*. M. Verpeaux et L. Janicot, « Que reste-t-il de la loi de 1982 ? », *RFDA*, 2022, p. 281 ; J.-Fr. Brisson, « Les compétences des collectivités territoriales », *ibid.*, p. 291.

COMMISSIONS

– *Bibliographie*. Ph. Askenazy, « Législatives : l'enjeu de la commission des finances », *Le Monde*, 2-6.

158 – *Assemblée nationale*. Constituées le 30 juin, les commissions permanentes ont élu leurs présidents : affaires culturelles et éducation, Mme Agnès Firmin Le Bodo (Horizons) ; affaires économiques, M. Guillaume Kasbarian (Renaissance) ; affaires étrangères, M. Jean-Louis Bourlanges (Démocrate) ; affaires sociales, Mme Fadila Khattabi (Renaissance), rapporteur général, Mme Stéphanie Rist (Renaissance) ; défense nationale et forces armées, M. Thomas Gassilloud (Renaissance) ; développement durable, M. Jean-Marc Zulesi (Renaissance) ; finances, M. Éric Coquerel (FI), rapporteur général, M. Jean-René Cazeneuve (Renaissance) ; lois, M. Sacha Houlié (Renaissance).

– *Commission des finances*. Le fait que la présidence de la commission des finances ne puisse être attribuée qu'à un membre d'un groupe d'opposition (art. 39 du RAN) a suscité des tensions politiques. Parmi les prérogatives du président (ainsi que celles du rapporteur général), il a surtout été question du secret fiscal ne pouvant lui être opposé (art. 57 de la LOLF du 1^{er} août 2001) et de la crainte afférente de fuites. Tout cela a permis de lever quelque peu le voile sur la mise en œuvre concrète de cette attribution.

Ainsi, M. Eckert, rapporteur général de 2012 à 2014, a-t-il indiqué qu'il avait pu constater « en détail des dossiers fiscaux sensibles (HSBC, UBS ou Arcelor Mittal...) » (InfoduJour.fr, 22-6).

– *Faux témoignage devant une commission d'enquête*. Relativement aux propos tenus sous serment par le directeur associé du cabinet McKinsey lors d'une audition de la commission d'enquête relative à l'influence des cabinets de conseils sur les politiques publiques, le bureau a demandé, le 18 mai, au président du Sénat de saisir le parquet, en application de l'article 40 du code de procédure pénale. La saisine précédente, effectuée par le président de la commission d'enquête, le 25 mars (cette *Chronique*, n° 182, p. 154), avait été déclarée irrecevable par le parquet car effectuée après la publication du rapport de la commission.

V. *Assemblée nationale. Parlement. Sénat*.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. E. Lemaire et Th. Perroud, *Le Conseil constitutionnel à l'épreuve de la déontologie et de la transparence*, Bayonne, IFJD, 2022 ; J.-S. Boda, « Bloc de constitutionnalité ou désordre constitutionnel ? », *RFDC*, n° 130, 2022, p. 393.

– *Chr. RFDC*, n° 130, 2022, p. 457.

– *Documentaire*. S. Moati et N. Combalbert, « Le Conseil constitutionnel au temps de la présidentielle », *Conseil-constitutionnel.fr*, 14-6.

– *1 000 QPC*. Le chiffre symbolique des mille décisions QPC a été franchi, le

17 juin. C'est bien la preuve, selon le président du Conseil constitutionnel, s'exprimant lors de l'audience publique, que la question prioritaire de

constitutionnalité « a été un succès et un progrès pour la justice ».

– *Décisions. V. tableau ci-après.*

-
- | | | |
|------|--|-----|
| 12-5 | 153 ORGA, Nomination d'un rapporteur adjoint (JO, 13-5). | |
| 13-5 | 991 QPC, Continuité écologique des cours d'eau (JO, 14-5). | |
| | 992 QPC, Droit de suite attaché au privilège spécial du Trésor (JO, 14-5). V. <i>Droits et libertés. Question prioritaire de constitutionnalité.</i> | |
| 20-5 | 993 QPC, Réquisition de données informatiques (JO, 21-5). | |
| | 994 QPC, Délivrance d'un permis de communiquer aux avocats (JO, 21-5). | |
| 25-5 | 995 QPC, Abandon de terrains à une commune (JO, 26-5). | |
| 2-6 | 298 L, Dispositions relatives au Conseil général de l'environnement et du développement durable (JO, 3-6). V. <i>Pouvoir réglementaire.</i> | |
| 3-6 | 996/997 QPC, Requête en nullité du mandat d'arrêt délivré par un juge d'instruction français (JO, 4-6). | 159 |
| | 998 QPC, Interdiction de la publicité en faveur des centres de santé (JO, 4-6). | |
| 16-6 | 27 D, Demande de déchéance d'un parlementaire (JO, 18-6). V. <i>Parlementaires.</i> | |
| | 198 PDR, Observations sur l'élection présidentielle (JO, 18-6). V. <i>Élection présidentielle.</i> | |
| 17-6 | 5735 SEN, Français établis hors de France (JO, 18-6). | |
| | 999 QPC, Restrictions imposées à un témoin assisté (JO, 18-6). | |
| | 1000 QPC, Réquisition de données informatiques dans le cadre d'une information judiciaire (JO, 18-6). V. <i>ci-dessus.</i> | |
-

V. *Droits et libertés. Élection présidentielle. Pouvoir réglementaire. Question prioritaire de constitutionnalité.*

CONSEIL DES MINISTRES

– *Composition.* À l'instar du gouvernement Castex (cette *Chronique*, n° 176, p. 169), le gouvernement Borne a limité la participation au conseil aux seuls ministres (art. 1^{er} du décret du 20 mai) (JO, 21-5). Les ministres délégués ainsi que les secrétaires d'État n'y sont conviés que « pour les affaires relevant de leurs attributions » (art. 3 et 5). Seuls M. Véran, ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé des relations avec le Parlement, et Mme Grégoire, secrétaire d'État rattachée à Matignon,

porte-parole du gouvernement, ne sont pas concernés par ce resserrement (art. 2 et 4). Ce faisant, il est toujours loisible au président de la République de réunir l'ensemble des membres du gouvernement (*Le Figaro*, 24-5).

– *Réunions annulées.* Le chef de l'État n'a pas convoqué le conseil au cours de la seconde quinzaine de juin.

V. *Gouvernement. Ministres. Premier ministre. Première ministre. Président de la République.*

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

– *Pétitions*. Pour l'application de l'article 4-1 de l'ordonnance du 29 décembre 1958, rédaction de la loi organique du 15 janvier 2021 (cette *Chronique*, n° 178, p. 173), le décret 2022-886 du 14 juin détermine les modalités de dépôt et d'examen adressées au Conseil (JO, 15-6).

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA MAGISTRATURE

160 – *Proposition*. M. Christophe Soulard, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, a été choisi, le 4 mai (*Le Monde*, 6-5), premier président de ladite Cour, en remplacement de Mme Arens, appelée à faire valoir ses droits à la retraite (cette *Chronique*, n° 172, p. 189). Le décret du 23 juin en prend acte (JO, 1^{er}-7).

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

– *Bibliographie*. J.-P. Camby, *Le Conseil constitutionnel, juge électoral*, 8^e éd., Paris, Dalloz, 2022.

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

– *Affaire Dupond-Moretti (suite)*. Le procureur général près la Cour de cassation, qui porte l'accusation devant la Cour de justice, a requis, le 10 mai, l'ouverture d'un procès à l'encontre du garde des Sceaux pour prise illégale d'intérêts (*Le Monde*, 12-5). Une nouvelle fois (cette *Chronique*, n° 182, p. 160), la Cour a rejeté, le 14 juin, des requêtes de l'intéressé (*Le Figaro*, 15-6).

– *Classement sans suite*. La commission d'instruction a classé sans suite,

le 2 mai, une plainte dirigée contre le garde des Sceaux relative à une supposée prise illégale d'intérêts, en raison d'une enquête administrative visant la cour d'appel de Guyane (*Le Parisien*, 2-5).

V. *Ministres*.

DÉONTOLOGIE

– *Bibliographie*. Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, *Rapport d'activité 2021, 2022*.

– *Déclarations de fin de mandat des députés*. La HATVP indique, le 3 mai, n'avoir observé dans ces déclarations aucun manquement substantiel ni d'enrichissement personnel. Celles-ci sont mises à disposition en préfecture.

– *Utilisation particulière de l'AFM*. Mme Dubost (REM) (Hérault, 3^e), après les révélations de Mediapart sur ses pratiques douteuses dans la gestion de son avance de frais de mandat, ainsi que sur la réalisation de tâches par ses collaborateurs sans lien avec l'activité parlementaire, a décidé, le 2 mai, de ne pas se représenter aux élections législatives.

V. *Ministres*.

DROIT PARLEMENTAIRE

– *Bibliographie*. J.-Fr. Kerléo (dir.), *Règlement de l'Assemblée nationale commenté*, Paris, LGDJ, 2022.

DROITS ET LIBERTÉS

– *Bibliographie*. Ph. Blachère et M. Philip-Gay (dir.), *RFDC*, n° 130, *Les 50 ans de la décision du Conseil constitutionnel « Liberté d'association »*, Paris, PUF, 2022, notamment p. 209;

É. Delcher, « La surveillance de masse aux prises avec les droits fondamentaux – dialogue de sourds ou concurrence des juges ? », *RDP*, 2022, p. 845 ; D. Turpin, « La pandémie de la Covid-19 en France et les libertés publiques : tentatives de synthèse (provisoire) », *Politeia*, n° 40, 2021, p. 75.

– *Droit de propriété : conditions d'exercice* (art. 2 de la *Déclaration de 1789*). Contrevient au droit de propriété la disposition législative permettant le recouvrement de la créance de taxe foncière de l'ancien propriétaire sur les loyers dus au nouveau propriétaire, alors que ce dernier n'est ni le redevable légal de cet impôt ni tenu solidairement à son paiement (992 QPC).

– *Liberté d'association*. Le Conseil d'État a suspendu, le 29 avril, les décrets de dissolution de deux associations pro-palestiniennes (Comité Action Palestine et Collectif Palestine vaincra) publiés en mars (*Le Monde*, 3-5) (cette *Chronique*, n° 182, p. 164). Il en a été de même, le 16 mai, pour le Groupe antifasciste Lyon et environs (GALE) (*Le Monde*, 18-5).

– *Principe d'égalité*. Dans le droit fil de la cérémonie de passation de pouvoir avec M. Castex, le 16 mai, Mme Borne, en déplacement aux Mureaux (Yvelines), le 19, a réitéré sa conviction : « Rien ne doit freiner le combat pour la place des femmes dans notre société [...]. Il faut aller au bout de ses rêves » (*Le Figaro*, 20-5).

V. *Question prioritaire de constitutionnalité*.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

– *Observations du Conseil constitutionnel*. Par une décision 198 PDR,

le Conseil a tiré les leçons du scrutin présidentiel (cette *Chronique*, n° 182, p. 164). Il a présenté un certain nombre d'observations. À propos des parraïnages, toute réforme « gagnerait à intervenir le plus en amont possible de l'échéance de l'élection suivante », en tenant compte, en l'espèce, des risques de fraudes informatiques. Au surplus, le Conseil a souhaité une modernisation des outils numériques du ministère des Affaires étrangères à propos du vote des Français expatriés. Le vote de personnes détenues, qui s'est déroulé, pour la première fois, par correspondance, pourrait être amélioré, entre autres (*JO*, 18-6).

161

V. *Président de la République*.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

– *Bibliographie*. Y. Chavance, « Les systèmes de vote scrutés par la science », *Le Monde*, 18-5 ; J.-É. Schoettl et J.-P. Camby, « La proportionnelle à l'Assemblée, remède au rejet du politique, vraiment ? » (tribune), *Le Figaro*, 10-5 ; S. de Royer, « Le grand retour de la politique ou la revanche de l'ancien monde », *Le Monde*, 28-6.

– *Attribution des nuances politiques aux candidats*. Une circulaire du 13 mai adressée par le ministre de l'Intérieur aux préfets a été à l'origine d'une controverse avec M. Mélenchon (FI), dénonçant une « duperie », à la suite du refus d'enregistrer la Nupes (Nouvelle Union populaire écologique et sociale) pour les déclarations de candidature ; bref, à compter séparément les voix des quatre formations de gauche. Ladite circulaire distinguait, à cet effet, l'étiquette politique et la nuance politique : la première est déclarée par le candidat, tandis que la seconde est attribuée

par l'administration en fonction de la grille jointe à la circulaire. En l'occurrence, dix-huit nuances apparaissaient, de « divers extrême gauche » à « divers extrême droite ». Le Parti communiste, La France insoumise, le Parti socialiste, Les Républicains ou le Rassemblement national figuraient sous cette appellation, ainsi que la nouvelle nuance Ensemble ! ou les partis présidentiels (La République en marche, MoDem, Horizons). Quant à la nuance écologiste, elle regroupait Europe Écologie-Les Verts et d'autres partis écologistes (*Le Monde*, 19-5). Dans une décision du 7 juin, le Conseil d'État, statuant en référé, a censuré le nuancier pour « erreur manifeste d'appréciation », la Nupes étant « une nuance politique à part entière ». Il a enjoint au ministre de l'Intérieur, en vue de prévenir une « atteinte à la sincérité de la présentation des résultats électoraux », de modifier en conséquence la grille de nuances, comme naguère à l'occasion des élections municipales (cette *Chronique*, n° 174, p. 173) (*Le Monde*, 9-6).

– *Candidats*. Chiffre en baisse par rapport à 2017 (cette *Chronique*, n° 163, p. 167), 6 290 candidats sont entrés en lice, soit une moyenne de onze par circonscriptions. On a relevé une progression de la féminisation, de 42,4 % à 44 %, même si, au final, le nombre de députées a régressé, de 39,5 % à 37,3 %. Une régression compensée, à dire vrai, par l'élection spectaculaire de Mme Yaël Braun-Pivet au « perchoir ». Par ailleurs, quinze membres du gouvernement, dont la Première ministre, ont brigué un mandat ; seuls trois échoueront : Mmes Bourguignon (Pas-de-Calais, 6^e), de Montchalin (Essonne, 6^e) et Benin (Guadeloupe, 2^e). Quatre ex-candidats à la magistrature suprême ont postulé :

Mme Le Pen et MM. Dupont-Aignan, Roussel et Zemmour. À l'exception de celui-ci, battu dès le premier tour (Var, 4^e), ils ont conservé leur mandat. Un seul débat, le 9 juin, sur France 2, a réuni les candidats des grands partis. Avec l'arrivée de 302 nouveaux députés sur un effectif de 577, l'âge moyen de l'Assemblée a baissé de 49 à 48,5 ans.

– *Convocation des électeurs*. Le décret 2022-648 du 25 avril (*JO*, 26-4) a convoqué les électeurs pour les 12 et 19 juin ; les Français de l'étranger l'étaient, en application de l'article L. 330-11 du code électoral, pour le premier tour le dimanche précédent, pour le second le quatorzième jour suivant.

– *Engagement présidentiel* : « pour l'intérêt supérieur de la nation ». En rupture avec la pratique observée depuis 1981, selon laquelle le chef de l'État ne s'implique pas directement dans la campagne des élections législatives, M. Macron, en sa qualité revendiquée de chef de la majorité présidentielle (v. *infra*), est intervenu, contrairement à la Première ministre, en ciblant principalement la Nupes, cette fois-ci.

I. Outre la rencontre avec les syndicats, la CGT déclinant l'invitation, le 10 juin, consacrée à la réforme cruciale des retraites (*Le Monde*, 12-6), le chef de l'État s'est déplacé dans les territoires, au titre de la campagne du premier tour, pour aborder des sujets sensibles : l'hôpital à Cherbourg (Manche), le 31 mai ; l'école du futur à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 2 juin ; le sport en banlieue parisienne, à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), le 8 ; et la sécurité à Gaillac (Tarn), le lendemain (*Le Monde*, 11-6). En demandant une « majorité simple et claire », M. Macron

a adopté la posture du protecteur de la République à Puycelsi (Tarn), le 9 juin : face au « désordre », une République « à protéger » et « à choisir », car « mieux vaut une France crédible [...] qu'un grand bouleversement ». Des propos rappelant le « bon choix » de Valéry Giscard d'Estaing à Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire), en 1978 (*Le Monde*, 11-6).

II. Sur le tarmac de l'aéroport d'Orly, avant son départ pour la Roumanie, le 14 juin, en amont du scrutin de ballottage, le chef de l'État en a exagéré l'enjeu, à la suite de l'essor de la Nupes : « Parce qu'il en va de l'intérêt supérieur de la nation, je veux aujourd'hui vous convaincre de donner dimanche une majorité solide au pays. » Et de préciser : « Rien ne serait pire que d'ajouter un désordre français au désordre mondial », avant de lancer aux abstentionnistes un appel au « sursaut républicain : « Pas une voix ne doit manquer à la République. » Somme toute, « moi ou le chaos », selon le dilemme gaullien revisité (*Le Monde*, 16-6). M. Mélenchon n'a pas manqué de réagir sur-le-champ à Toulouse (Haute-Garonne), en dénonçant le déplacement à l'étranger de M. Macron, « mépris » pour le peuple français à la veille de sa consultation. « Je suis dans mon rôle et j'assume », lui a rétorqué le président de la République, le lendemain, depuis la Roumanie. Amplifiant à l'excès, celui-ci proclamera depuis Kiev qu'il en va de « l'unité de la France » (entretien à LCI, 16-6).

– *Participation*. Le scrutin a confirmé la montée de l'abstention : 52,5 % au premier tour, 53,8 % au second ; moins de la moitié des électeurs se sont rendus aux urnes, sans atteindre toutefois le record historique de 57,4 %, établi le 18 juin 2017. La prééminence de l'élection présidentielle se trouve ainsi confirmée, avec

un taux de participation élevé, supérieur à 70 % (cette *Chronique*, n° 182, p. 167).

– *Résultats*. Au terme d'une campagne animée par M. Mélenchon (FI), désireux d'être « élu » Premier ministre, comparée à l'atonie de celle de la majorité présidentielle, avant que M. Macron ne la dramatise au ballottage, et à la discrétion de la démarche de Mme Le Pen (RN), le scrutin a été marqué par des surprises. M. Mélenchon n'est pas parvenu à ses fins ; la Nupes a renforcé le capital électoral de ses composantes, sans tendre à la majorité (131 sièges), le peuple n'ayant pas « déferlé », selon son expression ; Mme Le Pen a remporté un franc succès, avec 89 élus, contre 8 en 2017, au scrutin majoritaire, en l'absence d'alliés au second tour, le front républicain s'étant disloqué cette fois-ci. La représentation de LR est minorée, avec 61 sièges contre 113 précédemment, au moment où le parti est appelé à jouer un rôle décisif, après l'échec de la coalition présidentielle Ensemble !. Avec 245 sièges, cette dernière ne disposera que d'une majorité relative au Palais-Bourbon, à l'image de la chute de la trinité majoritaire : M. Ferrand, président de l'Assemblée, a été battu (Finistère, 6^e), tout comme les présidents des groupes REM, M. Castaner (Alpes-de-Haute-Provence, 2^e), et MoDem, M. Mignola (Savoie, 4^e).

Cinq candidats ont été élus à l'issue du premier tour, quatre FI (Paris, 6^e, 16^e et 17^e ; Seine-Saint-Denis, 2^e) et un Ensemble ! (Mayenne, 3^e). Au second tour, les duels ont opposé la Nupes à cette dernière coalition, sauf exceptions (Nupes-RN ou Ensemble !-RN). Aucune triangulaire ne s'est présentée. Reste que quatre candidats uniques sont demeurés au second tour (Seine-Saint-Denis, 4^e et 11^e ; Lot-et-Garonne, 1^{re} ; Guadeloupe, 4^e) (*Le Monde*, 17-6)

(cette *Chronique*, n° 163, p. 167). Le renouveau de l'Assemblée s'est vérifié, de surcroît, avec une progression des classes moyennes et, fait significatif, de la présence d'ouvriers et d'employés (*Le Monde*, 23-6).

– *Vote sanction du président de la République*. Pour la première fois depuis la mise en place du quinquennat, en dehors du précédent de François Mitterrand sous la IX^e législature (1988-1993), à treize sièges près (cette *Chronique*, n° 47, p. 208), les élections législatives n'ont pas confirmé les résultats de l'élection

présidentielle. Contrepartie naturelle à sa mobilisation, le président Macron a échoué dans sa quête de conserver une majorité absolue à l'Assemblée nationale, à moins quarante-quatre sièges, déficit ramené à trente-neuf au lendemain de la constitution des groupes parlementaires. Se soumettre à la volonté souveraine du suffrage universel, sans se démettre pour autant, pour parodier la célèbre formule de Gambetta, telle s'est présentée la nouvelle condition du chef de l'État, qui n'a pas manqué de rejaillir sur le régime de la V^e République.

164

Résultats des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

PREMIER TOUR

Inscrits	48 953 748	
Votants	23 256 207	(47,51 %)
Blancs	362 193	
Nuls	149 306	
Exprimés	22 744 708	

<i>Partis</i>	<i>Votants</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Divers extrême gauche	266 412	1,17	
Parti radical de gauche	126 689	0,56	
Nouvelle Union populaire écologique et sociale	5 836 079	25,66	4
Divers gauche	713 574	3,14	
Écologistes	608 314	2,67	
Divers	192 624	0,85	
Régionalistes	291 384	1,28	
Ensemble !	5 857 364	25,75	1
Divers centre	283 612	1,25	
Union des démocrates et indépendants	198 062	0,87	
Les Républicains	2 370 440	10,42	
Divers droite	530 782	2,33	
Droite souverainiste	249 603	1,10	
Reconquête !	964 775	4,24	
Rassemblement national	4 248 537	18,68	
Divers extrême droite	6 457	0,03	

SECOND TOUR

Inscrits	48 589 606	
Votants	22 464 299	(46,23 %)
Blancs	1 239 928	
Nuls	477 288	
Exprimés	20 747 083	

<i>Partis</i>	<i>Votants</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Divers extrême gauche	11 229	0,05	
Nouvelle Union populaire écologique et sociale	6 555 984	31,60	127
Divers gauche	443 274	2,14	22
Divers	18 296	0,09	1
Régionalistes	264 802	1,28	10
Ensemble !	8 002 407	38,57	244
Divers centre	99 122	0,48	4
Union des démocrates et indépendants	64 444	0,31	3
Les Républicains	1 447 877	6,98	61
Divers droite	231 073	1,11	10
Droite souverainiste	19 306	0,09	1
Rassemblement national	3 589 269	17,30	89

165

SOURCE : Ministère de l'Intérieur.

V. *Assemblée nationale. Commissions. Gouvernement. Groupes. Ministres. Partis politiques. Première ministre. Président de la République.*

ÉTUDE D'IMPACT

– *Bibliographie.* B. du Marais et B. Monnery, « Qualité des études d'impact et travail parlementaire », *Revue d'économie politique*, n° 132, 2022, p. 113.

FINANCES PUBLIQUES

– *Bibliographie.* A. Baudu, « Les 20 ans de la LOLF, sa réforme, ses enjeux et perspectives : un consensus politique extraordinaire et une armure infail-
lible pour le Parlement en matière bud-
gétaire ? », *RFFP*, n° 158, 2022, p. 91 ;

M.-Chr. Esclassan, « Renforcer la capacité d'évaluation du Parlement », *ibid.*, p. 79 ; Chl. Geynet-Dussauze, « À la recherche du principe de sin-
cérité des lois de finances », *ibid.*, p. 173 ; J.-Fr. Husson, « L'exercice du pouvoir
budgétaire du Parlement : préserver
l'acquis de la LOLF tout en l'améliorant »,
ibid., p. 57 ; A. Lambert, « S'appuyer
sur les trois piliers de la LOLF pour réa-
liser les objectifs qui ont engendré sa
naissance », *ibid.*, p. 49 ; D. Migaud,
« La LOLF du 1^{er} août 2001 : des avancées
considérables, une application qui s'est
éloignée peu à peu des objectifs ini-
tiaux, des évolutions souhaitables »,
ibid., p. 17 ; L. Saint-Martin, « La pro-
position de loi organique relative à la
modernisation de la gestion publique :
une "belle évolution" », *ibid.*, p. 69 ;
É. Woerth, « Réflexions sur quelques

priorités», *ibid.*, p. 27; G. Desmoulin, « Une révision de la LOLF ambitieuse mais limitée », *AJDA*, 2022, p. 1221.

GOUVERNEMENT

166 – *Bibliographie.* « La France ne peut pas être la seule puissance à se priver d'une diplomatie professionnelle » (tribune), *Le Monde*, 1^{er}-6; N. Belloubet, « Le ministre doit être en capacité de mesurer l'acceptabilité d'une décision » (entretien), *ActeursPublics.fr*, 11-5; R. Dosièrre, « Un déontologue est nécessaire pour l'exécutif » (tribune), *Le Monde*, 18-5; P. Laberrondo, « Interministériel: l'efficacité du travail collectif en question » et « Le cabinet ministériel à 10, une expérience qui a tourné court », *ActeursPublics.fr*, 11-5.

– *Démission du gouvernement Castex.* La démission acceptée du Premier ministre, à l'issue du scrutin présidentiel, a provoqué celle de son gouvernement (décret du 16 mai) (*JO*, 17-6) (cette *Chronique*, n° 176, p. 174).

– *Grèves dans la haute fonction publique.* En réaction au décret du 16 avril dernier mettant en extinction les corps des conseillers des affaires étrangères et de ministres plénipotentiaires (cette *Chronique*, n° 182, p. 171), une grève s'est déroulée au Quai d'Orsay, le 2 juin, la deuxième

dans son histoire depuis celle de 2003, en dépit de la nomination au gouvernement de Mme Colonna, l'une d'entre eux élevée à la dignité d'« ambassadrice de France » en 2020 (cette *Chronique*, n° 177, p. 177) (*Le Monde*, 1^{er} et 4-6). Les élèves de l'Institut national du service public se sont mis en grève, à leur tour, le 9 juin (*Le Monde*, 11-6).

– *Nomination du gouvernement Borne.* Le quarante-troisième gouvernement de la V^e République, le quatrième sous la présidence de M. Macron, ou le premier de son second mandat, dirigé par une femme, Mme Élisabeth Borne, ministre du Travail dans le précédent gouvernement, pour la seconde fois depuis Mme Édith Cresson, en mai 1991 (cette *Chronique*, n° 59, p. 204), a été formé (décret des 16 et 20 mai) (*JO*, 17 et 21-5). Outre une stricte parité entre les sexes, ce gouvernement resserré (vingt-huit membres) par rapport au précédent, pléthorique (quarante-trois), s'inscrit, hors la désignation de la cheffe du gouvernement, dans la continuité, en dépit de l'annonce du changement par le chef de l'État dans son discours d'investiture. Il en reproduit la structure (v. *encadré ci-contre*) jusques et y compris le cérémonial (communiqué de l'Élysée pour la Première ministre; annonce par le secrétaire général de l'Élysée pour les autres membres).

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT BORNE

PREMIÈRE MINISTRE

Élisabeth Borne

MINISTRES

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**Gérald Darmanin**, ministre de l'Intérieur**Catherine Colonna**, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**Éric Dupond-Moretti**, garde des Sceaux, ministre de la Justice**Amélie de Montchalin**, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**Pap Ndiaye**, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**Sébastien Lecornu**, ministre des Armées**Brigitte Bourguignon**, ministre de la Santé et de la Prévention**Olivier Dussopt**, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion**Damien Abad**, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées**Sylvie Retailleau**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**Marc Fesneau**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**Stanislas Guerini**, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques**Yaël Braun-Pivet**, ministre des Outre-mer**Rima Abdul-Malak**, ministre de la Culture**Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition énergétique**Amélie Oudéa-Castéra**, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques*Est nommé ministre délégué auprès de la Première ministre et participe au conseil des ministres:***Olivier Véran**, chargé des relations avec le Parlement et de la vie démocratique*Sont nommés ministres délégués et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions:***Isabelle Rome**, auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances**Gabriel Attal**, auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics**Christophe Béchu**, auprès du ministre de l'Intérieur et de la ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des collectivités territoriales**Franck Riester**, auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité**Clément Beaune**, auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe

SECRÉTAIRES D'ÉTAT

*Est nommée secrétaire d'État auprès de la Première ministre et participe au conseil des ministres:***Olivia Grégoire**, porte-parole du gouvernement

Sont nommées secrétaires d'État et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions:

Justine Benin, auprès de la Première ministre, chargée de la mer

Charlotte Caubel, auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance

Chrysoula Zacharopoulou, auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux.

SOURCE: *Journal officiel*.

168

I. Le nouveau gouvernement conserve, pour l'essentiel, les titulaires des postes régaliens, à l'Économie, à l'Intérieur, ainsi qu'à la Justice, nonobstant la mise en examen de son titulaire, M. Dupond-Moretti (v. *supra*). À l'opposé, M. Lecornu, à l'ascension remarquée, succède à Mme Parly au ministère des Armées, tandis que M. Ndiaye, « pur produit de la méritocratie républicaine », selon son expression, et de la diversité, crée la surprise, en remplacement de M. Blanquer, à l'Éducation nationale et à la Jeunesse; Mme Colonna, ambassadrice, succède à M. Le Drian au Quai d'Orsay. Quittent, en revanche, le gouvernement: Mmes Bachelot, Pompili, Girardin, Vidal, MM. Denormandie et Giraud, en qualité de ministres; Mmes Moreno, Wargon, Maracineanu, Darrieussecq, Schiappa, Klinkert, Hai et MM. Djebbari et Lemoyne, en celle de ministres délégués; et Mmes Cluzel, Abba, El Haïry et MM. O, Taquet et Pietraszewski, en celle de secrétaires d'État.

Au demeurant, des ministres changent d'attributions (M. Lecornu et Mme de Montchalin) et, à la faveur d'une promotion, d'anciens ministres délégués (MM. Fesneau, Dussopt, Mmes Pannier-Runacher et Bourguignon); à l'opposé, M. Véran rétrograde au rang de ministre délégué.

Quant aux secrétaires d'État, deux d'entre eux, MM. Attal et Beaune, accèdent au rang de ministres délégués, respectivement, aux comptes publics et à l'Europe.

II. La structure du gouvernement repose sur la distinction essentielle entre les ministres qui participent au conseil des ministres et les ministres délégués et secrétaires d'État qui n'y sont conviés que pour « les affaires relevant de leurs attributions », comme naguère, à l'exclusion de M. Véran, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, et Mme Grégoire, secrétaire d'État, porte-parole du gouvernement (cette *Chronique*, n° 176, p. 176).

III. S'agissant des départements ministériels, celui de la Transition écologique est scindé, contre toute attente, entre ceux de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, d'une part, et celui de la Transition énergétique, d'autre part, contrairement à l'opinion avancée par M. Macron au cours de la campagne présidentielle (discours de Marseille) (cette *Chronique*, n° 182, p. 180) et, plus encore, au titre éloquent de « Première ministre chargée de la planification écologique et énergétique » (décret du 20 mai). Or, à défaut d'une manière de gouvernement écologique,

sont juridiquement rattachés à Matignon deux ministres délégués (relations avec le Parlement ; égalité entre les femmes et les hommes) et trois secrétaires d'État (mer ; enfance ; porte-parole du gouvernement). Au-delà, l'unité du ministère des Solidarités et de la Santé est brisée ; tout comme celui de la Cohésion des territoires, rattaché à la transition écologique. Quant à celui de la Mer, il est réduit à un secrétariat d'État. Au reste, l'organisation en pôles demeure : le ministre de l'Économie est assisté d'un ministre délégué ; la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères est entourée de deux ministres délégués (MM. Riester et Beaune) et d'une secrétaire d'État (Mme Zacharopoulou). Quant à M. Béchu, ministre délégué aux collectivités territoriales, il est placé conjointement auprès du ministre de l'Intérieur et de la ministre chargée de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il y a lieu, par ailleurs, de relever des nouveaux intitulés : M. Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la « Souveraineté industrielle et numérique » ; M. Fesneau, de l'Agriculture et de la « Souveraineté alimentaire » ; M. Véran, des relations avec le Parlement et de la « vie démocratique » ; et Mme Oudéa-Castéra, des Sports et des « Jeux olympiques et paralympiques ».

IV. À propos de l'origine des membres du gouvernement, une fois encore (cette *Chronique*, n° 176, p. 176), une conseillère de l'Élysée accède au rang ministériel (Mme Abdul-Malak, à la Culture), comme quatre députés, MM. Abad (Ain, 5^e) (ex-LR), Guerini (Paris, 3^e) (REM), Mmes Braun-Pivet (Yvelines, 5^e) (REM), présidente de la commission des lois, et Benin (Guadeloupe, 2^e) (MoDem), ainsi qu'un élu

local, M. Béchu (ex-LR), maire d'Angers (Maine-et-Loire). À l'opposé, avec le départ de M. Lemoigne, ancien sénateur, le lien avec la Haute Assemblée disparaît. Six fonctionnaires d'État entrent au gouvernement : Mmes Colonna, Retailleau, Oudéa-Castéra, Rome, Caubel et M. Ndiaye. Mme Zacharopoulou exerçait, à ce jour, une profession médicale.

V. D'un point de vue politique, le gouvernement Borne est un gouvernement présidentiel, autant dire REM, le délégué national de ce parti, M. Guerini, y entrant ; M. Abad, ancien président du groupe parlementaire LR à l'Assemblée nationale, rejoint la majorité présidentielle. Le MoDem ne dispose que d'un ministre (M. Fesneau) et d'une secrétaire d'État (Mme Benin).

VI. À l'opposé de la tradition, aucune « photo de famille » avec le chef de l'État n'a été réalisée, à ce jour.

VII. Un premier remaniement est intervenu. Par décret du 25 juin (*JO*, 26-6), il a été mis fin aux fonctions ministérielles de Mme Braun-Pivet, ministre des Outre-mer, réélue députée, choisie par le groupe Renaissance, le 22 juin, comme candidate à la présidence de l'Assemblée nationale. Curieusement, il n'a pas été fait état d'une demande en ce sens de l'intéressée, contrairement à ce qu'indiquait le décret du 5 mars dernier relatif au départ de Mme Elimas, qui, pourtant, avait été « incitée » à quitter le gouvernement en raison d'une enquête de l'inspection générale de l'enseignement supérieur pour des faits de harcèlement moral au sein de son cabinet (cette *Chronique*, n° 182, p. 169). Les fonctions

ultramarines ont été exercées par la Première ministre.

– *Organisation administrative en matière écologique.* V. Première ministre.

170 – *Pouvoirs de crise sanitaire.* À la sortie du dernier conseil des ministres du gouvernement Castex, réuni le 11 mai, M. Véran, ministre de la Santé, a annoncé qu'à compter du 16 courant le port du masque ne sera plus obligatoire dans l'ensemble des transports en commun (*Le Monde*, 14-5). Fin d'un symbole, fin de la pandémie ?

– *Réunion interministérielle.* À la suite des scènes chaotiques qui ont précédé, le 28 mai, au Stade de France, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le match de la finale de la Ligue des champions entre le club de football de Liverpool et le Real Madrid, une réunion s'est déroulée au ministère des Sports avec le ministre de l'Intérieur, le préfet de police de Paris et les autorités organisatrices, le lendemain (*Le Monde*, 1^{er}-6). Après avoir dénoncé l'attitude de supporters britanniques, M. Darmanin devait présenter ses excuses, le 28 juin.

– *Secrétariat général à la planification écologique.* V. Première ministre.

– *Secrétariat général du gouvernement.* La Cour des comptes recommande, dans un référé adressé au Premier ministre et rendu public le 4 mai, la publication d'un décret définissant les missions et principes d'organisations du SGG, ainsi que la mise en ligne d'un compte rendu annuel d'activité et l'adoption d'une directive interministérielle affirmant la subsidiarité de la réunion interministérielle

(RIM) par rapport à la coordination directe entre les services.

V. Conseil des ministres. Élections législatives. Ministres. Premier ministre. Première ministre. Président de la République.

GROUPES

– *Assemblée nationale.* La XVI^e législature s'est ouverte avec dix groupes (sept initialement sous la XV^e et dix entre mai et octobre 2020) (cette *Chronique*, n° 163, p. 174). Certains apparaissent (Horizons, présidé par M. Marcangeli; Libertés, indépendants, outre-mer et territoires, présidé par M. Pancher) ou réapparaissent: Rassemblement national, présidé par Mme Le Pen, présent sous l'appellation Front national en 1986; le groupe écologiste, disparu en 2015, présidé par Mme Chatelain et M. Bayou. Aux côtés des groupes FI et GDR conservant leur président (respectivement Mme Panot et M. Chassaigne), des changements ont été effectués pour Renaissance (ex-REM) (Mme Bergé), Démocrate (M. Mattei), LR (M. Marleix) et le groupe socialiste (M. Vallaud).

- Renaissance: 168 membres et 4 apparentés; présidente, Aurore Bergé (groupe dit majoritaire);
- Rassemblement national (RN): 88 membres et 1 apparenté; présidente, Marine Le Pen (opposition);
- La France insoumise (FI): 75 membres; présidente, Mathilde Panot (opposition);
- Les Républicains (LR): 59 membres et 3 apparentés; président, Olivier Marleix (opposition);
- Démocrate (MoDem et Indépendants): 48 membres; président, Jean-Paul Mattéi (minoritaire);

- Horizons: 28 membres et 2 apparentés; président, Laurent Marcangeli (minoritaire);
- Socialistes et apparentés (s): 27 membres et 4 apparentés; président, Boris Vallaud (opposition);
- Écologiste: 23 membres; coprésidents, Cyrielle Chatelain et Julien Bayou (opposition);
- Gauche démocrate et républicaine (GDR): 22 membres; président, André Chassaigne (opposition);
- Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT): 16 membres; président, Bertrand Panher (opposition).

Il est à noter que neuf députés sont non inscrits, et que les trois groupes les plus importants sont présidés par une femme.

– *Démission.* M. Damien Abad, président du groupe LR à l'Assemblée nationale, a cessé ses fonctions (JO, 21-5). Ayant rallié la majorité, il a été remplacé par Mme Duby-Muller (Haute-Savoie, 4^e). Ultérieurement, M. Abad a renoncé à appartenir au groupe LR (JO, 25-5).

– *Tentative de fusion de groupes.* La proposition de M. Mélenchon, le 20 juin, de créer un unique groupe parlementaire Nupes a été rejetée par les autres partis de la coalition, sur-le-champ. FI, S, GDR et Écologiste continuent donc d'agir dans une logique d'intergroupe.

V. *Assemblée nationale. Commissions. Élections législatives.*

HABILITATION LÉGISLATIVE

– *Bibliographie.* P. Delvolvé, « Du contentieux des ordonnances non

ratifiées. Pour l'unité de la justice et du droit », *RFDA*, 2022, p. 339.

V. *Gouvernement.*

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

– *Inviolabilité.* M. El Guerrab (Agir) (Français établis hors de France, 9^e) a été condamné, le 12 mai, à un an d'emprisonnement ferme et deux ans d'inéligibilité pour une agression à coups de casque sur un responsable socialiste en 2017.

M. Fanget (MoDem) (Puy-de-Dôme, 4^e) a été condamné pour complicité d'escroquerie par la cour d'appel, le 18 mai, notamment à une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis et à une peine complémentaire de privation de son droit d'éligibilité pour une durée de deux ans. L'intéressé a formé un pourvoi en cassation. Alors que la peine d'inéligibilité a été assortie d'une exécution provisoire comme le permet l'article 471 du code de procédure pénale, le Conseil constitutionnel a rejeté une demande tendant à constater la déchéance du mandat dès lors que, d'une part, l'exécution provisoire de la sanction privant l'intéressé de son droit d'éligibilité « est sans effet sur le mandat parlementaire en cours » et, d'autre part, que la condamnation n'est pas définitive (27 D).

V. *Assemblée nationale.*

LOI

– *Bibliographie.* M. Heitzmann-Patin et J. Padovani (dir.), *La Participation du citoyen à la confection de la loi*, Paris, Mare & Martin, 2022.

MINISTRES

- *Ancien ministre condamné.* M. Griset, ancien ministre délégué aux PME, déjà condamné pour déclaration incomplète de son patrimoine (cette *Chronique*, n° 181, p. 173), l'a été, à nouveau, par le tribunal correctionnel de Lille, le 28 juin, pour abus de confiance, ayant placé une somme d'argent provenant d'une organisation patronale sur son plan d'épargne en actions personnel, à un an de prison avec sursis et trois ans d'inéligibilité.
- 172 – *Cabinets ministériels.* Une mise à jour du décret du 18 mai 2017 relatif aux cabinets ministériels a été effectuée par celui du 23 mai (*JO*, 24-5). Sont supprimées les dérogations accordées à certains ministères et secrétariats d'État relativement à l'effectif maximum des cabinets. Pour rappel, celui-ci est fixé, depuis juillet 2020, à quinze membres par ministère, à treize par ministère délégué et à huit par secrétariat d'État, contre des plafonds respectifs de dix, huit et cinq membres institués en 2017.
- *Condition.* Quinze membres du gouvernement Borne, dont la Première ministre, étaient candidats aux élections législatives. Seules trois d'entre eux ont échoué : Mmes Bourguignon (Pas-de-Calais, 6^e), Benin (Guadeloupe, 2^e) et de Montchalin (Essonne, 6^e). Selon la règle politique réaffirmée par le chef de l'État, à l'exemple de M. Juppé en 2007, elles sont appelées à démissionner de leur fonction. De retour à l'Assemblée nationale, Mme Braun-Pivet sera élue, le 28 juin, au « perchoir ».
- *Dépôts.* Maintenu au gouvernement, M. Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, s'est déporté, à nouveau (décret 2022-847 du 2 juin). Les attributions correspondantes sont exercées par la Première ministre (*JO*, 3-6) (cette *Chronique*, n° 177, p. 185). De leur côté, M. Darmanin ne connaît pas des actes de toute nature relatifs à la fondation Archery (décret 2022-854 du 7 juin) (*JO*, 8-6), à l'instar de M. Guerini s'agissant de la société Alphanet et ses filiales, dans le domaine des données de l'État (décret 2022-861 du 7 juin) (*JO*, 8-6). L'ensemble de ces prérogatives a été conféré à la Première ministre (art. 2-1 du décret du 22 janvier 1959).
- *Ministre contaminée.* Mme Oudéa-Castéra s'est déclarée atteinte par le coronavirus, le 10 juin. Elle s'est isolée (LCI, 10-6) (cette *Chronique*, n° 181, p. 171).
- *Ministres mis en cause.* M. Abad, ministre des Solidarités, a fait l'objet, au terme d'une enquête de Mediapart, le 21 mai, d'un signalement pour des faits de viol et d'agression sexuelle par deux femmes. Tout en invoquant la présomption d'innocence, la Première ministre a réagi : « Sur tous ces sujets [...], il ne peut y avoir aucune impunité [...]. Si la justice est à nouveau saisie, on tirera toutes les conséquences de cette décision » (*Le Monde*, 24-5). À l'issue du premier conseil des ministres du gouvernement Borne, le 23 mai, la porte-parole a affirmé : « La justice est la seule à devoir et à pouvoir trancher » (*Le Monde*, 25-5). Mais dans son entretien à *Ouest-France*, le 4 juin, le président de la République a rappelé que M. Abad a droit comme tout citoyen à la présomption d'innocence (cette *Chronique*, n° 180, p. 171). Chemin faisant, une nouvelle plainte, déposée le 27 juin à l'encontre du

ministre réélu député, a été à l'origine d'une enquête (*Le Monde*, 29-6).

Un autre membre du gouvernement, Mme Zacharopoulou, chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux, a été accusée, à son tour, de viol, en sa qualité de gynécologue, en mai et juin (*Le Monde*, 24-6).

– « *Pantouflage* » *récusé*. M. Djebbari, ancien ministre délégué aux transports dans le gouvernement Castex, qui envisageait une reconversion chez l'armateur CMA-CGM, s'est heurté, le 24 mai, à l'avis de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. De manière inédite, apparaît-il, son projet professionnel a été jugé « incompatible » avec ses anciennes fonctions en raison de « risques déontologiques substantiels » encourus, au regard des dossiers traités par le ministre. La HATVP a relevé, par voie de conséquence, la mise en cause du « fonctionnement indépendant et impartial de l'administration » ; en clair, un « doute légitime [...] au regard des principes déontologiques et de l'obligation de prévention des conflits d'intérêts qui s'imposent à lui ». À l'opposé, ladite Haute Autorité a donné un avis favorable à la création par l'intéressé d'une société de conseil, en dehors toutefois de la possibilité d'avoir une entreprise de transport comme client (*Le Monde*, fr, 24-5). Au préalable, le 16 mai, avant même la démission du gouvernement auquel il appartenait, M. Djebbari avait provoqué une polémique : nommé administrateur d'Hopium, un constructeur de voitures à hydrogène, il avait obtenu de la HATVP une « compatibilité avec réserves » (*Le Monde*, 18-5) (art. 23 de la loi du 11 octobre 2013 modifiée).

V. *Conseil des ministres. Gouvernement. Première ministre. Président de la République.*

PARLEMENT

– *Autonomie institutionnelle*. Le président du Sénat ne s'immisce-t-il pas dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale en s'estimant favorable, le 23 juin, à l'attribution de la présidence de la commission des finances de l'Assemblée nationale à un membre du groupe RN ?

V. *Commissions.*

173

PARTIS POLITIQUES

– *Accord électoral de la droite : « Ensemble ! (Majorité présidentielle) »*. Sous cette dénomination, le bloc majoritaire a réparti, le 5 mai, ses candidats entre La République en marche, rebaptisée, en la circonstance, Renaissance, qui se taille la part du lion (quatre cents circonscriptions), le MoDem (une centaine) et Horizons (cinquante-huit), le parti de l'ancien Premier ministre M. Édouard Philippe obtenant ainsi un chiffre calibré, juste au-dessus de cinquante, qui ouvre droit à l'aide de l'État (loi du 11 mars 1988 modifiée) (*Le Monde*, 7/8-5).

– *Accord électoral de la gauche : « Nouvelle Union populaire écologique et sociale » (Nupes)*. À l'initiative de M. Mélenchon (FI), un accord unique et historique sous la V^e République est intervenu autour de cette formation, en vue des élections législatives de juin, celle de l'unité de candidatures des gauches : dès le 1^{er} mai, avec EELV ; le 3 mai, avec le PCF ; le lendemain avec le PS. Mais, dans ce dernier cas,

des oppositions se sont manifestées : M. Cazeneuve, ancien Premier ministre du président Hollande, a démissionné du parti ; de son côté, Mme Delga, présidente de la région Occitanie, a apporté son soutien aux candidats dissidents (*Le Monde*, 3/7-5). De plus, la cour d'appel de Paris, le 10 juin, a infirmé la décision du juge des référés du tribunal judiciaire de Créteil qui invalidait, pour méconnaissance des statuts du PS, l'accord de la Nupes (*Le Monde*, 10-6).

V. Élections législatives.

174

POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

– *Délégation*. La décision 298 L, rendue par le Conseil constitutionnel, a procédé au déclassement de diverses dispositions relatives au Conseil général de l'environnement et du développement durable, selon la jurisprudence classique relative à la désignation d'une autorité (*JO*, 3-6).

V. Conseil constitutionnel.

PREMIER MINISTRE

– *Bibliographie*. Cl. Gatinois, « Jean Castex, Premier ministre sans ego et sur le départ », *Le Monde*, 18/19-5.

– *Démission*. Conformément à la tradition républicaine, M. Castex a présenté sa démission au chef de l'État, le 16 mai, qui l'a acceptée, au commencement de son second mandat. Seul un déplacement de M. Macron aux Émirats arabes unis, à la suite du décès de leur président, la veille, a retardé l'événement (*Le Monde*, 17-5) (cette *Chronique*, n° 176, p. 185).

V. Gouvernement. Ministres. Président de la République.

PREMIÈRE MINISTRE

– *Élection à l'Assemblée nationale*. Pour la première fois, Mme Borne a été élue députée, le 19 juin, au second tour (Calvados, 6^e) (*JO*, 21-6). À bien des égards, sa participation transparente à la campagne électorale a pu se résumer dans le qualificatif de « premier menteur » qu'elle a décerné à M. Mélenchon, Premier ministre autoproclamé.

– *Mission*. En vue de former un « gouvernement d'action » à la demande du chef de l'État (entretien à l'AFP, 25-6), retenu par une intense activité diplomatique (Conseil européen, G7, OTAN, conférence des Nations unies sur les océans) et privé désormais d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale, Mme Borne a consulté, les 27, 29 et 30 juin, les présidents des groupes parlementaires à l'Assemblée pour dégager des majorités ponctuelles, au cas par cas, en matière législative. Par suite, le rôle stratégique de la Première ministre devrait s'en trouver renforcé, à l'exemple de Michel Rocard sous la présidence de François Mitterrand.

– *Nomination*. Mme Élisabeth Borne a été nommée Première ministre (décret du 16 mai) (*JO*, 17-5). Ministre « technicienne » depuis 2017 (Transports ; Transition écologique ; Travail), elle a été préfète. Après avoir rendu hommage à Mme Édith Cresson, la première femme nommée à Matignon, il y a trente et un ans, par François Mitterrand, elle s'est déclarée, lors de la passation de pouvoir, « attachée à l'intérêt général, à la cohérence de notre pays et à l'égalité des chances », au point de dédier sa

nomination « à toutes les petites filles », afin de les appeler « à aller au bout de leurs rêves » (*Le Monde*, 18-5). Contrairement à la tradition qui voulait que la nomination du chef du gouvernement coïncidât avec l'investiture du président de la République, au cas présent, un décalage de deux jours s'est présenté, le second mandat commençant le 14 mai. Un délai mis à profit, au surplus, pour la recherche d'une « meilleure équipe » de gouvernement, selon Mme Borne (déclaration du 19 mai), à l'unisson de M. Macron, évoquant le temps « autant utile que nécessaire » (*Le Monde*, 21-5) (cette *Chronique*, n° 169, p. 198).

– *Réunions du gouvernement.* Un conseil de cabinet inconnu a été réuni par Mme Borne, à l'hôtel de Matignon, le 21 juin, en l'absence de conseil des ministres durant la seconde quinzaine de juin (*Le Figaro*, 27-6). Au préalable, le 27 mai, les ministres avaient reçu leur feuille de route (*Le Figaro*, 28-5).

– *Titre inédit.* Le décret du 16 mai a nommé Mme Borne « Première ministre » (*JO*, 17-5). Dans la perspective tracée par le chef de l'État à Marseille, le 16 avril dernier (cette *Chronique*, n° 182, p. 176), pour la première fois sous la V^e République, le titre de « chargée de la planification écologique et énergétique » lui a été décerné (décret du 20 mai) (*JO*, 21-5). « Ça va tout irriguer », précisera M. Macron (entretien à *Ouest-France*, 4-6). Il s'ensuit une articulation inédite, en la matière, entre les ministres de la Transition écologique et de la Transition énergétique (décrets 2022-832 et 845 du 1^{er} juin) (*JO*, 2-6), le tout désormais coordonné par un Secrétariat général à la planification écologique, en voie de création, sur le modèle de celui des

affaires européennes (SGAE), rattaché à la Première ministre. M. Antoine Pellion a été nommé à sa tête (*Le Figaro*, 9-6).

– *Tradition démocratique.* Il a été dérogé à cette tradition (cette *Chronique*, n° 163, p. 179). Certes, Mme Borne a présenté la démission de son gouvernement, le 21 juin, à l'issue du scrutin législatif, mais le chef de l'État l'a refusée, « afin que le gouvernement reste à la tâche » (*Le Figaro*, 22-6). La Première ministre sera ultérieurement confirmée « pour mener l'action du gouvernement dans la durée pour notre pays », en vue d'un remaniement (entretien de M. Macron à l'AFP, 25-6) (*Le Figaro*, 27-6).

175

V. *Conseil des ministres. Gouvernement. Ministres. Président de la République. Droits et libertés.*

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie.* P. Avril, J.-P. Camby et J.-É. Schoettl, « Jean-Luc Mélenchon, Premier ministre d'Emmanuel Macron ? », *LPA*, 31-5; A. Lemarié, « Alexis Kohler, l'inoxidable Premier ministre *bis* », *Le Monde*, 30-4/1^{er}-5; S. de Royer, « Macron, "le maître des horloges" a anesthésié les législatives », *Le Monde*, 21-5.

– *Documentaire.* G. Lagache, « Un président, l'Europe et la guerre », *France 2*, 30-6.

– *Anciens présidents.* MM. Sarkozy et Hollande ont assisté, le 7 mai, à la cérémonie d'investiture de leur successeur. Un continuum « dans l'histoire de la République » (*Le Figaro*, 9-5).

– *Autodérision ?* La situation est « affreusement banale », a observé, le

24 juin, depuis Bruxelles, M. Macron, désavoué lors des élections législatives et condamné désormais au compromis, à l'exemple d'autres chefs d'État et de gouvernement européens (*Le Monde*, 26/27-6).

– *Cérémonie d'investiture*. Selon un protocole simplifié (cette *Chronique*, n° 47, p. 206), la cérémonie du second quinquennat de M. Macron s'est déroulée, le 7 mai, au palais de l'Élysée. Après le rappel par M. Fabius de la proclamation des résultats de l'élection par le Conseil constitutionnel, le 27 avril (cette *Chronique*, n° 182, p. 168), et la présentation du grand collier de la Légion d'honneur à son grand maître, les honneurs militaires ont été rendus au président, dans les jardins de l'Élysée. Conformément à la pratique initiée par M. Sarkozy, le chef de l'État a effectué son premier déplacement à l'étranger, en se rendant à Berlin, le 9 mai (*Le Monde*, 11-5).

– *Chef de la majorité présidentielle*. Après avoir procédé personnellement au choix des investitures, le président Macron s'est rendu, le 10 mai, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), où les candidats aux législatives étaient réunis en séminaire. Haranguant ses troupes, selon une démarche sans pareille sous la V^e République, il les a exaltées à l'action : « Votre devoir, c'est de vous battre le matin, le midi, le soir. Passer le premier tour pour enfin gagner le second tour. Rien n'est écrit, rien n'est fait. Vous avez une conquête à mener pour aller chercher une majorité ! » (*Le Monde*, 12-5). Cette affirmation transparente de son rôle parachève la mise en place du régime présidentieliste, après l'inversion du calendrier électoral, en 2001 (cette *Chronique*, n° 182, p. 177).

Par suite, en bonne logique, le chef de l'État s'est engagé, de manière inédite, dans la campagne des élections législatives en la dramatisant (v. *supra*).

– *Chef des armées*. Tout en réitérant sa solidarité à l'égard de l'Ukraine (cette *Chronique*, n° 182, p. 177), la ministre des Affaires étrangères, première officielle française, étant dépêchée à Kiev, le 28 mai, M. Macron n'en a pas moins estimé le souci de « ne pas humilier la Russie » (l'agresseur) en vue de futures négociations (entretien à *Ouest-France*, 4-6). Le président de la République a rencontré, le 14 juin, sur une base de l'OTAN, en Roumanie, les militaires du contingent français (*Le Figaro*, 15-6). Il a revendiqué pleinement son rôle de chef des armées, en l'assumant, le lendemain, en réponse aux critiques de M. Mélenchon (v. *supra*). Dans ce contexte, il a demandé au ministre des Armées et au chef d'état-major des armées une « réévaluation de la loi de programmation militaire », pour l'entrée de la France dans « une économie de guerre » (*Le Monde*, 15-6). La production des canons Caesar sera augmentée (*Le Monde*, 18-6).

– *Commémoration*. Le chef de l'État a commémoré, le 8 mai, la capitulation de l'Allemagne nazie, lors d'une cérémonie à l'Arc de triomphe, à Paris.

– *Conseil national de la refondation*. En vue de la « renaissance démocratique » qu'il appelle de ses vœux, ou d'une nouvelle méthode de gouvernance, le chef de l'État a annoncé la création d'un « CNR » (réminiscence historique), réunissant les forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort. Bref, « l'instance dans laquelle nous ferons

vivre nos réformes » (entretien à *Ouest-France*, 4-6). Outre la mise à l'écart du Conseil économique, social et environnemental, et du Parlement, dans le cadre de la démocratie participative, l'institution a été contestée.

– *Consultations*. Après son désaveu électoral, le président de la République a consulté, le terme fleurant bon la IV^e République, les présidents des partis représentés à la nouvelle Assemblée nationale, les 21 et 22 juin (*Le Monde*, 23/24-6).

– *Nomination du Premier ministre*. En réaction à M. Mélenchon (FI) invitant les électeurs à le désigner Premier ministre (cette *Chronique*, n° 182, p. 150), M. Macron a rétorqué : « Le président choisit la personne qu'il nomme Premier ministre en regardant le Parlement. Aucun parti politique ne peut imposer un nom au président. » Au reste, devait-il ajouter, « il est rare de gagner une élection à laquelle on ne se présente pas » (entretien précité à *Ouest-France*), sachant que l'intéressé n'a pas brigué le renouvellement de son mandat de député (Bouches-du-Rhône, 4^e). Cela précisé, un non-parlementaire peut être nommé à Matignon. À preuve, Mme Élisabeth Borne.

– « *Nouveau mandat* » pour « *agir* » et « *servir* ». Le chef de l'État s'est livré à une double anaphore, à cette fin, en renonçant à la méthode des réformes lancées « à la cavalcade », car « l'action est jumelle du rassemblement, du respect, de la considération » (cérémonie d'investiture) (*Le Monde*, 10-5).

– « *Nouveau mandat* » pour « *la renaissance démocratique* » ? « Le peuple français n'a pas prolongé le mandat qui

s'achève [...] Ce peuple nouveau, différent d'il y a cinq ans, a confié à un président nouveau un mandat nouveau », a estimé le chef de l'État. Sous ce rapport, il importe « d'inventer une méthode nouvelle, loin des rites et chorégraphies usés, par laquelle nous pourrions seul bâtir un nouveau contrat productif, social et écologique », a-t-il affirmé. « Ce sera là le fondement de la renaissance démocratique dont notre pays a besoin » (cérémonie d'investiture). À ce titre, il a exprimé le souhait, comme à l'issue du grand débat national, en 2019 (cette *Chronique*, n° 171, p. 199), d'œuvrer avec « l'ensemble des forces vives » (gouvernement, administration, Parlement, partenaires sociaux, associations). Dans cette vision participative, « chacun aura sa part de responsabilités ». Foin donc de la verticalité ou de l'exclusivité du pouvoir ? Toutefois, dans l'immédiat, la continuité l'a emporté sur la nouveauté, avec la nomination de la Première ministre et la formation de son gouvernement.

– *Président du Conseil de l'Union européenne*. Le 9 mai, journée de l'Europe, M. Macron s'est rendu au Parlement européen. Il y a prononcé son « serment de Strasbourg », selon son expression, pour une Union « à plusieurs vitesses », en relançant l'idée de confédération européenne de son prédécesseur François Mitterrand. Il a souhaité mettre fin à la règle de l'unanimité, en changeant les traités, si nécessaire, et accorder le droit de vote à 16 ans aux élections européennes (*Le Figaro*, 10-5). Le 15 juin, il s'est rendu en Moldavie, pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (*Le Figaro*, 17-6). Accompagné du chancelier allemand, M. Scholz, et du président du Conseil italien, M. Draghi, le chef de l'État s'est déplacé en train depuis la frontière polonaise jusqu'à Kiev, le

lendemain. Il a réaffirmé son soutien à l'Ukraine et plaidé la cause de ce pays, ainsi que celle de la Moldavie, pour l'attribution de la qualité d'État candidat à l'Union européenne, au Conseil européen, le 23 juin (*Le Monde*, 25-6) (cette *Chronique*, n° 182, p. 180).

178 – *Protection*. Par un arrêt rendu le 18 mai, la Cour de cassation a confirmé les condamnations de militants écologistes « décrocheurs », par une action « d'une valeur symbolique », de portraits officiels du président Macron dans des mairies, accusées d'inaction. La Cour a jugé qu'aucune ingérence disproportionnée dans l'exercice de la liberté d'expression n'était caractérisée (*Le Monde*, 20-5) (cette *Chronique*, n° 180, p. 176).

– « *Serment* » à la jeunesse. Au vu du « projet républicain et européen adopté par le peuple français », le 24 avril dernier, et de l'objectif en particulier de « faire de notre pays une grande nation écologique » (cette *Chronique*, n° 182, p. 176), le président de la République a fait, à l'occasion de la cérémonie d'investiture, le 7 mai, « le serment à nos enfants et à notre jeunesse de léguer une planète plus vivable et une France plus forte et plus juste » (*Le Figaro*, 9-5).

– *Sur un impensé : le pouvoir présidentiel bridé*. Le désaveu infligé au chef de l'État par les électeurs (v. *supra*) a affecté tout autant son hyperprésidence que le régime auquel elle s'identifie ; une nouvelle donne, en un mot. Que faire en présence d'une majorité relative à l'Assemblée nationale, en l'absence d'un gouvernement d'union nationale ? Outre les négociations intramajoritaires, le parti présidentiel ayant cessé d'être hégémonique, le chef de l'État, « garant » des institutions, a

estimé dans une intervention, le 22 juin, que ce « fait nouveau » implique de « collectivement apprendre à gouverner et légiférer différemment », sur la base de « compromis » et de « dialogue ». Il en a appelé à la « responsabilité » de « toutes les forces politiques », en proposant deux options : signer un « contrat de coalition », à l'allemande, ou bâtir des « majorités texte par texte » (*Le Monde*, 24-6). En donnant du temps au temps, selon la fameuse expression, il a réitéré son propos pour ouvrir des voies de passage destinées à finaliser son programme (entretien à l'AFP, 25-6). La Première ministre, confirmée en la circonstance, a été chargée de mener des consultations pour élargir sa majorité (*Le Monde*, 28-6). Négociateur, ne plus imposer, est-ce là l'annonce du syndrome du second mandat ?

V. *Conseil des ministres. Élection présidentielle. Élections législatives. Gouvernement. Ministres. Premier ministre. Première ministre. République.*

QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITÉ

– *Interprétation d'une disposition législative par une jurisprudence constante*. L'article 1920 du code général des impôts, permettant, par une jurisprudence constante de la Cour de cassation, que la créance de taxe foncière de l'ancien propriétaire puisse être recouvrée sur les loyers dus au nouveau propriétaire, porte une atteinte disproportionnée au droit de propriété (992 QPC).

V. *Conseil constitutionnel.*

RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie.* G. Calvès, *La Laïcité*, Paris, La Découverte, 2022.

– *Hommage à la reine Élisabeth II.* À l’occasion du jubilé de diamant de la souveraine, le président Macron a rallumé la flamme du soldat inconnu sous l’Arc de triomphe, le 2 juin, accompagné de l’ambassadrice du Royaume-Uni (*Le Figaro*, 3-6).

– *Hommage national.* M. Macron a présidé, aux Invalides, à Paris, le 1^{er} juin, une cérémonie en l’honneur de Françoise Rudetzki, présidente de SOS Attentats, décédée (*Le Figaro*, 2-6).

– *Laïcité.* M. Darmanin, ministre de l’Intérieur, en charge des cultes, a représenté la France, le 15 mai, à la cérémonie de canonisation, au Vatican, du père Charles de Foucauld (*Le Figaro*, 16-5) (cette *Chronique*, n° 157, p. 177).

– *Port du burkini.* Le conseil municipal de Grenoble (Isère) en a voté, le 16 mai, l’autorisation dans les piscines. Par une ordonnance alambiquée, le juge des référés du Conseil d’État a confirmé, le 21 juin, la décision de son homologue du tribunal administratif de Grenoble qui suspend l’exécution de cette délibération pour atteinte grave au « principe de neutralité du service public » (*Le Monde*, 23-6). Dans une précédente affaire, l’interdiction de ce vêtement islamiste sur une plage avait été annulée, en août 2016, par le Conseil d’État, statuant en référé, pour atteinte grave et manifestement illégale

à la liberté d’aller et venir, à la liberté de conscience et à la liberté individuelle (cette *Chronique*, n° 160, p. 166).

V. *Première ministre. Président de la République.*

RÉSOLUTION

– *Article 88-4 C.* Le Sénat a adopté une résolution, le 7 mai, relative à la stratégie agricole européenne consécutive à la guerre en Ukraine (*JO*, 8-5).

SÉNAT

– *Composition.* M. Lemoyne, à la suite de son départ du gouvernement Castex, a retrouvé son siège de sénateur (Yonne) (RDPI), le 21 juin (*JO*, 22-6). Mme Taillé-Polian, sénatrice (s) du Val-de-Marne, a été élue députée (Nupes) (Val-de-Marne, 11^e), le 19 juin.

V. *Assemblée nationale. Commissions. Parlement. Résolution.*

SESSION EXTRAORDINAIRE

– *Convocation.* Le Parlement a été convoqué, le 5 juillet. L’ordre du jour a compris une déclaration du gouvernement sans engagement de responsabilité, une déclaration sur le bilan de la présidence française de l’Union européenne (art. 50-1 C), ainsi que divers projets de loi (loi de finances rectificatives, pouvoir d’achat, notamment) (*JO*, 29-6).

V. *Assemblée nationale. Sénat.*

SUMMARIES

THE MEDITERRANEAN

MARYLINE CRIVELLO

Re-Reading Braudel's *The Mediterranean* Today

From a research perspective, several conceptions of the Mediterranean coexist, depending on the questions studied, of the goals pursued and, quite often, of disciplinary approaches. The frontiers of the Mediterranean can be reduced to the seashores, extended to the inland or opened to interactions with the rest of the world. In this profusion of perceptions, Braudel's work, although sometime contested, remains a foundation, either attractive or repellent, upon which the studies on the Mediterranean are renewed. 181

SANTIAGO MENDIETA

A Mediterranean Culture?

The very notion of the Mediterranean, which escapes so many classifications, was forged in the imaginary and the strength of founding myths. Yet, is it possible to talk of a Mediterranean culture when profusion, differences, divisions, and conflicts characterise the cradle of Western civilisation? In such a space where different worlds collide, one can oppose to these regressions the generous and open concept of "Mediterraneanity", promoted notably by Albert Camus.

FRÉDÉRIC MÉDAIL

State of Emergency for the Mediterranean Ecosystem

The Mediterranean basin is a world hotspot of marine and terrestrial biodiversity, but it is also a hotspot of demographic growth and human impacts. It is one of the main regions in crisis identified at the world level, in terms of the alteration of its ecosystems and its biodiversity. It seems essential to protect the ecosystems and their dynamics in order better to preserve this unique natural heritage. Political leaders and

researchers should work together to make the necessary decisions as quickly as possible.

YANN ALIX AND ARNAUD SERRY

Harbours as Spaces of Power Struggles in the Mediterranean

The Mediterranean as a historic space of maritime transport has always been omnipresent given the compulsory nature of this form of transfer for commercial exchanges between its two Western shores and its geographical location on the major world routes. Today, with a globalised and highly competitive industry, the Mediterranean is experiencing a reorganisation in the maritime and port sectors leading to the emergence of numerous actors' interactions that represent new challenges and opportunities.

182

SYLVIE DAVIET AND NADIA BENALOUACHE

Energy Stakes in the Mediterranean: The End of a Cycle?

How is energy an indicator of the relations between the two banks of the Mediterranean? This is the driving question of the article which, after reconstructing the long-term evolutions, looks at the abandonment of the Mediterranean Solar Plan, the tensions about resources in the early 2020s, and the new parameters of the energy question.

DIONIGO ALBERA

Religion in the Mediterranean: Between Partition and Sharing

In the framework of the dialogue between the perspectives of a historical anthropology of religions in the Mediterranean region and the theology of the Mediterranean developed by the Catholic Church, notably under the impulsion of Pope Francis, the article seeks to present a few constitutive elements of a religious style which seems mixed and contradictory in the Mediterranean arena. The relations between religious groups are often geared toward partition but do not exclude moments of sharing.

DIDIER BILLION

Democratic Challenges in the Southern and Eastern Mediterranean

The states of the Southern and Eastern Mediterranean often suffer from reductive and binary analyses. Despite the deplorable situation of individual and collective liberties, one should not underestimate the dynamics of the political and social movements at work in the

region since 2011. Even if the obstacles and challenges facing them are considerable, they remain bearers of hope. It is therefore necessary to decipher the main political stakes in order better to evaluate the potential democratic ruptures.

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN

Mediterranean Migrations

Migrations have created the Mediterranean, but this regional migratory space, among the most important in the world, remains a zone of conflicts, negotiations, and death. The fracture between the Northern and Southern banks is one of the strongest on the planet, despite many instances of dialogue and exchanges. Since the 1980s, the European Union has rolled out a multitude of instruments to protect itself from migrations while, at the same time, depending on them at the demographic and economic levels; yet it has not succeeded in stemming the flows. 183

ADRIEN FRIER

The Struggle against Terrorism in the Mediterranean Region

Unique crossroad of human, commercial and cultural exchanges, the Mediterranean region represents an incomparable asset for the countries that compose it. However, the freedom it offers carries its share of vulnerabilities in front of the transnational security threats, notably because of the terrorist agents who have increasingly chosen to settle there since the early 2000s. Under the pressure of major jihadist networks in the Levant and the Sahel, the countries in the region are experiencing similar security threats justifying the establishment of a deeper cooperation within the framework of a partnership effort which, alone, could transform the Mediterranean into a common secured space.

JEAN-FRANÇOIS COUSTILLIÈRE

The Mediterranean: Space of Conflicts and Regional Cooperation

The question of regional cooperation in the management of crises is a topic rendered particularly relevant by the war in Ukraine. The security of the European Union depends on conditions of peace and stability at its meridional frontier. However, all the actors do not follow similar goals in the Mediterranean, and the European Union itself dithers and delays in adopting the means to assume its responsibilities. Yet, the relevant principles and concepts have been forged.

OLIVIER POIVRE D'ARVOR

Shore Shift

When the South Shall Think the North

What is the future of the North-South cooperation in the Mediterranean? If the initiatives in that respect have failed so far to shift shore-lines, this is due to the fact that they are promoted by a North that intends to act—often in its place—for the good of a South in search of political unity. The trends should be reversed on both sides: we must let the peoples express themselves and move the centres of decision for a Mediterranean citizenship to emerge. The current equilibrium is not conducive to such a shared dynamics, but a new momentum could change everything.

184

CHRONICLES

CHRISTOPHE LE DIGOL

For a Sequential Analysis of Government Reshuffles

PIERRE ASTIÉ, DOMINIQUE BREILLAT

AND CÉLINE LAGEOT

Foreign Chronicles

(April 1st – June 30th, 2022)

JEAN GICQUEL AND JEAN-ÉRIC GICQUEL

French Constitutional Chronicle

(April 28th – June 30th, 2022)

VOTRE REVUE **POUVOIRS** EST EN LIGNE !

www.revue-pouvoirs.fr, c'est :

En accès libre

- l'intégralité des numéros trois ans après leur parution
- l'ensemble des sommaires et des résumés (français et anglais) depuis 1977
- un accès intégral aux chroniques régulières
- plus de 2 000 articles et 160 numéros à télécharger, imprimer et conserver
- un moteur de recherche, un index des auteurs, etc.

Pour les abonnés

- l'accès à l'intégralité des numéros les plus récents dès le jour de parution

POUVOIRS

BULLETIN D'ABONNEMENT

Photocopiez ce formulaire d'abonnement ou recopiez-le sur papier libre et adressez-le à :

Alternatives économiques
12, rue du Cap-Vert
21800 QUETIGNY

Tél. : 03.80.48.10.33
Fax : 03.80.48.10.34
e-mail : cpettinaroli@alternatives-economiques.fr

Veuillez m'inscrire pour :

- ☐ un abonnement de 1 an
(4 numéros papier et l'intégralité du site en libre accès)
- ☐ un réabonnement à partir du numéro :
(avec l'intégralité du site en libre accès)

Tarifs : 83 € (France) – 90 € (étranger)

☐ M. ☐ Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Fax :

e-mail :

(obligatoire si vous voulez bénéficier de l'accès intégral au site)

Tous les modes de paiement sont acceptés (y compris CB)

© « POUVOIRS », NOVEMBRE 2022

ISSN 0152-0768

ISBN 978-2-02-149916-2

CPPAP 59-303

RÉALISATION : NORD COMPO À VILLENEUVE-D'ASCQ

IMPRESSION : CPI FIRMIN-DIDOT AU MESNIL-SUR-L'ESTRÉE

DÉPÔT LÉGAL : NOVEMBRE 2022. N° 149916

Imprimé en France

